

Mohamed Hassan Ouazzani

**Combats
d'un
nationaliste
marocain**



Tome II

Fondation Mohamed Hassan Ouazzani

MOHAMED HASSAN OUAZZANI

**Combats
d'un nationaliste marocain**

TOME SECOND
1933-1937

EDITEUR :

Fondation Mohamed Hassan Ouazzani
9, Allée Docteur Faraj — Fès — Maroc

Du même auteur

- Les Mémoires d'une Vie et d'un Combat.
L'Histoire du Mouvement de Libération Nationale au Maroc (1900-1955
— 6 volumes parus — septième volume en préparation — en arabe).
- Le Combat par la Plume (Harbo El Qalam)
(Recueil des écrits de 1935-1978 — 6 volumes parus en arabe).
- Etudes et Réflexions (6 volumes parus en arabe):
 - L'Islam et l'Etat ou la réalité du pouvoir en Islam.
 - La liberté de l'Individu et les pouvoirs de L'Etat.
(Traduction du livre de Ch. Dupont-White: L'Individu et L'Etat).
 - Constitution et Parlement.
 - Politique et Société... après l'Indépendance.
 - L'Islam, Société et Civilisation.
 - Questions nationales.
- Discours et Interviews (4 volumes parus en arabe).
- Combats d'un Nationaliste marocain (1933-1937), tome I.
- Renaissance et Résurrection (à paraître en arabe et en français).

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

© Fondation Mohamed Hassan Ouazzani, 1989.

Sommaire

- 7 Avant-propos.
- 9 Introduction.
- 27 Les articles parus dans «L'Action du Peuple» (nos 1-18, 1^{er} août — 1^{er} décembre 1933).
- 115 Les articles parus dans «La Volonté du Peuple» (nos 1-14, 8 décembre 1933 — 9 mars 1934).
- 165 Les articles parus dans «L'Action du Peuple» (nos 33-41, 16 mars — 13 mai 1934).
- 201 Les articles parus dans «L'Action du Peuple» (nos 42-52, 22 avril — 7 octobre 1937).
- 305 Esquisse biographique.

Avant-Propos

A l'occasion du cinquantenaire de la parution du premier journal nationaliste marocain «L'Action du Peuple» édité à Fès dès 1933, la Fondation Mohamed Hassan Ouazzani a jugé utile de publier les articles de Mohamed Hassan Ouazzani parus dans ledit journal. Elle fournit ainsi une source importante à la connaissance d'un moment particulièrement douloureux de l'Histoire du Maroc et un document qui témoigne de la détermination, de l'imagination et surtout du courage d'un homme qui a engagé un combat de caractère moderne et inédit au Maroc.

Le journal a pour but la sauvegarde des droits des Marocains menacés par le pouvoir du Protectorat et le rétablissement de la dignité et de la liberté du pays. Les analyses pénétrantes et bien documentées sur la situation historique, politique, économique et sociale du Maroc, sur le Protectorat publiées par Mohamed Hassan Ouazzani, rédacteur en chef de «L'Action du Peuple» constituent les apports les plus substantiels du journal avec des chroniques ou des dossiers sur des problèmes d'actualité marocaine, arabe et internationale préparés par des collaborateurs spécialisés. Aussi «L'Action du Peuple» surprend-elle par sa qualité d'organe d'information tant sur le plan de la forme que sur celui du fond, eu égard à la modicité des moyens à disposition.

Les responsables de la Fondation ont pensé faciliter la lecture de ces documents en présentant brièvement la situation internationale du Maroc et le contexte politique marocain qui prévalaient au moment de la parution de «L'Action du Peuple». Une rétrospective succincte de la presse marocaine

aidera le lecteur à saisir la spécificité de la publication de «L'Action du Peuple» et les vicissitudes qu'a rencontrées son rédacteur en chef pour faire entendre à travers son journal la voix des Marocains dressés contre l'injuste régime imposé à leur pays par les Puissances étrangères.

Une esquisse biographique de Mohamed Hassan Ouazzani, présentée à la fin du livre, complète cette publication.

Introduction

Contexte politique

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, le Maroc a toujours été un Etat souverain, indépendant, organisé, n'ayant connu aucune occupation étrangère à part les «Présides» espagnols à Ceuta et Melilla. Sa souveraineté subit des violations conséquentes à partir de 1850.

En effet la situation du Maroc, sur le plan géographique, lui donne une importance stratégique, économique et politique particulière. Aussi est-il convoité par les Puissances européennes qui en font un objet d'intrigues et un champ de manœuvres diplomatiques, pour le dominer dans un but expansionniste et d'exploitation. Ainsi, la France, la Grande-Bretagne, l'Espagne, plus tard l'Allemagne s'intéressent-elles au Maroc pour des raisons économiques et politiques. En ce qui concerne la France, après la prise d'Alger en 1830 et l'occupation de la Tunisie en 1881, elle vise la domination de tout le Maghreb et n'entend pas voir un pays européen occuper avec elle une partie de cette région de l'Afrique. Et on peut considérer que la colonisation de l'Algérie a pour conséquence directe la domination du Maroc par la France. Lyautey, établi en Algérie, n'a pas caché que le Maroc constitue «un volcan dont le feu risque de se répandre en Algérie». Il pensait que ce qui se passait dans l'Empire chérifien aurait des conséquences graves sur l'Autorité française en Algérie, et sur les intérêts de la France dans ce pays. Il se disait convaincu de la nécessité d'une intervention militaire dans l'Empire chérifien. De son côté, Delcassé, ministre français des Affaires étrangères est catégorique: l'Empire chérifien doit rester sous la domination française. Il met en garde les Puissances européennes contre une intervention dans un pays limitrophe de l'Algérie française.

La Grande-Bretagne installée à Gibraltar souhaite s'assurer le contrôle de la côte nord de l'Empire chérifien pour garantir la sécurité de son commerce et de sa navigation surtout après l'ouverture du Canal de Suez (1869) puisque, désormais la route des Indes passe par Gibraltar.

Quant à l'Espagne, elle pense que sa proximité et sa présence à Ceuta et à Melilla lui confèrent des droits particuliers sur l'Empire chérifien.

Ainsi, les intérêts divergents des Puissances étrangères les poussent-ils à se livrer à des rivalités et à des intrigues pour obtenir du gouvernement de l'Empire chérifien des avantages et des garanties pour leurs nationaux. Elles profitent de la situation de faiblesse dans laquelle se trouve l'Empire chérifien pour imposer au Sultan des conventions dans le sens de leurs intérêts.

Par le traité anglo-marocain de décembre 1856, l'Empire chérifien est ouvert aux produits britanniques. En plus de la liberté commerciale, les sujets anglais bénéficient des droits particuliers, (exemption des droits de douane, droit d'acquérir des propriétés) et des garanties judiciaires (juridiction consulaire).

En 1860, après la prise de Tétouan — (6 février 1860), l'Espagne profite de sa supériorité militaire pour obtenir la signature de traités à son avantage. En vertu de ces traités, les Espagnols jouissent, en plus des mêmes droits et garanties que les Anglais, d'autres privilèges.

Le 27 août 1863, la France se fait reconnaître par un traité, des privilèges économiques, fiscaux et judiciaires non seulement à ses ressortissants, mais à *ses protégés*: c'est-à-dire à des nationaux marocains qui se mettent sous sa protection.

Cette nouvelle «trouvaille» constitue une «finesse» dans le processus de la pénétration étrangère au Maroc. Les événements montrent par la suite que les Marocains protégés, en plus des abus qu'ils ont commis, ont constitué une «Cinquième colonne» et aidé à la colonisation du pays.

Le traité bilatéral du 27 août 1863 créant une catégorie de citoyens marocains protégés, est transformé quelques jours plus tard en une convention internationale accordant *aux Marocains protégés* des grandes puissances des privilèges spéciaux et les soustrait aux lois de leur pays.

Ces traités portent de graves atteintes à la souveraineté et à l'économie de l'Empire chérifien tant sur le plan politique que sur le plan économique. Par ces traités, les Puissances européennes consolident leur position dans un pays qui continue à s'affaiblir, et qui est l'objet d'une certaine agitation que s'efforce de maîtriser et de limiter le Sultan réformateur Moulay Hassan 1^{er} par son autorité et par une action diplomatique ferme et habile. Conscient du danger que représente le système de la protection, il demande sa suppression, ce qui lui permettrait de recouvrer sa souveraineté sur tous ses sujets. Ses démarches aboutissent à la réunion de la

conférence de Madrid (19 mai-3 juillet 1880) qui, loin d'abolir les protections, les affirme en les réglementant tout en étendant le champ des interventions européennes dans l'Empire. Malgré l'existence des privilèges accordés à toutes les puissances et à leurs «protégés marocains», Moulay Hassan 1^{er} sauvegarde l'indépendance du pays en le maintenant dans un ordre relatif, lui évitant ainsi des situations anarchiques et par conséquent un prétexte d'interventions étrangères. Après la disparition de Moulay Hassan et l'avènement de Moulay Abdelaziz, le Trésor public est dans une mauvaise situation. L'Empire chérifien connaît de graves difficultés financières. L'instauration de l'impôt agricole, Tertib, (1901), la présence des Européens sur le sol national avec leurs privilèges, le comportement des «marocains protégés» créent un certain mécontentement, et causent des troubles dans les tribus. Le vent est à l'anarchie que le pouvoir central n'arrive pas à juguler. L'autorité étatique est considérablement entravée, des incidents surviennent à la frontière algéro-marocaine. La France les exploite pour exercer une pression sur le sultan Moulay Abdelaziz qui lui confie en 1901, la «pacification» des confins algéro-marocains. C'est à partir de ce moment que commence l'intervention militaire française prévue par Lyautey qui envoie des troupes qui pénètrent en territoire marocain jusqu'à la Moulouïya. Pendant que l'Empire chérifien se débat dans des difficultés de toutes sortes, les Puissances étrangères renforcent leur pénétration et leurs interventions. Parmi ces Puissances, la France entend se réserver la prépondérance au Maroc. Delcassé réaffirme devant le parlement français, le 10 décembre 1904, les intentions interventionnistes françaises. Mais la France doit compter avec les autres Puissances européennes. On assiste alors à «*l'entente cordiale*», les Puissances se font des concessions réciproques, ce qui permet à la France de poursuivre l'établissement de sa domination sur l'Empire chérifien. Pour arriver à son objectif, la France reconnaît à l'Italie sa prépondérance sur la Tripolitaine (1900), à la Grande-Bretagne sa prépondérance sur l'Égypte (8 avril 1904).

L'Accord franco-espagnol du 3 octobre 1904 réserve à l'Espagne la portion du territoire marocain le plus proche du détroit de Gibraltar. Tanger devient une ville internationale dont le statut ne sera toutefois déterminé qu'en 1923. Avec cette «entente cordiale» entre grandes Puissances, commence le processus qui conduira la France à imposer son Protectorat à l'Empire chérifien. Sous prétexte d'aider le gouvernement chérifien, Delcassé envoie alors à Fès une mission diplomatique pour proposer au Sultan un Plan de Réformes concernant l'organisation des forces de police dans les ports, la création d'une banque d'Etat par un consortium de banques françaises et l'exécution des Travaux publics sous contrôle français.

Cependant, la pénétration française, politique et militaire, se heurte à l'opposition de l'Allemagne, qui par la bouche de Guillaume II déclare le 31 mars 1905, lors d'une escale à Tanger, qu'elle considère l'Empire chérifien comme un pays indépendant et qu'elle ne tolère pas qu'une Puissance y établisse sa domination. Le Sultan Moulay Abdelaziz exploite ces rivalités franco-allemandes pour proposer de soumettre le Plan de Réformes françaises à une conférence internationale. Celle-ci a lieu à Algésiras du 16 janvier au 7 avril 1906. L'Acte d'Algésiras garantit l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Maroc. Mais il s'agit de garanties purement théoriques.

Il organise dans la pratique la pénétration étrangère et favorise la France et l'Espagne. La position privilégiée accordée à la France la pousse à occuper militairement l'Empire chérifien sous prétexte d'aider le pouvoir central à assurer l'ordre. C'est ainsi que Lyautey occupe Oujda en 1907, Bni Snassen en 1908, que le général Drude installe les troupes à Casablanca en 1907, que le général d'Amade occupe la plaine de la Chaouia en 1908. La présence civile et militaire des Français et des Espagnols provoque un mécontentement général de la population qui ne cache pas son hostilité à leur égard. C'est ainsi que les tribus prennent les armes pour se dresser contre les forces étrangères. Dans certaines villes, les Oulamas prennent conscience de la gravité de la situation. Le Sultan Moulay Abdelaziz, rendu responsable de la situation qui prévaut dans l'Empire est écarté en 1907 au profit de son frère Moulay Abdelhafid considéré d'abord comme un champion de l'indépendance. Ainsi Moulay Abdelhafid reçoit-il la Béia de la Oumma pour sauvegarder la souveraineté de l'Empire. L'Acte de la Béia trace au nouveau Sultan la ligne de conduite politique et les principes à suivre qu'on peut résumer en cinq points :

1. Dénonciation de l'Acte d'Algésiras.
2. Evacuation des troupes étrangères.
3. Suppression de la protection dont bénéficient certains sujets.
4. Mise au courant de la Oumma de l'évolution des négociations avec les étrangers, et refus de tout ce qui peut léser l'intérêt de la Oumma.
5. Organisation de la défense du territoire national.

L'Acte de la Béia révèle que la Oumma est consciente des dangers qui menacent le pays. Moulay Abdelhafid essaie de respecter les clauses de la Béia malgré les difficultés et les troubles intérieurs; mais son champ de manœuvres reste cependant limité. Depuis «l'entente cordiale», l'Empire chérifien est isolé sur le plan international, la France ayant obtenu, moyennant des concessions au profit des autres Puissances, le feu vert pour occuper le Maroc. Elle envoie à Fès une mission militaire pour entraîner les soldats marocains, ce qui déclenche un grand mécontente-

ment de la population fassie, et un soulèvement des tribus qui assiègent la ville de Fès.

Le 21 mai 1911, à la demande de Moulay Abdelhafid, le général Moinier arrive avec des troupes pour dégager la capitale (Fès). En repartant, le général français laisse une partie de ses soldats à Fès; et sur le chemin de retour, il occupe Meknès, Khmisset et Rabat. Cette dernière intervention militaire française provoque l'envoi d'un navire de guerre par l'Allemagne à Agadir, le seul port marocain échappant au contrôle franco-espagnol.

L'accord franco-allemand du 4 novembre 1911 laisse à la France le champ libre pour agir dans l'Empire chérifien. Désormais, aucun obstacle ne peut se dresser sur le chemin de la France pour imposer sa domination sur le Maroc. Parallèlement à une action psychologique, elle mène une véritable pression sur le gouvernement chérifien. C'est ainsi qu'elle envoie à Fès un émissaire le 24 mars 1912 et organise dans cette ville le 28 mars 1912 un imposant défilé militaire pour impressionner l'autorité chérifienne. Deux jours plus tard, le 30 mars 1912, le traité de Fès, établissant un régime de Protectorat, est imposé à l'Empire chérifien. Ce régime donne au peuple marocain *«l'illusion de l'indépendance»* pour reprendre une expression de Lyautey, premier Résident général dans l'Empire chérifien qui ajoute: *«ce régime a toute la souplesse nécessaire pour nous permettre de donner au pays le maximum de développement économique, pour en faire la bonne affaire commerciale et industrielle qui doit être l'objet primordial de tout «établissement colonial»*. La signature du traité de Fès a provoqué une certaine agitation dans la population fassie. Des coups de feu tirés vers le consulat français ont été entendus, et c'est le 17 avril 1912, que Moulay Abdelhafid quitte Fès et abandonne le trône le 12 août 1912. A partir de 1912, une véritable colonisation est appliquée par la France: politique, économique et terrienne. Cette politique de colonisation se fait au détriment des intérêts des Marocains: paysans, commerçants et artisans. Mais cette politique s'est heurtée à la résistance armée des Marocains surtout dans les tribus. Cette résistance n'a pu être écrasée sous prétexte de la pacification qu'en 1934. Il faut signaler que cette résistance a connu une ampleur particulière parmi les tribus du Rif sous la direction de Mohamed Ibn Abdelkrim Khattabi qui a infligé une retentissante défaite à l'armée espagnole (juillet 1921) à Anoual. *«L'Espagne, dira Mohamed Ibn Abdelkrim, nous fournissait du jour au lendemain, tout ce qui nous manquait pour équiper une armée et organiser une guerre de grande envergure»*. Etendant son action de libération, le chef rifain attaque le 16 avril 1925, un fortin français. Divers postes sont enlevés par les Rifains qui, malgré l'envoi des troupes mobiles des généraux Giraud, Freydenberg et Colombat, continuent de progresser d'une trentaine de kilomètres au Sud de l'Ouergha, menaçant ainsi la ligne de communication Maroc-Algérie. C'est

alors que le gouvernement français prend la décision d'engager des moyens considérables contre Mohamed Ibn Abdelkrim. Il envoie Pétain à la tête d'une armée d'une centaine de bataillons dans le Rif. En collaboration avec les Espagnols, les troupes françaises se lancent contre l'armée rifaine qui résiste pendant un mois à tous les assauts et ce n'est qu'en juin 1926 que l'armée du Rif est battue.

Après la défaite de Mohamed Ibn Abdelkrim, le mouvement d'opposition à la domination française se déplace dans les villes où existe une certaine intelligentsia impressionnée par le combat du chef rifain et de ses compagnons, mais aussi par sa défaite. Apparaît alors en son sein, une réflexion sur la situation de la société marocaine qui, nourrie de la pensée salafite développée par Djamal Dinn Al Afghani, Mohamed Abdou et Rachid Réda et sous l'influence du panarabisme, prôné par Chakib Arsalan, va donner naissance au *Nationalisme marocain*. Des groupes formés de jeunes Marocains se réunissent à Fès, à Rabat. Ils deviendront rapidement les noyaux actifs du Mouvement National marocain.

Simultanément, un certain nombre de ces jeunes Marocains se rendent à Paris pour suivre des études supérieures (médecine, lettres, économie, droit, sciences politiques). Ces étudiants marocains se mettent en relation avec les étudiants nord-africains, arabes, dans le cadre de l'Association des Etudiants musulmans nord-africains, de l'Association de l'Etoile nord-africaine de Messali Hadj et de l'Association de l'Unité arabe. Au cours des réunions de ces associations, les problèmes de décolonisation, du monde musulman et arabe sont discutés. Une certaine prise de conscience nationaliste commence à naître.

Parmi ces jeunes Marocains se trouvant à Paris, on distingue Mohamed Hassan Ouazzani qui se montre le plus intéressé par les questions politiques, le plus actif dans les contacts avec les organisations et partis politiques. En arrivant dans la capitale française, il est déjà marqué par les événements du Rif et la guerre de libération menée par Mohamed Abdelkrim*, qui éveille en lui un fort sentiment patriotique qui ne le quittera plus. Les exploits d'Ataturk qui libéra la Turquie de l'ingérence étrangère le passionnent ainsi que les événements d'Orient surtout de Syrie. Les exemples de combats lui procurent cette foi dans l'action héroïque qui caractérisera son propre combat ultérieur. La situation dans laquelle se trouve le Maroc, la conjoncture internationale font naître dans son esprit l'idée de faire de la politique. Les journaux qu'il lisait quand il était jeune collégien lui avaient fait découvrir l'importance de la presse dans

* Voir à ce sujet, le volume 2 des Mémoires de Mohamed Hassan Ouazzani consacré entièrement à Mohamed Abdelkrim Khattabi et à la guerre du Rif (en arabe).

le combat politique. Aussi, oriente-t-il sa formation dans ce sens. Tout en poursuivant ses études supérieures, il entre en relation, grâce à ses professeurs, avec les partis politiques français surtout ceux de gauche, et milite dans les associations d'étudiants nord-africains et arabes.

Par sa formation et ses fréquentations, il possède l'enseignement et les techniques pacifiques de la lutte politique: la mobilisation de la masse, la manifestation organisée, l'utilisation de la presse, le procédé de la pétition, etc.

Se trouvant en vacances d'été à Fès en 1929, Mohamed Hassan Ouazzani profite des événements de la Palestine pour organiser un mouvement de protestation contre la politique menée par les Anglais en Palestine.

Ainsi, après la guerre du Rif et avant les manifestations contre le dahir berbère du 16 mai 1930, la première mobilisation des Marocains a-t-elle lieu à Fès en septembre 1929 en faveur de la Palestine*. C'est aussi l'occasion d'un heurt entre Mohamed Hassan Ouazzani qui a pris l'initiative de ce mouvement de protestation et la presse française de droite paraissant au Maroc.

En effet, en septembre 1929, la Palestine connaît de graves incidents. Les forces britanniques dirigées par le vice-maréchal de l'air Dowing prennent parti pour les sionistes. Elles procèdent à des arrestations et tirent sur des personnes arabes. Les sionistes démolissent le sanctuaire de Sidi Ibrahim dans le Horm El Scherif de Sidna Omar. Ces événements occasionnent un vif mécontentement dans la population fassie. Mohamed Hassan Ouazzani prend l'initiative d'une pétition d'indignation qui a recueilli plusieurs milliers de signatures pour protester auprès du gouvernement britannique contre les agissements des forces anglaises en Palestine et contre l'appui apporté aux juifs sionistes. Cette pétition donne lieu à une mobilisation et à une manifestation d'une importance particulière, et même à une certaine agitation, ce qui inquiète les autorités françaises.

«*Le Courrier du Maroc*» du 8 septembre 1929, après avoir imputé l'initiative de la pétition à Mohamed Hassan Ouazzani écrit:

«Ce mouvement qui paraît assez avancé depuis ces dernières vingt-quatre heures avait pris naissance au reçu d'un télégramme venant de Syrie et prétendant que les sionistes aidés des Anglais auraient démoli le sanctuaire musulman de Jérusalem».

Ainsi, le journal précité laisse-t-il entendre que le mouvement de protestation est manipulé de l'étranger. Comme son nom est cité, Mohamed Has-

* Pour un exposé très détaillé, voir le chapitre sur le «le Maroc et les événements de la Palestine» dans le volume 1 des Mémoires de Mohamed Hassan Ouazzani p. 469-478 (en arabe).

san Ouazzani use de son droit de réponse et adresse au «*Courrier du Maroc*» la mise au point suivante :

Fès, le 9 septembre 1929

Monsieur le Directeur,

Je viens de lire dans votre journal «*Le Courrier du Maroc*» l'entrefilet concernant la pétition des notables fassis au sujet des événements de Palestine. La lecture de cette information publiée par votre organe m'a causé une grande surprise comme elle a dû provoquer une certaine agitation parmi les autorités de la ville.

Cela est imputable d'abord à votre informateur qui manque de scrupule, dans ses façons de s'enquérir des faits et des renseignements. Le journal, sans avoir le moindre souci de la véracité des «oui-dire», n'a pas soumis à un certain contrôle les bruits tendancieux rapportés.

Donc deux importantes rectifications s'imposent pour éclairer le lecteur sur les origines de la pétition et pour dissiper le trouble qui a pu agiter les autorités de la ville. L'information dit que «ce mouvement qui paraît assez avancé depuis ces dernières 24 heures avait pris naissance au reçu d'un télégramme venant de Syrie...». A cela, je puis vous affirmer sans craindre la moindre contestation qu'aucun télégramme ne nous est parvenu de Syrie ou d'ailleurs, les employés de la poste peuvent vous corroborer cette affirmation. Je vais ajouter que c'eût été un grand malheur pour nous, Marocains musulmans, d'avoir attendu l'arrivée d'un télégramme pour stimuler notre zèle et éveiller en nous les sentiments de bonne solidarité islamique.

L'existence de ce prétendu télégramme n'eût été aussi qu'un signe de faiblesse manifeste de la part de notre Islam maghrébin et notre geste de solidarité une simple vilenie.

Quant à dire, dans les notes de la rédaction, que «*les télégrammes de Palestine transmis par les agences d'informations n'ont jamais signalé jusqu'ici les faits ci-dessus...*»; «c'est-à-dire la démolition du sanctuaire musulman, je peux renvoyer l'auteur de ces remarques à «*La Presse Marocaine*» du 4 septembre, il y lira une dépêche de Paris en date du 3 septembre, relative au bombardement de la mosquée d'Omar et qui dit en substance : «*le bombardement de la mosquée d'Omar, le lieu saint des musulmans, par les Britanniques a causé chez les Arabes une exaspération qui amena le soulèvement de toutes les tribus de Palestine et des environs. On peut s'attendre à de graves événements, la guerre sainte étant prêchée sur toute l'étendue des territoires de l'Islam*».

Je dois ajouter que l'attitude adoptée par notre pétition a été provoquée par la solidarité que doit manifester le musulman à ses frères qui souffrent en dépit des distances et des entraves. Nous avons été encouragés par l'attitude qu'ont adoptée les juifs marocains à l'égard de leurs coreligionnaires de Palestine qui, autant que les Arabes musulmans et chrétiens, viennent d'être victimes de l'agitation du sionisme travaillant pour l'étranger. Notre protestation contre les récents événements et les dangers imminents du sionisme utopique, ne contribuera pas à hâter la guerre des religions ou des races. Nous voulons au contraire, faire entendre notre voix comme musulmans et comme sympathisants avec tous les juifs qui ont compris les inspirations des rêveries sionistes et qui ont manifestement et officiellement désapprouvé leurs agents en Palestine et ailleurs. Nous tenons à nous solidariser avec les Israélites ayant juré haine et destruction à cette doctrine, cause de tant de conflits sanglants

et de désordres fâcheux. De plus notre pétition rappellera sans prétention, au socialiste M. MacDonald que les musulmans et les juifs ne se laisseront jamais leurrer par le pacifisme des discours, et que pour s'imposer en véritable artisan de la paix, de l'entente des peuples, de la fusion des races, il faut renoncer impérieusement à la politique de division, aussi bien aux Indes, qu'en Palestine que partout ailleurs, abjurer effectivement tout machiavélisme honteux et ne se réclamer que d'une politique de bonne foi et d'entente, seul moyen de désarmer les esprits et de pacifier les cœurs.

Dans l'espoir d'obtenir l'insertion intégrale de ces rectifications et de ces quelques suggestions qui ne manqueront pas d'intéresser certains lecteurs de votre journal, je vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Après une sommation faite par voie judiciaire, «*Le Courrier du Maroc*» en date du 1^{er} octobre 1929, fait paraître l'information suivante :

« Nous recevons de l'un des signataires qui ont pris l'initiative d'une pétition dans la Médina au sujet des événements de Palestine, une sommation d'insérer une rectification à l'information que nous avons fait paraître à ce sujet le 8 septembre.

En effet, si Mohamed Ouazzani nous fait connaître que leur protestation n'a pas été inspirée, comme nous l'avions dit, par un télégramme émanant de Syrie, nous donnons, acte bien volontiers, à notre correspondant occasionnel, de cette déclaration ».

Quelques mois plus tard, après la promulgation du dahir berbère du 16 mai 1930, une manifestation se déroule à l'occasion de la prière de vendredi à la Karaouiyine (Fès). La récitation du Latif aboutit à une manifestation populaire de résistance à la politique de la Résidence. La population manifeste dans les rues de Fès aux cris de « Vive l'Islam sous l'égide de l'Imam ». Les autorités du Protectorat sachant que cette manifestation a été préconisée par Mohamed Hassan Ouazzani lors d'une réunion, procèdent à son arrestation. Le Pacha de Fès Baghdadi lui inflige en public la bastonnade et le condamne à la prison qu'il purge à Taza.

Après la mobilisation qui aboutit à la pétition en faveur de la Palestine (1929) et à la manifestation populaire contre le dahir berbère (1930), le Mouvement Nationaliste marocain, encore embryonnaire, commence à se propager à travers le Maroc. Cependant, le mouvement n'est pas encore organisé, il est encore pratiquement inconnu. Il importe de le faire connaître à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Pour cela, il faut présenter la situation dans laquelle se trouve le Maroc, dénoncer la politique suivie par les autorités du Protectorat, exposer les idées nouvelles du nationalisme naissant. Dans ce but, Mohamed Hassan Ouazzani voyage à Paris en 1931 et publie sous le pseudonyme: Mouslin Barbari un ouvrage intitulé «*Tempête sur le Maroc ou les erreurs d'une politique berbère*» avec l'appui des milieux français opposés à la politique coloniale du gouvernement. La

publication de cet ouvrage provoque bien des remous. «*La Nation Arabe*», revue que dirige à Genève Chekib Arsalan en fait part et contribue à procurer une résonnance internationale à la question marocaine. Toujours dans le cadre de la propagande en faveur de la cause nationaliste marocaine, Mohamed Hassan Ouazzani fait à partir de 1930, de nombreux séjours en Espagne où il compte de nombreux amis dans les milieux progressistes espagnols.

Après l'avènement de la République en Espagne en 1931, il entretient de bonnes relations avec des ministres et des parlementaires espagnols qui appuient les revendications marocaines, ce qui explique la présence de personnalités espagnoles de premier rang dans le comité de rédaction de la revue *Maghreb* dont le premier numéro paraît à Paris en juillet 1932 et dont le rédacteur en chef est Robert Jean Longuet. Dans la revue *Maghreb*, Mohamed Hassan Ouazzani publie de longues études approfondies sur le Protectorat, s'élève contre le dahir berbère et aborde dans plusieurs articles les relations hispano-marocaines.

Le fait de collaborer à la revue «*Maghreb*» en envoyant régulièrement du Maroc des articles, ne l'empêche pas de tenir des réunions et des manifestations à Fès, à Khemisset et à Casablanca. A l'intérieur du pays, le Mouvement Nationaliste naissant ne dispose pas encore d'un moyen d'expression, — exception faite des tracts — pour divulguer ses orientations. L'accueil sympathique réservé au dit mouvement par le peuple impose donc de nouvelles structures de combat politique parmi lesquelles la création d'une presse nationale, dont la tâche consistera à aborder des problèmes purement marocains dans une perspective nationale, et d'informer l'opinion internationale sur la question marocaine. L'essor pris par le Mouvement Nationaliste rend le rôle de la revue «*Maghreb*» insuffisant, étant donné qu'elle est mensuelle, imprimée à l'étranger en nombre limité et traitant à la fois des problèmes arabes et nord-africains en plus des problèmes marocains. La nécessité de créer un journal nationaliste marocain pour élargir l'audience du mouvement national, pour dénoncer la politique du Protectorat, pour exercer une certaine pression sur les autorités coloniales se fait sentir. Par sa formation et son expérience, Mohamed Hassan Ouazzani est sans doute le mieux préparé parmi les jeunes nationalistes marocains, pour saisir l'importance d'une presse comme instrument de combat politique et pour en prendre l'initiative et la direction. Aussi fait-il paraître le 4 août 1933 le premier numéro de «*L'Action du Peuple*» à Fès, dotant ainsi le Mouvement Nationaliste d'une arme dont l'efficacité peut se mesurer aux tracasseries, saisies et interdictions de paraître par lesquelles les autorités du Protectorat accueillirent cet organe qui peut être considéré comme le premier porte-flambeau d'une résistance nationale qui aboutira après les épreuves, les répressions, les bannissements

et les exils, à la libération du Maroc. Le choix de la date du 4 août n'est pas un fait du hasard. Au Maroc, le 4 août 1578, c'est la bataille de Oued al Maghazen ou la bataille des trois rois où le Sultan Moulay Abdelmalek Essaadi triompha de Don Sebastien du Portugal. Aux yeux des Marocains, cette victoire représente beaucoup de significations. C'est la nation marocaine poussée par un élan de patriotisme qui défend son pays. Cette bataille prouve l'existence d'un sentiment national marocain et la possibilité d'une mobilisation de tout un peuple pour défendre la souveraineté du pays. Il n'est pas inutile de rappeler H. Terrasse :

« En cette occasion exceptionnelle, comme dans toutes les attaques infructueuses et cent fois répétées contre les places portugaises, la lutte contre les chrétiens a été le fait des masses plus encore que du Maghzen »

En France, dans la nuit du 4 août 1789, la Révolution populaire abolit les privilèges et les droits féodaux avant de voter la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (26 août).

Tel est très brièvement exposé le contexte politique qui a précédé et qui explique la naissance de *L'Action du Peuple*.

Bref historique de la presse marocaine

Bien que la première imprimerie soit importée au Maroc en 1860, le premier journal paraît à Ceuta le 1^{er} mai 1820. Il s'agit d'«*El Liberal-Africano*» un hebdomadaire de la société patriotique de Ceuta.

La guerre hispano-marocaine de 1860 est l'occasion de la parution d'«*El Eco de Tetuan*» imprimé dans l'imprimerie de campagne de l'armée espagnole.

Ce n'est qu'en 1860, avec l'installation d'une imprimerie à Tétuan qu'on assiste à la diffusion d'un véritable journal: «*El Noticiero*» (16 avril 1860-13 février 1861). Il prend la défense des intérêts espagnols locaux et fait la propagande de la politique espagnole.

Avec l'implantation en 1880 d'une imprimerie à Tanger, la presse prend dans cette ville un essor important. On assiste à la naissance des journaux dans différentes langues reflétant ainsi la concurrence entre les Puissances étrangères qui recherchent à étendre leur domination sur l'Empire chérifien. D'abord privés, les journaux deviennent rapidement les porte-parole directs des Puissances étrangères, mis à part «*Lissane Al-Maghreb*».

«*Al Maghreb Al-Aksa*» (1883) qui paraît en langues espagnole et anglaise oriente les étrangers s'intéressant à l'Empire chérifien sur le plan économique et politique.

«*Le Réveil du Maroc*» (1883) a pour devoir la défense des intérêts français à Tanger.

«*The Times of Morocco*» (1884) paraît sous l'égide de l'ambassade de Grande-Bretagne, joue un rôle important en ce qui concerne les sociétés commerciales anglaises, et attaque les intérêts français au Maroc.

«*El Diario de Tanger*» (1889) premier quotidien, est sous l'influence de la légation française à Tanger.

«*El-Maghreb*» (1889) est le premier journal paraissant en langue arabe.

«*Assaada*» (1905) journal en langue arabe, prêche les idées coloniales pour le compte de la France. Ce journal transféré en 1912 à Rabat, continue à être sous la tutelle de la Résidence française.

«*Lissane Al-Maghrib*» en langue arabe voit le jour le 8 février 1907. C'est un journal pro-marocain. Organe fondé par des Libanais, il est en liaison avec Istamboul et en relation avec les Marocains qui lui font part de leurs idées et lui envoient des articles. Ce journal réclame l'enseignement obligatoire et la réforme de l'appareil gouvernemental. On y trouve même un projet complet de la Constitution (1908). A Casablanca, en 1908, paraît «*Nord-Sud*». Ce journal est le précurseur de «*La Vigie Marocaine*» (28 novembre 1908) et du «*Petit Marocain*» (1912). Ces journaux sont les défenseurs acharnés des intérêts expansionnistes de la colonie française. Ils se prononcent même pour l'annexion du Maroc à la France. A partir de 1912, on voit foisonner une grande quantité de journaux: *Le Sud Marocain*, *L'Atlas*, *Le Progrès de Fès*, *La Bougie Marocaine*, *L'Echo de Meknès*, *El-Heraldo de Marruecos*, *Diarrio Marroqui*, *Vendetta di Tanger*, *L'Echo du Maroc*, *Le Courrier de Fès*, *La Dépêche Marocaine*. Ces journaux sont animés et financés par la grande bourgeoisie européenne. Elle y voit la défense de ses intérêts propres qui sont naturellement en contradiction avec ceux des Marocains. D'autres journaux de tendances socialiste et communiste paraissent: *La Bataille Socialiste*, *Le Maroc Socialiste*, *Le Socialiste Marocain*, *Clarté*, *Le Cri Marocain*.

La domination étrangère de l'Empire chérifien s'est appuyée sur les journaux qui sont sous l'influence directe des Puissances européennes. La presse est alors entre les mains des légations étrangères qui défendent les intérêts de leurs nationaux, qui réclament des privilèges pour eux et qui leur montrent les avantages à venir s'installer au Maroc. Les journaux attaquent l'Administration chérifienne, réclament les libertés du commerce. Ils jouent un rôle d'information économique décisif pour les hommes d'affaires européens. Ils constituent le support de la colonisation de l'Empire chérifien.

Face à cette presse solidement organisée et financée, à la solde des Puissances européennes et des intérêts étrangers, le Mouvement Nationaliste marocain ayant pris le relai de la résistance armée menée par Mohamed Ibn Abdelkrim Khattabi n'a pas de moyens d'expression pour faire connaître ses idées, défendre les intérêts nationaux et contrecarrer la propagande colonialiste. Il faut attendre 1932 pour voir paraître à Paris la revue «*Maghreb*» (juillet 1932) dans laquelle est exposée la position des nationalistes marocains à l'égard du Protectorat, français et espagnol.

Mohamed Hassan Ouazzani juge la revue «*Maghreb*» insuffisante puisqu'elle paraît mensuellement à Paris et n'aborde pas exclusivement les problèmes marocains. Toutes les questions nord-africaines, syriennes y sont exposées. Mohamed Hassan Ouazzani est conscient du vide dans lequel se trouve le Mouvement National marocain. Il a l'idée de créer un journal en langue française. Sa formation politique et journalistique, ses relations sur le plan international le lui permettent, et lui facilitent la tâche. Il soumet son projet à ses amis, membres de la Zaouia* qui ne se montrent ni motivés, ni enthousiasmés. Ils opposent un refus catégorique pour des raisons faciles à expliquer. Mohamed Hassan Ouazzani fait alors de la création du journal une affaire personnelle. Secrètement, il fait lui-même les formalités administratives. Il choisit comme titre: «*L'Action du Peuple*», il le définit comme: «*Organe hebdomadaire de défense des intérêts marocains*».

La parution du journal est annoncée à Salé lors de la célébration du premier anniversaire de la revue «*Maghreb*». Ainsi, le premier numéro de «*L'Action du Peuple*», voit-il le jour le 4 août 1933 à Fès. Avec la parution de «*L'Action du Peuple*», Mohamed Hassan Ouazzani donne un nouvel élan au Mouvement National marocain qui dispose alors d'une presse de combat. La responsabilité juridique du journal ne pouvant incomber à un Marocain est confiée à Hertz Abdellah, un Français converti à l'Islam.

Ceux qui collaborent au journal en écrivant de temps à autre un article, le font d'une manière bénévole. On relève les noms de Omar Ben Abdeljalil qui écrit soit sous son nom propre, soit sous le pseudonyme Abou-Hafs, de Sbihi, de Mohamed Hassar qui est en réalité un nom d'emprunt, et qui n'est autre que Mohamed Saleh Missa, d'Abdelkader Berrada*.

* Zaouia: Nom donné à la cellule secrète du Mouvement Nationaliste marocain.

* Abdelkader Berrada: Nationaliste de la première heure, condamné à mort par les autorités du Protectorat, enlevé à Tanger par des «inconnus» au lendemain de l'Indépendance du Maroc.
Martyr de la démocratie au Maroc.

Quant à Mohamed Kholti, il collabore régulièrement en écrivant et en aidant à la réalisation et à la confection du journal. Le lancement du journal est fait avec les fonds des parents de Mohamed Hassan Ouazzani. Par la suite, les fonds proviennent des dons, du produit de la vente et de la publicité.

Dans «*L'Action du Peuple*», Mohamed Hassan Ouazzani défend avec sa vigueur habituelle les intérêts de la nation marocaine. Il dénonce les agissements abusifs des autorités du Protectorat. Il réclame les libertés démocratiques et les réformes administratives et agraires. Il aborde les problèmes de l'enseignement, de la justice, des biens Habous, de la jeunesse, de la femme marocaine. Il traite les relations judéo-musulmanes et la question de la Palestine. Il mène une campagne contre le dahir berbère. Il répond à la presse de droite. Il présente le point de vue nationaliste et les revendications marocaines sociales et économiques. Ses nombreux articles lui causent beaucoup d'ennuis: menace de mort de la part des colons, diffamation dans la presse française de droite. A ce sujet, il faut signaler le procès intenté contre le journal «*La Voix Française*» par Mohamed Hassan Ouazzani pour diffamation. Le jugement du tribunal de Casablanca, intervenu le 27 avril 1934, donne gain de cause à Mohamed Hassan Ouazzani. Ainsi le premier procès intenté par un nationaliste marocain contre le journal qui est le porte-parole des colons français mobilise-t-il la masse marocaine. Le résultat favorable du procès crée un choc psychologique dans la population marocaine.

La parution d'un journal nationaliste n'est pas un fait qui plaît aux Français établis au Maroc qui voient leurs intérêts menacés. Ils essaient par tous les moyens de créer des difficultés au journal. Ils sont à l'origine du conflit entre Mohamed Hassan Ouazzani et Hertz. Ce dernier le reconnaît dans une lettre publiée dans le n° 39 de *L'Action du Peuple* du 4 mai 1934.

A la suite de ce conflit, le n° 18 du 1^{er} décembre 1933 est saisi par une ordonnance du président du tribunal qui suspend la parution du journal. Mohamed Hassan Ouazzani, tout en interjetant l'appel de ladite ordonnance fait paraître à Fès. «*La Volonté du Peuple*» en date du 8 décembre 1933, «*Organe de doctrine et de défense marocaine*».

«*La Volonté du Peuple*» continue les courageuses campagnes de l'*Action*. Ce changement de nom ne change rien, le cœur restant le même. Après l'infirmité de l'ordonnance par la Cour d'appel de Rabat le 16 janvier 1934, Mohamed Hassan Ouazzani fait réapparaître «*L'Action du Peuple*» sans renoncer à «*La Volonté du Peuple*» qui se trouve être fusionnée avec elle. Une autre manœuvre est utilisée pour contrecarrer «*L'Action du Peuple*». La Résidence française encourage secrètement la parution d'un journal qui porte le nom: «*La France au Maroc*». Pour cela, et pour

montrer que des personnes, autres que françaises, tiennent à la présence de la France au Maroc, elle pousse un Suisse du nom de Christian Richard, et un Marocain, Chahdi Ouazzani à faire paraître ledit journal. Le choix d'un «Ouazzani» est fait dans un but de semer la confusion et pour dire qu'il y a d'autres Ouazzani qui ne partagent pas les idées de Mohamed Hassan Ouazzani. Mais Chahdi Ouazzani ayant compris le piège qui lui a été tendu demande le retrait de son nom du journal «*La France au Maroc*» et adresse une mise au point publiée dans «*L'Action du Peuple*» du 15 septembre 1933. Les attaques de «*La France au Maroc*» contre le journal nationaliste sont connues.

Toutes ces difficultés ne gênent pas la marche de «*L'Action du Peuple*», dont le rédacteur en chef est déterminé à mener le combat dans le but qu'il s'est fixé. La détermination du journal, l'appui populaire qui l'entoure, rendent les colons établis au Maroc furieux et hargneux. Les rubriques du Fellah, la dénonciation des expropriations des Marocains de leur terre, la condamnation de la politique des privilèges mettent les colons en colère, colère qu'ils manifestent par des meetings et une certaine violence. On assiste alors à une confrontation ouverte entre les colons et le rédacteur en chef de «*L'Action du Peuple*». La manifestation des colons, le crâne rasé en signe de protestation, fournit l'occasion au journal de publier une série d'articles dont les titres reflètent beaucoup d'humour, ce qui augmente la rage des colons qui s'attaquent aux vendeurs des journaux pour empêcher la diffusion de «*L'Action du Peuple*». A la suite d'une grande réunion, ils réclament l'interdiction du journal nationaliste. Dans les coulisses, ils envisagent l'assassinat de son rédacteur en chef. Ce mouvement agressif des colons déclenche une grande solidarité de la population marocaine qui ne cache pas son émotion, et qui réagit en soutenant le journal nationaliste, et en défendant la personne de son rédacteur en chef menacé dans sa vie. Des pétitions d'indignation et de protestation de la population de Rabat, de Salé, de Casablanca et de Fès sont adressées au Sultan et au Résident général. La pétition de Fès est publiée dans le n° 11 de «*L'Action du Peuple*» du 16 février 1934. Par ailleurs, contre toute éventuelle attaque, le siège du journal à Boujeloud (Fès) est protégé par des patriotes. Toute cette agitation, toutes ces menaces ne font pas reculer «*L'Action du Peuple*». Bien au contraire. Elles démontrent le poids du journal dans la lutte politique du Mouvement Nationaliste naissant et le danger qu'il représente pour les intérêts étrangers au Maroc.

En créant «*L'Action du Peuple*» et «*La Volonté du Peuple*», Mohamed Hassan Ouazzani donne au Mouvement Nationaliste marocain une arme à la fois redoutable et efficace pour permettre la réalisation des aspirations marocaines. C'est grâce à ces deux journaux que les Marocains découvrent

leurs droits à l'égard du Protectorat et un certain fondement à leur motivation.

C'est dans «*L'Action du Peuple*» que Mohamed Hassan Ouazzani lance la fête du Trône. Dans le n° 12 du 20 octobre 1933, il fait paraître la photographie de Sa Majesté le Sultan Sidi Mohamed. «*L'Action du Peuple*» consacre des articles à la fête du Trône dans ses numéros 15, 16, 17 et 18 et organise une réception dans le café du jardin de Boujeloud.

Mohamed el-Quorri lit le premier poème qui est composé en hommage à Sa Majesté Sidi Mohamed, intitulé: «*le Sultan des Jeunes*». Ainsi pour la première fois, le 18 novembre 1933, la fête du Trône est-elle célébrée officieusement à la demande de «*L'Action du Peuple*». Devant le succès de cette fête, les autorités du Protectorat se trouvent alors dans l'obligation d'instituer officiellement la fête du Trône par arrêté viziriel en date du 25 octobre 1934 et contresigné par Henri Ponsot le 31 octobre 1934.

Il faut rappeler que c'est grâce à la campagne menée par «*La Volonté du Peuple*» et à l'éditorial de Mohamed Hassan Ouazzani, paru le 9 février 1934, que le Maroc n'a pas été rattaché, en février 1934, au nouveau Ministère de la France d'Outre-Mer du gouvernement Daladier, et a continué à relever du Ministère des Affaires étrangères.

Dans le numéro du 4 mai 1934 «*L'Action du Peuple*» invite la population de Fès à pavoiser et à venir nombreuse acclamer le Sultan, le 8 mai, lors de son entrée officielle à Fès. Le Comité de Rédaction du journal organise de grandes manifestations. Le mot d'ordre est suivi par la population fassie. Sa Majesté Sidi Mohamed est acclamée par un peuple en liesse aux cris de «vive le Roi» – «vive l'Islam». L'accueil enthousiaste déplaît à la Résidence française qui fait revenir Sa Majesté dans la journée même à Rabat, après la publication d'un communiqué du Grand Vizir. Des télégrammes de protestation contre les allégations du Grand Vizir, signés des représentants de la population fassie, sont envoyés à Rabat et à Paris. Mohamed Hassan Ouazzani en signe de démenti concret au contenu du dit communiqué, fait paraître alors dans le n° 41 de «*L'Action du Peuple*» du 13 mai 1934 deux photos: celle de Sa Majesté Sidi Mohamed et celle du Prince Moulay Hassan sous un grand titre «Vive Sa Majesté Sidi Mohamed». Il publie dans le même numéro le texte des télégrammes adressés à Sa Majesté le Sultan et au gouvernement français. (Sur les événements de Fès de mai 1934, lire l'article de Mohamed Hassan Ouazzani intitulé: La vérité sur les «événements» du 10 mai 1934)¹.

1. voir la Revue «AL-ATLAS» Supplément n° 1, ou tome I «*Combats d'un Nationaliste Marocain*» 2^e partie, chapitre 4, section 8, pages: 285-301.

Après ces incidents, «*L'Action du Peuple*», accusé d'entretenir l'agitation, est interdit par décision du général de division Mc Carthy en date du 16 mai 1934. C'est le retour à une politique d'étouffement et de contrainte.

Les idées défendues dans «*L'Action du Peuple*», les revendications qui y sont présentées constituent la base du *Plan de Réformes marocaines* qui sera présenté aux autorités franco-marocaines, le 1^{er} décembre 1934.

A ce sujet, nous relevons un paragraphe dans un article de R. J. Longuet publié dans «*Le Populaire*» du 16 décembre 1935 :

«Il y a juste un an, au début de décembre 1934, quelques parlementaires, François de Tesson, Jean Piot, notre regretté et si dévoué ami Pierre Renaudel et Jean Longuet, remettaient à M. Pierre Laval un exemplaire du «*Plan de Réformes marocaines*».

Ce plan, rappelons-le, est la conclusion pratique d'une longue campagne de presse menée dans «*Maghreb*» et dans «*L'Action du Peuple*».

Ainsi, peut-on considérer que le *Plan de Réformes* résume l'ensemble des revendications et des réformes réclamées par «*L'Action du Peuple*».

Après l'interdiction du journal nationaliste et la présentation du *Plan de Réformes* aux gouvernements chérifien et français, le Maroc après une période calme sur le plan interne, connaît une certaine agitation dans les villes en 1936 (voir première partie du tome I*). Dans un esprit d'apaisement, les autorités du Protectorat relèvent les mesures frappant la presse nationaliste. C'est ainsi que «*L'Action du Peuple*» réapparaît en avril 1937, devenant alors l'organe de «*l'Action Nationale Marocaine*» — «*Al-Haraka Al-Qawmiya*» que dirige Mohamed Hassan Ouazzani qui crée par ailleurs un journal en langue arabe: *Ad-Difaa*. Le n° 51 de «*L'Action du Peuple*» en date du 17 septembre 1937 consacré aux graves événements de Meknès (manifestations à la suite du détournement de l'eau de l'Oued Boufekrane) est interdit et saisi par les autorités du Protectorat.

Mohamed Hassan Ouazzani ne se décourage pas. Il fait paraître, malgré l'interdiction qui frappe son journal, le n° 52 en date du 7 octobre 1937 dans lequel il traite avec beaucoup de vigueur les événements de Marrakech. Ce numéro qui est le dernier de «*L'Action du Peuple*» est saisi ainsi que *Ad Difaa*.

Trois semaines plus tard (début novembre 1937), Mohamed Hassan Ouazzani est arrêté. Il est exilé pour une durée de neuf ans (novembre 1937-mai 1946).

Pour compléter ce bref exposé, il faut rappeler que la presse arabe était soumise à l'autorisation des autorités du Protectorat qui ne l'avaient jamais donnée aux nationalistes marocains avant *Ad Difaa*.

* Combats d'un Nationaliste Marocain: Tome I.

La presse arabe nationaliste devait attendre 1937 pour voir le jour. Cependant, son existence a été de brève durée.

Pour avoir plus de détails sur ce sujet, nous renvoyons le lecteur aux articles de Mohamed Hassan Ouazzani parus dans «*L'Action du Peuple*» («La Croisade contre la pensée au Maroc! La Presse arabe» — n° 34 du 23 mars 1934 et «*L'Epée de Damoclès sur la Presse marocaine*» n° 52 du 7 octobre 1937.

Ces articles sont publiés dans le présent ouvrage (voir infra: pages 171-175 et pages 299-300).

Par ailleurs, il faut préciser qu'au moment de la parution de «*L'Action du Peuple*», Mohamed Hassan Ouazzani avait à peine vingt-trois ans.

* * *

Avec «*L'Action du Peuple*», le Mouvement Nationaliste marocain naissant connaît une phase de conception et de revendications qui permettent l'élaboration d'un programme de renouveau et de réformes. «*L'Action du Peuple*» constitue l'élément catalyseur des masses populaires autour d'une élite solidaire et éclairée.

Les personnes ayant vécu cette période s'en souviennent avec enthousiasme.

La jeunesse marocaine, en lisant «*L'Action du Peuple*» découvrira avec fierté une grande page glorieuse de l'histoire de son pays.

Le Président de la Fondation
Izarab OUAZZANI

TRIBUNAL DE 1ère INSTANCE
DE FES

---:---:---
PARQUET

R É C É P I S S E

---:---:---

LE PROCUREUR COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT, près le
Tribunal de 1ère Instance de FES, sousigné;

certifie que M. GEORGES, demeurant à Fès Djedj,
Derb Sidi Ahmed Tidjani, a fait à mon parquet, en sa qualité de
gérant, la déclaration prescrite par l'article 9 du Dahir du 1er
Djournada 1332 (27 Avril 1914) concernant la publication, en lan-
gue française, à FES, d'un journal dit " L'ACTION DU PEUPLE "
qui paraîtra hebdomadairement



le 4 Juillet 1933
Procureur Commissaire du Gouvernement.

Markit

A nos lecteurs

Inutile d'insister sur les causes qui militent depuis longtemps, et aujourd'hui beaucoup plus que jamais, en faveur d'un journal marocain de langue française.

Le simple fait de se rappeler les divers aspects de la grande crise marocaine, aggravée sans cesse par la persistance, le développement du malaise général provoqué notamment par la succession, depuis plus de trois longues années, de nombreux et douloureux événements gravitant autour de la stupide et haïssable politique berbère, suffit amplement à faire admettre aux esprits les moins avertis la nécessité urgente et justifiée d'un organe marocain dont les multiples avantages ne sauraient échapper à toute personne loyale et réfléchie.

Les divers problèmes soulevés par le malaise marocain à base d'incompréhension, de mésentente entre Français et Marocains ont fini, sous la dure et irrésistible pression des événements intérieurs ayant comme pivot une opinion publique consciente, agissante et en perpétuel développement, et doublée d'une action efficace et bienfaisante se déroulant en France sous les meilleurs auspices d'une pléiade d'illustres personnes appartenant au Parlement et au monde universitaire, par forcer la sollicitude de la Haute Administration compétente. On doit reconnaître qu'il en est résulté un certain rassèrènement de l'atmosphère générale, lequel, quoique imparfait, n'en demeure pas moins heureux et peut, pensè-je, être considéré en même temps qu'une preuve de la bienfaisance de l'action doublement exercée au Maroc et en France, le prélude d'une amélioration profonde, sincère et salutaire des rapports franco-marocains qui, nonobstant le résultat déjà acquis, ne cessent de souffrir d'une tension dont nous appelons de toutes nos forces la fin.

Cette tension continue à avoir à son origine une incompréhension involontaire chez certains et volontaire chez beaucoup d'autres, de nos idées, de nos dispositions, de nos besoins même les plus pressants.

Il est navrant, sous ce rapport, de constater que de nombreux esprits qui se targuent d'avoir le plus longtemps vécu sous le ciel marocain ou d'avoir accumulé le plus d'expériences en fait de politique marocaine, demeurent les moins qualifiés pour énoncer une telle prétention et contribuent le plus au maintien, à l'aggravation de la méconnaissance des mobiles et de l'orientation de notre renaissance au progrès par la Paix, le Travail, l'Instruction, la Justice et la Liberté.

Il n'est pas moins navrant, alors que notre opinion publique marocaine est privée totalement de ses moyens légitimes d'expression, de voir une certaine presse mener, pour les besoins de la triste cause de ceux qui la patronnent, d'odieuses campagnes inspirées par toutes sortes de vils sentiments presque uniquement engendrés par des préjugés de race, un fanatisme borné d'ordre politique ou religieux et aussi par les exigences d'un colonialisme violent, haineux et inassouvi. Ces campagnes tendent à diminuer notre mouvement de renaissance, à amoindrir ses principaux et courageux chefs, à travestir nos pensées, à mésinterpréter nos plus louables sentiments, à chercher, enfin, à envelopper tout ce qui touche à notre digne et irrésistible évolution nationale, dans une atmosphère qui ne peut exister que dans l'imagination des ennemis de la vérité, c'est-à-dire des adversaires irréductibles de notre progrès.

Toutes ces déformations systématiques dont la pensée marocaine, celle de notre ardente jeunesse en particulier, était constamment le point de mire des francs-tireurs journalistes et des radoteurs de mauvais aloi, s'accréditaient de plus en plus dans certains milieux de la colonie européenne à tel point qu'elles avaient fini par se concrétiser en une opinion publique dont le fanatisme intolérant n'éprouvait aucun scrupule à décréter à propos de tout et de rien, la condamnation, souvent sans réserve, de tous les bons éléments, hommes et choses, du Maroc renaissant...

De telles déformations ne pouvaient gagner en ampleur et en force que parce qu'elles s'affirmaient souveraines à cause du manque total d'une presse autochtone capable, en s'exprimant librement et fermement, d'exercer le contrôle nécessaire en apportant les rectifications qui sont de rigueur en pareille conjoncture et en empêchant que l'on retombe dans la récidive par respect pour la vérité injustement et vilement malmenée.

L'infériorité où nous étions maintenus par rapport aux autres qui, par l'écrit, la parole ou l'acte, nous faisaient passer pour ce que nous n'étions point et pour ce que nous ne consentirons jamais à devenir, nous causait d'énormes torts, notamment en excitant toutes sortes d'antipathies à notre égard et en élargissant le fossé creusé entre Français et nous autres Maro-

cains par une série de problèmes des plus complexes parce que pesant lourdement sur nos destinées et hypothéquant gravement l'avenir du Maghreb et de son peuple.

Cette situation déplorable dont les Marocains les premiers souffraient et souffrent encore ne profitait qu'à une minorité agissante, il est vrai, mais n'ayant aucun titre à tant de gloire dont elle s'est toujours attribué un monopole exclusif.

Tous ces égarements de l'opinion publique française, celle du Maroc tout particulièrement, entretenus par une propagande de presse insidieuse et d'une duplicité indiscrète, préoccupaient de plus en plus notre opinion publique qui, quoique partisane d'un rapprochement loyal entre Français et Marocains, se voyait acculée à un repliement sur elle-même, à cause surtout des dispositions affichées de l'autre côté de la barricade.

Et l'on serait injuste de ne pas reconnaître que, témoins de cette obstination désespérante de nombre de leurs compatriotes aveuglés par des considérations n'ayant rien de spécifiquement français, c'est-à-dire de digne de la France de la Révolution libératrice et humanitaire, des Français de la Métropole et même du Maroc se sont fait un devoir impérieux de lutter vaillamment et sans discontinuer de le faire contre un ordre de choses qui était et demeure peu fait pour autoriser une compréhension mutuelle entre Français et Marocains dans le cadre de leurs privilèges et de leurs droits respectivement garantis.

Il serait de même excessif de prétendre que les quelques journaux ayant toujours ou depuis longtemps suivi une pareille ligne de conduite fussent à ébranler l'ordre des choses incriminé. Ces journaux si sincères et si courageux fussent-ils, ont toujours présenté le défaut de ne pas traduire fidèlement l'opinion libre marocaine, laquelle, tout en approuvant avec ou sans réserves la cause soutenue et les moyens de défense employés par ces mêmes journaux, ne croyait pas devoir en être pleinement satisfaite.

Elle se convainquait de plus en plus de la nécessité d'avoir ses organes à elle, dirigés par les personnes jouissant de sa pleine confiance afin de s'exprimer libre de toutes entraves et restrictions et de pouvoir, directement, réagir contre les motifs de ses souffrances et préconiser les remèdes qu'elle croit utiles d'y apporter sans retard.

Cette nécessité étant aujourd'hui devenue d'une irrésistibilité impétueuse, il a donc bien fallu y pourvoir d'urgence en exauçant un vœu populaire ardemment manifesté, c'est-à-dire en dotant notre opinion publique d'un organe digne de la représenter et de prendre la défense de ses justes revendications.

C'est ainsi qu'il est réconfortant de voir nos efforts remporter le succès voulu en saluant aujourd'hui, le lancement du premier journal marocain : «L'Action du Peuple».

l'Action du Peuple

ORGANE DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS MAROCAINS

Directeur - Rédacteur en Chef : **EL MOHAMMED EL OUBRAHANI**

BUREAU DU JOURNAL : 106, KANAL EL BOUCHARAÏ, PO BOX 1066, CASABLANCA

LA PRESSE REVÉLÉE ELLE EXPRIME LA VOLONTÉ ET NON CRITIQUÉ DANS LES LIMITES NATURELLES DE LA LOCALITÉ. IL EST DONC INEVITABLE QU'UN NATIONALE MAROCAIN ELLE SOIT CRITIQUÉ. NOTRE DEVOIR N'EST PAS DE NOUS DÉROBES POURQUOI NOUS LIVRONS A DES ACTES QUI APPELLENT TOUTES LES CRITIQUES. TOUTE CRITIQUE A LA LIBERTÉ DOIT PAR conséquent TRouver SA JUSTIFICATION DANS LES FONDEMENTS DE LA LIBERTÉ ELLE-MÊME. AUTREMENT, ELLE EST SENSÉ QU'INJUSTE

Abonnements : 1 an 60 francs, 6 mois 35 francs, 3 mois 20 francs

A nos Lecteurs

Les deux problèmes essentiels de notre époque sont : l'indépendance nationale et le bien-être social. L'indépendance nationale est le préalable à tout développement économique et social. C'est pourquoi nous nous sommes attachés à défendre avec énergie les intérêts de notre pays, à dénoncer les atteintes à sa souveraineté et à promouvoir son développement matériel et moral.

LA MISSION GÉNÉREUSE
C'est le premier mandat que le peuple marocain a confié à ses dirigeants. Cette mission est lourde et exigeante, elle exige de nous une abnégation totale, une dévouement sans faille, une fidélité absolue à nos principes et à nos intérêts. Nous sommes conscients de la responsabilité que nous assumons et nous nous efforçons de l'accomplir avec honneur et dignité.

Le rôle de notre journal est de servir le peuple, de lui faire connaître ses droits et ses devoirs, de lui offrir un forum où il peut exprimer ses opinions et ses revendications. Nous sommes convaincus que la liberté de la presse est un droit sacré et que son exercice est essentiel à la démocratie.

Notre programme est simple et clair : l'indépendance nationale, le bien-être social, la justice, la paix. Nous nous opposons à toute forme de colonialisme et de néo-colonialisme. Nous défendons les intérêts du peuple marocain contre les tentatives de dépeuplement et de spoliation de son territoire. Nous appelons à l'unité nationale et à la coopération entre tous les Marocains pour le bien de notre pays.

Le rôle de notre journal est de servir le peuple, de lui faire connaître ses droits et ses devoirs, de lui offrir un forum où il peut exprimer ses opinions et ses revendications. Nous sommes convaincus que la liberté de la presse est un droit sacré et que son exercice est essentiel à la démocratie.

Le rôle de notre journal est de servir le peuple, de lui faire connaître ses droits et ses devoirs, de lui offrir un forum où il peut exprimer ses opinions et ses revendications. Nous sommes convaincus que la liberté de la presse est un droit sacré et que son exercice est essentiel à la démocratie.

Notre programme est simple et clair : l'indépendance nationale, le bien-être social, la justice, la paix. Nous nous opposons à toute forme de colonialisme et de néo-colonialisme. Nous défendons les intérêts du peuple marocain contre les tentatives de dépeuplement et de spoliation de son territoire.

Le rôle de notre journal est de servir le peuple, de lui faire connaître ses droits et ses devoirs, de lui offrir un forum où il peut exprimer ses opinions et ses revendications. Nous sommes convaincus que la liberté de la presse est un droit sacré et que son exercice est essentiel à la démocratie.

Le rôle de notre journal est de servir le peuple, de lui faire connaître ses droits et ses devoirs, de lui offrir un forum où il peut exprimer ses opinions et ses revendications. Nous sommes convaincus que la liberté de la presse est un droit sacré et que son exercice est essentiel à la démocratie.

L'Action du Peuple

Son programme?

Il est trop vaste pour être détaillé dans un article de journal, encore moins de souffrir d'être enfermé dans une formule laconique.

Qu'il suffise de signaler que *L'Action du Peuple*, comme cela se dégage évidemment du titre même de ce journal, se propose de défendre la cause du peuple marocain sur la base d'une loyale, parfaite et fructueuse entente entre Français et Marocains et dans le plan de notre civilisation propre, vivifiée, rajeunie et fortifiée grâce au sain et bienfaisant concours dont nous finirons par bénéficier de la part d'un gouvernement français justement soucieux des vrais intérêts de la France dans les circonstances fort pénibles des temps présents.

Pour bien s'acquitter de sa tâche, quelque peu difficile d'ailleurs, mais sûrement noble, notre journal n'excèdera pas les limites d'une action franchement et résolument menée pour le peuple dont la presque totalité de la masse se débat depuis longtemps et toujours davantage dans une misère à laquelle aucun remède urgent et efficace ne semble avoir été envisagé.

Mener une action pour le peuple ne peut vouloir dire que s'interdire de favoriser une classe aux dépens d'une autre ou se mettre à la remorque d'un clan déterminé.

«*L'Action du Peuple*» s'efforcera donc sans y faillir de ne servir que l'intérêt général honnêtement compris d'un peuple dont elle entend soutenir constamment et courageusement la digne cause.

Pour cela, elle se proposera en même temps que d'exposer clairement les légitimes revendications marocaines, de dépister les abus, les torts et les erreurs qu'elle ne manquera pas de dénoncer d'une façon ferme et évidente, d'enrayer et de faire disparaître certains égarements dont nous avons déjà eu vent ou dont nous entrevoyons les fâcheuses conséquences inévitablement compromettantes pour nos rapports avec les Français, rapports que, malgré tant de griefs évidents, nous persisterons, par simple optimisme, à placer sous les meilleurs augures.

Ainsi conçue et entreprise, notre tâche est, à n'en pas douter, de nature à dissiper les sujets de friction qui s'opposent actuellement à la réalisation de l'entente franco-marocaine telle que la souhaitent ardemment les meilleurs fils de la France et la voix unanime des Marocains.

Mais une telle tâche, pour être menée à bien et porter ses fruits, a nécessairement besoin de s'exercer librement et conformément à une légalité saine et protectrice des droits sacrés de la personne humaine. D'où la juste devise adoptée par notre journal que nous voulons libéral et indépendant.

La liberté, cependant fort indispensable à un journal comme le nôtre, ne manquera certainement pas de chagriner une certaine classe de profiteurs qui, se sentant gênés dans leurs entreprises par notre voix libre et

énergique, chercheront à nous créer des difficultés, à nous charger de toutes sortes d'accusations gratuites, tendancieuses et méchantes, et, même à entraver notre élan dont il serait de mauvaise foi de ne pas reconnaître la loyauté, le bien-fondé et la légitimité.

Prévoyant d'avance toutes les flèches et les embûches dont nous serons injustement l'objet, nous sommes donc forcés de déclarer que notre position vis-à-vis de nos éventuels détracteurs nous sera dictée par la leur à notre égard. Nous sommes donc résolus à ne pas tolérer que l'on nous combatte basement comme nous n'avons pas manqué, à maintes reprises, de le constater en le déplorant comme de raison.

Quant à vouloir embarrasser notre élan, la chose nous paraît foncièrement aventureuse et, finalement, inopérante. Car nous sommes résolument décidés à sauvegarder l'existence et la liberté de notre journal qui représente une force qu'il serait imprévoyant de sous-estimer, parce que reposant sur l'appui d'une opinion publique marocaine de plus en plus consciente de sa valeur.

Cette opinion, comme je disais plus haut, étant aujourd'hui absolument convaincue de l'extrême urgence d'un journal loyal et libre, il a donc bien fallu qu'on y arrive. Ce journal est déjà entièrement acquis au domaine des réalités. Qu'on lui souhaite donc longue vie et qu'on veuille bien lui accorder pleine confiance pour qu'il accomplisse convenablement la tâche méritoire qu'il s'impose de faire aboutir.

Ainsi, s'affirment notre pensée, nos dispositions, notre ligne de conduite. Nous attendons qu'on donne les meilleures preuves d'autant de bonne foi et de bonne volonté de l'autre côté de la barricade.

L'Action du Peuple : n° 1, vendredi 4 août 1933.

France — Maroc

Pendant les quelques années que M. Lucien Saint a passées à la tête du Protectorat, rares furent les occasions où il eut à pratiquer la politique de contact avec le peuple marocain. Plus rares encore furent les circonstances où il fut amené, bon gré, mal gré, à prôner la politique d'entente à l'égard de ce peuple.

M. Lucien Saint s'est toujours montré plus préoccupé des intérêts de la colonie européenne que de ceux — pourtant primordiaux, donc plus

dignes de la sollicitude gouvernementale — des Marocains qui ne cessent de se plaindre du grand mépris affiché en théorie comme en pratique, vis-à-vis de leur masse souffrante dans son mécontentement général. M. Lucien Saint a toujours supporté la grosse responsabilité de ce mépris en se dépensant constamment pour procurer le plus de satisfaction à la colonie qu'il craignait parce qu'elle ne manquait pas de moyens de s'imposer et de se faire servir sans relâche.

L'excès de zèle manifesté par l'ancien Résident dans l'accomplissement de cette charge en quelque sorte extra-normale, lui faisait prendre des positions dépassant de beaucoup les attributions résidentielles et se révélant inconciliables avec la véritable mission que nous voudrions voir les représentants de la France accomplir dans ce pays ardemment désireux de progresser et de prospérer en sauvegardant et en développant sa personnalité propre, sans laquelle sa vie nationale ne saurait reposer sur de solides bases de dignité et d'honneur.

M. Lucien Saint, en méconnaissant ainsi la cause de notre peuple et en négligeant très souvent ses intérêts les plus vitaux, était forcément conduit à pratiquer une politique marocaine faussée dans ses conceptions et de conséquences fatalement néfastes.

Cette politique incontestablement erronée, lui faisait commettre une interminable série de sottises et de gaffes qui nous exaspéraient et nous obligeaient à de multiples et vigoureuses réactions contre le Résident et ses entreprises.

Ceux qui avaient cru devoir douter de la valeur de nos énergies latentes, mais prodigieuses, n'avaient pas tardé à être frappés d'étonnement en présence de la tournure des événements dans les milieux marocains. Les plus obstinés avaient fini par être couverts de confusion et par rectifier leurs attitudes en revenant à une plus réelle et juste vision des réalités.

Il a fallu donc que la politique erronée portât ses plus mauvais fruits, que notre opinion publique, à bout de patience et justement irritée, n'assistât pas indéfiniment le cœur ulcéré, à l'éclosion des erreurs génératrices de tant d'innovations téméraires et désastreuses pour nos destinées les plus chères, que nos réactions fussent tant énergiques qu'efficaces et que le duel entre l'ex-Résident et notre opinion se déroulât. Quoiqu'avec des forces inégales, dans un opiniâtre acharnement de part et d'autre pour que Lucien Saint consentît décidément à proclamer la faillite de sa politique inconsidérée d'hier et à préconiser une politique nouvelle, édifiée sur une coopération franco-marocaine.

C'est ainsi qu'à la veille de l'extinction de son mandat résidentiel (il est regrettable que cela ne pût se produire plus tôt), M. Lucien Saint résolut de prêcher une nouvelle politique à notre peuple. L'occasion lui en fut donnée le 3 juin 1933, lorsqu'invité à la soirée organisée par la jeune

Association franco-marocaine, l'Union sportive de Rabat-Salé, il prononça un discours somme toute, inopiné.

La presse n'a pas hésité à considérer ce discours comme le point de départ d'«une nouvelle étape dans la collaboration déjà si cordiale, soutenait-elle, entre les Musulmans et les Français de ce pays» et comme susceptible de «consolider cette fraternelle amitié».

Le microphone, en diffusant la bonne parole de M. Saint, ne manqua pas de causer une agréable surprise aux Marocains attentifs aux propos inédits de ce fidèle messager : ils ouvrirent tout d'abord de grands yeux, dressèrent davantage l'oreille, interrogèrent, s'interrogèrent et finirent par s'assurer que ce fut bien M. Lucien Saint en chair et en os qui leur prodigua la bonne parole.

L'événement fut suivi, évidemment, de divers et interminables commentaires. Les uns le rattachèrent à une diplomatie de circonstance ; d'autres, au contraire, ne se refusèrent pas, finalement, à y voir l'inauguration d'une ère nouvelle dans les relations de la Résidence avec l'élite de notre peuple, etc..., etc....

Reportons-nous donc au discours du Résident Saint et voyons quels sont les éléments et les conditions de la politique préconisée par l'ancien représentant de la France au Maroc.

«Je suis partisan convaincu, dit-il, de la collaboration franche et loyale entre les élites de nos deux pays. Elle est actuellement difficile à réaliser parce que trop d'ignorance réciproque sépare les deux éléments».

Bien que d'accord avec M. Saint sur l'utilité d'une telle collaboration et aussi sur les difficultés qui se sont toujours opposées et s'opposent encore à la pratique de la collaboration ainsi définie, nous ne saurions admettre que ces difficultés proviennent uniquement d'une ignorance réciproque des deux éléments en présence ; car ne faut-il pas regarder la politique officielle, dite indigène, tissée d'erreurs souvent graves, de manigances et de supercheres, comme la source principale du gâchis politique dont nos rapports mutuels ont constamment souffert ?

Quant à l'ignorance en question, nous lui déniions ce caractère de réciprocité, car cette ignorance a été presque toujours unilatérale, c'est-à-dire qu'elle s'est très souvent manifestée du côté des Français, fort peu soucieux de nous connaître, incapables même de nous comprendre et encore moins désireux de se rapprocher de nous autres Marocains, considérés injustement, comme des représentants d'une race tarée et inférieure, parlant dédaignée et impitoyablement maltraitée.

Les Français, que nous connaissons à travers leur presse, leurs organisations et toute leur activité, et aussi à travers les rapports qu'ils entretiennent avec nous, collectivement ou individuellement, ne sauraient prétendre qu'ils sont demeurés incompris de nous, encore moins doivent-ils nous

accuser de ne pas vouloir les comprendre ou de ne pas désirer une entente avec l'élément sain parmi eux.

La vérité est que nous sommes, tous, Français et Marocains, victimes de cette incompréhension unilatérale qui s'est révélée stérile, néfaste même pour nos intérêts communs. Nous en avons d'autant plus souffert, qu'elle a été très souvent inspirée et développée par des Français ou des gens soi-disant tels, lesquels ne voyaient pas d'un bel œil toute œuvre de rapprochement entre nos peuples et vouaient donc, une haine implacable parce qu'aveugle, aux hommes de bonne foi qui se levaient des deux côtés pour ébaucher une heureuse formule d'entente salutare entre le peuple de France et la nation marocaine.

Si nous sommes partisans de cette entente, nous ne pouvons concevoir qu'elle doive uniquement se manifester dans le domaine des sports. Pour cimenter cette entente et la cultiver de manière à donner son rendement naturel, c'est-à-dire une réelle, permanente et féconde amitié franco-marocaine, il est absolument indispensable que ladite entente puisse servir de base solide à tous nos rapports réciproques, dans toutes les branches de notre activité commune.

Cette amitié ne serait effective et ne bénéficierait des suffrages des Marocains que si elle était basée sur des raisons d'estime réciproque.

Mais comment pouvoir arriver à s'estimer réciproquement si la situation générale objet de tant de récriminations, de virulentes et de justes critiques, demeure inchangée? Il serait donc de première nécessité de s'atteler le plus tôt possible et d'une façon décisive, à l'édification d'un ordre de choses complètement nouveau, susceptible d'apporter les satisfactions ardemment souhaitées. Pour y parvenir, il importe de s'attaquer au fond d'une série de problèmes qui, pour être ardu, aggravent la tension de nos mutuels rapports quotidiens.

Nous sommes d'autant plus autorisés à réclamer une rénovation radicale de la politique du Protectorat, que nous possédons une déclaration formelle de l'ancien représentant de la France au Maroc lequel nous a assuré que «le gouvernement de la République française est résolu à faire une œuvre humaine et n'ambitionne qu'une conquête, celle des âmes»; et puis n'a-t-il pas ajouté ceci: «Ayez confiance à votre tour, et tendez-nous la main. Des réformes viendront, n'en doutez point; soulignez la sincérité de nos intentions»?

La conquête des âmes est beaucoup plus difficile que celle d'un territoire. Car elle ne peut résulter que d'une force morale et n'a de valeur et de durabilité que dans la mesure où elle s'affirme naturelle et spontanée.

«Scrutez l'histoire de la France, nous a demandé encore M. Saint, elle s'est penchée à travers les âges, sur bien des misères et toujours elle a délivré les peuples de l'ignorance ou de la servitude». D'accord, malgré

que l'histoire de la colonisation demeure là pour nous montrer que les gouvernements français, à diverses époques, n'obéissent pas toujours aux principes et aux idéaux de la France révolutionnaire et humanitaire. Mais cette affirmation catégorique du haut représentant de la France au Maroc ne constitue-t-elle pas un argument de plus en faveur d'une politique réformée, capable de dissiper progressivement le gros malentendu qui se développe encore, de réduire le malaise général et de permettre d'envisager d'une manière effective, l'édification de cette amitié franco-marocaine tant prônée et encore fort peu favorisée?

Cette amitié ne pourrait devenir une «très belle réalité» que si elle se justifiait par une politique nous permettant de bénéficier de certains bienfaits sans que nous puissions redouter «derrière les belles paroles de progrès, de perfectionnement, de liberté et de fraternité l'esclavage politique et économique qui s'y cache».

Mais M. Saint n'étant plus Résident, il ne pourra être l'artisan de l'œuvre de coopération franco-marocaine ardemment désirée.

Nous sommes donc obligés de tourner nos espérances vers son futur successeur, M. Ponsot, auquel M. Saint ne lègue point, selon ses propres termes, une situation de tout repos.

M. Ponsot, esprit averti et bon diplomate, devra donc s'enquérir exactement de toute la situation de notre peuple notamment de l'état de nos relations avec les autorités du Protectorat et aviser sans tarder aux moyens propres à remédier à la crise de confiance qui ne cesse de dominer ces mêmes relations.

Il faudra, par conséquent, que M. Ponsot puisse traduire dans la réalité la leçon tirée des expériences de son prédécesseur qui, avant de se convertir à la nouvelle doctrine, tint obstinément à suivre d'autres voies en s'inspirant d'autres préoccupations méconnaissant ainsi bien des réalités d'une évidence éblouissante.

La tâche qui s'impose, dès maintenant à la sollicitude du futur représentant de la France auprès de S.M. le Sultan devra nécessairement viser la pacification des esprits, prélude de la conquête spontanée des âmes.

«Mais cette pacification, comme disait M. Saint la veille de son départ, il faudra la consolider par une politique répondant aux aspirations légitimes des habitants de cet empire, dans le cadre d'une collaboration étroite et confiante avec la France; or, dans ce domaine, les mesures administratives, si justes et si opportunes qu'elles soient, demeureront inopérantes si une sympathie agissante ne lie de plus en plus intimement les Français et les indigènes. L'initiative individuelle doit obligatoirement compléter et parfaire l'intervention de l'Etat».

Certes, ces belles paroles nous enchantent; on ne peut que souhaiter qu'elles puissent trouver leur réelle justification dans les réalisations de

demain. Nous faisons d'ores et déjà confiance à M. Ponsot pour que sa future politique s'affirme conforme à nos vœux, dont la légitimité est indiscutable.

Mais en attendant de pouvoir juger et l'homme et son œuvre, nous continuerons à porter le «deuil de nos espérances».

L'Action du Peuple: n° 2, vendredi 11 août 1933.

Pourquoi nous provoquer ?

Depuis quelque temps, on assiste dans la presse servile de ce pays, à des campagnes ouvertes ou camouflées contre notre merveilleux et louable mouvement de renaissance. Les mobiles qui les ont inspirées n'ont jamais échappé à l'intelligence des personnes sûrement renseignées sur la réalité de cette presse, laquelle étant dépourvue des moindres scrupules, prête constamment ses mauvais offices pour servir les causes les plus équivoques et, partant, les plus détestables.

Un pays où une telle presse s'affirme puissante, soit en raison de sa multiplicité, de sa ramification ou de ses accointances avec des forces occultes et intrigantes, soit, surtout, à cause de l'absence d'une presse d'opposition honnête, loyale et courageuse est continuellement exposé aux plus imprévisibles surprises souvent génératrices de dangers difficiles à circonscrire.

Au Maroc, où une certaine politique a toujours servi de pivot au système de gouvernement adopté à l'égard de la population marocaine, il nous a été donné, plus d'une fois, d'être les impuissants spectateurs des diverses manifestations de l'esprit malfaisant d'une presse dont l'ignoble servilité nuisait aux justes causes et qui s'efforçait de contrecarrer nos desseins les plus purs.

Cette situation ne pouvait éternellement subsister. Plus ces méfaits empiraient, et plus notre opinion injustement méconnue se convainquait de l'urgence d'une presse capable de la bien servir.

Le dynamisme de notre inflexible évolution, d'une part, et l'issue fatale du long et pénible duel entre le mauvais esprit et notre opinion complètement désarmée, d'autre part, ont abouti à un changement —

inopiné peut-être, pour une certaine catégorie de gens, mais parfaitement naturel aux yeux des personnes sensées et perspicaces. Notre opinion arrivée donc pour ces deux principales raisons, à un stade d'évolution décisif, n'a pu s'empêcher d'obéir aux exigences logiques de sa nouvelle et exubérante vitalité collective et a réussi finalement à se doter d'un organe, *L'Action du Peuple* qui, bien qu'encore à ses débuts, a déjà fourni la preuve d'excellentes qualités de désintéressement, de courage et de dévouement absolu à la cause du peuple marocain continuellement irrité par des méthodes administratives qui méritent de tomber en désuétude.

L'apparition de notre journal, la tâche qu'il assume de mener à bien, la dénonciation catégorique des abus dont nos compatriotes se voient les victimes directes ou indirectes, l'exposé positif et la défense courtoise et énergique de nos revendications les plus équitables, le droit de libre critique que notre journal entend exercer dans le plan de la plus stricte et honnête légalité pour qu'il soit à même d'entreprendre son action avec la certitude de bien servir l'intérêt général de notre pays, tout cela nous le savions, n'était naturellement pas fait pour plaire au clan des profiteurs à tous crins qui, leurs moyens d'exploitation et l'odieux favoritisme dont ils ont toujours bénéficié étant mis à jour et énergiquement stigmatisés, n'hésitèrent pas un instant à sonner le cri d'alarme, à se chercher, à imaginer toutes sortes d'extravagantes combines et à essayer de nous discréditer au moyen d'accusations tendancieuses et ignominieusement ridicules. Tout cela encore, en vue de nous nuire, du moins pour nous intimider et nous imposer en fin de compte, un silence complice et dégradant pour qui le souffre.

Mais c'est nous ignorer totalement ou feindre de nous ignorer systématiquement, que d'ambitionner de nous contraindre par un moyen quelconque de vil combat ou d'intimidation stupide, à cette complicité du silence qui est devenue une indéracinable coutume chez une foule de traîneurs de plumes véreux et sans conscience, lesquels pullulent un peu partout dans ce pays où ils sont amenés par les vagues déferlantes de la colonisation qui ne manque jamais de s'en servir résolument.

Désespérant de nous voir dévier de la ligne de conduite que nous nous sommes tracée, nos adversaires n'ont reculé devant aucun moyen pour nous embarrasser et attenter, finalement, à l'existence de notre vigoureux journal qui semble les gêner considérablement par ses investigations et sa façon de dépister et de flétrir publiquement les injustices flagrantes ou demeurées jusqu'à présent enveloppées dans l'obscurité du mystère.

C'est ainsi que, récemment, certains organes ont essayé de nous impliquer dans les derniers événements de Fès.

«La parution d'un journal local, *«L'Action du Peuple»*, relevons-nous dans un communiqué de la presse, rédigé par un des animateurs de *«Maghreb»*,

devait voir des répercussions plus nettes en donnant aux agitateurs une arme pour attaquer le Makhzen et la nation protectrice».

Le caractère foncièrement mensonger et déloyal de ces allégations tendancieuses est d'une évidence indiscutable. En effet, peut-on admettre qu'en l'espace de quelques jours notre journal puisse créer des motifs d'agitation quelconque au même moment où il prêche une politique de concorde par la paix et la justice?

L'allégation eût été supposable si notre journal était une publication clandestine circulant sous le manteau et si notre action s'exerçait dans le mystère. Mais elle nous paraît absolument fausse et recèle une intention qu'on voulut nuisible pour le sort de notre journal.

Il faut être de mauvaise foi pour chercher délibérément à nous imputer des accusations que nos écrits démentent de la façon la plus catégorique. Il est facile de prétendre une chose, mais il est difficile de la prouver. A-t-on avancé que nous avons fourni aux agitateurs des armes dirigées contre le Makhzen et la France? Mais que la plume infâme qui a osé écrire ces déplorables insanités prenne la peine d'exposer avec autant de franchise que de courage en quoi peuvent consister ces armes de combat destinées à attaquer le Makhzen et la France. Que cette plume, que nous devinons, se dévoile et fournisse toutes les précisions dont elle se croit capable. Nous sommes là pour lui répondre et nous avons d'ores et déjà la certitude de pouvoir la couvrir de confusion.

Le jour même où nous avons relevé dans la presse locale les accusations effrontément lancées contre notre journal, nous n'avons pas hésité un moment à la mettre en demeure d'avoir à insérer, dans le délai légal, une réponse rectificative démentant formellement ce qui était injustement attribué à *L'Action du Peuple*. Car la dernière agitation n'était pas, comme l'affirmait un confrère local, le fait de *L'Action du Peuple*.

Les origines de cette agitation doivent être recherchées ailleurs. Et la tentative d'établir une corrélation quelconque entre ce journal et les récents troubles n'était qu'une simple manœuvre maladroite.

Celle-ci devait être amorcée quelques jours avant les événements. En effet, le 7 août, l'Administrateur du journal recevait une lettre du chef des services municipaux, dont nous extrayons ces passages significatifs sous ce rapport:

«Il m'est rendu compte, aujourd'hui, qu'à titre de propagande en vue de vous procurer de nouveaux lecteurs, vous faites vendre en ville, et en particulier dans les rues de la Médina un prospectus-réclame rédigé en vers et agrémenté d'une photographie qui est, sans doute celle d'un de vos collaborateurs.

Je tiens à vous avertir, tout de suite, pour qu'il n'y ait pas de malentendu à ce sujet que la vente et le colportage du dit prospectus ne bénéficient pas des dispositions de l'art. 20 du dahir relatif à l'organisation de la presse.

Il vous appartient en conséquence de régulariser cette situation en faisant auprès de cette municipalité les demandes tendant à obtenir l'autorisation prévue au dahir du 28 avril 1914, faute de quoi, vos vendeurs risqueraient d'encourir les peines stipulées par ce texte législatif.»

Au reçu de cette lettre, nous avons cru devoir y découvrir une embûche pure et simple, car l'édition du «*prospectus-réclame*» ne pouvait prêter à confusion puisqu'il porte les noms de l'auteur et de l'éditeur et une publicité pour un journal algérien.

«Je crois vous dire, répondit l'Administrateur, que le «*prospectus-réclame*» auquel vous faites allusion n'a nullement été imprimé par nos soins. L'Action du Peuple, dégage toute responsabilité quant à sa teneur et à ses modalités de vente.

Je puis toutefois vous préciser que l'auteur de ce «*prospectus*» compte au nombre de nos amis et que c'est probablement pour cette raison qu'il a cru devoir nous faire quelque publicité au verso de la plaquette de vers qu'il a publiée dernièrement».

On ignore si notre confrère algérien, qui a bénéficié de la même publication gracieuse, a, lui aussi, reçu pour les mêmes raisons, une telle mise en demeure. On peut se demander aussi pourquoi a-t-on fermé les yeux sur les intéressés directs pour ne chercher à engager que la seule responsabilité de notre journal.

Ceci ne démontre-t-il pas amplement l'intention qui a inspiré cette tentative de compromission de notre journal absolument innocent?

Peu de jours après, notre ami Si Abdeslam Ben Messaoud était arbitrairement arrêté sous l'inculpation, prétendit-on, d'avoir exhorté des amis à boycotter le tabac. D'aucuns y ont vu une nouvelle tentative de provoquer *L'Action du Peuple* dans la personne d'un de ses meilleurs et jeunes serviteurs. La chose semblait d'autant plus vraisemblable que la presse officieuse ne se refusait pas à avouer que l'arrestation de ce jeune homme avait pour principal motif *la distribution de tracts d'abonnement à deux journaux de combat, dont un algérien*: cette presse, guidée peut-être par un excès de zèle dans l'exercice de son métier habituel, n'éprouvait aucun scrupule à prétendre que «pour corser sa réclame, il y mêlait de nombreuses insultes à l'autorité et à la France». Un autre journal exagérait les choses jusqu'à dire que «sur le tract en question figure également un appel en faveur de *L'Action du Peuple*» et que «sur les autres pages, les chansonniers arabes ont exercé leur verve avec un sujet facile: le dahir berbère».

Distribuer un «*prospectus-réclame*» pour les journaux légalement fondés, cela ne semble revêtir aucun caractère réprouvé par les consciences droites, ou puni par la loi.

Quant à soutenir que Si Abdeslam Ben Messaoud aurait proféré, dans un but de réclame, des injures à l'égard des autorités ou de la France, cela

s'appelle en langage clair: mentir d'une façon étrangement stupide, essayer d'intoxiquer les esprits et de les effarer par de pareilles accusations inconcevables, lesquelles ne sont que des simples tremplins inconsidérément exploités par des plumes serviles et abjectes.

Et quelle vilaine erreur que de confondre le poème sur l'anniversaire de la naissance du Prophète Mohamed avec le fameux dahir berbère. Est-ce vraiment une erreur ou bien un raffinement dans l'art méprisable du mensonge. Et pourquoi n'a-t-on pas vu d'un bon œil l'apparition de ce «tract» ou de «*prospectus-réclame*» suivant l'appréciation fantaisiste de la presse, alors même qu'on tolère ici, au cœur de la Médina, la distribution insolente et inopportune de toutes sortes de vrais tracts de propagande prosélytique chrétienne?

Comment? Les Marocains chez eux, ont-ils moins de liberté de geste que n'importe quel missionnaire propagateur de haine et semeur de désordre moral et social?

En résumé, tout ceci ne peut aucunement justifier les provocations qui ont engendré les troubles de la semaine dernière dont la responsabilité incombe à certains fonctionnaires impatientes à manifester leurs dispositions revanchardes, notamment à l'égard de notre élite marocaine. Et c'est grâce au sang-froid et à l'impassibilité de notre population que les récents événements n'ont heureusement pas pu prendre une tournure qui eût été d'une gravité exceptionnelle.

Si l'on doit en tirer les logiques conclusions qui s'imposent, il faudra souhaiter que la France puisse trouver en ses fils qui la représentent ici, non pas de simples intrigants maladroits, mais bien des défenseurs de l'idéal dont elle ne cesse de se réclamer depuis la Grande Révolution libératrice de 1789.

La France en tant que mère de cet idéal, est la seule que nous appelons de nos plus ardents vœux. On doit donc nous la faire connaître, non par la violence et l'oppression, mais par la justice et la liberté.

La France humanitaire et émancipatrice ayant besoin d'être connue et défendue dans notre pays, il importe que l'élément honnête parmi les Français d'ici s'empresse à assumer les obligations d'une telle mission. Sans doute méritoire. Tout en ayant l'inébranlable conviction que «La France, comme l'écrivait dernièrement un député français, ne se confond pas avec les intérêts de quelques mercantis agioteurs et autres profiteurs de sac et de carde».

L'entente cordiale

Ce n'est vraiment pas sans un réel sentiment d'indignation que nous continuons à constater comment nos idées malgré toute leur lucidité et la netteté avec laquelle nous les avons toujours exprimées, demeurent sous certaines plumes malveillantes, l'objet des déformations les plus étranges.

Sans vouloir reprendre ici, l'exposé détaillé de nos idées, nous estimons cependant indispensable de déterminer, une fois de plus, notre position dans le très important et fort complexe problème de nos relations avec les représentants de la République française au Maroc.

Ces relations, personne ne doit se le dissimuler, souffrent encore et toujours davantage d'une tension qui nous semble loin de disparaître.

Elle est engendrée par les effets inéluctables d'une politique viciée dans ses principes originaires et continuellement érigée en un système de gouvernement quasi inflexible.

Une telle politique, due en grande partie aux extravagantes conceptions de gens excessivement prétentieux et imbus de toutes sortes de préjugés, a été presque toujours confiée à des mains inhabiles.

Sa gravité ne provient pas seulement du caractère foncièrement erroné de ses principes, mais aussi de l'accumulation progressive d'une interminable série de fautes sérieuses dont il n'a toujours pas été impossible de calculer les grosses conséquences. Le comble du malheur, c'est que fort souvent celles-ci une fois écloses, ne semblaient pas suffisantes pour inciter à plus de remords et partant, à plus de réflexion réparatrice. Et c'est ainsi que bien des fois, d'aucuns ne manquaient pas d'avoir la désagréable sensation ou de conclure que certains de nos dirigeants, obéissant à des considérations pernicieuses ou simplement aux injonctions de la politique habituelle s'obstinaient consciemment dans l'erreur. Car comment expliquer la persistance de cette obstination, malgré la tangibilité des conséquences déplorables de toutes les erreurs commises?

Les personnes qui en étaient directement responsables auraient-elles été trop inintelligentes pour percevoir l'erreur à travers ses résultats fâcheux, et trop incapables pour y apporter une réparation adéquate et urgente. Il est permis d'en douter. Bref, il est bien certain, comme l'a avoué un de nos confrères, que «vingt ans de Protectorat nous ont conduits à commettre certaines erreurs de conception et de vision et que rien ne s'oppose, au contraire, à ce que nous apportions les rectifications désirables là où nous nous sommes trompés».

Mettre vingt ans pour s'apercevoir des erreurs passées et surtout pour oser les reconnaître, cela nous paraît un peu long. Mais nous en serions à

la rigueur consolés si, à brève échéance, on s'avisait, après s'être arrêté aux bords du précipice des abus et des torts, d'en entreprendre une réparation rédemptrice par l'instauration d'une nouvelle politique faite de loyauté, d'intelligence, de compréhension, et capable par sa fécondité incessante de répondre constamment aux besoins de notre peuple, en encourageant son évolution vers les destinées auxquelles il aspire à bon droit comme les autres peuples, ses frères dans l'humanité.

La reconnaissance des erreurs ne fut pas seulement le fait de voix isolées. Il arriva, chose fort exceptionnelle que la Haute Administration, décidée, enfin, sous la poussée de certains événements intérieurs et leurs répercussions au dehors, à rompre en visière avec les vieilles considérations dont elle s'était toujours embarrassée, avouât la faillibilité de sa politique dite indigène. Qui ne se rappelle en effet, le discours où M. Lucien Saint a déclaré ceci: «Des erreurs ont pu être commises; l'infailibilité n'est pas de ce monde. Le gouvernement a la haute mission de les redresser: il n'y saurait faillir. Tout le passé de la France en est un sûr garant».

De tels aveux ne sauraient constituer matière à contestation. Mais le fait qu'ils aient été faits par le Résident à une époque où sa position était chancelante et au nom, non pas des autorités du Protectorat, mais du très préoccupé et fort lointain gouvernement de la République, ne doit-il pas nuire à la sincérité dont on s'est efforcé de les envelopper?

Et la censure des passages renfermant ces aveux ne peut-elle pas être un signe de désapprobation et une caractéristique de l'état d'esprit qui anime encore l'Administration responsable?

Mais ne nous attardons pas à ergoter sur les mérites de discours résidentiels et notamment sur les aveux qui y sont formulés. Regardons simplement le fait brutal: l'aveu des fautes de la politique indigène.

Cette politique erronée dont on a déjà proclamé la faillite ne saurait donc se prolonger. Il est fort indispensable qu'on s'attelle le plus vite possible à sa révision radicale en l'émondant et en lui insufflant un esprit nouveau, bienveillant et compatible tant avec les besoins qu'avec les sentiments non supposés, mais bien réels de notre peuple.

La politique dont nous préconisons l'institution devra éviter les égarements de principe et de fait auxquels ont toujours abouti les méthodes surannées que nous flétrissons. Elle devra de même, s'inspirer constamment de la compréhension et de la satisfaction de nos aspirations qui sont loin d'être insignifiantes ou immuables. L'urgence de cette politique complètement rénovée se fait sentir aujourd'hui beaucoup plus que jamais. L'occasion s'en est présentée avec le changement résidentiel. Ces «changements de personnes, comme disait récemment un confrère, à la tête du gouvernement, constituent généralement des époques favorables à ces redressements, à ces rectifications de politique ou de législation».

L'ACTION DU PEUPLE

ORGANE
DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS MAROCAINS
CASSAN DE BOUJELLOUD

FES

B. P. 503 صندوق البريد

عمل الشعب

لسان الدفاع عن المصالح المغربية
تعبئة ابن المنصور

فاس

Fes, le 1^{er} Juillet

1933

135 عام و

Cette politique absolument indispensable pour le salut de notre pays et l'amélioration des rapports franco-marocains est la seule qui soit susceptible par la pureté et l'excellence de ses éléments constitutifs et aussi par les bienfaits de ses réalisations quotidiennes, de prédisposer progressivement notre population à une réelle entente cordiale avec les Français.

Cette entente dont nous demeurons fermement convaincus, n'a pu jusqu'ici se réaliser à cause de la politique coloniale adoptée à l'égard de nous autres, Marocains. En outre, il s'est toujours trouvé des personnes malintentionnées ou arabophobes dont les mauvaises dispositions et l'action malfaisante ont fréquemment suscité sur la voie qui mène vers cette entente des obstacles que de nombreuses bonnes volontés se sont usées à vouloir surmonter.

Et que dire de l'Administration elle-même qui compte encore à tous les degrés de l'échelle hiérarchique des hommes hostiles à toute œuvre de rapprochement entre Français et Marocains? N'est-ce pas l'Administration qui en principe, doit prendre l'initiative d'une telle œuvre, l'encourager en vertu même des devoirs de ses charges et en prendre, résolument et continuellement la défense contre les adversaires intéressés de toute politique de parfaite harmonie entre Français et Marocains?

Il est donc incontestable qu'une grande partie des responsabilités résultant de l'échec de la politique du Protectorat, retombe sur ceux des administrateurs grands ou petits qui consciemment ou inconsciemment se dressent encore contre la rectification de nos rapports mutuels en vue de l'entente souhaitée.

Les obstacles dont ces rapports ne cessent de pâtir continuent encore d'empêcher qu'on puisse sérieusement envisager l'édification d'un ordre de choses nouveau sur des bases tant solides que satisfaisantes.

La régénération de la politique générale actuelle ne peut s'instaurer d'elle-même. Elle a nécessairement besoin d'une doctrine pouvant s'adapter continuellement à l'esprit qui devra animer nos relations réciproques et se renouveler au fur et à mesure des exigences de notre évolution sociale. Elle n'en a pas moins d'artisans paternellement bienveillants et constamment convaincus, qui se consacreront à la faire aboutir et à la sauvegarder dans l'intérêt commun.

Mais pour que cette régénération soit salutaire, il importe, évidemment qu'elle se fasse sur un modèle entièrement nouveau. Elle devra notamment se révéler exclusive de toute inexorabilité dans les dogmes et présenter suffisamment de flexibilité pour demeurer à l'abri des critiques les plus justifiées et ménager sans cesse le progrès que notre société sous l'action de la force irrésistible de diverses influences, sera toujours appelée à accomplir.

Il n'y a pas que la doctrine qui soit à transformer dans ses éléments

organiques. La question d'un certain personnel administratif est-elle aussi d'importance sous ce rapport? On ne saurait résoudre tout le problème en se servant d'une seule donnée.

Il faudra donc que l'on songe à débusquer un certain nombre de fonctionnaires que leur tempérament, leur formation ou certaines habitudes contractées rendent réfractaires à toute modification dans le sens voulu de la politique marocaine du Protectorat.

Ces sempiternels et irréductibles opposants sont légion et faussent et la nature et l'objet de l'action administrative en ce pays. On ne pourrait rétablir cette action dans son plan normal sans se débarrasser d'urgence de ces éternels et dangereux obstructionnistes. Le coup de balai semble donc de rigueur en cette occurrence. Va-t-on bien le pratiquer? Le salut de tous en dépend, étroitement.

Révision de doctrine et changement de personnel, sont ceux-là les deux seules conditions d'un prompt et heureux rapprochement franco-marocain?

Les avis peuvent différer là-dessus. Quant à nous, nous estimons que ce rapprochement demeurera, sinon irréalisable, au moins embarrassé dans sa marche et manifestement imparfait, sans le rétablissement d'une confiance mutuelle entre Français d'ici, et nous autres Marocains.

La crise de confiance s'aggrave toujours. Il va falloir qu'on y remédie sans retard. Un seul moyen nous paraît d'une efficacité patente. C'est, outre l'élaboration de la nouvelle doctrine et l'impérieux changement administratif, agir en sorte que notre peuple, obligé par les tristes et coûteuses expériences du passé, à se réfugier dans un pessimisme fort décourageant, puisse recouvrer graduellement une confiance qu'il a certainement perdue malgré lui. Une période transitoire sera forcément nécessaire, au cours de laquelle les autorités du Protectorat devront s'efforcer de convaincre ce peuple de la droiture de leurs intentions, de leurs dispositions conciliantes et de la bienfaisance de l'action entreprise. Ainsi et seulement ainsi, nous pourrons être amenés à concevoir une politique d'entente et à consentir d'entrer décidément dans la voie de la réalisation d'une œuvre de coopération loyale et fructueuse entre la France et le Maroc.

En résumé, la politique que nous réclamons devra résulter de trois grandes réformes solidaires: le rajeunissement de la doctrine du Protectorat par son adaptation aux nécessités de notre évolution naturelle et progressive; le remaniement de certains cadres administratifs; l'orientation de la nouvelle politique générale dans le sens d'une compréhension et d'une collaboration entre Français et Marocains. Ce sont-là, certes, des réformes de grande envergure, mais elles ne sont finalement, ni impossibles ni inopérantes.

Elles sont même indispensables si toutefois les autorités du Protectorat désirent réellement une réconciliation réciproque, à la fois, sincère et durable. Elles sont moins irréalisables pour tous les Français bien pénétrés de la mission de leur gouvernement dans ce pays, mission qu'un journaliste notoire a définie de la manière suivante:

«Nous sommes ici, non pour dominer, mais pour instruire, éduquer, améliorer et amener à la civilisation moderne un peuple trop longtemps endormi dans les souvenirs de son glorieux passé et dans une tradition étroite.

Nous accomplirons notre mission, par bienveillance, sympathie, amitié et justice.

Souvenons-nous que: douceur vaut mieux que force ni violence.»

L'entente cordiale que nous souhaitons n'est donc pas impraticable, qu'elle ait des conditions inflexibles.

De l'accomplissement de celles-ci surgira cette entente qui finira par devenir une belle réalité vivante.

L'Action du Peuple: n° 4, vendredi 25 août 1933.

Les iniquités de la politique scolaire

Le système d'enseignement adopté depuis longtemps et toujours au Maroc est, outre qu'il est défectueux, fort incomplet, surtout en ce qui concerne les Marocains, qui n'ont jamais eu à se louer de la politique scolaire du Protectorat, laquelle ne cesse de présenter le caractère d'obscurantisme nettement systématique.

Les tristes considérations de cette politique, qui est d'une arabophobie flagrante, ont toujours conduit nos dirigeants à se figer délibérément dans une méconnaissance pratique et farouchement irréductible de nos besoins les plus urgents en matière d'enseignement.

C'est ainsi que les conceptions et les agissements d'un certain haut personnel des services compétents ont constamment constitué une pierre d'achoppement sur la voie de la diffusion des idées progressistes par la dispensation d'un enseignement moderne, capable d'élever le niveau intellectuel de notre grande masse populaire et de développer, par conséquent, d'une manière graduelle et aussi rapide que possible sa maturité collective.

Et c'est par application des inexorables principes de cette politique scolaire indigne d'un Etat qui se dit moderne et qui se réclame surtout d'idéaux hautement humains, qu'on n'a pas pu envisager l'organisation d'un enseignement supérieur qui, étant donné l'influence de la clientèle

scolaire européenne, ne cesse d'être jugé comme étant absolument inopportun, parce que susceptible de profiter surtout aux Marocains.

Mais étant très assoiffés d'instruction, et énervés par un enseignement qui continue à leur être dispensé au compte-gouttes, ceux-ci essayent dans la faible mesure de leurs moyens, de réagir contre les obstacles de cet ignorantisme foncièrement funeste, en cherchant, hors du Maroc, les éléments d'une culture supérieure, à la fois solide et satisfaisante.

C'est pour de telles raisons que nombre de nos étudiants se voient presque toujours portés à s'expatrier et à se diriger vers les universités et grandes écoles étrangères, notamment celles de France.

Mais jusqu'à présent, tous nos étudiants ne peuvent pas aborder de telles études: les uns, faute de moyens pécuniaires; les autres, il faut dire presque tous, faute de titres reconnus officiellement comme équivalant au baccalauréat ou aux autres diplômes assimilés. Ceux de nos étudiants qui ont pu accéder aux études universitaires grâce à leur diplôme de bachot, constituent encore une infime minorité. Ils sont donc des privilégiés, autrement dit, des chanceux.

Nombreux sont nos étudiants qui s'abstiennent de pousser leurs études secondaires jusqu'au baccalauréat, parce qu'ils ne voient pas la perspective d'une aide matérielle pouvant plus tard leur permettre de poursuivre les études supérieures qui leur plaisent et dans lesquelles ils croient réussir le mieux.

Comparée à celle de nos étudiants, la situation de leurs condisciples français dont les parents résident au Maroc se trouve être la meilleure et la plus enviable.

En effet, les établissements secondaires français qui préparent au bachot sont assez nombreux; leurs élèves ont, en vertu de l'arrêté viziriel du 23 mars 1918, (9 Joumada II 1336) la possibilité de bénéficier, après obtention du certificat d'aptitude aux bourses dont les examens ont lieu annuellement dans les dits établissements, de bourses d'internat, de demi-pension ou d'externat simple. Ces bourses sont accordées aux orphelins des militaires et mobilisés, des fonctionnaires français des divers services de l'Administration marocaine, des industriels, colons et commerçants, aux enfants de fonctionnaires ou anciens fonctionnaires ayant des charges de famille et d'une façon générale «aux enfants appartenant à des familles dont les ressources ne sont pas suffisantes pour leur assurer l'instruction».

De plus, beaucoup d'étudiants français font leurs études supérieures en France ou ailleurs aux frais du Gouvernement chérifien. Pour en donner une preuve, nous n'avons qu'à citer quelques-uns des textes législatifs qui réglementent l'attribution de certaines catégories de bourses:

Arrêté viziriel du 3 avril 1920 portant création de dix bourses dans les écoles vétérinaires françaises;

Arrêté viziriel du 27 juillet 1920, instituant des bourses de mérite dans les écoles d'enseignement supérieur ou secondaire de France;

Arrêté viziriel du 15 janvier 1923 et arrêté viziriel du 16 février 1924 créant des bourses à l'Ecole supérieure du Génie rural;

Arrêté viziriel du 22 avril 1927 créant des bourses dans les écoles de musique et des beaux-arts de la Métropole.

Dahir du 23 septembre 1927 instituant des prêts d'honneur;

Arrêté viziriel du 1^{er} juillet 1930 et arrêté viziriel du 1^{er} mai 1931 réglementant l'attribution des bourses dans les écoles d'enseignement secondaire de France ou d'Algérie préparant aux grandes écoles de l'Etat et des bourses d'enseignement supérieur près des universités, instituts et écoles techniques de France et d'Algérie?

Etc.. etc.. etc..

D'après *Le Petit Marocain* du 22 mai 1931, le crédit effectivement alloué en 1930-1931 par le gouvernement pour venir en aide aux 77 étudiants poursuivant des études supérieures en France atteint environ 477.000 francs (*de prêts d'honneur*).

Le gouvernement du Protectorat ne se contente pas de donner bourses et prêts d'honneur aux étudiants français: «dès 1928, ajoute le journal en question, la direction générale de l'Instruction publique a créé 4 lits à la Cité universitaire pour lesquels elle a dépensé 200.000 francs. En même temps, l'Office chérifien des Phosphates, la Banque d'Etat du Maroc et les Chemins de Fer ont créé chacun un lit, moyennant une subvention globale de 150.000 francs. Le Maroc entretient donc actuellement 7 lits. Ce nombre sera prochainement porté à 13 conformément aux directives qui ont été données par le Résident général.»

Il est permis de croire qu'aucun des étudiants marocains ne sera autorisé à loger dans l'une des chambres déjà créées ou à créer à la Cité universitaire de Paris. Il continuera à courir les rues à la recherche d'un logement salubre et commode..

Les Marocains sont en principe, admis au bénéfice des bourses et prêts d'honneur accordés par la Direction de l'Enseignement. Les textes législatifs ne semblent pas soumettre les candidats marocains à ces bourses et prêts d'honneur à des conditions spéciales.

Mais en fait, nos étudiants sont exclus de certaines bourses, et doivent satisfaire à des exigences arbitraires de la Direction de l'Enseignement: l'étudiant marocain doit être avant tout, bachelier. On exige donc un diplôme auquel il ne peut entièrement se préparer aux collèges musulmans de Fès et de Rabat et qui est nécessaire pour s'inscrire dans certaines facultés ou grandes écoles et pour exercer plus tard *certaines* professions libérales. Ne pouvant acquérir le bachot complet dans les deux collèges, presque tous nos étudiants sont donc dans l'impossibilité de prétendre au

bénéfice d'une bourse. De plus, celle-ci n'est octroyée qu'aux étudiants marocains qui acceptent de faire des études autres que celles de Droit. Si un étudiant en Droit veut bénéficier d'une bourse, il doit obligatoirement renoncer aux études juridiques entreprises ou leur ajouter des études littéraires arabes, car la bourse ne peut lui être consentie qu'en vue de préparer une licence ès-lettres (langue arabe).

Comment la Direction de l'Enseignement peut-elle justifier ces exigences qui sont d'une injustice révoltante? Elle déclare qu'en agissant ainsi, elle ne fait que se conformer au principe d'après lequel aucune aide matérielle ne doit être accordée pour des études de Droit entreprises en dehors du Maroc. Elle prétend aussi que cette règle s'applique à tous les étudiants, quels qu'ils soient.

Mais d'après cette logique, les autorités du Protectorat ne doivent pas accorder de bourses à des étudiants français qui poursuivent les études juridiques en dehors de l'Institut des Hautes Etudes marocaines.

Dans quelle mesure les explications fournies par cette Direction sont-elles justes?

Il est inexact d'affirmer que cette règle s'applique aux Français comme aux Marocains. Nous savons en effet, que de nombreux étudiants français préparent la licence en Droit en France et en Algérie, tout en étant boursiers du gouvernement chérifien et qu'ils ne sont aucunement obligés, comme le sont nos étudiants, de s'imposer une licence ès-lettres quelle qu'elle soit. S'il nous était permis de citer des noms, on verrait qu'un certain nombre d'entre eux appartiennent à des familles fort aisées, ce qui n'est pas le cas de la plupart de nos étudiants en Droit. Quant au montant des bourses dont jouissent les Français, il était jusqu'en 1930 le double de celui accordé aux deux ou trois Marocains, et seuls les étudiants français se voient payer les frais de voyage et de scolarité.

De plus, si le principe d'après lequel la Direction de l'Enseignement ne croit pas devoir venir en aide aux étudiants qui font, hors du Maroc, les études supérieures identiques à celles qui existent à l'Institut, était pratiquement et rigoureusement exact, elle s'abstiendrait d'accorder des bourses en vue de la licence ès-lettres arabes, à laquelle prépare l'Institut, depuis des années. La Direction prétend aussi mal comprendre que nos étudiants ne soient pas tentés par cet institut où, ose-t-elle soutenir, ils peuvent obtenir la licence en Droit dans d'excellentes conditions (?). Mais, à vrai dire, ils délaissent l'enseignement de cet établissement pour pouvoir faire leurs études dans les meilleures conditions possibles. Car l'Institut qu'on le veuille ou non, a toujours été et demeure encore un centre de recherches scientifiques. L'enseignement y est donné à titre exceptionnel. Il ne peut être comparé à un enseignement de faculté. Il n'en a ni le caractère, ni tous les avantages. La préparation de la licence y est une exception,

et les cours de Droit ne font pas partie intégrante de son enseignement proprement dit.

Ce qui prouve encore que l'Institut n'est pratiquement pas une Faculté au vrai sens du mot, c'est que les candidats aux divers examens supérieurs ne peuvent les subir totalement à Rabat et qu'ils sont de ce fait, obligés de faire un voyage annuel pour aller passer l'oral à Bordeaux. En outre, il semble qu'on refuse toujours aux professeurs de l'Institut le droit de faire passer les examens du baccalauréat sans se joindre à des professeurs venus des Universités françaises.

Les autres raisons pour lesquelles nos étudiants préfèrent les Facultés à l'Institut se résument ainsi :

1. A la Faculté, ils ont la possibilité de faire des études juridiques plus complètes et plus profitables, en raison des conférences facultatives portant sur les matières obligatoires des examens écrits, des travaux pratiques au cours desquels les élèves font des exercices complémentaires préparant aux examens écrits de la licence, des cours libres publics ou privés, institués généralement dans les Facultés et pouvant permettre à leurs auditeurs d'étendre et de compléter leurs connaissances juridiques, de la compétence des professeurs, des facilités que l'on trouve généralement dans les Facultés pourvues de bibliothèques spécialisées, où l'on peut trouver presque tout ce dont l'étudiant a nécessairement besoin pour faire ses études dans d'excellentes conditions ;

2. A Paris, les étudiants peuvent combiner l'enseignement de la Faculté avec d'autres études, notamment celles de l'Ecole des Sciences Politiques. C'est ainsi que beaucoup d'étudiants à la Faculté de Droit mènent de front les études de cette école et celles de la licence. Ceci leur donne beaucoup d'avantages au point de vue de leurs examens et de leur formation personnelle. Ils se trouvent à même de mieux comprendre les matières si difficiles sur lesquelles portent les examens de licence ou de doctorat en Droit. Ceci leur permet aussi de ne pas avoir une instruction exclusivement juridique mais de pénétrer les côtés philosophiques, historiques et politiques des matières enseignées à la Faculté de Droit. Cette combinaison est loin d'être une charge inutile pour ceux qui la pratiquent, puisque la Faculté de Droit et l'Ecole des Sciences Politiques s'entendent pour faire bénéficier leurs étudiants de toutes les facilités requises pour des études approfondies et profitables.

3. La présence de nos étudiants en France et particulièrement à Paris leur procure les éléments d'une éducation générale qu'ils ne peuvent acquérir au Maroc et dont ils croient avoir besoin pour faire face aux exigences de la vie quotidienne ;

4. Tous les étudiants étrangers, dont les Marocains, ne peuvent tirer que de notables profits de leur séjour en France. Leur perfectionnement en

langue française exige qu'ils vivent durant quelques années dans un milieu purement français. Les Marocains appelés à exercer la profession d'avocat près les tribunaux français du Maroc ont le plus grand intérêt à passer un certain nombre d'années en France. Ils méritent donc qu'on les encourage à cette fin dans leur propre intérêt comme dans celui des justiciables et des magistrats des tribunaux français.

5. Des constatations et des expériences ont créé chez un certain nombre d'étudiants nord-africains et accrédité chez d'autres la conviction que les jurys se montrent d'une injustifiable sévérité à leur égard. Ils préfèrent donc se rendre en France pour ne pas tomber victimes de la partialité et de préjugés de certains membres des jurys d'examens.

Tels sont, brièvement exposés, les motifs qui poussent nos étudiants à préférer les Facultés de France à l'Institut des Hautes Etudes marocaines.

Les explications par lesquelles la Direction de l'Enseignement s'efforce, vainement d'ailleurs, de justifier le refus des bourses aux étudiants marocains inscrits dans les Facultés de Droit de France seraient acceptables si cette règle s'étend effectivement aux Français ou si nos étudiants avaient la possibilité de combiner à Rabat même les études juridiques avec celles qu'ils peuvent facilement faire à Paris dans certaines écoles supérieures telles que l'Ecole des Sciences Politiques, l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, etc...

La licence ès-lettres arabe que l'on impose arbitrairement aux Marocains candidats à des bourses est d'une insignifiante importance pour nos étudiants, dont les connaissances en langue arabe dépassent de beaucoup celles de bien des professeurs arabisants. Les étudiants arabes se ressentent de ce que ceux-ci sont généralement obligés de ne pas sacrifier les étudiants européens dont les connaissances en arabe se réduisent à de simples notions. Ainsi, les cours de licence ont souvent un caractère assez élémentaire. De toutes les langues enseignées dans les Facultés de lettres, l'arabe est malheureusement la plus désavantagée. Quant à la plupart des ouvrages d'études, ils sont surannés et dignes des vieilles bibliothèques.

Bref, la licence d'arabe telle qu'elle se prépare en France ne mérite pas que nos étudiants soucieux de leur instruction et de leur avenir lui sacrifient leur temps précieux et tant de frais de séjour et de scolarité. On s'explique mal que la Direction de l'Enseignement consente des bourses en vue d'une misérable licence ès-lettres dont la préparation se trouve assurée à Rabat, et s'obstine à refuser les mêmes bourses en vue d'une licence en Droit plus sérieuse et d'une valeur culturelle indiscutable.

Tout ceci nous porte à croire que le fait d'imposer une telle licence à nos étudiants désireux d'obtenir des bourses prouve qu'on veut de propos délibéré, les détourner des études juridiques et les condamner à assimiler un enseignement fort peu utile. Il dénote aussi l'intention de leur créer des

difficultés en leur faisant supporter au cours de leurs études des charges susceptibles de leur rendre ces mêmes études quasi-impossibles.

La justice, la logique, l'honnêteté veulent donc que la situation faite à nos étudiants disparaisse le plus tôt possible et qu'ils puissent bénéficier de l'encouragement de notre gouvernement au moins dans les mêmes conditions que les étudiants français dont nous venons d'exposer la situation. Pour cela, il est absolument nécessaire de supprimer toutes les inconcevables inégalités imposées aux Marocains. Autrement dit: il faut venir en aide à ceux d'entre eux qui sont dans le besoin, sans chercher à contrarier leur vocation.

En attendant, nous sommes forcés de considérer ces restrictions comme de simples absurdités et des cas d'injustice flagrante à l'égard de nos étudiants les plus dignes d'intérêt.

L'Action du Peuple: n° 5, vendredi 1^{er} septembre 1933.

Regrets inopportuns

Notre confrère *La Bataille socialiste*, organe SFIO de Fès m'a adressé, dans son numéro du 26 août dernier, un long questionnaire, sous forme de lettre-ouverte, en même temps qu'il a cru devoir, par ailleurs, exprimer quelques regrets sur les justes critiques formulées par *L'Action du Peuple* à l'encontre de la presse servile que je n'ai pas hésité à démasquer pour leur imprimer une flétrissure indubitablement méritée, certaines attitudes partiales et suspectes que je ne puis m'empêcher, en l'occurrence, de qualifier d'ignominieuses infâmies. J'avoue très franchement qu'à la lecture et du questionnaire et des regrets, je n'ai pas manqué d'éprouver un sursaut d'étonnement.

En effet, mes articles et les études du journal me semblent renfermer tous les éléments susceptibles de fournir d'amples réponses aux diverses questions posées par ce confrère socialiste.

Je ne veux cependant pas me dérober à donner prochainement les réponses qui me sont sollicitées en m'efforçant d'être, comme le veut l'organe SFIO, d'une «franchise brutale», même si cette franchise doit se révéler quelque peu heurtante pour ceux qui ne partagent pas entièrement nos idées et doctrines.

Quant aux regrets, j'estime qu'ils sont totalement injustifiables. J'en donnerai la preuve au fur et à mesure des observations qui suivront.

«... Mais comme tout journal qui débute, prétend notre confrère, le premier numéro de l'Action prête le flanc à la critique», car «l'Action, ajoute-il, a placé dans le même panier tous les Français vivant au Maroc, tous les journaux quotidiens ou hebdomadaires, les accusant d'être soit indifférents à l'égard des masses musulmanes, soit hostiles. Pas d'exceptions!».

Une juste observation s'impose en présence de tels reproches qui me paraissent être de bonne foi, mais qui sont absolument démentis par la matérialité des faits patents qui se dégagent du numéro même du journal qui semble «prêter le flanc à la critique».

En me reportant en effet au dit numéro, je constate ceci que je m'excuse de reproduire :

«Tous ces égarements de l'opinion publique française, celle du Maroc tout particulièrement, entretenus par une propagande de presse insidieuse et d'une duplicité indiscrète, préoccupaient de plus en plus notre opinion publique qui, quoique partisane d'un rapprochement loyal entre Français et Marocains, se voyait acculée à un repliement sur elle-même, à cause surtout des dispositions affichées de l'autre côté de la barricade.

Et l'on serait injuste de ne pas reconnaître que, témoins de cette obstination désespérante de nombre de leurs compatriotes aveuglés par des considérations n'ayant rien de spécifiquement français, c'est-à-dire de digne de la France de la Révolution libératrice et humanitaire, des Français de la Métropole et même du Maroc, se sont fait un devoir impérieux de lutter vaillamment et sans discontinuer de le faire contre un ordre de choses qui était et demeure peu fait pour autoriser une compréhension mutuelle entre Français et Marocains dans le cadre de leurs privilèges et de leurs droits respectivement garantis.

Il serait de même, excessif de prétendre que les quelques journaux ayant toujours ou depuis longtemps suivi une pareille ligne de conduite fussent à ébranler l'ordre de choses incriminé. Ces journaux, si sincères et si courageux fussent-ils, ont toujours présenté le défaut de ne pas traduire fidèlement l'opinion libre marocaine, laquelle, tout en approuvant avec ou sans réserves la cause soutenue et les moyens de défense employés par ces mêmes journaux, ne croyait pas devoir en être pleinement satisfaite».

Je conclus donc qu'entre les reproches injustifiés de *La Bataille Socialiste* et mes observations, il y a une contradiction flagrante.

L'auteur des regrets, en l'espèce M. Ibanez, a eu vraiment tort de se montrer inattentif à nos écrits, pourtant très explicites. En paraissant dans une telle attitude, il n'a fait que nous fournir un argument-massue à l'appui de nos critiques, que nous maintenons encore, et nous donner une fois de plus, l'occasion de réprover, non l'hostilité, ce qui n'est certainement pas son cas, mais l'indifférence qu'on ne cesse d'afficher à l'égard de nos opinions qu'on n'a plus l'excuse d'ignorer ou de travestir maintenant que nous disposons d'un moyen d'expression à la fois libre et impartial.

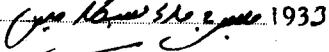
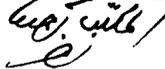
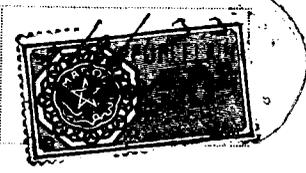
Vous me parlez, cher confrère, en fait de défense de la cause marocaine,

des campagnes menées par le parti SFIO en faveur des prolétaires «indigènes». Vous me dites aussi que vous avez «souvenance que grâce à l'action des élus socialistes du 3^e collège les taxes sur le sucre, le thé, les bougies, n'ont pas été ce que le voulait le Résident». Vous n'hésitez pas, enfin, à me prôner les campagnes de Le Nabec dans *Le Populaire Marocain*, *Le Socialiste Marocain*, etc...

Mais je ne dois pas vous cacher que très souvent les Marocains n'ont pas eu à se louer de l'attitude de la Fédération socialiste du Maroc que personne parmi nous ne veut confondre avec le parti SFIO tout court. En vous accordant même que cette fédération se fût, rarement d'ailleurs, occupée du sort de nos prolétaires, je ne crois pas que l'action menée en leur faveur eût produit des résultats merveilleux et dignes de leur entière reconnaissance. Dois-je vous rappeler, en effet, la misère sordide et les souffrances de tout ordre qu'ils ne cessent de supporter par rapport à leurs camarades européens? Quelles réformes avez-vous envisagées, revendiquées et obtenues en faveur de nos fellahs toujours pressurés et constamment livrés sans défense à l'exécrable despotisme des caïds et de leurs soutiens et protecteurs, les autorités de contrôle qui couvrent leurs actes inhumains et n'hésitent pas à prendre les sanctions les plus draconiennes pour renforcer leur faux prestige et les faire passer, aux yeux de leurs malheureux administrés, pour des tyranneaux infaillibles et aux ordres desquels il faut se soumettre ou s'attendre au déchaînement des pires instincts de la part de ces caïds brutaux et ignares?

Quelle répercussion a eu dans vos réunions, votre presse qui se dit socialiste, l'écho, pourtant puissant, de tous ces graves événements qui, depuis de longues années, et récemment encore, n'ont fait qu'aggraver la situation générale de notre masse souffrante? Quelle a été la position de nos fellahs, les scandaleuses expropriations, lesquelles ont profité à plus d'un socialiste d'ici, oublieux de ce principe axial de la doctrine collectiviste: «La propriété c'est le vol»? Quel accueil avez-vous réservé aux mesures arbitraires prises par les autorités à l'encontre des délégués de la tribu des Ouled Alian (région de Fès) dont la culpabilité, si culpabilité il y a, a consisté à protester avec courtoisie et modération auprès des autorités compétentes contre les agissements par trop abusifs des agents du Fisc? Dois-je donc me borner là à la nomenclature de mille et une questions que je me sens en mesure de vous soumettre et qui, toutes, touchent à des problèmes vitaux pour notre peuple?

Quant aux élus socialistes, je ne puis me faire une opinion précise sur leur prétendue action en faveur de la masse marocaine. Le temps me manque pour compulsurer votre presse elle-même et tâcher, enfin, d'obtenir des précisions à ce sujet. Mais je doute fort que ces élus eussent suffisamment fait pour rendre notre sort plus supportable. En supposant même

No  B.P.F. 
 قو صلاحت قسيلا دند افشرايت مير قجر افصلا دلكلا
 بركا اوللايت بركا فلك فشير افشرايت افشرايت افشرايت افشرايت
 la somme de  
 montant du loyer d 1933
 pour le mois d
 le  1933



Quittance de loyer du siège du journal, L'Action du Peuple.

que c'est grâce à leur seule action, ce qui reste à démontrer par des preuves inattaquables, que certaines taxes ont pu être réduites, n'oubliez pas que cette réduction a profité à tous les contribuables, et veuillez donc avouer qu'elle n'a certainement pas été demandée avec l'idée bien déterminée de n'alléger que les charges fiscales imposées à la masse marocaine. Cette réduction me semble donc loin de mériter tant d'éloges. Car, comme disent deux proverbes arabes: «Les actes ne valent que par l'intention qui y préside» ou encore «l'intention est de beaucoup supérieure à l'acte lui-même».

Quant à l'infatigable «coulissier» qu'est votre Le Nabec sur l'action duquel vous me semblez vous être hypnotisé, permettez-moi, cher Monsieur Ibanez, de ne pas trop y insister. Tout ce que je puis, maintenant, vous signaler, c'est le grand défaut qu'a votre camarade d'envisager très souvent les problèmes spécifiquement marocains sous l'angle d'un égoïsme plus ou moins ostensible. Ces problèmes n'ont presque toujours été pour lui qu'un simple cheval de bataille, et ce n'est vraiment pas pour cela que je dois priser ses campagnes que vous me citez en exemple et qui trahissent un fond franchement tendancieux.

Qu'il ait fait, à votre sens, pour vous, beaucoup plus que le Medjless et les conseillers «indigènes» du gouvernement, cela ne peut être pour moi comme pour mes compatriotes, un résultat fortement appréciable. Car en supposant même que ce que vous prétendez soit rigoureusement exact, vous ne pouvez pas ne pas convenir sur la médiocrité d'un tel résultat. C'est du moins jusqu'à preuve du contraire, l'opinion unanime des gens sensés parmi les Marocains.

Pour ma part, je serai étrangement surpris d'apprendre le contraire de la certitude que je possède à ce sujet.

Et de même que je n'ai jamais rien attendu de l'action de Le Nabec, je n'ai à aucun moment espéré que le Medjless et les conseillers marocains seraient plus que lui de quelque utilité pour notre peuple qui ne s'est jamais déclaré satisfait de ces conseillers qui sont sensés défendre ses intérêts, mais qui, en fait, ne servent que les leurs et ceux d'une nuée de parasites de tout acabit. Mon opinion sur la triste réalité de notre «Conseil du Gouvernement» est déjà connue. Puisque vous l'ignorez, cher confrère, je me fais un devoir de vous la soumettre:

«A côté de ce Conseil du gouvernement, ai-je écrit dans *Maghreb* d'août dernier (P. 25), maître absolu de l'économie générale du Maroc, siège un autre Conseil du gouvernement groupant quelques soi-disant représentants des populations marocaines, autrement dit, des administrateurs dociles et d'un loyalisme fortement éprouvé et des membres appartenant aux chambres autochtones d'Agriculture et de Commerce qui sont de simples groupements fantoches sans utilité pratique pour la grande masse méconnue et malheureuse.

Cette assemblée «représentative» marocaine, réunie après la discussion et le vote par l'autre assemblée du budget qui est presque uniquement alimentée par le produit des contributions autochtones, ne joue que le triste rôle d'une équipe de figurants, lequel consiste à faire acte de présence comme «délégués» marocains et à donner à certains esprits trop simplistes l'impression que le peuple «protégé» s'associe à la gestion des affaires publiques. Il n'est qu'un trompe-œil, ni plus ni moins.

L'incapacité théorique de ce Conseil du gouvernement marocain est due à une foule de raisons dont les principales sont, d'abord, le caractère officiel de ses membres qui reçoivent des contrôleurs militaires ou civils une éducation préalable consistant en instructions formelles à suivre à la lettre; ensuite, leur inaptitude personnelle à comprendre et à défendre le bien public; de même le fait qu'ils sont pour la plupart des personnes qui, ayant de gros intérêts à assurer et des affaires en perspective, quêtent toujours les bonnes grâces de l'Administration, desquelles elles ne se montrent jamais repues, et, enfin, le fait que les quelques rares et modestes vœux formulés par les membres les plus indépendants du conseil se révélant, le plus souvent contraires aux intérêts des colons et hommes d'affaires français, et le Résident étant inévitablement lié par les résolutions souveraines des élus de la colonie française, le Protectorat, par obéissance aux dogmes de la politique des deux mesures, donne la prééminence aux puissantes résolutions sur les simples vœux, autrement dit, sanctionne l'hégémonie de l'élément colon sur l'élément autochtone».

Maintenant que vous êtes fixés, cher Monsieur Ibanez sur ce que je pense de nos assemblées fantoches et impuissantes, passons aux campagnes de la presse socialiste de ce pays. En peu de mots je vous signale qu'elles ne me sont pas inconnues. Mais soyez sûr d'une chose, c'est qu'elles sont peu de choses et ne prouvent pas une sollicitude bien grande et absolument désintéressée, si je dois savoir qu'il y a au Maroc, comme vous le dites, «des Français qui veulent et qui veulent avec rage défendre les intérêts de la masse musulmane», ce ne sont pas ces campagnes qui m'en donnent la certitude la plus inébranlable.

Par ailleurs, je n'ai jamais nié l'existence parmi les Français du Maroc, de quelques défenseurs de notre cause. Mais je ne me sens aucunement gêné de vous affirmer que parmi ces défenseurs, il y avait jusqu'à ce jour fort peu de socialistes de la Fédération. C'est triste à dire, mais c'est un fait qu'il me semble difficile de démentir autrement que par les simples affirmations.

Quant à la «belle et noble Ligue des Droits de l'Homme», la place me fait défaut pour vous dire toute la vérité sur la conception qu'elle se fait des Droits du Marocain. Qu'il me suffise cependant, de vous apprendre que contrairement à ce que vous prétendez, c'est justement la section de Fès qui s'est montrée la plus hostile à l'admission des Marocains. Je ne suis pas à court de documents pour prouver le cas échéant, les attitudes étranges de cette section à l'égard de nous autres Marocains.

Avant de terminer mes observations, je crois devoir, cher Monsieur Ibanez, vous préciser un point essentiel qui ne saurait demeurer dans l'ombre ou l'équivoque et qui a trait au plan d'action de notre journal que vous semblez prendre pour un organe se consacrant exclusivement aux intérêts du prolétariat marocain proprement dit. Mais la réalité n'est pas ce que vous pensez. Car il n'y a pas que le prolétariat qui souffre au Maroc. Comme il me paraît impossible de me trouver à l'aise dans tout sectarisme qui me mettrait au service d'une fraction déterminée de notre peuple! La ligne de conduite de notre organe a été suffisamment expliquée en termes clairs et formels pour que j'éprouve encore le besoin de m'attarder à l'analyser. «Qu'il suffise de signaler, ainsi que je l'ai écrit dans notre premier numéro que *L'Action du Peuple*, comme cela se dégage évidemment du titre même du journal, se propose de défendre la cause du peuple marocain» et que «pour bien s'acquitter de sa tâche, quelque peu difficile d'ailleurs, mais sûrement noble, notre journal n'excèdera pas les limites d'une action franchement et résolument menée pour le peuple dont la presque totalité de la masse se débat depuis longtemps et toujours davantage dans une misère à laquelle aucun remède urgent et efficace ne semble avoir été envisagé».

«Mener une action pour le peuple, ai-je précisé, ne peut vouloir dire que s'interdire de favoriser une classe aux dépens d'une autre, ou se mettre à la remorque d'un clan déterminé».

Toutes ces précisions sont absolument indispensables pour dissiper tout malentendu, clarifier nos positions respectives et préparer le terrain au pacte que vous me proposez, cher confrère, et que je n'ai aucune raison de repousser.

L'Action du Peuple: n° 6, vendredi 8 septembre 1933.

La politique berbère

Par le traité du 30 mars 1912, la France institue officiellement son protectorat dans une grande partie du Maroc. Ce protectorat, malgré des entorses impardonnables et inexplicables autrement que par des visées d'impérialisme colonial, reste théoriquement et diplomatiquement basé sur un statut qui, en engageant solennellement l'honneur de la France, garantit de la façon la plus formelle certains droits fondamentaux du peuple et de l'Etat marocain: intégrité territoriale, souveraineté nationale et liberté économique sans aucune inégalité. C'est le triple principe qui, six ans plus

tôt, fut déterminé et sanctionné par l'acte général de la Conférence internationale d'Algésiras à la date du 7 avril 1906.

L'honneur de la France qui, à diverses reprises, sanctionna les engagements des pactes formant le statut politique du Maroc, ne s'est pas trouvé engagé seulement vis-à-vis du Maroc, mais aussi de toutes les Puissances signataires de ces mêmes pactes.

Le Régime de Protectorat repose donc sur une conception qui se dégage, et de l'esprit et de la lettre de ces pactes et qui est, comme le reconnaît Lyautey, «celle d'un pays gardant ses institutions, se gouvernant et s'administrant lui-même avec ses organes propres, sous le simple contrôle d'une puissance, ajoute-t-il, c'est la formule: *contrôle*, opposée à la formule: *administration directe*...»

Ce Régime de simple contrôle devait avoir pour objectif principal, sinon unique, de servir dans l'intérêt propre de la France, les intérêts du peuple «protégé» qui n'aura connu l'intervention, l'assistance étrangère qu'«aux bienfaits qui l'auront accompagnée».

Mais l'application du «Régime de simple contrôle» n'a pu aboutir qu'à l'administration directe parfois camouflée pour des raisons de mystification «diplomatique». Le fait est trop évident pour que j'éprouve le moindre besoin de le justifier.

La politique berbère constitue une des principales innovations du Régime en matière d'administration directe qu'elle entend pratiquer en s'inspirant du simple prétexte d'une réforme judiciaire réalisée au moyen d'un faux-respect du «droit» coutumier berbère, lequel n'aboutit qu'à désislamiser brutalement la population berbère au profit d'une francisation latinisante, christianisante même, de notre pays.

Dès le 11 septembre 1914, le Résident Lyautey imposa au Souverain du pays un décret qui, en prétendant respecter les coutumes berbères, pose le «principe de la non-islamisation des tribus berbères et leur exception à la loi religieuse (Chrâa)»; «Il constitue la charte légale (!) des tribus berbères, élève dans l'Empire leur coutume (Izref) à la hauteur de la loi religieuse et *ouvre toutes les possibilités d'avenir*» (Ct. P. Marty, *Le Maroc de demain*).

Les coutumes qu'on prétend maintenir selon un soi-disant vœu des berbères et une prétendue promesse des autorités du Protectorat sont archaïques, grossières et barbares.

En voici quelques exemples; «La femme et les enfants de sexe féminin font partie de l'héritage; la succession d'une femme veuve décédant sans enfant mâle, même si cette femme a été abandonnée et a dû pourvoir seule à ses besoins, revient aux héritiers de son mari; le viol d'une vierge ou d'une femme mariée entraîne le versement d'une indemnité de 50 douros (250 frs); l'indemnité accordée au mari trompé par l'amant de la femme

est fixée à 75 douros (375 frs), la «dia» – (prix du sang) est fixée à 300 douros (1.500 frs) pour un homme, à 150 douros (750 frs) pour une femme... (Revue des Etudes islamiques). Chez les Imaziren «L'institution de l'appel paraît inconnue en matière pénale. Les peines sont toujours appliquées sur-le-champ. Le seul mode de preuve connu est le serment appuyé d'un nombre variable de co-jureurs. Le testateur ne peut disposer de ses biens qu'avec le consentement de ses héritiers éventuels et dans la mesure où ils consentent. Les femmes berbères n'héritent pas parce qu'elles sont considérées comme inférieures et pour éviter, en cas de mariage, la diminution du patrimoine. En ce qui concerne les co-jureurs, il est dû cinquante serments en matière de crime commis sur la personne d'un homme ou pour avortement provoqué d'un fœtus mâle; trente-sept serments et demi pour un fœtus incertain; Le demi-serment est fourni par une femme, par la femme dont les violences exercées sur sa personne ont provoqué l'avortement d'un fœtus femelle ou encore en matière de vol dans les silos, car les berbères considèrent le grain enfermé dans le silo comme la moitié d'une âme. Si cinquante serments sont exigés pour une âme, vingt-cinq seront nécessaires pour la moitié de cette âme. On exige dix serments en matière de vol d'armes et de gros animaux, pour les blessures entraînant une impotence fonctionnelle, pour les atteintes, pour les blessures entraînant une impotence fonctionnelle, pour les atteintes à l'honneur; cinq serments pour les injures, blessures légères, coups, vol de petits animaux, etc. En droit pénal, existe l'énucléation des yeux par le procédé qui consiste à chauffer à blanc un bloc de fer et à l'approcher assez des yeux pour faire éclater la cornée. Pour apporter la preuve de la propriété, il faut également comme on droit pénal, cinquante co-jureurs, puisque le champ, pour les berbères, est assimilé à une âme. Lorsque le différend ne porte que sur les limites du champ, il suffira de dix co-jureurs; pour une contestation sur une partie plus importante du champ, il en faut vingt-cinq. Pour qu'un serment soit annulé, il suffit qu'un seul des co-jureurs se récuise ou refuse de prêter serment» (G. Surdon, *Esquisses de Droit Coutumier Berbère Marocain*).

C'est ce droit coutumier que les représentants de la France prétendent conserver à la base de l'organisation de la justice berbère. Que doivent en penser tous les Français, qui croient devoir considérer, la France, pays des plus grandes révolutions de l'Histoire, comme le guide des peuples et le grand pionnier de la civilisation?

D'aucuns parmi les berbésisants se déclarent pour une politique berbère dans le sens de celle qui a vu le jour avec le dahir de 1914, dans un but de rapprochement, de fusion de races, «juge de paix, source de tranquillité, de garantie, de durée».

Mais le raisonnement me paraît fort peu justifiable, puisque sur le terrain colonial, ce rapprochement et cette fusion se révèlent inéluctable-

ment impraticables, tant les sentiments, les idées, les besoins, les intérêts des éléments en présence s'affirment impérieusement opposés par un antagonisme qui ne peut que se développer et s'aggraver à mesure que l'un des éléments ethniques affiche des prétentions à l'assimilation de l'autre et travaille à la résolution de tout ce qui constitue son individualité propre.

C'est donc une hérésie sociologique des plus grotesques que de vouloir au moyen d'un tel raisonnement faire croire à la possibilité de réalisation d'une œuvre de l'envergure de celle visée par les protagonistes de la politique berbère. Ethnographes, sociologues, linguistes et juristes se leurrent profondément et dangereusement en s'imaginant que, par miracle, ils ont tout le pouvoir magique pour que leur épouvantable et catastrophique entreprise conduite au nom de la France réussisse «là où Puniques, Vandales, Romains, Arabes ont échoué».

Mais n'envisageant la question que du point de vue de la politique suivie par les autorités du Protectorat, voici en peu de mots les différentes raisons majeures qui se trouvent à l'origine de cette étrange, chimérique et funeste politique de berbérisation qui tend à latiniser le Maroc par l'action séparée ou conjuguée du conquérant, du juge, de l'instituteur et du prêtre.

Tout d'abord, avant de pouvoir assimiler le bloc, il faut le désagrégier, c'est-à-dire qu'il faut «rompre l'uniformité de l'organisation judiciaire de la zone française, dès lors qu'il s'agit de renforcer l'élément berbère, en vue du rôle de *contrepoids* qu'il peut être appelé à jouer. Il y a même au contraire, un avantage certain au point de vue politique, à briser le *miroir*». (Procès-verbal de la Commission d'étude de la réglementation de la justice berbère).

Une fois le scindement opéré, l'élément visé acquiert plus de malléabilité et se prête facilement aux diverses opérations des alliés précités.

Au premier plan apparaît l'instituteur qui s'attèle au façonnement des âmes. Il a pour y parvenir, le puissant moyen de l'école franco-berbère. «C'est l'école française pour l'enseignement et la vie (dit le Ct. P. Marty dans *le Maroc de demain*, p. 241); berbères par le recrutement et le milieu, françaises par le maître, berbères par les élèves. Donc, pas d'intermédiaire étranger. Tout enseignement de l'arabe, toute intervention du «*Fqih*» (maître musulman), toute manifestation islamique seront vigoureusement écartés. Nous attirons à nous par le seul fait de notre université, les enfants chleuhs.

«Nous écartons délibérément tout stade d'islamisation, c'est-à-dire de cristallisation. Sur ce point, l'unanimité des opinions est faite, ici comme ailleurs». «C'est seulement depuis octobre 1923, dit M. R. Gaudefroy-Demonbynes dans *L'OEUVRE FRANÇAISE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT AU MAROC* que nous avons une politique berbère en matière d'enseignement. Cette politique consiste essentiellement à isoler artificiellement les popula-

tions berbères des populations arabes en s'efforçant de les rapprocher de nous dans le plan de leurs traditions!».

Le prêtre ne joue pas dans cette pièce fantasmagorique qu'est la politique berbère, un rôle moins effacé que son partenaire le maître d'école: «le gouvernement français, écrit de Jurquet de la Salle dans *LA REVUE D'HISTOIRE DES MISSIONS*», 4^e année, n° 3, 1^{er} Septembre 1927, n'a cependant pas borné ses efforts à ce qui vient d'être rappelé; il a été plus loin dans sa politique si rationnelle, de désagrégation des deux races marocaines!»! Le maréchal Lyautey, premier coupable de la politique berbère voulant continuer les traditions de la France, fille aînée de l'Eglise, ressuscita sur cette terre l'esprit démoniaque des Godefroy de Bouillon, chef de la première croisade en Orient. «S'il a tenu essentiellement à l'érection du vicariat apostolique de Rabat sous la direction d'un évêque franciscain, assisté de ses frères en religion, et, s'il favorise leurs écoles, c'est qu'il se rend compte de *l'influence considérable* que ces «marabouts» chrétiens exerceront sur les Musulmans le jour surtout où ils réussiront à faire accepter ce qui est l'âme même de la civilisation française, le christianisme» (*le Maroc Catholique*, novembre 1923). «On laissera, dit de La Salle, le christianisme agir sur l'âme berbère comme il a agi naguère sur notre âme;... Ce serait sans nul doute faciliter d'une façon très puissante la dissolution du bloc arabe, par conséquent l'islamisme de notre Afrique du Nord au profit de notre civilisation et de notre race».

L'action de l'administrateur, de l'instituteur et du prêtre se trouve complétée et corsée par la puissante intervention du juge français. C'est ainsi que dès 1924 des instructions *résidentielles* sont venues créer par voie administrative des «djemâas» partout, où auparavant, les berbères avaient recours aux seuls arbitres. C'est une innovation foncièrement française par l'origine et le but, mais en politique berbère, cela s'appelle *respect* des coutumes berbères, fidélité à la promesse donnée, et que sais-je encore?

Et passant outre les inconvénients de toutes les innovations dont est tramée la politique berbère, il est décidé par quelques fortes têtes du Protectorat de passer à l'action décisive en sanctionnant les visées, les préjugés, les conceptions erronées et les intérêts égoïstes des partisans résolu de la tragique et infâme politique qu'aujourd'hui comme hier nous voulons démasquer et stigmatiser. Ce fut donc la cause génératrice du sinistre dahir du 16 mai 1930 qui «n'a pas été un de ces dahirs de tout repos comme il en est tant dans les tiroirs du peuple marocain».

Ce dahir comme ceux qui l'ont précédé, fut imputé au Sultan. Le fait est absolument mensonger et dénué de tout fondement. La législation berbère, pour ne parler que de celle-là, a été toujours extorquée aux Sultans. Qui ne connaît, en effet l'opposition irréductible de feu Moulay Youssef qui refusait constamment d'entrer dans la voie de la berbérisation

estimant ainsi que la moindre décision dans ce sens «bouleverserait le Chrâa et décrèterait en quelque sorte sa propre déchéance d'Imam, gardien de la loi religieuse» (lettre n° 3.883, du Conseiller du gouvernement au Secrétaire général du Protectorat, à la date du 15 juin 1927).

Le dahir du 16 mai 1930 apporta une innovation étrangement audacieuse: l'institution du tribunal français en pays berbère. Ainsi le territoire marocain se trouve assimilé au territoire français. Ce qui est une grave et inadmissible hérésie au point de vue du statut politique du Maroc, lequel garantit formellement la personnalité de notre pays sur la triple base de l'intégrité territoriale, de la souveraineté nationale et de la liberté économique. Cette francisation de la terre marocaine n'a donc aucune raison d'être parce qu'elle est en contradiction flagrante avec les stipulations des pactes sanctionnés par la signature de la France.

«Dans le traité du Protectorat, opine M. Cordier, premier Président de la Cour d'Appel et Président de la Commission d'Etude de la Réglementation de la Justice berbère, l'attitude de la France vis-à-vis du Sultan et vis-à-vis des Puissances a été définie; on pourrait craindre quelque gêne dans nos relations de part et d'autre en instituant une organisation française directe de la justice en pays berbère, organisation émanée de la souveraineté française *seule*... Prendre sur nous seuls, même avec l'assentiment du Sultan, l'organisation à créer, serait amener un divorce entre la France et le Sultan et un jour viendrait où Sa Majesté, mieux avertie, nous reprocherait certainement d'avoir usurpé son autorité. Ce serait, en tous cas, complètement contraire au traité du Protectorat, *que nous nous devons de respecter*».

Paroles justes, impartiales et pleines de sagesse politique. L'autorité que leur confère la personnalité du Président Cordier fut, malheureusement, sapée par l'action corrosive du sectarisme politique et religieux secondée par un égoïsme. N'est-ce pas M^{lle} Picard qui, suivant les conditions un peu spéciales où se déroulaient les ultimes débats de la commission se trahissait tantôt sous forme d'un patriotisme hypocritement de circonstance, partant d'une prétendue grande sollicitude pour la cause française au Maroc?

La législation berbère est donc un fait dont toutes les tristes conséquences ne sont pas encore révélées et qui, en hypothéquant le sort de notre peuple brimé et sous-estimé, pèse lourdement sur nos rapports avec les autorités et empêche tout rassérènement de l'atmosphère actuelle qui est sans nul doute, fort peu propice à toute œuvre d'entente et de rapprochement fructueux et salubre.

M. Lucien Saint, principal responsable de la réforme désastreuse du 16 mai, a fait son *mea culpa* d'une façon tardive et stérile. Il a donc légué à son successeur une situation des plus enchevêtrées. Mais la reconnaissan-

ce des erreurs commises n'est-elle pas, au fond, une sorte d'engagement moral imposé à M. Ponsot en vue d'une juste et entière réparation des gaffes du passé?

Pour quelle orientation le nouveau Résident va-t-il se décider, d'urgence? Continuera-t-il à ses risques et périls la politique fautive et difficile d'hier, ou la condamnera-t-il pour emprunter une voie plus droite et plus féconde pour un peuple injustement berné et sensiblement gagné au désespoir? C'est le point d'interrogation que nous traçons non sans quelque anxiété; mais un avenir très rapproché nous fixera sur quelle voie devons-nous nous engager à la recherche d'une destinée mieux supportable que celle qu'actuellement nous subissons.

En attendant de savoir la position qu'il va falloir adopter, nous plaçons toutes nos espérances en M. Ponsot et lui faisons confiance pour qu'il ne tarde pas à faire honneur à la signature de la France en passant l'éponge sur cette tyrannique et odieuse ignominie: la politique berbère.

L'Action du Peuple: n°7, vendredi 15 septembre 1933.

L'interdiction du III^e Congrès des Etudiants Nord-Africains

Vers le suicide d'une politique d'entente!

Depuis décembre 1927, les étudiants musulmans nord-africains en France possèdent une association qui, étant venue à son heure, répondit à une nécessité des plus impérieuses: celle de remédier rapidement et le plus avantageusement possible à la situation matérielle de la majorité de nos étudiants, laquelle s'affirmait de plus en plus déplorable et, partant, inadmissible.

Etant surtout un groupement corporatif, l'Association des Etudiants nord-africains en France n'a, depuis cette date mémorable dans les annales de notre Afrique du Nord renaissante, épargné aucun moyen pour améliorer les conditions pénibles dont souffraient énormément ceux de nos étudiants qui n'avaient pas à compter beaucoup sur les faveurs d'un sort à coup sûr inexorable.

Et si ce n'est ni le moment ni le lieu de supporter tous les résultats acquis dans ce domaine et qui sont à l'actif de cette Association estudiantine, il est juste de reconnaître que celle-ci a contribué dans une assez large

mesure, à faciliter les études à beaucoup de jeunes hommes que les soucis de la vie matérielle allaient éloigner de l'Université, à encourager beaucoup d'autres à se diriger vers les foyers de la culture française et à servir ainsi, en même temps que la cause de notre pays, celle de la science et du progrès qui doivent beaucoup aux esprits généreux et géniaux de la vraie France, celle que nous avons pu connaître autrement qu'à travers le prisme défigurant des odieux régimes dont, en Afrique du Nord, nous ne cessons de subir les méfaits et de goûter les amertumes et qui demeurent une honte aux yeux de tous les Français intelligents et conscients du rôle éducatif et humain que leur pays a la possibilité de jouer dignement parmi les populations de l'Afrique du Nord.

Une des principales et heureuses initiatives de l'AEMNA a été incontestablement celle de réunir annuellement un congrès ayant pour but essentiel d'établir un contact direct entre les meilleurs éléments universitaires nord-africains en vue de l'étude commune des divers problèmes qui relèvent de l'enseignement des autochtones et qui n'ont jamais reçu que des solutions imparfaites et malsaines du fait qu'elles ont toujours été envisagées et exécutées en dehors de la contribution des éléments qualifiés parmi nous et aussi parce qu'elles se sont constamment révélées comme entachées de préjugés de race, d'erreurs psychologiques et de conceptions foncièrement coloniales et rétrogrades.

C'est ainsi que dès le 20 août 1931, l'Association a pu réunir à Tunis son premier Congrès, au cours duquel beaucoup d'intellectuels nord-africains ont eu un échange de vues sur quelques-uns des problèmes d'enseignement qui intéressent directement notre peuple. L'ordre du jour de ce Congrès portait sur les matières suivantes: l'enseignement professionnel; l'instruction de la femme.

L'année suivante, le II^e Congrès s'est réuni à Alger, et, avec le concours de l'Amicale des Etudiants musulmans nord-africains, s'est occupé de l'étude de questions aussi importantes que celles du précédent Congrès à savoir: l'enseignement de la langue arabe; les débouchés pour les étudiants nord-africains; l'enseignement de l'Histoire arabe; l'enseignement de l'arabe dans les écoles primaires.

Cette année le Congrès devait avoir lieu à Fès. Son ordre du jour était conçu ainsi: l'enseignement de la langue arabe en Algérie; l'enseignement primaire au Maroc; l'organisation de missions scolaires en Europe et en Orient; la situation matérielle des étudiants en Afrique du Nord et à l'étranger; les nouveaux programmes des Universités Zitouna et Karaouiyne; les statuts du Congrès.

La nouvelle de la réunion du III^e Congrès n'a pas manqué de mettre en fureur les autorités administratives et universitaires qui se croyaient particulièrement compétentes pour s'immiscer d'une façon malencontreuse

dans les affaires de ce Congrès. D'où une série d'intrigues de la plus basse catégorie et une violente et mensongère campagne de presse à l'effet de travestir les buts du Congrès, de discréditer ses protagonistes et de lui créer des entraves pour l'empêcher finalement d'avoir lieu.

Nous nous sommes, en temps opportun, élevés contre les bruits absolument tendancieux que la presse vendue de ce pays s'est fait un «devoir» de diffuser pour empoisonner l'atmosphère autour de nous et provoquer le déchaînement des instincts latents de toute la racaille réactionnaire et primitive dans ses extravagantes conceptions comme dans ses méthodes surannées qui rappellent bien des aspects de l'humanité des cavernes et des forêts vierges. Toute personne intelligente et avertie des hommes et des choses d'une certaine administration n'a certainement pas tardé à constater que tous les articulets foncièrement fielleux et les petits chefs-d'œuvre du mensonge le plus abject dont s'est inspirée la vile campagne de dénigrement dirigée contre le Congrès et ses organisateurs avaient ceci de particulièrement évident qu'ils décelaient au grand jour la marque d'une main malpropre et inhabile et le souffle fétide d'un esprit primaire et sans gloire.

Ce triste chef-d'orchestre a entrepris une action malfaisante qui s'est finalement affirmée fatale pour le sort du Congrès.

C'est ainsi qu'au moment et malgré les éclaircissements donnés au sujet et de la nature et de l'objet du Congrès, les autorités viennent de prendre la responsabilité d'interdire celui-ci sans d'autres explications sérieuses et précises que celles qui se trouvent contenues dans la lettre émanant de la municipalité de Fès. La voici, *in extenso* :

«Vous avez bien voulu en date du 16 courant me faire la déclaration prévue par le dahir sur les réunions publiques, m'informant que vous aviez l'intention de tenir les séances de votre Congrès du 19 au 23 septembre courant et que son inauguration et sa clôture auraient lieu au théâtre Gagnardot.

L'Autorité supérieure à qui j'ai rendu compte de votre intention vient de m'aviser qu'elle jugeait inopportun d'autoriser actuellement des réunions publiques du genre de celles que vous aviez projetées, et m'a prié de vous communiquer sa décision. Veuillez en aviser votre Comité et avoir l'obligeance de m'accuser réception de la présente lettre.

Je vous prie d'agréer, etc...»

Signé: LAURANS

Donc, l'interdiction frappait toutes les séances du Congrès et non les deux seules réunions d'inauguration et de clôture.

Quelques instants après la notification de cette mesure, le Pacha a fait convoquer le Secrétaire du Comité d'organisation pour lui dire que seules ces deux dernières séances étaient l'objet de l'interdiction et qu'il avait reçu des ordres résidentiels et chérifiens lui donnant carte blanche pour sévir avec la dernière énergie au cas où la moindre dérogation serait faite à l'esprit et à la lettre de la mesure communiquée par l'autorité compétente.



Le Comité préparatoire du III^e Congrès des Etudiants nord-africains à Fès. On reconnaît à gauche assis (avec des lunettes): Mohamed Hassan Ouazzani.

Devant le conflit qui a surgi entre les termes exprimés de la lettre municipale et les propos imprécis et comminatoires du Pacha, le Comité d'organisation a délégué quelques-uns parmi ses membres pour aller réclamer des précisions écrites si possible, au chef des services municipaux mais celui-ci s'est contenté de confirmer les dires du Pacha, sans proférer de menaces, cette délicate mission étant généralement confiée aux fonctionnaires chérifiens qui en usent et abusent parfois malgré eux, mais en essayant de ramener la discussion sur un terrain que nous voulions à tout prix éviter. Il a notamment essayé tout en déchargeant l'Autorité locale de la responsabilité de la mesure édictée, ce qui est parfaitement conforme à la lettre qu'on vient de lire, de nous convaincre de courber l'échine devant la fatalité et de réunir un Congrès privé auquel les Autorités seraient invitées à assister. La proposition nous a paru fort peu alléchante, parce que nous n'avions jamais eu l'idée de réunir un Congrès amputé et sans éclat, et aussi parce que nous savions que, tout en restant dans la légalité, nous avions pleinement le droit de tenir des réunions privées pour discuter, chanter, etc... En outre, il nous a semblé contraire à la mesure d'interdiction et à l'interprétation subséquente qui en a été donnée, d'inviter les Autorités à ce Congrès privé, car cela transformait celui-ci en congrès public. Par ailleurs, nous n'avons aucune raison, dans le cas où nous aurions acquiescé à la proposition, de convier les Autorités tout en nous abstenant d'inviter les notables et autres personnages jugés dignes de cette faveur.

C'est donc un dilemme que nous avons posé: tout le Congrès avec le programme et l'ordre du jour prévus ou rien.

L'intransigeance manifestée de part et d'autre a fait que le Congrès n'a pu avoir lieu.

Il a été donc empêché, non pour une raison d'opportunité et dans ce cas nous ne demandons pas mieux que d'être suffisamment fixés, mais à cause des démarches intrigantes de personnes que nous savons foncièrement hostiles à notre progrès par la science et à toute œuvre de rapprochement entre Français et nord-africains. Ces manœuvres n'ont pas eu seulement le Maroc pour théâtre. Elles ont dépassé ses frontières pour aller se dérouler à Alger et à Tunis.

Dès le 14 septembre, nous étions avisés que Rabat avait envoyé des instructions pour que les passeports fussent refusés aux délégués algériens et tunisiens. Ceux de la zone espagnole semblent avoir été refoulés à la frontière.

Tout ceci démontre que le Congrès fut l'objet d'une conspiration échafaudée au Maroc et signée dans le reste de l'Afrique du Nord.

Le III^e Congrès, empêché à Fès, aura lieu quand même. Il tiendra donc ses assises non pas dans cette Afrique du Nord qui demeure un champ fertile pour les intrigues et les bassesses d'une politique génératrice

de heurts et de conflit entre la grande masse de notre peuple et les mauvais représentants de la France indifférente, mais sur une terre où cette politique déshonorante et rétrograde n'a guère de chance de se manifester et surtout de réaliser ses ambitions les plus exorbitantes et les plus infâmes.

Le Congrès se déroulera avec tout l'éclat que nous jugerons digne de lui donner. La plus large publicité l'entourera. Des sommités du Parlement français et de l'Université prendront part à ses séances publiques. Ils marqueront leur entière solidarité avec nous contre la politique d'obscurantisme érigée en système de gouvernement à notre égard. Orateurs et rapporteurs auront toute latitude pour s'exprimer, critiquer et revendiquer. Tous les vœux seront permis et même sollicités en ce qui concerne le but du Congrès dont les résolutions auront plus de poids aux yeux de l'opinion tant française que nord-africaine. Tout cela se fera envers et contre tous. Qu'y auront gagné nos adversaires? Ce que gagne le troupeau qui court vers l'abattoir. Tant pis!

En tout cas, la mesure d'interdiction, outre qu'elle s'est révélée absolument inopportune, a été considérée comme impolitique, parce que choquante pour toutes les populations nord-africaines et compromettante pour les rapports de celles-ci avec les Autorités françaises.

Quant à nous autres Marocains, il est particulièrement vexant qu'après avoir été témoins de toutes les manifestations bruyantes du dernier Congrès de l'Institut des Hautes Etudes lequel a grevé notre budget de charges intolérables en ce temps de crise et d'économies et s'est occupé au cours de séances secrètes entre autres choses, d'émettre des conceptions méprisantes pour notre peuple et notre gouvernement de chambarder toute l'organisation sociale et politique de notre pays pour les besoins d'une colonisation à outrance, il est vexant, dis-je, qu'après ce Congrès et au même moment où un autre beaucoup plus important, le Congrès des mutilés et anciens combattants de tous les alliés de la Grande Guerre, se déroule sous notre œil impuissant et étonné, nous ayons à constater une fois de plus les iniquités d'une politique qui risque de tout bouleverser et de créer une situation dont les embarras et la portée seront pour le moins difficilement imprévisibles.

L'interdiction inopportune du III^e Congrès des Etudiants Nord-Africains a déjà produit des conséquences nullement souhaitables pour la politique d'entente tant préconisée au cours de ces dernières années. Les commentaires les plus défavorables l'ont partout accueillie et ont mieux accentué l'état d'esprit qui s'est toujours traduit par un malaise général à tous les milieux de la population maghrébine.

Nous sommes maintenant au point crucial de savoir quelle orientation sera imprimée aux rapports franco-marocains qui souffrent des méfaits de la politique actuelle et de la présence à la tête de certains services de

personnes qui demeurent des adversaires irréductibles de tout rapprochement entre Français et Marocains.

En attendant d'être prochainement fixés sur les positions respectives des deux éléments en présence, nous avons le sentiment net que nous continuons à être considérés sur la terre de nos ancêtres comme des hommes inférieurs, des parias, des indésirables, et nous nous demandons, non sans une certaine angoisse, si nous n'allons pas sans étapes vers le suicide de la politique d'entente.

L'Action du Peuple: n° 8, vendredi 22 septembre 1933.

L'interdiction du III^e Congrès des Etudiants Nord-Africains

Le III^e Congrès des Etudiants musulmans nord-africains, qui allait s'ouvrir à Fès le 19 septembre, a été jugulé par les menées de certains cabaieurs administratifs qui se sentent particulièrement gênés des suites naturelles de cette grande manifestation estudiantine.

La mesure d'interdiction n'a été notifiée aux organisateurs du Congrès que le 18, vers midi. Aucune explication sérieuse n'a été fournie. C'est tout à fait naturel dans un pays où l'on tient à ne pas donner l'impression de craindre les responsabilités prises à l'aveuglette.

Quelques instants après, l'Administration, se rendant compte de la portée d'une telle mesure dans les milieux nord-africains, a cru devoir se raviser. Elle a donc essayé de faire admettre à quelques membres du Comité d'organisation que la mesure d'interdiction ne frappait que les réunions publiques, autrement dit, les séances d'ouverture et de clôture. L'interprétation n'était pas admissible, étant donné le caractère formel de la lettre par laquelle la Municipalité avait notifié la décision de l'autorité supérieure, laquelle décision englobait toutes les séances du Congrès (voir *L'Action du Peuple* n° 8).

L'Administration escomptait donc éviter les responsabilités éventuelles pouvant découler d'une mesure inopportune et sans doute déplacée, empêcher tout contact entre les congressistes et le public tant marocain que français qu'on voulait à tout prix maintenir dans l'ignorance complète des griefs de la jeunesse nord-africaine à l'encontre de la politique scolaire coloniale, et atténuer la portée de l'œuvre du Congrès en lui donnant un caractère nettement privé et «inoffensif».

De plus, les activités secrètes de la coterie coloniale tendaient à réduire le Congrès à sa plus simple expression en entravant, de connivence avec les autres cabaleurs intéressés du Nord de l'Afrique, l'arrivée à Fès, non seulement des délégués de la jeunesse algéro-tunisienne, mais même de nos jeunes compatriotes qui devaient participer aux travaux du Congrès et assurer ainsi la représentation de la jeunesse intellectuelle de la zone du Rif.

On comprend qu'en présence de ces entraves de l'Administration, les organisateurs du Congrès se soient refusés à obtempérer aux propositions qui leur étaient faites. On comprend de même que mis au courant des agissements et des intentions de certaines personnes officielles très connues pour leur constante et irréductible phobie à l'égard des Marocains, ces mêmes organisateurs, désireux de ne point simplifier l'éclat du Congrès ou d'en diminuer la valeur, aient repoussé de se prêter à tout acte de complicité et pris donc la résolution de différer la date du Congrès pour donner à ses réunions plus de splendeur, et à ses travaux plus de valeur.

Malgré les mesures prises pour étouffer le Congrès, de nombreux délégués des villes marocaines du Rif et même de la Tunisie ont pu arriver à Fès et se mettre en contact pour un échange d'idées très intéressant au sujet de la nouvelle orientation qui s'impose au Congrès qui aura lieu probablement en France en décembre prochain. Tous ces délégués, au nombre d'une centaine, ont d'une voix unanime, approuvé la décision du Comité d'organisation et lui ont fait entière confiance pour l'accomplissement des nouveaux préparatifs rendus nécessaires par les derniers changements et les circonstances où se dérouleront tous les travaux du prochain Congrès.

La responsabilité de l'interdiction semble retomber sur l'Administration supérieure. C'est dans ce sens qu'a été rédigée la lettre municipale notifiant la mesure prise contre le Congrès. L'inopportunité était d'abord le seul prétexte mis en avant. En quoi pouvait consister cette inopportunité? Personne ne le savait et il semblait impossible de le savoir car l'autorité municipale prétendait n'avoir cherché à obtenir aucune explication de l'autorité régionale dont elle dépend. On s'est efforcé de faire provoquer des éclaircissements de la part de l'autorité régionale. Mais les efforts se sont révélés stériles puisqu'il a été répondu aux organisateurs que cette autorité ne savait probablement rien à ce sujet, étant donné que l'interdiction n'émanait pas d'elle et qu'elle-même dépend de l'Administration de Rabat qui, elle aussi dépend de... Paris, nom du Ciel!!! On a de suite tout compris. C'est ainsi qu'il n'a pas été question d'interroger les anges gardiens des secrets terrestres, car on craignait qu'ils eussent fait la sourde oreille ou que les oracles eussent été aussi vagues et confus que l'inopportunité ésotérique des mauvais anges d'ici-bas.

Mais après mûre réflexion! l'Administration locale a convoqué trois membres du Comité d'organisation pour leur dire que celui-ci était seul responsable de l'interdiction, et cela parce qu'il avait manqué de faire une «visite d'élémentaire courtoisie aux autorités locales et aux chefs de service spécialement intéressés».

Simple nouveau prétexte! Il ne s'agissait donc pas d'inopportunité, mais d'une «défiance discourtoise à l'égard de l'Administration française et de la Direction de l'Enseignement intéressée au Congrès». Quel crime!

De la courtoisie, il n'en pouvait être nécessairement question, puisque le Congrès allait critiquer avec raison, les erreurs de la politique scolaire du Protectorat. Ce n'était donc pas de la courtoisie qu'on voulait imposer, mais de l'hypocrisie. De plus, les organisateurs savaient que l'Administration intéressée était fortement hostile au Congrès et qu'elle avait fait courir par la presse semi-officielle, des bruits d'interdiction, qui n'avaient pas manqué de troubler l'esprit du public et de montrer à tout le monde les dispositions des autorités à l'égard du Congrès.

Si l'Administration approuvait ce Congrès et voyait d'un bon œil ses préparatifs, elle aurait été naturellement amenée à démentir ces bruits et à rassurer le public sur son attitude vis-à-vis de lui.

Le Comité d'organisation n'était donc pas obligé de faire des démarches hypocrites et inopportunes. N'existe-t-il pas, en effet, une législation sur les réunions publiques? Est-il fait mention dans cette législation d'une courtoisie quelconque? Toutes les formalités prescrites par elle ont été ponctuellement remplies, non seulement 24 heures à l'avance, mais trois jours avant la date du Congrès. Le récépissé de déclaration a été même délivré. Il était prévu que les Autorités seraient invitées aux séances publiques du Congrès.

Est-ce de la courtoisie ou de l'hostilité à l'égard de l'Administration?

En supposant même que cela puisse s'appeler de l'hostilité, était-il bien nécessaire que l'Administration montrât des dispositions vindicatives à l'égard de la jeunesse intellectuelle de l'Afrique du Nord? Et pourquoi voulait-elle exiger ce qui n'était point de mise et ce qui n'avait jamais été demandé en Tunisie et en Algérie lors des deux précédents Congrès.

L'interdiction du Congrès dans les circonstances relatées plus haut a été sans conteste, une mesure offensante pour notre amour propre qui en a souffert considérablement. Car comment admettre qu'au moment où les congrès succèdent aux congrès dans notre propre pays et aux frais de notre propre budget, nous soyons empêchés sans raison probante, de réunir un Congrès qui n'allait rien coûter aux malheureux contribuables et qui présentait de multiples et sérieux avantages pour notre peuple qui demeure la victime directe et désarmée d'une politique d'obscurantisme qui a trop duré et trop fait souffrir?

“L'ACTION du PEUPLE”

Organe de défense des intérêts marocains

168, Casbah de Boujeloud

Boite Postale 503

Vendredi 22 Septembre 1933

The logo consists of the letters 'a', 'p', 'l', and 'e' in a highly stylized, gothic or Art Deco font. Each letter is filled with a dense pattern of diagonal hatching lines, giving it a three-dimensional, textured appearance. The letters are arranged in a slightly staggered, horizontal line.

Le journal plié et entouré d'une bande est prêt pour l'expédition.

N'est-il vraiment pas écoeurant qu'à l'instant où des centaines de congressistes européens, donc étrangers, se réunissent dans les principales villes du Maroc pour discuter de questions n'intéressant nullement le pays et se trouvent l'objet de réceptions somptueuses et superflues, des délégués marocains au Congrès des Etudiants se voient, malgré la régularité de leurs papiers, arrêtés et refoulés à Arbaoua comme de simples indésirables à la frontière d'un pays étranger? Les membres du XIV^e Congrès de la Fédération Internationale des Anciens Combattants ont-ils donc au Maroc plus de droits et plus de libertés que les Marocains eux-mêmes?

L'interdiction du Congrès des Etudiants n'a pas eu toute la portée qu'on voulait lui donner, puisqu'elle n'a pu enterrer à jamais le Congrès jugé dangereux ou simplement «inopportun». Bien au contraire. Elle n'a fait qu'inciter la jeunesse nord-africaine à l'organiser ailleurs pour lui donner l'importance à laquelle il pouvait difficilement prétendre ici.

Cette interdiction, quoi qu'en pensent certains esprits bornés, est venue à une heure fort mal choisie et n'a révélé qu'un geste malfaisant, devant lequel on s'est inopinément trouvé au même moment où l'on croyait devoir caresser les plus heureux espoirs pour un changement de la politique marocaine du Protectorat dans un sens nettement libéral. En indisposant les esprits, elle n'a fait qu'aigrir les rapports de l'Administration avec nos populations, que le maintien du *statu quo* finira par décevoir complètement. Ce sera alors l'enterrement de toute espérance et l'ouverture d'une ère de difficultés peut-être sans issue.

Est-ce réellement vers ces ténébreux rivages que l'on essaie de nous faire rapidement voguer? Et dans l'intérêt de qui?

L'Action du Peuple: n°9, vendredi 29 septembre 1933.

La politique des rumeurs

La parution d'un journal indépendant courageux et libre comme le nôtre, a vite mis en branle tout le monde des sectaires et des budgétivores qui se sont sentis en danger de perdre le prestige et les faveurs dont ils ont pu jouir jusqu'ici.

Tous les moyens leur ont paru bons pour nous combattre et défendre en même temps que leurs conquêtes et privilèges, une cause qui, au fond, leur sert simplement de paravent pour cacher leur égoïsme vil et mesquin et de tremplin pour arriver aux fins vers lesquelles tendent leurs efforts. De

ces moyens, ils en ont toujours usé avec toute la mauvaise foi dont ils ont été dignes et capables.

Notre doctrine et nos méthodes que nous avons exposées avec clarté et tout l'accent de sincérité qui nous a paru nécessaire, ont donné de l'ombrage à cette espèce de gens qui ne cessent de guerroyer bassement contre nous dans l'espoir de nous museler afin de pouvoir continuer leur besogne et de perpétuer leur conduite scandaleuse.

Leur colère n'a pas connu de limites à partir du moment où ils ont été profondément stupéfaits de constater que nos appels à l'entente et à la coopération avec le bon élément français du Maroc ne sont pas demeurés sans échos.

En effet, notre campagne en vue de cette entente fut favorablement accueillie par ceux des Français qui sont pénétrés de la noblesse et de l'humanité de la mission éducatrice que leur nation assume, en principe, dans notre pays. Mécontents de l'ordre de choses ici établi et maintenu au nom de la France, ces Français désirent sincèrement contribuer, chacun dans la mesure de ses capacités, à hâter la modification de la situation actuelle, génératrice de beaucoup d'errements et de souffrances, en lui substituant une autre complètement nouvelle, respectueuse des droits de notre peuple et compatible avec les obligations de la mission généreuse qui n'est encore que partiellement et insuffisamment remplie par les représentants de la France au Maroc.

La meilleure preuve du succès remporté par notre campagne en faveur d'une coopération franco-marocaine fut, d'abord, l'accueil confiant que nous témoigna la presse de Gauche, ensuite, cet exode de nombreux Français appartenant à l'élite qui vinrent vers nous pour nous exprimer de vive voix leur adhésion à la politique d'entente que nous ne cessons de soutenir malgré les embûches semées sur notre chemin.

C'est ainsi qu'a pu s'établir le contact qui a presque toujours fait défaut au préjudice de nos rapports mutuels. Et c'est grâce à ce contact de plus en plus fréquent que nous avons pu amorcer de multiples échanges de vues sur une foule de questions importantes et c'est au cours des longues conversations, empreintes d'autant de franchise que de sympathie, que nos interlocuteurs français nous ont pu sonder, se rendre mieux compte de nos intentions et de nos dispositions, et pénétrer enfin, toute notre psychologie.

Nous ayant suffisamment connus, ils n'ont pas manqué de nous juger en reconnaissant la sincérité profonde de nos louables sentiments éminemment marocains, la justesse de nos griefs à l'encontre de la politique dont nous sommes les victimes premières et sans moyens sérieux de défense, l'élévation de la cause que nous servons et le désintéressement de nos moyens de lutte pour le peuple. Je veux croire qu'ils ont de même constaté que notre indéfectible attachement à la patrie marocaine comme notre

intransigeance sur tout ce qui a trait aux destinées futures de notre pays ne sont pas exclusifs dans notre esprit, du désir que nous avons de nous entendre avec la France démocratique, libérale et émancipatrice, la seule qui mérite notre admiration et justifie nos espoirs et notre sympathie.

Nous avons actuellement l'impression qu'à la suite de ces nombreux échanges de vues, cette pléiade de Français commence à se sentir plus près de nous que nombreux de leurs compatriotes d'ici qui divergent avec eux par beaucoup de leurs idées, de leurs inclinations et de leurs activités qui ne font pas toujours honneur à leur pays dont ils sont, sciemment ou inconsciemment, les représentants permanents parmi nous.

Cette divergence existe maintenant sur la manière de nous comprendre. Car tout Français qui nous a approché n'a pas tardé à constater avec étonnement de quelle façon injuste et lâche nous lui avons été présentés soit par nos adversaires, soit par les serfs de la presse vendue ou les sectaires de la réaction.

Ceux-ci éprouvent de réelles inquiétudes à voir ces tentatives de mutuelle compréhension se développer et s'accroître de jour en jour. Certains d'entre eux vont jusqu'à subir des tourments chaque fois qu'il leur est donné de voir s'ébaucher des formules de coopération entre Français et Marocains et on peut d'ores et déjà présager la fureur qui les possèdera le jour que nous espérons très proche, où ils verront cette idée d'harmonie et de concorde se concrétiser au profit de tous en de belles et vivantes réalisations de tous ordres.

On comprend donc les mobiles qui incitent les adversaires de notre doctrine à nous vouer une irréductible antipathie. N'avons-nous pas commis, à leurs yeux l'impardonnable péché de nous élever contre les dogmes sacro-saints de cette infaillible politique d'étouffement qui a toujours fait nos malheurs et porté préjudice au crédit moral de la France? N'avons-nous pas, en osant nous réclamer d'une doctrine nouvelle et salutaire, transgressé les lois inflexibles du sort qui nous est encore infligé sans défaillance? Pourquoi donc voulons-nous prétendre à quelque indulgence de la part de ceux qui ne croient pas devoir absoudre nos égarements et pardonner nos fautes?

Quand comprendrons-nous les raisons qui poussent les partisans de la politique que nous dénonçons, à combattre en nous les adversaires de leurs situations privilégiées et les protagonistes d'une réelle politique d'entente qui semble ne point cadrer avec leurs ambitions égoïstement étalées au grand jour?

C'est pour ces seuls motifs que nos campagnes sont flétries et systématiquement déformées. C'est aussi pourquoi nous voyons surgir des entraves qui sont franchement dirigées contre nos efforts pourtant sincères et très heureux.

L'ACTION DU PEUPLE

Estrella
- éclairant -
- le Maroc -

LA FAVORITE
LA SELECTIONNEUSE
ESTRELLA

Estrella
LIMONADE GAZEUSE
EXTRA SUPERIEURE

Etablissements **M.H.M**
Fes (V.N.) Téléphone AZ444

Etabls. El Hadj MOUSSA
18, Rue de Pologne, 18
Distributeur pour le Nord du Maroc
des fameuses Bières

MORITZ supérieures aux meilleures

Publicité à signification politique: la liberté éclaire le Maroc.

On peut signaler en fait d'entraves, une série de provocations tendant à impliquer notre jeunesse qui est à l'avant-garde du mouvement, dans des combinaisons qu'elle réproouve énergiquement. On devine les buts visés à travers ces provocations maladroitement échafaudées mais finalement déjouées grâce au sang-froid et à l'adresse de cette jeunesse noble et courageuse dans sa résignation.

Après une accalmie apparente, les contempteurs de cette ardente jeunesse marocaine semblent revenir à la rescousse.

Fès est, en effet, devenu depuis quelque temps un champ où manœuvrent continuellement les agents du mensonge pour des fins viles et occultes. Toute la Médina est prise dans un filet de racontars et de cancanes que l'on colporte dans toutes les directions en leur faisant subir les déformations les plus paradoxales. Les mauvaises langues s'en emparent et glosent sur eux dans toute la mesure de leurs fantaisies. Tous ces bruits pivotent sur les rapports de l'Administration avec la jeunesse. Ils représentent la première comme une bête déchaînée prête à foncer sur la seconde, sa victime tout désignée. Tout le monde s'en étonne: qu'a-t-elle fait cette jeunesse pour mériter les menaces, les regards fulgurants et les foudres de l'Administration?

Les uns voient dans cette campagne de rumeurs des tentatives d'intimidation à l'égard de notre opinion publique que l'on continue à sous-estimer et une manœuvre imaginée par les saboteurs de toute œuvre d'entente entre Français et Marocains. D'autres croient y découvrir des efforts tendant à semer le découragement et la déception parmi nous autres Marocains afin de nous amener à renoncer à nos espérances actuelles et à répudier la politique de rapprochement dont nous demeurons de chauds partisans.

Mais dans les deux cas, cette campagne de rumeurs est absolument néfaste; car, elle ne fait que troubler les esprits et vicier l'atmosphère en la rendant peu favorable au développement de l'œuvre si ardemment attendue.

Monsieur le Résident Henri Ponsot sur les intentions et les dispositions duquel des personnes qualifiées nous ont déjà rassurés, ne pourra pas faire aboutir les réformes qu'il projette d'inaugurer sous peu, s'il ne voit pas bien clair dans la situation. Pour y voir clair, il ne lui suffira pas de projeter son faisceau de lumière sur certains recoins qui sont demeurés jusqu'ici dans l'obscurité. Il lui faudra rasséréner l'atmosphère autour de lui et partout où il jettera les semences. Ceci ne s'obtiendra qu'au prix d'une épuration qui s'exercera à tous les degrés de l'échelle administrative.

Quant à nous, nous lui faisons entière confiance tout en ayant le ferme espoir qu'elle sera pleinement et positivement justifiée, et nous lui affirmons que, quoi qu'on fasse pour nous faire départir de notre ligne de conduite, nous saurons toujours nous défendre contre le découragement et

la déception et lui tendre une main sincère qui l'aidera dans la mission qu'il a charge d'accomplir parmi nous au nom de la France.

L'Action du Peuple: n° 10, vendredi 6 octobre 1933.

Le malaise marocain

Le changement résidentiel s'est réalisé au moment le plus psychologique. Il a donc placé notre pays à un tournant décisif. Le nouveau Résident se trouve devant une infinité de problèmes économiques et politiques des plus complexes. Ceci n'est pas particulier au Maroc, tous les pays souffrent d'une pléthore de problèmes de plus en plus ardues qui continuent à engendrer les situations les plus sombres et qui exacerbent les esprits les plus réfléchis. C'est un signe des temps singulièrement expressif.

Beaucoup d'esprits au Maroc se sont ingéniés à découvrir le remède souverain à la maladie générale. Mais malheureusement, leur méthode médicamenteuse s'est révélée ou impropre ou inefficace, parce qu'entachée d'une ambition excessive ou envisagée sous l'angle d'un égoïsme par trop exclusif.

En effet, ces problèmes auxquels sans succès, on a voulu donner des solutions radicales, n'intéressent pas seulement la colonie européenne qui constitue ici une minorité, puissante et agissante, mais encore très infime, quoique démesurément prétentieuse. Bien au contraire. Ils intéressent au plus haut degré le peuple marocain qui lui, représente la majorité écrasante de la collectivité ethnique du pays avec cette nuance que pratiquement ses aspirations demeurent encore très modérées et bien au-dessous de ses besoins les plus légitimes.

Ces disproportions de part et d'autre perpétuent une situation étrangement bigarrée que la succession des jours et la maladresse ou la carence de l'Administration rendent continuellement inextricable. Notre peuple en est directement victime. Et non seulement il en souffre, mais il paie cher ses souffrances. Ces conditions ne peuvent donc durer indéfiniment sans provoquer un jour une série de réactions inéluctables.

Déjà les Marocains n'ont pas manqué de réagir. Cette réaction, d'abord d'ordre psychologique, s'est précisée au fur et à mesure des événements spécifiquement marocains. Combattue d'une manière brutale, sans intelligence et avec beaucoup de mauvaise volonté, elle n'a fait que redoubler de vigueur et de se développer en étendue comme en profondeur. Cette réaction de latente et circonscrite qu'elle était au début, a revêtu un

caractère manifeste et pris des proportions qui n'ont abouti qu'à aggraver les données de certains problèmes et à précipiter certains autres.

L'orientation imprimée à l'action administrative et l'œuvre qui en est résultée ont accentué les antagonismes d'intérêt qui, au double point de vue économique et politique, ont opposé les deux éléments ethniques du pays, les Marocains et les Européens; cette opposition à laquelle on semble n'avoir jamais cherché une atténuation heureuse et positive était à l'origine de tous les égarements du passé. Ceux-ci aboutissaient constamment à toutes sortes de complications graves qui en préjudiciant aux intérêts légitimes de la grande masse misérable, jetaient le discrédit sur une grande partie de l'œuvre de l'Administration, donnant naissance à des conflits entre celle-ci et la généralité des administrés et contrecarraient la bienveillante intervention de tous les hommes de bonne volonté mécontents d'un état de choses qui s'avérait funeste et intolérable et désireux d'y mettre un terme dans l'intérêt bien compris de tous.

De l'antagonisme permanent et inflexible engendré par la politique fautive d'hier, sont sorties des méfiances. La passivité forcée de notre masse était peu faite pour obliger à un changement quelconque dans l'orientation première et décisive de la politique générale du Protectorat. On prit cette passivité pour ce qu'elle n'était pas, c'est-à-dire pour de la satisfaction tant morale que matérielle. Le dynamisme logique de ce raisonnement voulut que l'on continuât de marcher dans la direction des lumières! On faisait fausse route. Mais à force de ne pas vouloir s'en apercevoir, on finit par éveiller les méfiances, semer la désaffection dans les cœurs, créer et aggraver les malentendus. Nous avons jeté le cri d'alarme. On nous a à peine compris, notre optimisme, seul réconfort qui nous restait, nous a incités quand même à demeurer quelque peu confiants. Les déceptions que nous avons éprouvées par la suite ont réduit forcément cet optimisme en partie factice. Dès lors, nous avons pu connaître un malaise de plus en plus profond, qui demeure entier et qui appelle un remède urgent et infaillible.

De nombreuses personnes ont déjà pensé, chacune à sa façon, à la guérison de ce malaise. En s'improvisant médecins, elles n'ont été que de simples charlatans ou des guérisseurs au-dessous de leur tâche. De telle sorte que le malaise subsiste dans toute sa réalité. Il ne peut disparaître avec des solutions de surface. Il exige tout d'abord une solution générale atteignant la base des choses. Un travail de démolition, de révision et de remaniement s'impose. En dehors de lui, rien de sérieux ne peut être réalisé et partant point de salut pour ceux qui souffrent désespérément et injustement.

Le premier coup de pioche que nous souhaitons doit opérer une fracture dans certains cadres de l'Administration qui sont encombrants, dont

le parasitisme grève lourdement le budget et nuit considérablement à toute œuvre de concorde, de justice et de progrès. Cette grande opération si ardemment et si légitimement attendue, a le grand avantage de permettre en même temps que la simplification des rouages administratifs, l'épuration de nombre de services de certains éléments parasites par leur voracité, jamais repus et rétrogrades par leurs conceptions archaïques et néfastes.

Cette réforme est de nature à rajeunir l'esprit et les cadres de l'Administration. Ce rejeunissement est nécessaire à plus d'un titre. Il est seul capable d'amener l'assainissement complet de l'atmosphère encore assombrie par la masse des nuages qui s'y amoncellent et de permettre à chacun d'échapper à cet étouffement qui risque de tout gâcher.

La première opération faite, il faudra songer à infuser un nouvel esprit à l'Administration simplifiée et rajeunie. D'Administration directe qu'elle était et reste encore, il importe d'en faire le contraire pour être plus conforme aux obligations du Protectorat et permettre à notre peuple de connaître les destinées auxquelles il aspire à bon droit. Par Administration indirecte, il faut entendre celle qui tient compte du Marocain, respecte ses droits et agit favorablement à ses intérêts matériels et moraux. C'est la formule qui cadre avec l'idée et la mission d'une protection honnête et fructueuse. C'est aussi la formule qui, en faisant participer le peuple à la gestion de ses affaires publiques, lui garantit une éducation civique surtout pratique et enrayer le règne d'une bureaucratie toute puissante dans son incompétence absolue et étrange et aussi dans son « ignorance totale en ce qui touche les mœurs, les lois, les besoins, les sentiments, la Constitution nationale et les réactions du peuple qu'elle exploite ».

La réorganisation de l'Administration dans le sens indiqué serait incomplète et ne répondrait pas à toutes les nécessités si elle ne reposait pas sur une politique marocaine libérale.

Le problème marocain actuel est non seulement un problème de remaniement administratif, mais aussi un problème de révision des conceptions dans le sens le plus libéral possible.

Nous ne pouvons concevoir notre évolution autrement que par la pratique des libertés. Un peuple privé de ses libertés essentielles est condamné à l'immobilité qui entrave ses élans, engourdit ses membres et le précipite dans la décadence générale, laquelle exclut toute possibilité de progrès salulaire pour lui.

Le malaise marocain procède donc du mauvais système administratif qui est la source de presque toutes les erreurs initiales du régime actuel et d'une politique spéciale foncièrement antilibérale et rétrograde préjudiciant surtout au Marocain qui passe encore pour une quantité négligeable sauf dans le cas où il se voit soumis au doux sort des gens taillables et corvéables de son espèce.

Ce malaise est, ainsi que le rappelait M. Weigerber à Monsieur le Résident Ponsot, «très étendu, guérissable cependant à condition que l'on ne s'entête pas à le traiter par la négation».

La première tâche qui s'impose à M. Ponsot est de se pencher sur les éléments fondamentaux de ce malaise, d'étudier sûrement et avec toute la sollicitude qu'ils méritent les graves problèmes qu'il pose en ce moment et de s'appliquer à leur trouver des solutions adéquates en plein accord avec les compétences marocaines les plus qualifiées pour exposer objectivement et franchement toutes les aspirations justifiables ou justifiées de notre peuple. Il est à souhaiter que le nouveau Résident sursoit à toute décision hâtive et attende d'avoir connu avec précision notre programme de réformes pour prendre ses responsabilités et passer à l'exécution de ses projets de réorganisation.

Ces espoirs sont partagés par beaucoup de Français bien avertis de la triste situation des autochtones et que préoccupe sérieusement le problème de la crise marocaine musulmane. Tous joignent leur voix à celle très autorisée d'un de leurs compatriotes, M. Weigerber, pour dire ceci au Haut-Représentant de la France au Maroc :

«En abordant ce problème avec la haute conscience, la compréhension, la sympathie que nous vous connaissons, vous pouvez être assuré d'avoir derrière vous tous les bons Français: tous ceux qu'animent les grands principes dont nous nous réclamons, tous ceux qui ont le souci de la France de demain et de sa situation future dans l'Afrique du Nord et dans le monde; tous ceux qui ont conscience de la grandeur et de la beauté de l'œuvre que nous sommes venus accomplir dans ce pays, lorsque nous en avons assumé la tutelle.»

Puisse M. Ponsot répondre par des actes aux vœux de tous ceux qui, Français ou Marocains, ont pleine confiance en son haut esprit de justice et en ses bons sentiments d'éminent représentant consciemment responsable du crédit moral de la France démocratique et libérale dans le Maghreb.

L'Action du Peuple: n° 11, vendredi 13 octobre 1933.

Opinions et réalités

Le Groupe républicain radical et radical-socialiste de Fès s'est réuni en assemblée générale le 6 octobre.

Une note présentée par le président du groupe sur «la nécessité d'avoir une politique indigène républicaine», y a été lue et approuvée à l'unanimité. Nous en donnons plus loin le texte *in extenso*.

Des amis appartenant à ce groupe m'ont fait parvenir le jour même de l'assemblée une invitation pour y assister. Ayant été absent de Fès, je n'ai eu connaissance de cette aimable invitation que très tard dans la soirée.

J'ai regretté profondément de n'y avoir pas pu répondre.

Je l'ai regretté davantage au moment où j'ai lu sur *La Dépêche de Fès* la note du président Jouffray. En effet, quelques-unes des assertions qu'elle renferme m'ont surpris sous la plume d'un homme qui habite parmi nous depuis plus de vingt ans et qui semble initié à tout ce qui a trait à nos problèmes marocains. Elles m'ont surpris d'autant plus que nous nous sommes déjà expliqués très amplement et avec précision sur notre mouvement et le programme d'action qui en est la base principale. Elles appellent donc une mise au point. Celle-ci s'impose dans l'intérêt même de la politique de rapprochement que nous soutenons et de l'œuvre déjà ébauchée dont l'heureuse initiative revient au groupe radical et radical-socialiste de Fès.

Tout d'abord, tirant argument des machinations qui ont provoqué les derniers événements de Fès, M. Jouffray conclut à la «nécessité urgente d'avoir une politique indigène». Mais, malheureusement, il n'est que trop vrai que cette politique dont on proclame aujourd'hui la nécessité urgente, a toujours existé et s'est manifestée d'une façon souvent brutale au détriment du Marocain.

Personne n'est sensé ignorer qu'elle a pris naissance avec l'organisation du Protectorat et que la rigidité comme l'extravagance de ses principes se sont perpétuées à travers les ans, défiant ainsi et la puissance du temps et le bon sens des hommes.

Cette politique «indigène» est un affront qui soulève nos consciences d'hommes et de Marocains. Elle a été et reste encore la source intarissable de nos souffrances morales et matérielles. Elle est cette énorme chaîne qui continue à nous maintenir dans une servitude qui rend impossible, toute évolution salubre et libératrice. C'est pourquoi nous voulons briser cette chaîne en réclamant qu'une seule et même politique basée sur le libéralisme, la justice et le progrès, règne partout et s'efforce de faire le bonheur de tous. Effacer la politique «indigène» actuelle, c'est abolir *ipso facto* cette inique politique des deux poids et deux mesures, génératrice de choc douloureux et de difficultés qui ne se révèlent pas souvent faciles à aplanir.

M. Jouffray eût été plus logique avec les principes qui lui sont chers en demandant la suppression pure et simple de la politique indigène. C'eût été de sa part plus humain et plus avantageux pour la cause à laquelle il veut se dévouer corps et âme.

M. Jouffray ne me paraît pas plus logique avec l'idée qui lui tient à cœur lorsqu'il se laisse hanter par le spectre hideux de soi-disant

«propagandes antifránçaises dirigées par des agents étrangers faisant marcher devant eux les jeunes Marocains».

Qu'il y ait des agents étrangers au Maroc qui cherchent à intriguer contre la France, cela est possible. Mais c'est une horrible monstruosité que de prétendre que les jeunes Marocains soient des instruments dociles entre les mains de ces agents. A cette accusation, nous serions demeurés insensibles si elle n'était lancée et exploitée que par les réactionnaires tels les Delrue, les Bouyon, les Rasclas et leurs semblables. Mais elle nous indigné parce qu'elle est due à une personne qui compte parmi nos meilleurs amis, qui sympathise avec notre cause et que nous savons de bonne foi et digne de notre confiance. C'est donc faire acte d'injustice à l'égard de notre jeunesse que de l'accabler de ce qu'elle ne mérite point. C'est aussi l'ignorer complètement que de la supposer prise dans le filet d'agents étrangers qui sont également dangereux pour les Français et les Marocains. Je ne faillirai pas à la vérité en affirmant que nous avons un commun intérêt à combattre leur action malfaisante et à enrayer par tous les moyens en notre pouvoir ses manifestations sous quelque forme qu'elles se déroulent.

Qu'on sache une fois pour toutes que les Marocains n'écoutent que la voix de leur conscience et ne veulent répondre qu'à l'appel de leur devoir. Ils redoutent beaucoup moins l'action des quelques agents étrangers qui machinent à l'ombre, que celle de certains Français qui à force de vouloir trop grimper l'échelle du chauvinisme et passer pour des Français d'une quintessence extra supérieure, tombent dans le ridicule et discréditent leur nation en adoptant par leurs actes ou leurs écrits, une conduite scandaleuse et infailliblement antifránçaise, parce que créatrice de mésententes, animatrice de haines et irritante pour les sentiments des Marocains.

L'agitation actuelle n'a pas pour cause la question religieuse dont parle M. Jouffray et qui sert, d'après lui, de simple prétexte. Cette agitation remonte à des sources fort reculées dans le passé. Ce n'est pas le moment d'y insister. Cependant qu'il me soit permis de rappeler que le régime administratif tel que le Marocain l'a toujours connu et subi, demeure à l'origine du malaise dont nous souffrons et qui parfois donne lieu à de l'agitation, laquelle n'en est qu'une manifestation fort naturelle.

On se trompe nettement chaque fois qu'on considère la politique berbère comme une simple question religieuse. Sans doute elle soulève un conflit entre, d'une part le christianisme comme instrument de pénétration spirituelle de la masse marocaine et aussi comme moyen de francisation et d'assimilation à notre égard, et d'autre part, l'Islam en tant que religion officielle de l'Empire chérifien et constitution sociale et politique de notre peuple, lesquelles sont expressément garanties par le statut diplomatique du Maroc. Mais la politique berbère nous est complètement odieuse non

seulement parce qu'elle jette sur la terre marocaine les semences d'une future guerre religieuse comme celles qu'ont déjà connues certains pays d'Orient infestés par les propagateurs sectaires de toutes confessions, mais aussi parce qu'elle viole manifestement les engagements pris par la France vis-à-vis du peuple marocain et de son gouvernement.

Toutes ces raisons principales nous font un devoir de réclamer énergiquement l'abolition de *toute* la politique de berbérisation du Maroc. Nous n'en faisons pas une occasion pour islamiser l'élément berbère qui est musulman à l'excès. Bien au contraire. Nous voulons que cette politique disparaisse dans un but d'apaisement et en vue de faire respecter par le Protectorat nos droits et nos libertés. Nous finirons par y aboutir et la France a grand besoin de redresser les torts dont elle est victime autant que nous, sinon plus.

Quant à dire que la femme berbère est libre et que l'esclavage est inexistant parmi les populations berbères, on n'y saurait adhérer. La femme berbère est non seulement privée de toute liberté, mais elle est réduite à la condition d'un simple objet. Ainsi elle se trouve exclue de tout héritage et, chose bien pire, elle fait partie de l'héritage sous prétexte de conserver le patrimoine. De plus un berbère ne dit jamais qu'il s'est marié avec une telle, mais qu'il l'a *achetée*!!! La femme berbère est-elle donc libre ou esclave? Avons-nous donc tort de nous élever contre ce chef-d'œuvre de barbarie qu'est la politique berbère? La mentalité des populations qui se soumettent à un droit coutumier pareil est-elle, comme le croit M. Jouffray, très proche de la mentalité française? Doit-on y voir la seule raison d'être de cette horrible politique qui soulève l'indignation de tous les hommes sensés et porte un préjudice considérable à la France qui se flatte d'être à l'avant-garde de la Civilisation et du Progrès? En conservant aux berbères ces coutumes archaïques et inhumaines, le Protectorat se discrédite et mène une lutte ouverte contre le peuple marocain, le Maghzen et tout l'Islam. La France qui tolère par son indifférence ou son adhésion une telle politique se discrédite davantage et en couvrant les responsabilités déplacées de ses représentants, elle nous accule au désespoir et contribue à créer une situation extrêmement périlleuse.

M. Jouffray estime qu'on ne doit pas tolérer que nous agissions défavorablement à ce qu'il appelle la libre-pensée marocaine. Celle-ci ne me paraît pas correspondre à une réalité visible et palpable. On peut rencontrer quelques jeunes gens qui se croient et se disent libre-penseurs. Leur nombre est très infime. Leur action est nulle. Je serais curieux de savoir en quoi a dû consister le combat livré par nous à la libre-pensée marocaine qui me semble plutôt une vision. Jusqu'à présent nous avons fait preuve de tolérance à l'égard de toutes les croyances et de toutes les doctrines. La libre-pensée reste une affaire personnelle qui ne regarde que ceux qui la

professent. Nous la combattrions, ou plutôt nous la neutraliserions le jour où elle se révélerait un dangereux facteur de conflit et de mésentente. Car nous sommes avant tout désireux de développer et de conserver notre union tant spirituelle que politique, sans laquelle nous demeurerions une poussière d'hommes désunis, vivant continuellement dans la discorde sociale et présentant le triste spectacle de frères ennemis, victimes de l'injustice et de l'exploitation.

Dire que Fès est le « creuset des révolutions marocaines », qu'« ici arrivent les mots d'ordre d'Orient, de Berlin et d'ailleurs » – quelles preuves évidentes et péremptoires en avez-vous, M. Jouffray ? – et que « d'ici partent les émissaires, qui sous leur ardente parole font vibrer les tribus marocaines », c'est charger notre capitale d'accusations pour le moins injustifiables, et se contredire à tel point de fournir à vos adversaires un argument-massue qui peut justifier leur raison d'être dans une région que vous classez parmi les zones pacifiées dites de sécurité et pour laquelle vous réclamez un régime civil, seul capable, affirmez-vous, de pratiquer « une politique de justice » et d'établir « une solide amitié entre Français et Marocains ».

J'arrête là cette mise au point que j'ai voulue brève. J'ose espérer que notre ami Jouffray qui, au fond, demeure animé de bons sentiments à notre égard et se propose comme nombre de ses camarades du Groupe radical et radical-socialiste de mettre sur pied, d'accord avec nous, une œuvre salubre de coopération franco-marocaine, ne manquera pas de s'expliquer soit dans notre confrère *La Dépêche de Fès*, soit dans *L'Action du Peuple*, sur les quelques opinions que je viens de relever dans sa note au Groupe aux destinées duquel il préside avec autorité.

Je sollicite ces éclaircissements pour mieux situer les faits, dissiper tout malentendu susceptible de se créer dans certains esprits et faciliter la tâche que nous avons en vue et dont nous attendons des résultats heureux pour tout le monde.

L'Action du Peuple : n° 12, vendredi 20 octobre 1933.

L'ultime espoir Doctrine et responsabilités

Les Marocains n'ont pas eu fort souvent à se féliciter de l'œuvre réalisée par le Protectorat. Le souci de l'objectivité oblige à reconnaître que d'une manière générale le régime instauré officiellement au Maroc en 1912 a, dès le début, fait fausse route. Les raisons en sont nombreuses et point n'est besoin d'être doué d'une intelligence exceptionnelle pour les saisir et en comprendre la portée et les conséquences.

A notre avis, la raison fondamentale de cet égarement depuis le point de départ fut la résolution prise par les représentants du Gouvernement français de pratiquer dans notre pays non pas une politique de strict protectorat rigoureusement conforme aux traités fraîchement signés, mais une politique camouflée de conquête et de colonisation. D'où une administration directe déguisée par nécessité ou diplomatie ou par les deux à la fois. D'où aussi une politique d'honneurs et de privilèges pratiquée au détriment des Marocains dont les sacrifices tant matériels que moraux ont presque toujours payé les ambitions exorbitantes d'une minorité disposant de moyens assez puissants pour imposer sa volonté ou son caprice comme une loi inflexible et obéie.

Le comble du malheur a toujours résidé dans l'impossibilité pour les Marocains de formuler un recours efficace. Partout ils se sont heurtés à une irresponsabilité écrasante. Le Gouvernement français lui-même, trop confiant dans ses représentants ou fuyant simplement les complications et la charge de préoccupations superflues, a presque toujours fait preuve à notre égard d'une indifférence qui n'a fait qu'aggraver notre situation et nos malheurs.

C'est pour cela que nous n'avons jamais voulu croire à toute politique de rapprochement et d'entente. Cette politique, chaque fois qu'elle fut prônée, nous parut comme un moyen d'endormir nos méfiances et de nous faire mieux supporter nos sacrifices. Mais, si nous avons été incapables de réduire ou d'atténuer ceux-ci, nos méfiances ont par contre augmenté avec le temps en proportion des erreurs commises à notre rencontre. En sorte qu'après vingt ans de Protectorat, on n'a réussi qu'à établir et à mettre en évidence la *faillite* de la politique de Protectorat.

Le changement résidentiel fut pour nous une sorte de désaveu infligé par le Gouvernement français à la fâcheuse politique suivie jusqu'ici par un Résident esclave de ses prétentions et serviteur servile tant de la haute finance et du cléricisme catholique que du maraboutisme « musulman ».

Mais l'arrivée du nouveau Résident a coïncidé avec une série d'erreurs: arrestations arbitraires opérées parmi la jeunesse libérale de Fès,

interdiction inopportune et immotivée du III^e Congrès des Etudiants musulmans nord-africains qui devait se tenir à Fès, promulgation d'un dahir qui supprime la liberté de l'enseignement arabe au Maroc, refus de délivrer le passeport à une quarantaine d'étudiants marocains désireux de se diriger vers l'Orient à la recherche d'une instruction arabe moderne qui fait encore défaut au Maroc, refus d'admettre les enfants marocains dans les établissements français qui sont entretenus par le budget marocain, autant d'injustes mesures qui ne manquèrent pas de signification pour nous.

Malgré la situation qui nous est faite, le malaise qui règne parmi nous et qui se trouve constamment justifié par l'obstination dans le déraillement gouvernemental, nous avons fait un louable effort sur nous-mêmes et pris en conséquence, la grosse et fort délicate responsabilité de prôner, à notre tour, une politique de rapprochement franco-marocain qui ne peut se réaliser que par le renversement de l'état actuel des choses et l'inauguration d'une politique complètement rénovée, s'inspirant des principes d'équité, de liberté et de progrès et permettant au peuple marocain de se diriger résolument dans la voie d'une évolution qui soit une création continue et salutaire.

Nous avons adopté une telle position, parce que nous avons cru, et nous croyons encore, que si la politique de Protectorat a fait faillite dans beaucoup de domaines, ceci n'est pas une raison de se résigner et de s'abandonner à un pessimisme conduisant tout droit au découragement avec tout ce qu'il comporte de conséquences. Nous avons donc réagi. Cette réaction a consisté évidemment en une critique vigoureuse et justifiée de la politique actuelle et aussi en un appel sincère à l'entente par une coopération mutuelle profitable à tous. Il serait injuste de ne pas reconnaître que nos efforts ont porté leurs fruits en permettant à beaucoup de Français de nous comprendre dans un sens favorable. Il serait de même excessif de soutenir que ce résultat apporte une satisfaction qui soit de nature à transformer le hideux tableau dont nous réclamons aujourd'hui beaucoup plus que jamais l'urgente et complète disparition. De même que nous ne nous trompons pas, nous ne voulons aucunement que les autres soient trompés. D'où notre devoir de préciser les choses afin de permettre une juste et réelle appréciation des faits.

Les résultats auxquels ont abouti nos campagnes en faveur d'une éventuelle politique d'entente franco-marocaine se sont limités à des prises de contact avec quelques importants problèmes spécifiquement marocains et à l'étude qui se poursuit encore des possibilités de réaliser l'avènement de l'ère nouvelle souhaitée.

Ce mouvement qui se dessine actuellement dans un milieu bien déterminé, est loin d'avoir l'adhésion générale. Il doit son existence à une initiative absolument privée qui se cogne déjà contre l'opposition d'une

Administration foncièrement hostile par égoïsme ou par nature à toute modification du Protectorat et d'une manière générale, à toute œuvre de concorde et de réformes salutaires autrement que dans les discours et sur le papier.

Comme nous voulons une réorganisation non pas platonique ou partielle, mais positive et complète, nous sommes de plus en plus gagnés à l'idée que rien ne pourrait être réalisé en faveur de ce rapprochement franco-marocain si l'autorité supérieure responsable n'en était pas absolument convaincue, n'encourageait pas l'initiative privée et surtout si elle ne situait pas nettement son œuvre pratique quotidienne dans le plan strict d'un parfait assainissement de nos relations réciproques.

Quant à nous, nous ne cessons d'avoir la certitude que cet assainissement est autant souhaitable que possible. Son accomplissement ne dépend que des conditions dans lesquelles il peut être pratiqué, c'est-à-dire celles qui sont les plus favorables à sa réalisation et à son développement. Nous avons donc la ferme conviction que de cette amélioration aussi profonde qu'utilement créatrice, notre peuple ne pourrait tirer que de notables profits. Ceux-ci seraient considérables et favorablement appréciés par lui dans la mesure où les conquêtes de cette œuvre de rapprochement se révéleraient librement consenties et où nos mutuels rapports resteraient basés sur la loyauté, la confiance et dans l'égalité et la commune solidarité dans le bonheur comme dans le malheur. Ceci revient à dire que l'odieuse politique des deux poids et deux mesures devrait être entièrement anéantie et qu'avec sa disparition serait balayée l'hégémonie minoritaire qui demeure le plus grand obstacle au retour à une stricte politique de Protectorat.

Telles sont les principales données du problème marocain actuel et la solution que nous voudrions voir l'Autorité supérieure lui apporter d'urgence.

Ce problème nous paraît avant tout un problème de hautes responsabilités. M. Ponsot en qui nous plaçons toujours notre confiance et que nous attendons aux actes, se trouve à la croisée des chemins. De deux choses l'une: ou il pratiquera résolument envers et contre tous, une politique de rapprochement et de coopération entre Français et Marocains, et dans ce cas il aura mérité l'appui de la France et du Maroc; ou bien il s'armera de directives et de pleins pouvoirs pour perpétuer l'égarément et donner de l'extension et du raffinement à la politique de ses ex-illustres prédécesseurs, et dans ce cas, le changement résidentiel aura été une régression et un renforcement d'un état de choses qui empire de plus en plus et qui est déjà un véritable désastre. Ces précisions sont absolument nécessaires pour qu'on soit fixé sur le nœud du problème et surtout pour qu'on sache qu'entre ces deux orientations il ne saurait exister pour nous une situation intermédiaire, car les destinées de notre peuple sont l'enjeu des

déterminations éventuelles du nouveau Résident; et nous n'avons ni le droit ni le devoir de transiger sur l'orientation imprimée à ces mêmes destinées que nous voulons dégager de toute hypothèque dont il sera péniblement difficile d'obtenir, à plus ou moins longue échéance, un affranchissement complet et avantageux.

L'Action du Peuple: n° 13, vendredi 27 octobre 1933.

Le cas Tazi

Les provocations continuent!..

Le samedi 28 octobre, la ville nouvelle s'apprêtait à célébrer «la grande fête du retour des troupes». On se plaisait à considérer cette manifestation comme un suprême hommage rendu par la population française à l'œuvre de pacification accomplie par les troupes qui devaient être l'objet de tant de cérémonies et de célébrations élogieuses. Fès, ville pacifiée depuis fort longtemps, semblait se flatter, ce jour-là, des honneurs de «ce retour triomphal des pionniers de la pacification». Telle l'antique Rome recevant ses mémorables Légions sous d'imposants arcs de triomphe, Fès la Moderne, offrait au défilé des troupes un verdoyant et lumineux arc de triomphe, éphémère il est vrai, mais autant symbolique que ceux de l'ancienne Rome.

Pendant que Fès la Moderne se couvrait de joie et de gloire, Fès l'Ancienne, sa sœur jumelle, se trouvait être le théâtre d'un véritable guet-apens, semblable par bien des aspects, à ceux dont la grande presse nous offrait parfois les échos et qui se déroulaient fréquemment dans les Monts mystérieux du fameux Atlas.

Des esprits se sont étonnés de ne pas voir les habitants de Fès l'Ancienne prendre part au geste des «bienfaiteurs de la grande fête». Le mystère n'a pas tardé à être éclairé, puisque les discours de la circonstance ont nettement reconnu que, *sciemment*, les organisateurs de cette fête avaient négligé de faire appel au *concours* des Fassis. Est-ce parce que Fès l'Ancienne – et pour cause – n'était pas digne de passer pour une «zone de sécurité».

De toute façon, Fès l'Ancienne, par une heureuse ou malheureuse coïncidence – l'une ou l'autre appréciation dépend du choix de nos lecteurs – ne se trouvait pas réaliser, ce samedi 28 octobre 1933, les conditions requises pour prétendre justement aux mérites de la grande sécurité.

En effet, vers les trois heures de l'après-midi, notre grand ami et collaborateur, Abdelkader Tazi, un des meilleurs éléments de cette jeunesse marocaine éprise de libéralisme et de progrès voit venir vers lui un de ses frères. Délégué par le Pacha si Mohamed Tazi, il lui propose de l'accompagner chez celui-ci aux fins d'une réconciliation. Abdelkader n'en croit pas ses oreilles et reste perplexe et hésitant. Le frère délégué insiste: toute la famille désirant voir se réaliser cette belle chose joint ses efforts à ceux du porte-parole du Pacha.

La maman accepte d'être la marraine de la réconciliation de ses deux chers enfants et intervient auprès d'Abdelkader qui se décide finalement à se déranger jusqu'au Mont-Douh. Arrivé dans la maison du Pacha, il se voit introduit avec le frère qui l'escorte dans une grande pièce du rez-de-chaussée. Une demi-heure d'attente s'écoule. On vient dire au compagnon de notre ami de monter au premier étage pour voir le Pacha tandis qu'Abdelkader, appelé vers un autre frère à la porte de la demeure pachalique est reçu par le Pacha en personne qui lui dit avoir reçu l'ordre de l'arrêter et de l'expulser de sa ville natale!!! Furieux, Abdelkader commence à exprimer au Pacha sa stupéfaction et son indignation. Pour toute explication, il ne reçoit que des sourires railleurs et des regards de sourde vengeance et, immédiatement se voit accosté par deux sbires du Pacha et d'une administration locale, qui, brutalement, s'emparent de lui et le fourrent dans une automobile. Celle-ci démarre aussitôt et commence sa course folle vers une destination demeurée jusqu'ici inconnue. Ce guet-apens savamment prémédité, est maintenant un fait accompli. Il constitue une véritable affaire qui rappelle par bien des côtés celle d'un certain zubillaga, par exemple. L'affaire Tazi peut se prévaloir de deux particularités qui, à n'en pas douter, sont deux singulières circonstances aggravantes. Car, cette fois-ci, ce ne sont pas les vrais ou imaginaires «djicheurs». c'est-à-dire les fameux et irréductibles coupeurs de route du mystère Atlas qui se rendent coupables du rapt, mais les agents de l'autorité responsable de l'ordre et chargée de veiller à la sécurité de la population tranquille et confiante. De même ce n'est pas au cœur de l'Atlas que se déroule le malheureux enlèvement, mais sur le Mont-Douh qui a le privilège d'abriter les bosquets sacrés de notre Fès al-Mahrouсах, de Fès la bien-gardée!

La pénible nouvelle du guet-apens se répandit dans toute la ville; la famille, et la maman de la victime en particulier, la reçoit avec stupeur et réprobation.

Explorée, presque folle, elle s'adresse à droite et à gauche et n'arrive point à faire projeter de la lumière sur le grand mystère du jour. Cette mère malheureuse s'efforce donc en vain d'obtenir satisfaction.

Elle ne peut en l'occurrence trouver comme consolation qu'excuses et arguments qui ne trahissent qu'impiété et ingratitude, deux choses qui ne

sont pas faites pour adoucir son affliction et dissiper ses légitimes inquiétudes.

Inutile d'insister sur l'accueil réservé par toute la population à la nouvelle de ce guet-apens qui n'a été rien moins qu'une basse manœuvre de méchanceté et de non-sens politique.

Abdelkader Tazi demeure volontairement ou non, enveloppé d'un voile de secret absolu. Fasse Allah le Miséricordieux qu'il ne soit pas malheureux parmi les diables méchants et incléments du repaire qui l'abrite dans cet Atlas mythologiquement inhospitalier.

Mais nous pouvons d'ores et déjà considérer cet enlèvement comme la suite d'une série de provocations entreprises à l'encontre de notre jeunesse réformiste. Ces provocations se déroulent à une cadence vraiment vertigineuse.

Après les arrestations massives et les condamnations arbitraires d'août, l'interdiction du Congrès étudiantin, l'emprisonnement injustifié du jeune Hidji, la suspension des cours libres de plusieurs jeunes professeurs libéraux de Karaouiyine, la provocation tourne au rapt. Il n'est pas impossible que, demain elle n'évoluera pas vers le tragique.

Mais, heureusement, les éléments visés par ces multiples provocations ont toujours fait preuve de calme, de sang-froid et de sagesse. Ce qui a permis de déjouer les intrigues qui risquaient de tout gâcher au seul avantage d'une coterie égoïste et inquiète.

Aujourd'hui encore, le guet-apens qu'on vient de dresser à notre ami Tazi, s'il a porté son fruit direct immédiat ne pourra pas aboutir à d'autres résultats.

La méchanceté est à la portée de tous les hommes. Tout le monde peut donc répondre au mal par le mal. Mais est-ce bien l'unique et l'inévitable recours de toute personne lésée? Certes non.

Il reste, par conséquent, que nous sommes toujours résolus à observer à l'égard de tout geste de provocation une attitude de résistance passive qui, seule peut en la circonstance, faire échouer les plans machiavéliques des adversaires intéressés de la Jeunesse marocaine.

Si ces adversaires veulent attenter aux intentions réformistes et libérales du nouveau Résident, soit par intérêt, soit par hostilité sectaire, nous voulons, au contraire, les encourager et leur préparer un vaste champ de semence. De même que nous nous sommes abstenus de commettre des erreurs susceptibles de contrecarrer les desseins de M. Ponsot, nous nous gardons bien d'en commettre aujourd'hui. Nous accueillons donc les événements avec toute l'impossibilité dont nous sommes capables. Le cas Tazi que nous regrettons et réprouvons de toutes nos forces ne peut être pour nous qu'un argument de plus contre cette politique incriminée et ce chef-d'œuvre abominable qu'est la politique dite «indigène» dont nous récla-

mons l'abolition pure et simple. Ce même cas nous fournit une excellente occasion de renouveler à M. Ponsot notre entière et unanime confiance pour qu'il justifie positivement nos espoirs bien fondés et redresse tous les cas de flagrante injustice qui lui sont signalés et dont le cas Tazi est un prototype fort singulier.

Nous avons le ferme espoir que le nouveau Résident saura éclaircir et réparer les torts dont nous souffrons physiquement et moralement. Le piège tendu à notre ami Tazi reste amplement démonstratif d'une politique surannée et brutale qui a trop duré et qu'on ne saurait perpétuer sans engendrer des heurts graves et agrandir le malaise qui complique toujours davantage les données du problème franco-marocain actuel.

L'Action du Peuple: n° 14, vendredi 3 novembre 1933.

Le cas Tazi

L'odyssée d'un persécuté

L'affaire scandaleuse du rapt de notre bon ami Abdelkader Tazi¹ soulève partout où atteint sa grande répercussion toutes sortes de commentaires et l'unanime réprobation des honnêtes gens.

Cette affaire, dont on a déjà pu se faire une idée, s'est déroulée dans des conditions pour le moins étranges et dignes d'une époque que, à tort peut-être, nous croyons complètement révolue. Le développement que nous lui avons consacré précédemment ne pouvait avoir la prétention d'être complet et de fournir par conséquent, à nos lecteurs toutes les précisions relatives à l'enlèvement d'Abdelkader et qui nous manquaient par suite du mystère qui ne cessait de voiler certains recoins de cette regrettable affaire.

Mais, maintenant que nous sommes en possession d'éléments nouveaux et précis, nous croyons de notre devoir de les porter à la connaissance du public et des autorités susceptibles de s'intéresser utilement à ce cas d'injustice criante dont fut déplaisamment victime un homme innocent et mal récompensé par le sort.

1. Au sujet de Abdelkader Tazi, lire les Mémoires de Mohamed Hassan Ouazzani, *les Mémoires d'une Vie et d'un Combat*. 2^e volume: la guerre du Rif, pages: 435-436-437.

Le samedi 28 octobre, Abdelkader Tazi reçut la visite d'un de ses frères Si A... qui, au nom du Pacha, lui proposa de se rendre auprès de celui-ci pour s'expliquer avec lui et vider le différend qui pesait depuis longtemps sur leurs mutuels rapports. Abdelkader très supplié par le porte-parole du Pacha, de mettre vite fin à ce différend, fut momentanément intrigué en se voyant pressé de se rendre auprès du Pacha avant les deux heures et demie de l'après-midi. Il lui fut dit que Son Excellence tenait à avoir avec lui un long entretien qui devait se couronner par une franche et entière réconciliation. Abdelkader eut le soin de s'assurer de la véracité des ouvertures du frère délégué, celui-ci le rassura par des serments formels et propres à apaiser ses craintes et sa défiance. La chose paraissait donc claire, son avers étant identique à son revers. Abdelkader finit par se laisser impressionner ou convaincre par les supplications fraternelles et d'autres propos déprécatifs et aussi par l'heureuse perspective d'une réconciliation de nature à ramener la joie dans les cœurs de toute la famille. Par les larmes qui brillaient dans les yeux de Abdelkader, son frère ainsi que tous les membres de la famille témoins de ces négociations conciliantes purent juger combien le malheureux Abdelkader était sensible à ce geste d'entente, de concorde et de fraternité. Une fois qu'il consentit à suivre le «chemin du pardon» qui venait de s'ouvrir devant lui, toute la famille commença à respirer l'air purifié d'une nouvelle atmosphère de paix et de joie.

Introduit chez le Pacha, Abdelkader et son frère furent priés de l'attendre, sous prétexte que Son Excellence prenait son bain ordinaire. Quelques instants après, le frère A... étant mandé par le Pacha, Abdelkader ne tarda pas à être appelé vers un autre frère qui, lui dit-on, se trouvait à la porte de la maison et ne voulait pas y entrer parce que des affaires pressantes l'appelaient ailleurs. Tout ceci n'était pas fait pour inspirer confiance à Abdelkader qui après une légère hésitation, se décida à répondre à l'appel du second frère. Quelle ne fut pas sa stupéfaction d'apercevoir, au lieu de ce frère, deux agents qui se tenaient prêts et qui, à son approche, se disposaient à le recevoir. Notre ami eut un certain trouble et voulut revenir sur ses pas. Mais le Pacha fit son apparition, on ne sait d'où et comment.

«On m'oblige, lui dit-il, à t'arrêter et à te diriger sur Rabat pour qu'on s'explique avec toi. Il me fut même affirmé que dans le cas où je ne m'exécuterais pas, je serais moi-même arrêté.» «Mais pourquoi tout ce cortège de ruses et de manœuvres? Je me tiens donc à ta disposition.»

Arrivé à El-Hadjeb, Abdelkader fut traduit devant deux officiers qui le firent déshabiller et fouiller très soigneusement. Rien ne fut trouvé sur lui, le piège lui ayant été tendu au dépourvu.

Vers 19 heures, l'automobile fit une entrée discrète, mais

«triomphale» à Midelt, sur l'autre versant de l'Atlas, face à l'immensité du désert... Un capitaine attendait l'arrivée de la «capture».

«Bonsoir, mon capitaine, dit poliment Abdelkader.

— Bonjour, (il n'était que 19 heures) répondit l'officier.

— Est-ce bien vous Mohamed Tazi, reprit le capitaine.

— Non, je suis Abdelkader Ben M'Hamed Tazi.

— On m'a télégraphié, expliqua-t-il, au sujet de votre arrivée. Cette missive qui me parvient avec vous confirme le sens du télégramme. Vous allez donc rester ici et je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous vous installiez plus tard, à vos propres frais. En attendant, vous allez héberger chez un de mes Mokhazenis durant les deux jours que je vais passer à Rabat. Avez-vous apporté un lit avec vous?

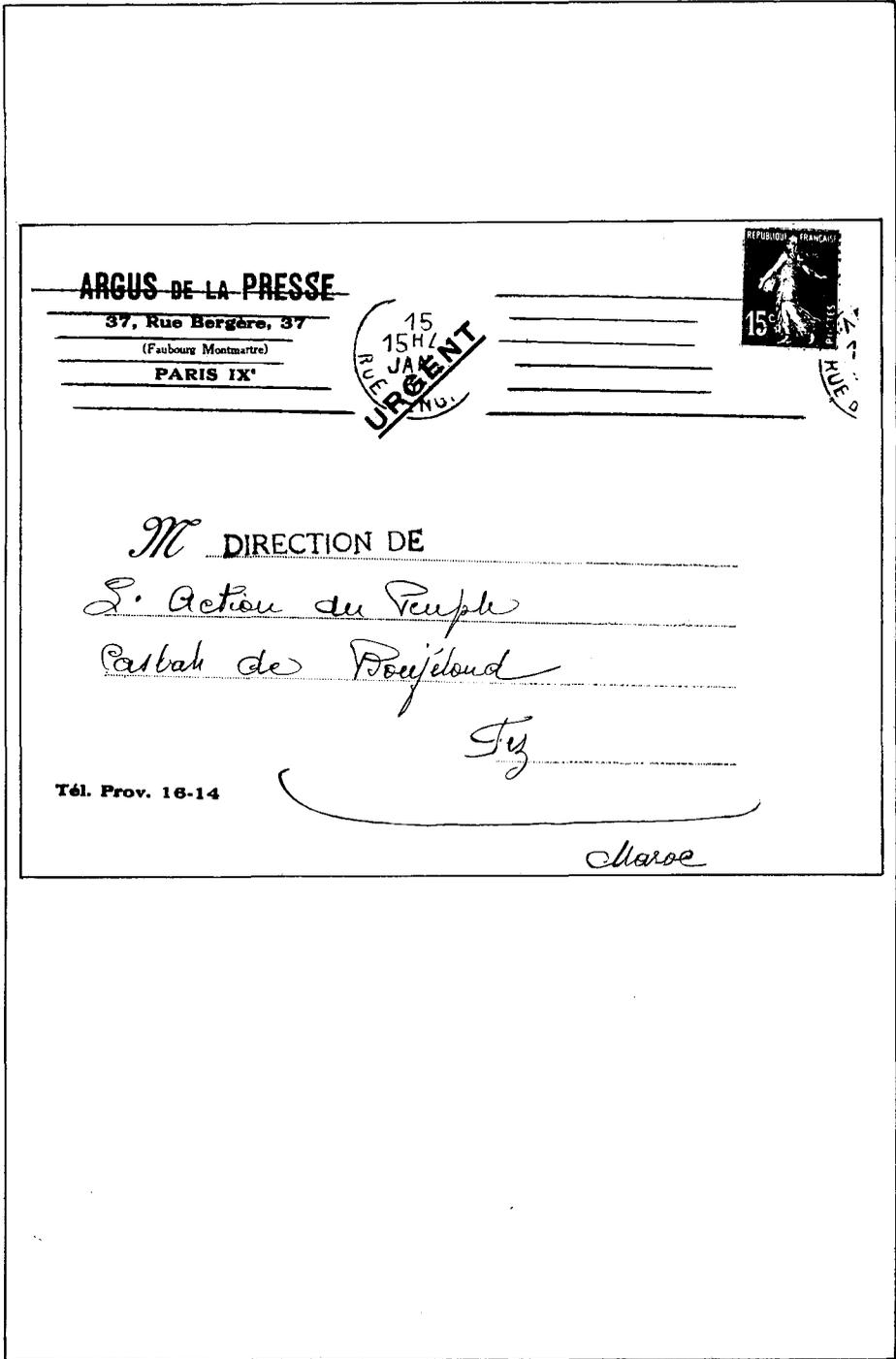
— Non mon capitaine puisque je fus victime d'un guet-apens que je ne soupçonnais point.»

On se sépara et Abdelkader s'en fut avec l'hôte, un Mokhazeni, qui le conduisit dans un taudis où grouillait une humanité avec laquelle il n'avait pas été accoutumé de partager le gîte et le repas! Des enfants dormaient pêle-mêle; des femmes cuisinaient et vaquaient à leurs affaires de ménage; une fumée abondante et suffocante risquait d'asphyxier ceux qu'abritait ce toit maudit; de la vermine montant du sol, sortant des murs ou tombant du plafond, semblait beaucoup gêner le nouveau venu. Quand Abdelkader exténué de fatigue physique ou morale, voulut se reposer, le Mokhazeni le fit monter au «bordj» au home de l'hôte, une petite pièce dont le parterre fléchissait sous les pas et le plafond menaçait ruine. Là gisait un grabat. Le Mokhazeni remit à Tazi une pièce en laine qui devait lui servir de drap et de couverture!

Le matin, en se réveillant, Tazi se vit servir un café et une nourriture propres à soulever les entrailles. Force lui fut donc de s'imposer des privations qui valaient infiniment mieux qu'une alimentation malpropre et à coup sûr dangereuse pour la santé et l'estomac délicat d'un «bourgeois».

Telle est l'odyssée du malheureux Abdelkader et telles sont les conditions de vie qui lui furent imposées dès son arrivée à Midelt. Nous osons espérer que ce train de vie a complètement changé et que notre ami Tazi n'a à récriminer encore que contre la mesure qui continue à frapper injustement sa liberté, dont il fut naguère étrangement, basement privé.

Mais revenons au fond de l'affaire et demandons-nous pourquoi Abdelkader se trouve soumis à une telle mesure dont l'arbitraire est trop évident. Certains valets de la presse servile ont prétendu qu'Abdelkader aurait été éloigné à l'instigation du souverain. Mais nous croyons fermement que notre auguste souverain est lui-même en cette affaire, victime des vils mensonges de certaines plumes qui sont accoutumées de prendre la défense de toute basse besogne. Cette fois-ci, l'autorité de Sa Majesté n'a été invoquée que pour couvrir des agissements, que nous lui dénonçons et



ARGUS DE LA PRESSE

37, Rue Bergère, 37

(Faubourg Montmartre)

PARIS IX'

15
15H
RUE JARRETT
URGENT
1937



RUE JARRETT

M DIRECTION DE

L'Action du Peuple

Casbah de Boujeloud

Alg

Tél. Prov. 16-14

Marse

qu'Elle ne saurait tolérer pour le bien de son peuple qui, n'en déplaît à ses détracteurs, ne cesse d'avoir l'inébranlable conviction que le souverain n'est une fois encore pour rien, absolument pour rien dans cette triste affaire dont le caractère qui lui est mensongèrement prêté, paraît de nature à préjudicier à l'autorité morale de Sa Majesté le Sultan.

Il n'est même pas bien établi que les hautes autorités partagent la responsabilité qui découle clairement, logiquement d'un acte aussi répréhensible que le rapt d'Abdelkader.

Il semble donc que la mesure dont, depuis deux semaines celui-ci se trouve être l'objet, ne soit que le fait de la propre famille de notre ami dont – et pour cause – elle prit finalement la résolution de se débarrasser à tout prix. Cette impression paraît être corroborée par le fait que l'affaire Tazi se traite entre Midelt et le Pacha. Il se peut que l'Administration se soit intéressée à ce cas en prêtant son appui matériel ou moral. Mais le Pacha semble y avoir joué le rôle principal. C'est, paraît-il, de lui qu'émana la mesure qui serait conçue en ces termes: *Ordre du Pacha. Résidence forcée jusqu'à nouvel ordre.*

Quoiqu'il en soit deux hypothèses sont à envisager, à savoir: l'internement d'Abdelkader soit par ordre de sa famille, soit par mesure administrative.

Dans le premier cas, la famille n'a pas le droit de traiter Abdelkader en mineur, puisqu'il est âgé de *trente neuf ans* et se trouve avoir trois enfants. C'est donc une injustice et un abus qui ne peuvent s'expliquer et demeurer sous le couvert de l'autorité dont le prestige s'en ressent gravement. Estime-t-on qu'Abdelkader est indésirable sous le toit de la famille? Point n'est besoin d'attenter à ses libertés et à ses droits d'homme et de père pour s'en débarrasser. Qu'on lui dise franchement de prendre les dispositions nécessaires pour quitter le logis familial et éviter de le «contaminer», par sa présence. Nous ne croyons pas qu'il se soit refusé à cet arrangement amiable et sans de grosses conséquences pour tout le monde.

Dans le second cas, l'Administration n'a pas moins tort d'agir ainsi. Reproche-t-elle une faute à Tazi?

L'accuse-t-elle d'un délit d'une gravité sérieuse? Qu'elle s'explique avec lui, qu'elle lui permette de se défendre et qu'elle agisse en conséquence des responsabilités nettement et légalement établies. Personne ne trouverait rien à redire.

Dans les deux cas, si Abdelkader était jugé gravement fautif et si, par ailleurs, l'Autorité ayant pris l'initiative de l'arrêter s'estimait puissante et au-dessus de toute responsabilité, pourquoi donc voir eu recours à tant de stratagèmes, usé de la ruse et dressé finalement un guet-apens pour capturer l'innocent Abdelkader?

N'eût-il pas été plus facile, plus naturel et moins inique de faire procéder à sa mise en arrestation pure et simple? Ainsi le cas eût été moins scandaleux et simplement conforme aux traditions répressives qui ne cessent d'être un défi au bon sens et à l'équité et dont la perpétuation empêche toute détente dans les esprits.

Nous soumettons aux autorités responsables le cas Tazi avec tout ce qu'il comporte de particularités et suggère de réflexions opportunes. Nous nous abstenons de leur indiquer l'orientation à suivre en cette question.

Nous leur demandons, cependant, de mieux étudier le cas dont nous les saisissons, de bien vérifier les faits qui s'y rapportent et de prendre nettement position dans le sens qu'elles estimeront être conforme à leurs sentiments et à leurs convictions.

L'Action du Peuple: n° 15, vendredi 10 novembre 1933.

L'Espagne et le problème marocain

L'Espagne a toujours joué un rôle plus ou moins important dans l'Histoire du Maroc. Ce rôle s'est accentué avec l'ouverture de la crise marocaine. De politique de rapprochement, de paix et de collaboration qu'elle tendait à devenir dans le dernier quart du 19^e siècle, la politique espagnole à l'aube du 20^e siècle, avait subi un revirement faisant d'elle une politique de conquête et de domination, celle que l'Espagne, monarchico-catholique dans ses rapports avec l'Empire marocain.

Le résultat fut que le 27 novembre 1912 l'Espagne d'accord avec la France, installa officiellement son Protectorat dans le Nord du Maroc. Les obligations qui découlent pour l'Espagne de la convention passée à cette date, sont d'une manière générale exactement les mêmes que celles qu'assume la France dans le reste de l'Empire en vertu du traité du 30 mars 1912.

Par l'instauration de ce double Protectorat, le Maroc ne perd pas, tout au moins en principe, son intégrité territoriale et le pouvoir marocain ne se trouve pas de ce fait exclu d'une partie quelconque de notre pays.

En effet cette anomalie se trouve ainsi diplomatiquement résolue:

Le Sultan nomme un «vice-roi» dans la zone et lui donne une délégation générale et permanente pour exercer tout le pouvoir législatif dans le cadre bien entendu du Protectorat.

Ainsi le Rif est sensé constituer une partie intégrante de l'Empire. Le «vice-roi», c'est-à-dire le Khalifa gouverne et ne règne pas.

La mission officielle qu'impose à l'Espagne son intervention dans les affaires du Maroc, ne peut consister qu'à veiller à la tranquillité publique de celui-ci et à lui prêter une assistance autant salutaire que désintéressée pour l'application des réformes dont le peuple marocain peut avoir besoin. De cette mission doit donc résulter dans l'intérêt de ce même peuple une œuvre de réorganisation générale du pays.

Mais en nous reportant à la politique réelle de l'Espagne, nous sommes forcés de constater que cette mission ne fut que très insuffisamment accomplie. La monarchie espagnole ne se montra pas le plus souvent soucieuse de remplir utilement une telle mission. La politique suivie généralement par elle fut entachée de visées créatrices, de heurts, de malentendus, d'antagonismes, de dangers et de sacrifices superflus. Cette politique d'intolérance confessionnelle plus ou moins déguisée, d'antilibéralisme réactionnaire et de despotisme politique ne fut que stérile en ce sens qu'elle s'opposa presque toujours au développement de la zone et au progrès de sa population marocaine.

Le renversement de la monarchie espagnole et l'avènement de la jeune République démocratique déchaînèrent des vagues d'enthousiasme parmi les Marocains heureux de voir s'instaurer en Espagne un régime libéral et représentatif.

Au lendemain de la proclamation de la République, l'élite marocaine de la zone appuyée par l'élément républicain espagnol parvint à élaborer un programme minimum de revendications susceptibles de recevoir l'agrément d'un gouvernement dirigé par tout ce que l'Espagne comptait de champions de la Liberté et du Droit. Une délégation fut désignée pour se rendre à Madrid. Elle se fit auprès du gouvernement provisoire l'interprète des sentiments de toute la population à l'égard du nouveau régime et des desideratas que l'on souhaitait voir se réaliser dans le double intérêt du Maroc et de l'Espagne républicaine.

A Madrid la délégation reçut l'accueil le plus chaleureux. Partout elle fut acclamée et encouragée. Interrogé, l'un de ses membres répondit :

«La République vient d'ouvrir pour l'Espagne une nouvelle perspective de possibilités infinies. Le monde musulman espère obtenir de grandes choses du régime naissant. Quand à nous, musulmans, nous l'avons accueillie avec autant d'admiration que de sympathie. Le problème marocain a toujours été quelque chose d'artificiel sous la monarchie déchue.

Aujourd'hui, le peuple commence à se pénétrer de nos aspirations, en dehors des antichambres des palais officiels. Nous attendons de la République une politique de compréhension cordiale et généreuse.»

Il faut rendre cette justice au gouvernement républicain espagnol en disant que le problème marocain ne fut pas relégué au dernier plan de ses préoccupations. Malgré les problèmes intérieurs d'une complexité difficile

à surmonter, qui se posèrent devant lui avec l'avènement du nouveau régime, il trouva la possibilité de se consacrer à l'étude de la réorganisation du Protectorat.

Quelques réformes ne tardèrent pas à recevoir une application suffisante pour apaiser les esprits et autoriser un certain optimisme favorable au gouvernement et ce d'autant plus qu'il envoya en mission dans la zone une figure éminente de la jeune République monsieur Fernando de Los Rios, ancien ministre de l'Instruction publique, lequel fut chargé d'étudier sur place un plan de réorganisation scolaire. A Tétouan, M. de Los Rios eut l'occasion de prononcer un grand discours de circonstance où il ébaucha l'œuvre que le gouvernement madrilène entendait réaliser et où il insista sur le rôle qui lui incombait de par les obligations diplomatiques de l'Espagne et les devoirs de la jeune démocratie. S'adressant aux Espagnols, l'ancien ministre s'exprima ainsi :

«Sachez que le Maroc appartient aux Marocains et que l'Espagne a le devoir d'instruire ses habitants et de les éduquer jusqu'à ce qu'ils atteignent leur maturité d'esprit. Les Marocains doivent occuper le premier rang dans leur propre pays. Quant à vous, Espagnols, vous devez y occuper le second, maintenir aux premiers habitants leur position naturelle, respecter leurs consciences, leurs coutumes et lois et demeurer pour eux des aides et des frères.»

Quelle plus belle et plus juste définition peut-on donner de la mission de l'Espagne intelligemment consciente de ses devoirs de nation protectrice?

Le problème marocain n'a cessé depuis l'instauration de la République en Espagne, de s'imposer à l'opinion publique dans ce pays. La presse s'en est emparée pour l'étudier et lui trouver une issue. Diverses solutions ont été préconisées. On a vu un ministre pousser les choses jusqu'à proposer l'abandon du Protectorat devenu une charge coûteuse et encombrante pour le contribuable espagnol. Toutes les organisations ouvrières ont adopté ce même point de vue. Le XIII^e Congrès du Parti socialiste réuni à Madrid en octobre 1932 a voté des motions présentées par divers groupements. Il a pris ainsi dans le problème marocain une position autant hardie que résolue. Tout en demeurant attaché à l'évacuation tant de fois réclamée sous la monarchie, ce Congrès a cherché à la rendre plus pratique en la concrétisant par l'adoption de résolutions relatives aux multiples aspects du problème marocain.

En ce même mois d'octobre, un autre Congrès s'est déroulé à Madrid, celui de la Gauche radicale socialiste. La question marocaine a été débattue. Après l'intervention des délégués de Tétouan et des groupements catalans, de M. Edouard Ortéga y Gasset, député et secrétaire politique du Parti, du docteur Estellés, président de la Gauche radicale socialiste de

17 Novembre 1933

A MONSIEUR LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE DE

D A K A R

(SENEG)

Monsieur Le Commissaire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que mon désintéressé de Dakar me retourne "L'Action du Peuple" .

J'ai procédé à une enquête à la suite de laquelle j'ai appris qu'une certaine pression est faite par le Service de Sécurité de cette ville pour empêcher la diffusion de mon journal aussi bien par voie d'abonnement que par vente publique .

Si "L'Action du Peuple" est interdite par ordre de l'Administration, je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir d'urgence une copie de l'arrêté d'interdiction pour que je puisse savoir à quoi m'en tenir .

Si au contraire cette mesure gouvernementale est inexistante et que mon journal continue à être l'objet des procédés illégaux qui me sont signalés, je pense, d'ores et déjà, pour à votre connaissance, que je me verrai, à mon grand regret, dans l'obligation de faire les démarches nécessaires auprès du Département compétent à Paris .

Dans l'attente de recevoir une réponse satisfaisante, j vous prie d'agréer, Monsieur Le Commissaire Divisionnaire, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de mes sentiments distingués .

Le Directeur

Madrid, etc... Ce Congrès à l'unanimité, a voté cette motion :

« La Gauche républicaine radicale socialiste, consciente de la mission qui incombe à l'Espagne dans notre Protectorat, déclare que pour que notre action au Maroc ne dégénère pas en un impérialisme déguisé, il convient de donner à sa politique une orientation précise afin que les protégés puissent acquérir dans le plus bref délai par des moyens pacifiques et dans des conditions avantageuses, l'émancipation volontaire de notre tutelle et leur pleine souveraineté nationale. »

La nomination de M. Lopez Ferrer comme Haut-Commissaire a été placée sous le signe de l'espérance. Mais ce haut fonctionnaire n'a réussi qu'à torpiller les quelques réformes introduites après l'avènement de la République. Ses attitudes réactionnaires et dictatoriales ont fini par énerver Marocains et Espagnols. Son successeur M. Molès, ancien gouverneur de Barcelone, ne s'est révélé qu'un simple continuateur de la politique rétrograde et incriminée de son prédécesseur. Le haut-commissaire actuel a vite fait de décevoir tout le monde, la politique qu'il soutient surtout à l'égard de l'élément marocain le rend de plus en plus impopulaire et jette toujours davantage le discrédit sur le prestige de la démocratie espagnole.

Mais le voyage entrepris récemment par le président Alcala Zamora dans la zone est venu ranimer une lueur d'espoir dans les cœurs de nos compatriotes de là-bas. Malgré les tentatives de l'Administration de M. Molès, nos frères sont parvenus à remettre à l'illustre hôte au nom de toute la population marocaine le même cahier de revendications qui lui fut présenté en 1931 à Madrid au moment où il présidait le gouvernement provisoire de la République.

Le président Zamora a formellement promis que ce cahier serait étudié et que satisfaction serait donnée aux Marocains dans toute la mesure du possible.

Nous sommes heureux d'enregistrer une telle assurance de la part du Premier Magistrat de la République et nous nous faisons un devoir de joindre notre voix à celle de nos frères du Rif pour demander aux éminents représentants de la Démocratie ibérique de ne pas faillir aux obligations de l'Espagne vis-à-vis du Maroc et à l'idéal républicain en accordant à nos compatriotes le maximum de justice possible à l'heure actuelle.

Précisions sur la question berbère

La Presse Marocaine du 11 novembre gratifiait ses lecteurs dont beaucoup pouvaient bien s'en passer, d'un article frappé à la grande marque journalistique: «Inédit réservé à...» Il s'agissait d'une véritable «tartine» commandée à la plume autant malhabile que grossière de l'impérialiste invétéré qui a nom, Dr. Péchin, député et rapporteur de la Commission de l'armée, titres ne garantissant pas nécessairement la compétence de cette inapte personnalité «qualitativement» parlementaire.

Cet «illustre» inconnu, improvisé pour les besoins de la cause *grand spécialiste* des questions marocaines, après un court voyage dans notre heureux pays où il n'a dû rechercher que la société de gens non moins rétrogrades, ignares et intéressés que lui, a divagué sur le dahir berbère dans un «inédit» qui n'a fait que répercuter l'écho de tant d'insanités et de tirades débitées sans adresse ni intelligence sur le fâcheux dahir par toutes sortes de personnes aussi fort peu qualifiées que le député Péchin qui est peut-être propre à passer pour docteur en médecine, mais qui est sûrement — et ses articles sur le Maroc en font foi d'ailleurs — d'une incapacité quasi absolue en ce qui a trait au fond de nos problèmes marocains.

Je ne veux pas ici relever l'une après l'autre toutes les étrangetés qu'il a condensées ou mélangées comme une «salade russe» dans son «inédit» qui n'a été pour la généralité des lecteurs de *La Presse Marocaine* qu'une simple mais singulière réédition de tant d'imbécilités rebâchées par les fanatiques de la berbérisation... Ce serait perdre un laps de temps précieux, gâcher du papier et risquer de donner trop d'importance à la prose indigeste et calomnieuse d'un homme à qui je dénie catégoriquement la compétence qu'il s'est attribuée ou qu'il s'est vu attribuer en matière de politique marocaine.

Je néglige donc tous les faux raisonnements, toutes les grossièretés de langage et les appréciations ignominieuses ainsi que les avertissements effrayants dont est tissé le petit «chef-d'œuvre» berbère du Dr. Péchin car je suis habitué à condamner impitoyablement toutes ces manies infamantes chaque fois que le hasard m'amène à les lire avec autant de mépris pour elles que de dédaigneuse désinvolture pour les adeptes du fanatisme colonial et de l'alarmisme politique que sont leurs auteurs.

A mes yeux, le Dr. Péchin sort déconsidéré de la publicité intéressée faite par *La Presse Marocaine* autour des opinions inconcevables qu'il professe sur la politique berbère. Je le plains et regrette aussi que ce journal ait préféré dans un esprit maigrement lucratif malmener ou faire malmener la Vérité qui semble loin de reconquérir ses droits dans la grande presse dont les coupables prouesses demeurent entières.

Je fais donc table rase des exploits du Dr. Péchin dans cet aventureux « inédit réservé » à *La Presse Marocaine* et je renvoie le lecteur pour plus ample information sur les visées de la politique berbère, aux précédents numéros de *L'Action du Peuple* et au numéro de *Maghreb* de mai 1933 dont notre feuilleton d'aujourd'hui reproduit un article que j'ai eu l'occasion de consacrer à la politique berbère au point de vue du statut marocain.

Dans ces deux publications, le lecteur trouvera sur cette importante question une vaste documentation puisée à des sources sûres et même officielles, présentée sous une forme objective dans la mesure du possible et suffisamment claire et substantielle pour bien édifier tout esprit impartial sur les multiples aspects et les dessous de la doctrine berbère du Protectorat.

Pour le moment, je ne veux faire qu'une courte mise au point au sujet de deux faits signalés par le député Péchin dans *La Presse* :

D'une part, cet auteur affirme que le « traité franco-marocain de 1912 n'a pas mentionné le respect de coutumes berbères », qu'il « n'en pouvait être autrement, car on ignorait, à cette époque, l'existence d'une ethnie spéciale dans la région de l'« Atlas » et qu'on ne savait pas que de profondes différences au point de vue des usages, des mœurs et des coutumes séparaient les montagnards berbères des Marocains de la plaine ».

Si l'affirmation est exacte pour ce qui se rapporte aux stipulations du traité, elle ne peut l'être quant à la soi-disant ignorance des Français en ce qui concerne les éléments ethniques du pays. Car celui-ci était assez connu des Européens, longtemps avant l'occupation, laquelle avait été précédée et préparée par les investigations de toute cette légion d'explorateurs et d'informateurs venus au Maroc à toutes les époques et sous les déguisements les plus variés.

Les faussaires juridiques, linguistiques et politiques de la « science berbère » actuelle ne sont que les plagiaires et les continuateurs de ces explorateurs dont les œuvres ont servi et servent encore de guides aux protagonistes de l'action berbérissante du Protectorat.

On ne pouvait de même ignorer les différentes particularités du peuple marocain ; car celui-ci ainsi que tous les peuples, aujourd'hui comme à toutes les époques, n'en était pas absolument dépourvu.

Si différents que fussent et que restent encore les usages, les mœurs et les coutumes des éléments de notre population, les Marocains constituaient et constituent encore un peuple comme tant d'autres.

Malgré les circonstances où se trouvait notre pays en 1911 — et dont la cause résidait en assez grande partie dans l'intervention de l'Europe dans nos propres affaires — le Sultan du Maroc, Moulay Hafid « *ne cessa*, comme le reconnaît M. Le Glay, à cette époque membre de la mission militaire auprès des autorités chérifiennes et aujourd'hui l'un des princi-

paux protagonistes de la politique berbère, *de traiter au nom du Maroc entier et de pair à pair avec les Puissances européennes dont, à la réflexion, l'on peut dire qu'elles s'efforcèrent d'ignorer ce qui se passait exactement au Maroc; car on ne peut admettre que ces Puissances aient pu si longtemps être si mal renseignées par leurs représentants locaux*».

La France, en traitant avec le Maroc en 1912 ne connaissait donc que le Sultan en tant que Chef incontesté et reconnu par toutes les puissances, par le traité du Protectorat, elle s'était engagée *uniquement* vis-à-vis de ce même Chef en tant que représentant suprême du peuple marocain. Elle se devait par conséquent, de remplir ses engagements formels à l'égard de ce souverain et ne pouvait sans y faillir agir autrement au détriment de celui-ci et de son peuple.

En imaginant cette fantasmagorique politique berbère, les autorités du Protectorat ont fait une entorse systématique à leur mission qui eût pu être plus claire et plus noble.

Quant à la législation berbère abusivement inventée sous l'étiquette chérifienne, elle ne tient pas debout à ce point de vue. Dans l'article reproduit ailleurs, on saura la réalité sur l'origine du dahir du 16 mai 1930. Ici je désire simplement présenter quelques faits historiques sur l'un des dahirs organiques promulgués au nom de Moulay Youssef, lequel demeura toute sa vie profondément hostile à la politique de Lyautey.

En effet, M. Ribaud, dans sa thèse, *Les Djemaâs Judiciaires Berbères*, soutenue devant la Faculté de Droit d'Alger, expose à ce sujet des faits sûrs qui ne sauraient être mis en doute.

Après avoir affirmé nettement que Moulay Youssef refusa toujours de suivre le Maréchal dans sa politique aventureuse et anti-chérifienne, il insiste sur l'opposition du souverain marocain au dahir réglementant les transactions immobilières dans les tribus berbères au profit d'acquéreurs étrangers.

«Quand le texte du dahir fut soumis au Sultan et au Grand Vizir, écrit M. Ribaud, tous deux opposèrent une vive résistance, affirmant que toute tribu pacifiée devait, comme le reste de l'Empire, être soumise au Chrâa musulman». L'auteur ajoute qu'«après beaucoup d'insistance de la part du Maréchal, le Sultan fut amené à autoriser le dahir proposé, le texte lui ayant été présenté comme ayant un caractère provisoire, en attendant l'organisation définitive».

Ainsi le dahir fut transformé en «dahir réglementant les transactions immobilières au profit d'acquéreurs étrangers dans les tribus *non pourvues de Mahakmas* pour l'application du Chrâa» et ne put être promulgué que le 10 juin 1922.

Cette législation berbère n'avait donc qu'un caractère provisoire et n'était destinée qu'à combler une lacune jusqu'à nouvel ordre.

M. Ribaud explique aussi qu'en présence de ces difficultés et pour faire montre de compréhension, la Résidence générale n'a pas trouvé d'inconvénient à faire précéder le dahir en question d'un préambule conforme au désir du Sultan et à spécifier le caractère provisoire de cette législation en donnant officiellement au dahir susmentionné le titre fixé en plein accord avec Moulay Youssef.

Le Protectorat, à l'époque de M. Steeg, n'a pas tenu compte de la volonté du Sultan sanctionnée par Lyautey. Il a donc essayé en 1927 de faire prendre par le même souverain un texte beaucoup plus hardi que les précédents. Mais l'opposition de Sa Majesté n'a pas été moins irréductible que par le passé.

A ce sujet je puis renvoyer le lecteur à l'article feuilleton de notre présent numéro.

Pour conclure, je suis amené à dire que malgré les prétentions qui peuvent être émises à ce sujet, la législation berbère ne met aucunement en cause la responsabilité de l'autorité chérifienne. Les faits rapportés ici sont très probants là-dessus. Cette législation prise sous le couvert du sceau impérial est autant anti-marocaine que contraire aux devoirs qui résultent pour la France de sa mission au Maroc. Elle demeure à l'origine du grand malaise et la pacification des esprits comme le rétablissement de la confiance réciproque en dépendent dans une large mesure. Le comprendra-t-on enfin?

L'Action du Peuple: n° 17, vendredi 24 novembre 1933.

Vers un programme et une doctrine

L'arrivée de M. Le Résident Ponsot au Maroc et le court séjour qu'il y a fait ne nous ont pas permis d'être quelque peu fixés sur les intentions et les dispositions du nouveau représentant de la République.

On a cherché vainement à voir un peu clair dans les discours prononcés lors de l'arrivée de M. Ponsot dont le mutisme absolu sur le très important problème de l'heure, le malaise marocain, a soulevé une infinité de commentaires malgré tout admissibles. Sa réplique, d'une sécheresse inattendue, aux ultimatums qu'il a reçus sous forme de discours ou d'articles de presse, n'a pas été moins diversement interprétée.

M. Ponsot avait peut-être des raisons de paraître procéder à la solution du problème spécifiquement marocain par son ignorance pure et simple et d'adopter à l'égard de ses censeurs sévères une position de fermeté et d'endiguement pour leurs exorbitantes ambitions.

Mais je n'avais, quant à moi, approuvé qu'en partie l'attitude du nouveau Résident. Car après le règne de l'impopulaire Lucien Saint, les égarements périlleux de sa politique, la nomination d'un nouveau Haut-Commissaire, les interminables et contradictoires bruits ayant circulé sur cette nomination et les entretiens à Paris sur les affaires du Maroc et la politique nouvelle qui était appelée à les régir, etc., etc., il paraissait nécessaire de ne pas risquer de laisser envahir nos esprits par toutes sortes d'impressions plus ou moins souhaitables et difficiles à éviter. Le silence énigmatique et prudent de la diplomatie ne se justifiait pas d'une façon absolue et semblait loin d'être d'un effet immédiat très certain. N'en tenons pas rigueur quand même à M. Ponsot dont nous espérons, maintenant que ses méditations sont faites et ses décisions prises, une réparation adéquate et rayonnante de clarté et de précision.

M. Ponsot ne se méprenait pas sur les difficultés de la succession recueillie de la main de M. Saint qui, la veille de son départ, avouait qu'il se gardait bien de prétendre qu'il léguait à son successeur une situation de tout repos, l'ancien Résident n'avait-il pas déjà proclamé la faillite de sa politique le jour où il disait non moins catégoriquement ceci :

«Des erreurs ont pu être commises: l'infailibilité n'est pas de ce monde. Le gouvernement a la haute mission de les redresser; il n'y saurait faillir. Tout le passé de la France en est un sûr garant...»

N'avait-il pas aussi préconisé, quoique trop tard pour qu'il pût s'y engager, que cette politique de redressement des torts administratifs devrait être consolidée: «Par une politique répondant aux aspirations légitimes des habitants de cet Empire, dans le cadre d'une collaboration étroite et confiante avec la France?»

N'avait-il pas précisé sa doctrine tardive en disant que: «Dans ce domaine, les mesures administratives, si justes et si opportunes qu'elles soient demeureront inopérantes, si une sympathie agissante ne lie de plus en plus intimement les Français et les Marocains?»

Et que: «L'initiative individuelle doit obligatoirement compléter et parfaire l'intervention de l'Etat?»

J'ai déjà dit et je le répète encore aujourd'hui que de tels aveux et de telles directives constituaient pour le successeur de M. Saint l'embryon, la synthèse du programme à adopter comme base de la politique nouvelle.

Nul ne doit ignorer que durant les vingt ans écoulés le Protectorat avait commis des erreurs de conception et de division qui n'avaient engendré qu'une situation qui devenait de plus en plus pénible et enchevêtrée et qui ne s'était jamais affirmée comme absolument insoluble.

Le changement résidentiel devait logiquement, inévitablement amener les rectifications désirables, la révision de la politique générale et surtout marocaine du Protectorat, et l'orientation du pays, d'une manière résolue et continue, dans le domaine du progrès le plus réel et le plus salutaire.

M. Ponsot nous semble, aujourd'hui, bien comprendre cette mission et se décider à accomplir délibérément ce noble rôle. Ses réelles qualités personnelles, ses connaissances approfondies et éprouvées en ce qui concerne le problème marocain comme ses sympathies pour notre cause nous garantissent d'ores et déjà une action hardie, ininterrompue et bien-faisante pour notre peuple justement mécontent à cause de ses souffrances aussi bien matérielles que morales et aussi des désillusions qui, très souvent ont été son lot dans les réalisations de la politique erronée et abusive de plus de vingt longues années de Protectorat.

M. Ponsot ne se dissimule heureusement pas cette triste situation. Comme il l'affirme tout récemment, il est tout décidé à ne pas *« ruser avec sa tâche, à aborder les problèmes de front »*, sachant *« faire une discrimination très nette entre les questions secondaires et essentielles, le détail et l'ensemble »*. Ceci procède de ses bons caractères de loyauté, de franchise, de clarté, de bienveillance et de hardiesse morale. *« Cela explique, comme le précisait dernièrement un confrère, l'impulsion et les idées nouvelles de sa politique »*.

C'est heureux que le nouveau Résident soit nettement fixé sur la répudiation de *« la méthode des petits paquets »* et qu'il soit d'accord sur l'inopportunité, dans la période de malaise actuel, de toute politique *« qui s'attacherait seulement aux difficultés au jour le jour et aux cas d'espèce »*.

De plus nous ne pouvons qu'approuver la solution envisagée par M. Ponsot au problème économique. La solidarité qu'il projette d'établir sur ce terrain entre la France et le Maroc est fort souhaitable. Tout le pays sera solidaire avec M. Ponsot pour réclamer *« avec l'égalité économique pour les Puissances, L'ÉGALITÉ DES DROITS POUR LE MAROC »*.

L'équilibre du budget de 1934, qu'il veut obtenir en réclamant à la France *« l'atténuation des charges demandées au Maroc pendant la prospérité »*, mérite certainement l'appui du Gouvernement français.

Toujours dans le domaine intérieur, M. Ponsot entend mener une action pratique aussi nette que satisfaisante. Dans ce *« domaine délicat »* que beaucoup de nos dirigeants actuels veulent aborder avec la manière forte, brutale et stérile, la volonté d'action du Résident est définitivement arrêtée. Elle se traduira donc par *« des mesures immédiates prises pour maintenir la confiance et calmer les esprits »*. Bien plus, *« des remèdes de plus longue portée seront ensuite arrêtés en vue d'une application progressive »*.

Si la réalisation d'un tel programme nécessite des réformes autant dignes d'intérêt que celles envisagées dans les autres domaines, M. Ponsot

LES ÉDITIONS INTERNATIONALES

(Ancienne imprimerie de "L'ÉCHO DE TANGER")

**SPECIALITÉ
D'ÉDITION
DE
JOURNAUX
ET
BROCHURES
EN
TOUTES LANGUES**

ANDRÉ PIERRE

PROPRIÉTAIRE

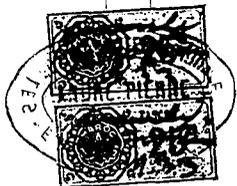
RUE DU TÉLÉGRAPHE ANGLAIS, TANGER

Payé le 30 novembre 1933

**TOUS TRAVAUX
D'IMPRESSION
ADMINISTRATIFS
ET
COMMERCIAUX
EN
TOUTES LANGUES**

M. ouvrier M. H. Elouazzani / 157 médina Oudj

<i>"N° 18 'Action du Peuple'"</i>	<i>1 Décembre 1933</i>
<i>5000 exemplaires à 4 pages</i>	<i>860,00</i>
<i>Payé le 30 novembre 1933</i>	
<i>Pour acquit</i>	
<i>à Daballe</i>	



Facture de l'imprimeur mentionnant le nombre d'exemplaires tirés.

ne veut pas reculer devant leur étude et leur introduction. Au premier plan de ses préoccupations présentes se rangent les problèmes militaires auxquels devront succéder «*dans le domaine marocain d'autres problèmes dont les incidences politiques sont plus marquées*».

C'est, dans la pensée du Résident, le grand problème de la politique marocaine du Protectorat qui prime beaucoup d'autres questions. Les claires visions qu'il possède sur «*la question indigène et ses corollaires*» lui font comprendre que la politique de la France dans ce pays pourra être forte tout en demeurant sage et équitable, mais devra être celle qui «*visé plus haut que la simple répression*». Elle devra aussi avoir pour objectif la prospérité et le progrès du peuple marocain dont il faudra sauvegarder et les intérêts et *l'idéal*.

Vaste et noble programme que celui tracé par M. Ponsot comme fondement et inspiration de sa politique au Maroc; mais les décisions rapides et précises du Résident ne peuvent porter leur fruit que s'il est suffisamment armé pour surmonter les obstacles et les éventualités fâcheuses. Une belle initiative est venue l'assurer de ce côté: l'institution d'une conférence inter-ministérielle ayant pour but de dégager «*les doctrines communes et continues dont il convient de s'inspirer ainsi que les décisions arbitrales nécessaires pour ménager, dans la plus large mesure, toutes les aspirations en cause*».

M. Ponsot nous revient donc, après la première réunion de cette conférence pourvu de l'entière confiance du gouvernement laquelle est nécessaire à l'heure actuelle pour renforcer sa volonté d'action de réformes et d'améliorations. La responsabilité des mesures à prendre sera partagée avec le Résident par le gouvernement qui aura aussi à se prononcer fort probablement sur les modalités d'application.

Le régime de l'irresponsabilité des anciens Résidents se trouve de ce fait atténué. C'est toujours un résultat auquel on en peut qu'applaudir et qu'on saura approuver comme moyen d'éviter le gâchis en matière de gouvernement et de tirer au clair l'état actuel du pays. Nous sommes donc *grosso modo* relativement fixés sur le programme et la doctrine du nouveau Résident. Mais il est fort souhaitable que M. Ponsot complète l'éclaircissement de nos esprits en nous donnant l'occasion de savoir précisément et en l'état présent des choses, à quoi nous devons nous en tenir quant à la mission qu'entend accomplir le Protectorat dans notre pays. Nous l'espérons sincèrement et nous comptons sur ses sentiments de bon Français, d'ami de l'Islam et des Marocains pour obtenir une modeste satisfaction sur cette question.

LES ARTICLES PARUS DANS

1934 - 1 ^{re} ANNÉE - N° 2 -		VENDREDI 15 DÉCEMBRE 1933	
<h1>La Volonté du Peuple</h1>			
BUREAU DU JOURNAL : 168, KASBAH EL BOUJELOUT, FÈS SOMME POSTALE : 429		ORGANE DE DOCTRINE ET DE DÉFENSE MAROQUAINE Directeur-Rédacteur en Chef : Mohamed Hassan EL OUAZZANI	
PROPOS DES DIRIGEANTS Expliquons-nous d'abord !...	La Visite du Résident Général à Fès <small>Par une tournée ultérieure, le R. pouvait en l'occurrence se faire représenter par un substitut.</small>	OPINIONS LIBRES Le Dahir Berbère <small>Notre publication est autorisée sous le régime de l'Opinion Libre, en vertu des lois « originales » qui régissent ce régime depuis le 1^{er} juillet 1914.</small>	

Numéros: 1 - 14;
Dates: 8 décembre 1933 - 9 mars 1934;
Siège: 168 Kasbah Boujeloud Fès;
Tirage: 5000 exemplaires.

Après la saisie de «*L'Action du Peuple*», Mohamed Hassan Ouazzani, sans tarder, fait paraître «*La Volonté du Peuple*».

Comment on badine avec la justice

Notre journal paraît à partir d'aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre, avec un titre nouveau: *La Volonté du Peuple*. La raison en est la suivante:

On sait qu'à la suite de certaines attitudes prises ostensiblement par notre ancien gérant Georges Hertz à l'égard de *L'Action du Peuple* dont il n'était que simple employé, sa présence dans ce journal devenait de plus en plus indésirable. L'éloignement de cet ambitieux, maladroit et ingrat personnage s'est imposé le jour où, inopinément et pour amorcer l'exécution d'un plan préalablement concerté avec une coterie dont il n'était devenu que l'instrument docile et malléable, Georges Hertz a publiquement donné la preuve palpable et péremptoire qu'il commençait à prendre nettement position contre notre journal *L'Action du Peuple* dont il déclarait cependant servir la cause (!) et... surtout demeurer le salarié.

Ainsi Georges Hertz qui entend s'acclimater à tous lieux et milieux et s'adapter au cadre mobile de toutes les situations, ambitionnait de manger à tous les râteliers, d'exploiter toutes les honnêtes gens et de persifler constamment tous les hommes et toutes les causes.

Les ambitions «hertziennes» s'étaient donc révélées d'une exorbitance inouïe et leur «émission» avait valu à leur auteur importun son congédiement pur et simple.

Je me suis auparavant expliqué sur les motifs et les conditions de cette mesure qui est d'une justice évidente. On ne saurait sans obéir à un parti manifeste ou faire preuve d'une incompréhension totale et intéressée, contester l'opportunité de cette sanction, la seule méritée par un homme aussi versatile, aussi suspect et aussi méprisant pour les obligations de son accidentelle «profession» journalistique que Georges Hertz.

Loin de se rendre à l'évidence des faits, d'avouer honnêtement ses gestes maladroits, de se les faire pardonner par ceux dont il n'a eu qu'à se louer et qu'il a délibérément trahis, d'écouter la voix de sa... conscience, de

se laisser utilement fouetter par les remords, de rectifier ses attitudes, bref de se corriger en adoptant une conduite rectiligne loyale et claire envers ses bienfaiteurs, Georges Hertz n'a voulu être capable que d'ingratitude flagrante et d'agissements indignes et inconséquents.

Mais son indiscipline envers lui-même comme envers autrui et son étrange incorrigibilité ont finalement causé sa propre déchéance de ses devoirs de gérant de *L'Action du Peuple*. Par impossible, ce fâcheux personnage, de son propre vouloir ou poussé par les chefs d'orchestre que l'on devine dans son ombre, s'est mis en tête de se maintenir de gré ou de force dans la gérance de notre courageux journal.

C'est ainsi que se voyant finalement à cause surtout de ses manquements aux devoirs de sa charge, « vidé » sans trop d'explications de notre part, il a eu recours à d'inopérantes manœuvres susceptibles à ses yeux de le réhabiliter et de lui permettre la poursuite de ses desseins entièrement équivoques comme son caractère et les occupations et préoccupations de sa vie aventureuse et amoureuse des situations les plus bigarrées et les plus changeantes. Tant vaut l'homme, tant vaut son sort dans ce monde. Un conflit s'est donc trouvé ouvert entre Hertz, aspirant malveillant saboteur de notre belle et invincible œuvre et *L'Action du Peuple* qui entend envers et contre tous demeurer le fidèle et parfait agent de cette œuvre dont la noblesse et la légitimité s'affirment radieuses et dont aussi nous voulons au prix de tous les sacrifices possibles, poursuivre avec autant de continuité que de courage, la réalisation la plus conforme aux droits et aux aspirations de notre peuple qui sait combien nous sommes dévoués au service de sa cause.

Pour résoudre ce conflit, force était donc à Georges Hertz d'avoir recours à toutes sortes de stratagèmes de la catégorie de ceux dont il a contracté l'habitude. Entre autres le recours formulé au Tribunal de Première Instance de Fès.

Donc, deux semaines après l'expulsion motivée et normale de Hertz et, juste le jour où *L'Action du Peuple* était mise en circulation et où Monsieur le Procureur de la République me faisait parvenir le récépissé de la déclaration faite auparavant à son parquet, au sujet du changement de la gérance — Hertz ayant été dûment remplacé par M. Delétoille — j'étais convoqué en référé devant M. le président du Tribunal en question. Etant donné nos arguments indestructibles et décisifs, entre autres la violation d'abord par Hertz des obligations du contrat de gérance du fait d'avoir entrepris dans un organe adverse une campagne de calomnies tendant à « discréditer » les dirigeants de *L'Action du Peuple* et à décliner complètement sa solidarité avec ceux-ci en ce qui concerne des articles parus dans un numéro dont, *légalement*, il supportait toute la responsabilité palpablement prouvée par le *bon à tirer* et le *dépôt légal* par lui signés, ensuite le

récépissé de déclaration en tant que preuve de la *légalité* du changement de gérance.

Comparus non pas devant M. le président du Tribunal mais simplement devant un juge — nous nous abstenons pour le moment de faire état des bruits et des commentaires relatifs au désistement de M. le président en faveur d'un simple juge — nous avons été quelque peu surpris d'entendre l'avocat de Hertz, soit par subtilité professionnelle, soit par calcul suspect ou simplement par erreur juridique, déclarer son client copropriétaire du journal en prétendant que celui-ci était né de deux volontés dont celle de Hertz. Ce qui était étrange et inconcevable de la part d'un homme de loi. Car aux termes exprès du contrat de gérance, Hertz n'était qu'un employé appointé pour l'accomplissement des formalités légales se rapportant à ses fonctions de gérant. On ne peut être que surpris de voir un employé oser, après les entorses par lui portées à son contrat de travail, prétendre à la copropriété avec son patron du bien de celui-ci et vouloir malgré les violations dont il s'est rendu coupable, s'imposer à ce patron en dépit des lois honnêtes et du bon sens. On ne peut aussi concevoir que ce même employé une fois congédié par son patron pour des raisons jugées suffisamment valables, puisse raisonnablement et *légalement* solliciter facilement et obtenir non moins facilement *la saisie et la mise sous séquestre* de la propriété incontestée de ce même patron!!! Vraiment, on n'a pas idée de cela, sauf à Fès où l'on ne semblerait pas (si on n'en jugeait que par ce cas) ne pas en être à une entorse près à la loi et au bon sens.

En effet, l'évidence des faits, la force persuasive de nos arguments, la matérialité des preuves fournies, le raisonnement logique et foncièrement juridique pour démontrer toute *la légalité* de l'usage que nous avons fait de nos droits les plus évidents, tout cela a été estimé nul et non avenu et sans aucune valeur à côté de la thèse soutenue par le défenseur de Hertz et que je qualifie d'hérésie et de sottise en matière juridique.

Le dénouement — c'est à dessein que j'appelle ainsi une telle décision arbitrale — du référé par Hertz s'est donc traduit dans des conditions que je me garde dès maintenant de démasquer, par l'admission de la requête dont la conclusion demandait la saisie et la mise sous séquestre du numéro 18 de *L'Action du Peuple* portant la date du premier décembre 1933 ainsi que les copies et clichés ayant servi à son confection. Cette ordonnance faite par la Justice et au nom de la Justice était purement stupéfiante et faite comme le déclarait dimanche notre confrère *La Dépêche de Fès* dans des conditions telles, que tous ceux qui connaissent la loi de 1881 et celle de la logique des choses et des faits, et aussi celle de la pudeur morale, en resteraient suffoqués.

La mesure prise contre *L'Action du Peuple* abusive dans son essence, ne l'a pas moins été dans son exécution, puisque la saisie et la mise sous

NUMÉRIQUE ANNÉE - N° 1 -

Le Samedi 9 1937

VENDEDI 9 DÉCEMBRE 1937

BUREAU DU JOURNAL : 104, KANAN EL BOUASSAF, Fez

ORGANE DU DOCTRINE ET DE DOCTRINE MAROCAINE Directeur-Rédacteur en Chef : Mohamed Hassan EL OUAZZANI

Comment on badine avec la Justice M. le Résident Général PONSOT à Fez

Monsieur Ponsot a parlé d'empire et il a parlé de l'avenir de Fez. Il a dit que Fez est une ville qui a une grande importance. Il a dit que Fez est une ville qui a une grande importance. Il a dit que Fez est une ville qui a une grande importance.

avec une attitude de confiance que de courtoisie, la réclamation la plus courtoise et une appréciation de notre degré qui nous sommes nous sommes toujours au service de ce pays.



Un hommage posthume à celui qui fut hier ministre et l'un de nos plus grands hommes d'Etat. Un hommage posthume à celui qui fut hier ministre et l'un de nos plus grands hommes d'Etat.

de ce qui est susceptible d'expliquer les motifs de sa conviction de cette nature qui est d'une nature évidente. On ne saurait sans doute se limiter à une simple énumération de faits.

Comptant sur son dévouement à la cause de son pays, Monsieur Ponsot a été un homme d'Etat qui a été un homme d'Etat qui a été un homme d'Etat qui a été un homme d'Etat.

ment instruit par moi-même, nous aurons fait de vous pour ce jour passé à Fez lui dévoué une série de lettres de condoléances.

LA FETE DU TRONE

LES FRANÇAIS ET SA MAJESTÉ SIDI MOHAMED A DAÏNE ENVOYER EN REPONSE AUX SOUHAITS ET AUX FÉLICITATIONS QUI LEUR SONT ADRESSÉS A L'OCCASION DE LA FÊTE DU TRÔNE

MARRAKECH, 22-133. M. MOHAMED BEN HASSAN OUAZZANI Directeur de l'ACTION DU PEUPLE. MARRAKECH, 22-133. M. MOHAMED BEN HASSAN OUAZZANI Directeur de l'ACTION DU PEUPLE.

Foire-Exposition de Fès

10 NOVEMBRE - 10 DÉCEMBRE. ADMINISTRATION: BUREAU: FES. PROGRAMME: GRANDES ATTRACTIONS.

IRAN ET TURQUIE

DEUX HOMMES - UN SEUL BUT

Une nouvelle de source autorisée nous apprend que le Grand Mufti Mustafa Kamal se propose d'effectuer prochainement un voyage en Irak pour assister à la conférence de la paix organisée à S. M. M. à la suite de la signature de l'armistice de l'Irak.

Le Grand Mufti Mustafa Kamal se propose d'effectuer prochainement un voyage en Irak pour assister à la conférence de la paix organisée à S. M. M. à la suite de la signature de l'armistice de l'Irak.

Mais l'histoire des puissances européennes nous apprend que Mustafa Kamal n'est pas le seul homme d'Etat qui se propose d'effectuer un voyage en Irak.

SA MAJESTÉ SIDI MOHAMED

NOTRE REINE ALIYEH VÉRINA. Nous sommes le Roi et le Roi de la République. Nous sommes le Roi et le Roi de la République.

MARRAKECH

MARRAKECH, 22-133. M. MOHAMED BEN HASSAN OUAZZANI Directeur de l'ACTION DU PEUPLE.

MARRAKECH, 22-133. M. MOHAMED BEN HASSAN OUAZZANI Directeur de l'ACTION DU PEUPLE.

séquestre ont été opérées même sur la *copie d'articles non encore parus* et sans l'intervention de *L'Action du Peuple*, M. Delétoille, seul, au regard de la loi, connu des autorités et du public quant à la responsabilité du journal. Et ce d'autant plus que la gérance de M. Delétoille avait été enregistrée au Tribunal qui en avait, par la suite, signifié l'acceptation légale en délivrant un *récépissé de déclaration* conformément aux dahirs en vigueur sur la Presse.

Voici en gros comment a été provisoirement résolu le conflit Hertz – *Action du Peuple*. Je laisse délibérément de côté maints détails révélateurs de certaines particularités de l'affaire. Je veux absolument en écarter tous les éléments ésotériques afin d'éviter tout chantage possible et de laisser les choses suivre la filière de la procédure judiciaire. Il ne sera jamais trop tard pour dévoiler le scandale et d'en commenter les tenants et aboutissants.

Pour le moment, il suffit de présenter objectivement les faits. Messieurs Hertz *et Cie* ont voulu être des génies dans la manœuvre et le sabotage. Ils n'ont été que des intrigants au-dessous de leurs ambitions et de leurs agissements irritants et intolérables. Et s'ils eurent crus momentanément avoir obtenu le triomphe auquel ils aspiraient, nous n'avons pas tardé à leur infliger le soufflet qu'ils ont mérité en lançant un nouveau journal «*La Volonté du Peuple*» qui est le plus parfait succédané de *L'Action du Peuple* provisoirement victime d'un complot et d'un abus qui révoltent nos consciences.

Nous avons le ferme et légitime espoir que *La Volonté du Peuple* trouvera auprès de nos nombreux et fidèles lecteurs et sympathisants le même accueil enthousiaste et loyal que *L'Action du Peuple* qui reste, qu'on le veuille ou non *notre journal* et dont nous reprendrons la publication dès que l'abracadabrante mesure qui pèse encore sur lui aura pris fin.

La Volonté du Peuple: n° 1, vendredi 8 décembre 1933.

A propos d'un discours

Expliquons-nous d'abord!...

Fès a eu dernièrement le privilège de recevoir M. l'ambassadeur Ponsot qui semble n'y avoir pas été guidé uniquement par l'intérêt qu'il peut porter à une simple manifestation économique régionale.

M. Ponsot croyait peut-être qu'en arrivant à Fès il allait pouvoir, par quelque porte-parole autorisé de la population marocaine de la capitale, se rendre compte par lui-même des sentiments, des besoins immédiats et des

aspirations générales de cette population qui n'est qu'une image rapetissée du peuple marocain, lequel croit devoir, en l'état présent des choses, placer en M. Ponsot, nombre de ses grandes espérances actuelles.

Monsieur le Résident a dû éprouver une surprise en constatant que parmi toutes les personnalités qui ont défilé devant lui, il n'a rencontré que des fantômes humains, des hommes mannequins, sachant à peine satisfaire aux exigences du béliouisme auquel ils ont été habitués par un régime qui continue à improviser parmi eux des figurants qui jouent leur rôle sur la scène des événements, au gré des circonstances variées et mouvantes.

Aucune voix essentiellement marocaine ne s'est montrée pour signaler au Haut Représentant de la France la présence d'un peuple qui a droit à la parole, des arguments à faire valoir, un *idéal* à rappeler et à défendre dans le cadre des nécessités impérieuses de l'heure, d'une saine justice supérieure et des garanties découlant des biens contractuels qui précisent et sauvegardent nos droits nationaux.

M. Bellot des Minières, en s'arrogeant le droit de parler au nom des Marocains, ne s'est pas trouvé dans son rôle, car il n'était nullement qualifié pour traduire nos sentiments les plus intimes et exprimer nos idées les plus profondes.

Cet homme ne doit pas prétendre posséder parmi nous de réelles sympathies.

Le souvenir du rôle qu'il a assumé, l'été passé, est toujours présent à nos mémoires. Il est donc demeuré pour nous l'initiateur d'une politique de répression brutale à l'encontre de notre jeunesse que rien n'est en mesure de rebuter et d'arrêter sur la bonne voie de Progrès et dans la direction d'un idéal éminemment humain qui a droit à tous les sacrifices possibles.

M. Bellot des Minières ne peut se défendre d'être le représentant d'une idéologie et d'un système qui creusent entre sa caste et nous un fossé infranchissable et qui perpétuent, par conséquent, entre nous un malentendu et un antagonisme des plus irréductibles. Etant donc exclusivement un homme d'affaires et ne pouvant être que quelque chose de ce genre, cet homme ne doit raisonnablement pas se déguiser sous une autre figure, qu'il veuille donc limiter ses prétentions à ce dont il est strictement capable.

En présentant à M. Ponsot le problème marocain tel que nous le concevons et voulons le poser, nous le ramenons à ses données les plus précises parce que les plus simplifiées. Ce problème ne peut être pour nous d'un triple aspect français, musulman et israélite, mais seulement franco-marocain. Le facteur social ou confessionnel doit être éliminé, tout au moins pour ce qui concerne l'élément marocain. Toute idée de dissociation

des agrégats de cet élément nous paraît odieuse et de nature à compliquer ce problème qui est déjà complexe et qui postule une solution adéquate ne pouvant s'obtenir que par la simplification de ses données et aussi par la résolution de les aborder avec un esprit lucide, compréhensif et réellement niveleur des difficultés.

Ce problème qu'on s'est obstiné jusqu'ici à vouloir résoudre, dans la mesure du possible, par des paroles qu'on a toujours voulu d'un effet magique, prodigieux et décisif et dont toute la magie a consisté à le laisser intact, sinon à lui donner plus d'accentuation, d'extension et d'acuité, ce problème, dis-je, semble avoir, aujourd'hui, la chance de recevoir sa solution sous l'effet d'une volonté réfléchie, de décisions mûries, et d'une action aussi bien continue que coordonnée.

Dans la pensée de M. le Résident Ponsot, le problème marocain actuel est essentiellement un problème de contact, de rapports et de coopération entre deux éléments : les Français et les Marocains. Il est en effet ceci. Mais il n'est pas que cela. C'est donc avant tout un problème d'idéologie.

Cet aspect doit dominer et conditionner l'autre ; car de lui dépendent inévitablement le caractère, l'étendue et la continuité de ce contact, de ces rapports et de cette coopération sur lesquels nous espérons baser la politique de l'ère nouvelle qui commence avec M. le Résident Ponsot.

Sous le rapport de l'idéologie, je suis forcé d'avouer en toute franchise, qu'il n'y a rien de précis, sinon d'existant. Le malaise marocain qui a des origines innombrables et diverses peut, cependant, se ramener à une origine fondamentale qui se traduit en réalité, par la confusion de l'idéologie politique dont le régime actuel du Protectorat ne cesse de souffrir. Cette confusion est plus préjudiciable qu'une simple vacance, parce que celle-ci est elle-même une position nette et marque une orientation déterminée.

Les Marocains — à quoi bon se le dissimuler — ajoutent à leurs multiples et grosses souffrances matérielles, celles purement morales résultant de cette ample et profonde crise spirituelle qui est engendrée par la perpétuelle désorientation imprimée à la politique du Protectorat et l'imprécision ou la contradiction qui continuent à caractériser le but et les procédés de cette même politique. Les Marocains ne voient devant eux que des ténèbres, parfois sillonnées d'éclairs éblouissants et passagers ; ils sont déroutés faute de lumière capable d'éclairer leur champ de vision et de leur permettre de situer la ligne lointaine des horizons environnants.

La détermination de la mission que la France entend accomplir dans notre pays en vue de l'œuvre qu'elle projette d'y réaliser, est la première condition qui, aujourd'hui beaucoup plus que jamais, s'impose avant de prétendre à l'accès du domaine des réalisations de quelque nature qu'elles puissent être. Nous ne pouvons donc être effectivement capables de la

compréhension des choses, concevoir de la sympathie pour les hommes et montrer de bonnes dispositions en présence des événements que dans la mesure où nous nous sentons nettement et loyalement fixés sur le rôle que se propose de jouer le Protectorat pour le relèvement de notre peuple et l'avantage de notre pays, autrement dit, sur la mission dont se réclame la *doctrine* du régime actuel et sur l'œuvre à créer et à mener jusqu'au bout.

Sans la clarification de nos positions, la précision de nos devoirs, l'éclaircissement de nos esprits et l'apaisement de nos consciences, il ne saurait exister de possibilité de compréhension mutuelle et partant de coopération réciproque. La situation demeurerait confuse parce qu'encombrée d'antagonismes et génératrice d'une infinité de problèmes aux aspects contradictoires et d'obstacles à tout équilibre réel et habile des intérêts en jeu.

M. Ponsot qui s'est déclaré entièrement acquis à toute politique propre à *faire régner la sympathie* entre Français et Marocains, qui a affirmé être désireux de *voir s'instaurer des rapports de ce genre* entre ces deux éléments et qui a promis formellement et solennellement de s'attacher à *le faire non seulement par des mots mais par des actes*, ne saurait demeurer longtemps silencieux sur le but de la politique qu'il préconise et dont, au nom de la France, il a la charge en ce pays.

Il est donc souhaitable que Monsieur l'ambassadeur Ponsot mette fin à la politique confuse et contradictoire de ses prédécesseurs, laquelle n'a abouti jusqu'ici qu'à une situation des plus enchevêtrées et à une multiplicité de problèmes qui attendent encore des solutions radicales et urgentes. C'est donc vers une doctrine précise, loyale et complète que tendent nos premières aspirations. M. Ponsot est maintenant seul qualifié pour la dégager et la formuler. Il n'y saurait faillir. Car la *grande œuvre de la France* au développement matériel et moral de laquelle il est décidé à se montrer soigneusement attentif et qui est, dit-il, *l'objet de la mission* qui lui est actuellement confiée, ne pourrait se réaliser et prospérer que si les Marocains étaient suffisamment éclairés sur les origines, la nature et la fin de cette œuvre et si celle-ci résultait de l'action concertée des Marocains et des Français qui voient encore régner entre eux le grave et regrettable malentendu sur lequel repose le malaise général dont nous souhaitons ardemment la dissipation par des réalisations sérieuses.

Expliquons-nous donc franchement pour mieux nous comprendre d'abord, sympathiser ensuite, et coopérer utilement en dernier lieu.

Lyautey responsable de la politique berbère

Dans le précédent numéro de «La Volonté du Peuple» a paru, sous la rubrique «Opinions Libres», un article par lequel mon ami Abdellatif Sbihi a essayé de répliquer aux théories maladroites comme aux accusations calomnieuses dont le docteur Péchin a tressé son article échantillon publié par *La Presse Marocaine* du 11 novembre dernier.

Je ne peux pas ne pas reconnaître que la thèse soutenue sans l'ombre d'une preuve et contre l'évidence des faits historiques les plus indéniables par Sbihi en ce qui concerne les causes déterminantes de la politique berbère et les responsabilités qui en découlent, a surpris tous ceux, Marocains et Français, qui pour peu qu'ils soient avertis de la réalité des questions marocaines, ont eu l'occasion de prendre connaissance de la théorie récemment et publiquement émise par Abdellatif au sujet de la politique berbère et qui est non moins ahurissante que celle du Docteur Péchin.

Je n'ai pas l'intention d'amorcer aujourd'hui une controverse sur cette politique, j'estime autant que mon ami Sbihi que son procès: «a été instruit, que tous les éléments constitutifs du dossier ont été, de part et d'autre, jugés épuisés et qu'il y a lieu d'attendre, en toute sérénité, qu'une solution définitive soit arrêtée.»

Mais je serais curieux d'être fixé sur la raison qui a poussé Sbihi à se contredire en risquant une théorie de nature à *rouvrir* le procès de la politique berbère, à surcharger le dossier d'un élément qui ne doit en rien altérer le fond de l'affaire et à différer la possibilité d'envisager pour elle, en toute sérénité, un dénouement autant radical que satisfaisant.

Si je ne suis pas en désaccord avec Sbihi lorsqu'il affirme que: «c'est un fait devant lequel force est de s'incliner: mille ans ont réalisé l'unité marocaine». que: «Le Maroc est donc et sera toujours, si toutefois il continue comme par le passé à vivre sous le signe de Mohamed, un pays de civilisation arabe, etc...» Je ne peux admettre, si toutefois je suis sincère avec moi-même et respectueux de la vérité historique, l'opinion toute personnelle de Sbihi sur ce qu'il a voulu dire par «les éléments essentiels du Lyautéisme».

Pour moi, le «Lyautéisme», si Lyautéisme il y a, ne peut être que ce système machiavélique que Lyautey excellait à traduire par «une main de fer dans un gant de velours».

J'arrive, maintenant, au point fondamental de la thèse d'Abdellatif Sbihi que sa conception du «Lyautéisme» amène à décharger le Maréchal des responsabilités de la politique berbère.

«Il n'est pas possible, *opine-t-il*, qu'il ait jamais voulu l'unité religieuse et politique de l'Empire chérifien, dépouiller le Sultan des attributs essentiels de

sa Souveraineté et de lui faire décréter sa propre déchéance dans l'Atlas. La politique berbère, ses assises, son orientation, ses perspectives, ses tentatives audacieuses et c'est à dessein que j'emploie ces euphémismes, rien de tout cela ne saurait être imputé au Maréchal.»

Il va sans dire que ces simples affirmations laissent entière la responsabilité de Lyautey dans la question berbère et intacts le fond et la forme de la politique qui en est pratiquement résultée.

A ces affirmations gratuites et fragiles de Sbihi peuvent s'opposer des arguments dont la *matérialité*, la *véracité* et l'*authenticité* restent au-dessus de toute contestation possible.

Dans ce domaine, il convient tout d'abord de rappeler à Sbihi qui ne saurait les détruire par la simple négation, ces nombreux textes législatifs dont l'initiative ne peut être invoquée que par Lyautey et par lui seul, en tant que chef incontesté du Protectorat pendant la longue période de 1912 à 1925. La simple énumération de ces textes suffit à démontrer la grosse part de responsabilité sinon toute la responsabilité de Lyautey dans la politique berbère qui a toujours été et demeure encore une odieuse croisade d'entreprise par le Protectorat contre l'unité et le patrimoine tant spirituel que culturel du Maroc.

Le dahir du 11 septembre 1914, promulgué par Lyautey au nom du Sultan, est le premier décret qui avait porté une énorme entorse aux engagements de la France en instituant la politique berbère basée sur la devise : *diviser pour régner*. Ce dahir, en érigeant les différences ethniques, culturelles et juridiques en principes fondamentaux du système politique dit «*lyauteiste*», *n'avait fait que consacrer la cassure de l'unité du peuple marocain et opérer un geste pour le massacre de ses destinées nationales. Le même Lyautey après avoir décrété en 1914 le suicide de l'unité marocaine, avait promulgué un décret résidentiel à la date du 9 janvier 1915, instituant une commission spéciale pour l'étude des questions berbères, présidée par le Secrétaire général du Protectorat et comptant notamment comme membres les Directeurs de l'Enseignement, des Habous, des Renseignements, du Cabinet militaire et de l'Ecole supérieure de Langue arabe et des Dialectes berbères. Cette commission avait commencé sa besogne par l'élaboration d'un questionnaire adressé aux autorités de contrôle sur les éléments devant être constitués en vue de la formation d'un droit coutumier berbère.*

Depuis, une succession de dahirs et d'arrêtés viziriels et résidentiels était venue pour créer les Djemâas judiciaires berbères.

En fait de dahirs, on peut citer ceux du 2 juin 1915, du 27 avril 1919, du 27 janvier 1928.

Une mention spéciale doit être réservée au dahir du 15 juin 1922 : «portant réglementation des aliénations immobilières consenties par les indigènes appartenant à des tribus reconnues de coutume berbère et non

pourvues de Mahakma pour l'application du Chrâa, au profit d'acquéreurs étrangers à ces tribus.»

Quant aux arrêtés, il y a celui qui porte la date du 22 septembre 1915. Ceci pour ne parler que de l'œuvre législative sous le proconsulat de Lyautey.

Les Djémâas judiciaires avaient reçu une deuxième organisation en 1923. Vers cette époque, plus de quatre vingts Djémâas s'étaient mises sur pied et exerçaient déjà leur rôle dans plus de quarante circonscriptions administratives. De plus, une circulaire portant le numéro 58 et la référence (D.R.-2) et datée du 15 janvier 1924 disait aux termes près que «quand les instructions données au sujet de la politique berbère auront reçu leur stricte application et pris leur forme définitive, il y aurait encore la possibilité de conserver et de renforcer les Djémâas judiciaires par une législation nouvelle».

Le 8 octobre de la même année, la *Commission d'Etudes de la Réglementation de la Justice berbère* résumait son point de vue de la manière suivante :

«La Commission estime qu'un acte du souverain est indispensable pour poser les bases et les limites de la compétence des Djémâas Judiciaires berbères. Cet acte devra donner, d'autre part délégation permanente au Secrétaire général du Protectorat pour créer ou modifier les Djémâas, nommer leurs membres, fixer les règles de procédure, prendre toutes les mesures d'exécution utile. Un seul acte initial serait ainsi demandé au Maghzen.

«LES DJÉMÂAS JUDICIAIRES» disait cette commission, ont été créées dans les tribus de coutume berbère, ces organes ont été dotés de registres spéciaux. LE SYSTÈME COMMENCE A FONCTIONNER. Le moment est venu de déterminer les règles de leur procédure et de leur compétence.

Il n'y a aucun inconvénient, d'autre part, à ROMPRE L'UNIFORMITÉ DE L'ORGANISATION JUDICIAIRE de la zone française, dès lors qu'il s'agit de RENFORCER L'ÉLÉMENT BERBÈRE, en vue du rôle de contrepoids qu'il peut être appelé à jouer. Il y a même, au contraire, un avantage certain, au point de vue politique. «À BRISER LE MIROIR».

Il serait, en effet, dangereux écrit Monsieur R. Gaudefroy Demonbynes dans sa thèse de doctorat: *L'œuvre française en matière d'enseignement au Maroc, de laisser se former un bloc compact d'indigènes dont la langue et les institutions seraient communes. Il faut reprendre pour notre compte la formule suivie autrefois par le Maghzen (?) «diviser pour régner». L'existence de l'élément berbère est un utile contrepoids à l'élément arabe dont nous pouvons nous servir vis-à-vis du Maghzen.»*

En ce qui concerne le rôle de l'école franco-berbère, on peut signaler des opinions non moins significatives.

En voici quelques-unes :

«C'EST LE FRANÇAIS ET NON LE BERBÈRE, dit M. R. Gaudefroy Demonbynes, QUI DOIT REMPLACER L'ARABE COMME LANGUE COMMUNE ET COMME LANGUE DE CIVILISATION.»

Dans ces écoles ajoutez-il :

«ON VEILLE A NE PAS Y INTRODUIRE L'ENSEIGNEMENT DE L'ARABE ET DU CORAN... Les programmes de 1920 écartent dans toutes les écoles rurales l'étude de l'arabe classique... C'est seulement depuis octobre 1923 que nous avons une politique berbère en matière d'enseignement. Cette politique consiste essentiellement à ISOLER ARTIFICIELLEMENT LES POPULATIONS BERBÈRES DES POPULATIONS ARABES en s'efforçant de les rapprocher de nous dans le plan de leurs traditions. Les écoles berbères ont donc un caractère politique et moral très accentué: placées sous la tutelle du Service de Renseignements, elles secondent son action; elles sont des instruments de propagande française et de lutte contre les influences antifrancaises(?). Voici le but qu'elles se proposent :

1. Elles tendent à maintenir le plus discrètement possible (suivant la méthode du Lyaautéisme) les différences linguistiques, religieuses et sociales qui existent entre la plaine islamisée et la montagne berbère; elles s'efforcent de conserver les traditions et institutions berbères et de résister à l'envahissement de l'arabe et de l'Islam.

2. Elles orientent les berbères dans le sens français.

L'enseignement de l'arabe et du Coran est donc complètement écarté, le maître ne doit avoir aucun rapport avec le taleb, s'il en existe un. Par contre, l'enseignement du français est l'objet essentiel de l'école berbère: le français doit en effet, devenir pour les berbères la langue administrative et la langue économique; c'est la langue française qui doit devenir pour eux l'instrument linguistique de la civilisation moderne.»

Tout ceci est strictement conforme à l'orthodoxie des instructions lyautéistes touchant la politique berbère. Lyautey ne définissait-il pas dans une de ses innombrables circulaires sa politique impérialiste en disant ceci :

«Tout d'abord, nous n'avons pas à enseigner l'arabe à des populations qui s'en sont toujours passé(!). L'arabe est un facteur d'islamisation, parce que cette langue s'apprend dans le Coran. Or, NOTRE INTÉRÊT NOUS COMMANDE DE FAIRE ÉVOLUER LES BERBÈRES HORS DU CADRE DE L'ISLAM.

Au point de vue linguistique, nous devons tendre à passer DIRECTEMENT DU BERBÈRE AU FRANÇAIS; pour cela, il nous faut des berbérissants et nos officiers de renseignements doivent se mettre résolument à l'étude des dialectes berbères (je rappelle à ce sujet ma circulaire du 20 février 1919). Il faut aussi créer des écoles franco-berbères où l'on apprendra le français aux jeunes berbères. Cette notion a déjà été comprise dans certains postes où les délibérations des Djémâas ont été consignées sur des registres non pas en arabe mais en français.»

Cette citation équivaut à un *mea culpa* des plus formels. En outre, toute l'œuvre législative réalisée sous l'égide de Lyautey en fait de politique berbère — pour n'évoquer ici que celle-là — est qu'on le veuille ou non le plus grand chef d'accusation contre le premier Résident.

Si la France par les agissements de ses représentants au Maroc, n'a malheureusement pas pu «composer avec l'évidence» et faire honneur à «sa

LE COURRIER DE LA PRESSE

“LIT TOUT”

RENSEIGNE SUR TOUT

CE QUI EST PUBLIÉ DANS LES

JOURNAUX, REVUES ET PUBLICATIONS DE TOUTE NATURE

Paraissant en France et à l'Étranger



CH. DEMOGEOT, Directeur, 21, Boulevard Montmartre, 21 — PARIS (2^e)

**COUPURES DE
JOURNAUX**

Monsieur le Secrétaire de la Rédaction
Volonté du Peuple
168 Kasbah de Boujeloud.

Fez
Maroc

signature, garantissant, entre autres, le respect dans toute l'étendue de l'Empire chérifien, des institutions» si elle a été amenée, *«soit par des moyens dolosifs, soit par des mesures artificielles, à en éluder l'application sincère et loyale»*; si, enfin le Protectorat n'a pu *«se légitimer en termes d'action et réaliser son potentiel»* en demeurant *«fidèle à son essence même, à son inspiration première»*, c'est parce que les destinées de notre pays étaient demeurées de 1912 à 1925 un jouet entre les mains habiles et coupables de Lyautey, et l'enjeu des visées et ambitions de ce proconsul qui travaillait délibérément au chambardement de nos institutions comme à la violation systématique du *«statut politique et juridique du Maroc»*, et cela au mépris *«de la parole réfléchie, délibérée, donnée par la France au reste du monde civilisé de respecter»* la personnalité de notre pays.

De même que les Marocains dont A. Sbihi, ne se leurrent pas sur les visées impérialistes et inquisitoriales qui ont toujours constitué les principaux éléments du Lyautéisme, ils ne peuvent se laisser gagner au mirage des euphémismes dont Sbihi s'est servi à dessein, pour parler des assises, de l'orientation, des perspectives de renaissance latino-chrétienne et des tentatives audacieuses de la politique berbère dont Lyautey fut le principal initiateur et dont il continue à endosser la responsabilité et devant les hommes et devant l'histoire.

La Volonté du Peuple: n° 3, vendredi 22 décembre 1933.

La réorganisation administrative du Maroc

— I —

Depuis quelques mois, l'écho nous est parvenu de l'existence d'un projet de réorganisation administrative du Maroc. Il nous a été présenté comme étant un chef-d'œuvre législatif consacrant le principe «diviser pour régner» auquel s'est toujours davantage cramponnée la politique coloniale du Protectorat. Ce projet a été conçu sous le règne du maladroit et fautif Lucien Saint qui, comme il l'avouait lui-même la veille de son départ, n'a pas légué à M. Ponsot *«une situation de tout repos»*. C'est ainsi que ledit projet se trouve aujourd'hui figurer parmi tout le bagage des textes législatifs en instance, lesquels pèchent soit par leur existence même soit par leur malfaçon volontaire ou non, ou encore par leur conception absolument inopportune et infailliblement périlleuse.

Nous ne pouvons pas encore préciser l'attitude du nouveau Résident en ce qui concerne le but visé par ce projet gros de menaces et lourd de conséquences. Mais, nous dit-on, la venue du général Weygand aurait une certaine corrélation avec la réalisation de la réorganisation projetée, notamment en ce qui a trait à sa partie militaire. Ceci confirmait donc l'idée que les possibilités d'application de la réforme font l'objet d'une étude sérieuse en Haut Lieu d'accord avec le gouvernement de Paris.

Mais, avant de faire la présentation du projet en question, il importe d'esquisser très rapidement les lignes générales de l'organisation administrative du Maroc. Cela permettra de constater, dans l'ensemble, la portée et le but de la réforme qui semble nous réserver de désagréables surprises et qui appelle inévitablement nos critiques les plus sévères et nos réactions les plus énergiques.

L'organisation administrative du pays, sauf certains remaniements successivement rendus nécessaires par les circonstances, date de 1912. En effet, au lendemain de l'installation du Protectorat, sont intervenues à la date du 19 août de la même année, des instructions générales comportant l'organisation du Commandement du Maroc. Selon ces instructions, cette organisation «*a pour base l'organisation régionale qui permet, seule, dans un pays aussi vaste et où les moyens de communication sont, pour longtemps, longs et difficiles, une action immédiate et efficace.*»

Ainsi cette organisation qui pouvait se justifier par les raisons invoquées, ne paraissait avoir qu'un caractère nettement provisoire.

«*En vue de décentraliser le commandement (le problème administratif marocain étant encore essentiellement militaire) et d'en alléger les charges, ajoutaient les dites instructions, de préciser les responsabilités, de laisser à chacun sa juste part d'initiative et d'accuser sur place l'unité d'action et de direction, il importe de donner aux régions toute l'autonomie nécessaire pour qu'elles puissent mettre en jeu et coordonner tous leurs organes d'action.*»

Ainsi donc, «*le Maroc a été au point de vue administratif, divisé en Régions dans lesquelles le principe de la décentralisation a été appliqué dans la plus large mesure.*»

Le Maroc dès 1917 s'est trouvé doté d'une nouvelle catégorie de régime administratif: les régions civiles; celles-ci ont été successivement créées à partir du 7 juillet 1917, date de l'arrêté résidentiel portant organisation de la Région de la Chaouia. Le régime civil s'est étendu par la suite à la Région de Rabat créée par l'arrêté résidentiel du 27 mars 1919, à la Région d'Oujda (arrêté résidentiel du 22 décembre 1919) et à la Région du Gharb (arrêté résidentiel du 6 novembre 1930).

Les Régions de Fès, de Meknès, et de Marrakech sont demeurées militaires et commandées par un général. Elles se subdivisent en territoires, cercles et annexes, tandis que les régions opposées sont dirigées par un

contrôleur général civil assisté par une commission municipale et comportent comme subdivisions des contrôles.

Cette organisation a reçu une modification résultant de l'Arrêté résidentiel du 11 décembre 1923 dont l'article dispose que *« les résultats acquis au cours des opérations de l'année 1923 permettent de considérer comme terminée la période des opérations d'ensemble, de discerner clairement les conditions dans lesquelles doivent s'articuler ceux des commandements militaires maintenus jusqu'à nouvel ordre, et par suite de procéder à une réorganisation territoriale simplifiée qui entraînera une économie de forces et de moyens. »*

A partir de cette époque, abstraction faite des modifications ultérieures portant sur les détails, l'étendue des régions militaires a été augmentée et leur caractère conformé ou nouvellement déterminé. De la sorte, Fès, Meknès et Marrakech ont constitué, la première, le commandement militaire, politique et administratif Nord-Est du Maroc la deuxième, celui du centre avec cette particularité que *« la Région de Meknès est surbordonnée au point de vue politique et militaire, au Commandement de la Région de Fès, la mission de ce dernier étant de tenir le Maroc central et de faire face du côté nord à la zone espagnole et du côté sud-est au Tafilalet, avec les moyens politiques et militaires dont disposeront les deux régions de Fès et de Meknès »* et, la troisième de Commandement Sud du Maroc. La Région civile d'Oujda a été augmentée par le même arrêté des circonscriptions de Debdou et de Taourirt.

Cette organisation territoriale du Maroc était et reste donc basée sur le système régional. Le Protectorat, en limitant les régions marocaines, a toujours cru avoir obéi aux nécessités d'unités géographiques et ethniques. Point n'est besoin de prouver combien cette croyance était et demeure foncièrement erronée.

Mais délaissant, pour le moment, toute controverse à ce sujet et considérant simplement l'organisation régionale actuelle, il n'est pas difficile de faire ressortir que la dite organisation a été orginairement inspirée par des considérations d'ordre militaire et gouvernemental. Les Instructions générales du 9 août 1919 préalablement citées dans leur texte authentique, peuvent servir d'arguments péremptoires illustrant de façon précise et évidente le point de vue que nous soutenons.

La décentralisation et l'autonomie que réalise le régionalisme marocain sont loin de répondre aux principales prétentions d'ordre géographique et ethnique du système administratif existant qui se trouve avoir un caractère essentiellement stratégique et politique et qui est entâché des défauts d'une chose simplement conçue parce que provisoire.

Des exemples pratiques ne manquent pas pour étayer davantage notre thèse qui soutient que le régionalisme réalisé au Maroc trouve ses raisons

d'être aux yeux de ceux qui l'ont imaginé, autrement que dans les considérations ou les nécessités impérieuses de la logique géographique ou ethnique marocaine.

Entre autres exemples, nous pouvons citer l'organisation des territoires de Bou Denib, du Tadla-Zaïan et du cercle autonome d'Agadir. Ces territoires dont la détermination ne se justifie que par des motifs de Commandement, dépendent, les deux premiers, du Commandant de la Région et Subdivision de Meknès et le troisième, de Marrakech. A signaler parmi leurs particularités principales, le fait que l'Administration de ces territoires correspond directement avec la Résidence générale pour toutes les affaires administratives.

Maintenant que nous possédons une idée assez nette de l'ensemble de l'organisation territoriale de notre pays, il nous sera particulièrement aisé de présenter le projet de réorganisation régionale présentement mis à l'étude et de le commenter en dégageant les principaux gros inconvénients qu'il offre pour l'unité nationale et en précisant les graves atteintes qu'il peut porter à la souveraineté marocaine déjà morcelée, éparpillée et discréditée. Ce sera l'objet de notre prochain article.

La Volonté du Peuple: n° 4, vendredi 27 décembre 1933.

La réorganisation administrative du Maroc

— II —

Dans notre précédent article, nous avons esquissé l'historique de l'organisation territoriale au Maroc, et dégagé en même temps que ses principales origines les formes qui l'ont toujours caractérisée depuis l'installation du Protectorat. Maintenant que nous possédons de tels éléments, il est temps d'aborder le projet de la réorganisation territoriale qui paraît synthétiser le résultat de l'effort mental de nos «génies» coloniaux en mal d'impérialisme.

Le dit projet nous est présenté comme étant la solution la plus rationnelle et la plus pratique qui puisse être conçue pour résoudre le problème de la réforme administrative qui s'impose immédiatement dans l'intérêt du pays et aussi de la mission coloniale qu'on estime qu'il est temps de réaliser dans sa forme la mieux appropriée et la plus consolidée. Ceci implique que, jusqu'ici, on n'a fait qu'administrer le Maroc au petit bonheur, c'est-

à-dire au gré des circonstances, selon les fantaisies et les ambitions tant de l'Egoïsme que du Favoritisme qui sont inhérents au régime «protectoral» et au prix d'énormes sacrifices, le tout n'ayant engendré qu'un gâchis administratif, économique et politique des plus inextricables et des plus ruineux.

L'intérêt commande, aujourd'hui, de tout rajuster. Le rajustement administratif ne peut se faire que par le bouleversement de l'organisation actuellement mise sur pied.

Cette réforme est devenue une nécessité des plus impérieuses, par suite de la conquête du pays qui vient de se terminer par la pacification qu'il n'est pas encore unanimement établi qu'elle soit définitivement achevée.

Mais, malgré tout, on soutient que les résultats de l'œuvre de pacification placent au premier plan des problèmes actuellement posés devant le Protectorat celui de l'organisation définitive de la conquête. Tous les théoriciens et les artisans de celle-ci s'ingénient à découvrir les formules susceptibles de donner à la conquête le cadre qui s'y adapte le mieux, lui donne des assises bien solides et des formes très stables.

Ce n'est qu'une fois terminées l'organisation et la consolidation de la conquête que l'effort colonial pourra se traduire normalement et intensivement par des réalisations de grande envergure, grâce à l'impulsion du Protectorat qui trouvera pour s'exercer un terrain aplani et tout préparé pour une action à laquelle il n'a pas été possible jusqu'ici de se livrer.

Les auteurs de la réorganisation administrative ne se dissimulent pas les obstacles que celle-ci ne manquera pas de faire surgir. Ils restent persuadés que leur projet ne devra pas être totalement et immédiatement exécuté. On en poursuivra donc l'application d'une manière progressive, à la faveur des circonstances et dans la mesure des possibilités. Pour eux, le problème se pose dans toute sa rigueur. A présent, l'essentiel est de s'y intéresser, d'en arrêter les éléments d'une solution et d'en réaliser.

Voici maintenant, en quoi consiste le projet en question.

Le Maroc sera divisé en sept régions et trois territoires au lieu des huit régions et onze territoires ou circonscriptions autonomes qui forment l'organisation actuelle. Les futures régions auront pour capitales: Fès, Meknès, Oujda, Rabat, Casablanca, Marrakech et la septième région sera constituée par les circonscriptions de Mazagan, Safi et Mogador, tandis que les territoires seront établis, l'un en remplacement de la région d'Agadir, l'autre, sur les confins algéro-marocains et, le dernier, sera formé par le Grand Atlas Central.

Avec ce nouveau «rajustement» de l'organisation territoriale, on pense inaugurer une politique de *décentralisation!* comme si, primitivement, le problème administratif n'avait pas été résolu par l'application du principe de la décentralisation la plus large possible.

Mais ne s'en déclarant pas satisfaits et, estimant qu'il convient de reprendre cette décentralisation en vue de lui donner plus d'extension, de relief et de solidité, les protagonistes de la réforme projetée entendent que celle-ci s'accomplisse dans le sens bien déterminé de créer de véritables provinces.

Une telle réorganisation, raisonnent-ils, se révèle indispensable parce que permettant de s'orienter résolument vers une Administration régionale complètement autonome et d'y avoir, dès aujourd'hui, plein accès.

Ce nouveau genre d'administration amènera l'institution d'un Conseil de région assurant auprès du Chef régional la gestion des affaires particulières à la province et pouvant permettre de désencombrer l'Administration centrale de Rabat. L'autonomie de la province sera à compléter par une autonomie financière effective.

Les auteurs de la réforme croient que celle-ci opérera une division rationnelle du territoire marocain parce qu'elle s'inspire de considérations d'ethnologie et de préoccupations d'ordre géographique et économique. Ils admettent comme possible, souhaitable, nécessaire même de procéder ainsi en vue de constituer de véritables unités économiques parfaitement adaptées à des expressions géographiques et englobant des blocs ethniques. On saisit facilement l'exorbitance des prétentions du projet et, partant, son impraticabilité par trop évidente.

Mais quelles raisons invoque-t-on pour conclure à la justification, à la nécessité de la décentralisation. Nous ne sommes donc pas en présence d'arguments particulièrement d'ordre marocain quoiqu'ils demeurent de nature à impressionner tous ceux qu'émeuvent les aspects et les proportions du marasme actuel.

L'argument axial se ramène à la crise économique dont souffre le pays. Les répercussions sur les finances publiques obligent à restreindre les dépenses de l'Etat, cette restriction ne pouvant être réelle et remédier au mal qu'en s'effectuant par la compression des frais généraux de l'Administration. Cette compression, à son tour, pourra résulter d'une rectification du régime administratif actuel par l'extension de la formule régionaliste qui, elle, permettra la suppression d'organismes devenus inutiles, encombrants et onéreux. Ceux-ci doivent donc disparaître purement et simplement ou être avantageusement surbordonnés à d'autres services.

Bref, une telle simplification de la machine administrative engendrera logiquement des économies devant être utilement employées par l'Etat pour éviter tout déficit budgétaire, écarter le recours à une fiscalité excessive, continuer à ériger en droits sacro-saints et inattaquables les privilèges du fonctionnarisme le plus vorace, le plus inassouvi qui se soit abattu sur cette terre de l'Empire Fortuné!

Ainsi se résume l'argumentation des partisans de la décentralisation

de l'Administration marocaine. Nous verrons prochainement en quoi consistent les inconvénients et les désavantages de la réforme proposée et, par conséquent, dans quelle mesure, celle-ci s'affirme impraticable et compromettante pour les intérêts et l'avenir du Maroc.

La Volonté du Peuple: n° 5, vendredi 5 janvier 1934

La réorganisation administrative au Maroc

— III —

Nous avons exposé dernièrement les principaux arguments, avoués ou sous-entendus, des partisans de la réorganisation territoriale et administrative du Maroc sur les bases et en vue des buts déjà connus.

Malgré ce que d'autres en peuvent penser et bien que ne sachant qu'imparfaitement la réalité sur cette réforme, nous demeurons convaincus que son projet, dans la mesure où nous le connaissons actuellement, présente beaucoup de désavantages pour l'économie souffrante du pays et comporte de dangereux inconvénients, lesquels sont sûrement et gravement préjudiciables aux intérêts de notre société. L'avenir de celle-ci, qui dépend de l'orientation imprimée à son évolution, se ressentirait longtemps des suites néfastes de la réforme en question, si, par mépris ou incompréhension de l'intérêt général ou encore par obéissance consciente ou aveugle à des considérations spéciales, on venait à en entreprendre, à brève ou longue échéance, l'application. Bien que progressive, celle-ci n'en demeurerait pas moins résolue et n'aurait pas moins un caractère définitif. Point n'est besoin de nous étendre ici sur le degré de compromission que subirait notre unité nationale du fait des conséquences inévitables d'une décentralisation excessive ayant la fausse et chimérique ambition de se réaliser par des compartiments ethniques et géographiques artificiels. Dans ce domaine, l'artificiel s'identifie à l'arbitraire.

En ce qui concerne le Maroc, la réforme serait d'autant plus arbitraire puisque artificielle qu'elle ne saurait avoir la prétention de répondre aux aspirations naturelles et légitimes du peuple marocain qui est fortement jaloux de son unité, qu'il considère comme indispensable à son évolution nationale.

Indépendamment des considérations d'ordre économique, nous ne pouvons voir dans la formule régionaliste et décentralisatrice qu'une arme dirigée volontairement ou involontairement contre notre unité nationale.

Celle-ci en dépit des engagements formels et des devoirs naturels du Protectorat, souffre encore des mille et une entorses parmi lesquelles nous rappelons l'odieuse politique berbère dont le dahir du 16 mai 1930 est le chef-œuvre synthétique en même temps que le triste symbole de cette politique anti-française autant qu'antimarocaine qui s'appelle *la politique indigène* et qui, en desservant les vrais intérêts franco-marocains, ne profite qu'à une caste féodale démesurément prétentieuse. Il est totalement impolitique qu'au moment où nous souffrons considérablement des entrées de cette politique qui sème la désunion et les difficultés partout où elle s'infiltré et qu'à l'instant où nous croyons devoir nous fier aux assurances de M. le Résident Ponsot — lequel vient d'affirmer publiquement son attachement au respect de l'unité marocaine — on songe en haut lieu à compromettre davantage cette unité en la rendant totalement illusoire.

Abordant la réforme projetée au point de vue économique, nous ne déclarons pas moins que les arguments dont on se sert pour en justifier l'application nécessaire et immédiate, ne nous prouvent pas que la dite réforme présente des avantages économiques, sinon importants, du moins certains et durables.

Tout d'abord le Maroc qui n'est pas un pays extrêmement vaste et surpeuplé et qui déjà possède un réseau assez étendu de voies de communication, n'éprouve pas le besoin d'une décentralisation à outrance. Celle-ci se défendra de moins en moins au fur et à mesure du développement de ce réseau. Si, par suite d'une surpopulation ou tout simplement d'une augmentation des populations, les services venaient à se trouver réellement encombrés au-dessus de leurs capacités et si la gestion des affaires subissait, ce qui serait inévitable, quelques embarras, tout un problème se poserait et il serait parfaitement utile et nécessaire de lui trouver une solution, qui ne serait pas fatalement la décentralisation, celle-ci étant à écarter comme contraire, demain comme aujourd'hui, à l'unité nationale du pays. La solution qui concilierait les nécessités en présence et sauvegarderait les intérêts du pays serait la déconcentration, sans être conçue comme une étape vers un régionalisme excessif et hasardeux, elle décongestionnerait l'Administration centrale en augmentant les attributions des services locaux et en renforçant leurs responsabilités. Ainsi, on ne leur accorderait qu'une autonomie justifiée par les intérêts des administrés et parfaitement conciliable avec les exigences de l'unité de la nation. Cette autonomie ne pourrait répondre à ces deux conditions qu'autant qu'elle ne tendrait pas à la création de services qui, forts de leurs spécialisations, chercheraient à s'affranchir du contrôle effectif du pouvoir central. Tout conflit éventuel entre celui-ci et l'Administration locale serait évitable, si cette autonomie, tout en maintenant l'intégralité et la stabilité du contrôle nécessaire, n'était strictement accordée qu'à des services déterminés et

L'ACTION DU PEUPLE

Au tour d'Estrella

LIMONADE GAZEUSE

ESTRELLA

Unis comme au front

Estrella LIMONADE GAZEUSE EXTRA SUPERIEURE Etablissements M.H.M. Fès (V.N)

Etab. Hadj MOUSSA DISTRIBUTEURS POUR LE NORD DU MAROC "MORITZ" supérieures
 18, Rue de Pologne, FES, V.N. — DES FAMEUSES BIERES FRANÇAISES 100 % aux meilleures
 Téléphone : 24-44

Annonce publicitaire contenant un message politique

compétents pour des affaires d'importance secondaire ou particulière et aussi pour des problèmes d'extrême urgence.

Si l'intérêt bien compris de la collectivité des Administrés commandait, dès aujourd'hui, la réalisation de cette déconcentration partielle et conditionnée par la compatibilité des nécessités économiques et des aspirations de notre société marocaine, on pourrait d'ores et déjà l'envisager.

Mais la réorganisation administrative dont il est actuellement question, outre qu'elle offre de graves inconvénients politiques, ne nous paraît pas pouvoir aboutir à des économies; car la décentralisation par régions autonomes a le désavantage d'amener la création des budgets autonomes pour l'exécution des Travaux publics et les besoins de l'Administration. Comme tout budget nécessite des ressources, où et comment doit-on se les procurer?

Les contribuables marocains déjà à bout de souffle par suite de l'inique fiscalité qu'ils ne cessent de subir sans grands profits pour eux, peuvent-ils accepter de consentir de nouveaux sacrifices contributifs pour satisfaire aux exigences des budgets régionaux? L'admettre et le soutenir, c'est vouloir nous faire brûler de grandes étapes pour nous précipiter dans un gouffre d'où nous ne prévoyons pas quand et comment nous allons pouvoir sortir.

De plus le nouveau régionalisme ne va-t-il pas exiger la création de beaucoup de services et par voie de conséquence, le recrutement de nouveaux cadres de fonctionnaires?

Comment donc y arriver au moment où nous nous insurgons contre un fonctionnarisme qui absorbe à lui seul plus de la moitié du budget global du pays et dont la réduction des effectifs et la déchéance de beaucoup de ses privilèges s'imposent infailliblement comme deux principales mesures de salut public?

Opter pour une pareille solution du problème de la réorganisation administrative, c'est aller nettement à l'encontre des nécessités de l'heure, méconnaître les besoins de la population et aggraver le malaise tant économique que politique qui de plus en plus l'effraie, lui crée des tourments et la menace de nouvelles difficultés.

Le problème reste donc entier et appelle la meilleure des solutions possibles.

Il est très souhaitable, nécessaire même, que l'Administration soit simplifiée. Mais il ne faut pas qu'elle en sorte aussi coûteuse ou plus coûteuse que celle que nous connaissons et supportons malgré nous. Tout le monde sauf les profiteurs et les théoriciens en chambre est unanime à reconnaître l'utilité, l'urgence d'un remaniement de l'Administration, lequel, sans préjudicier à la bonne marche des affaires publiques, doit comporter des économies fort importantes.

Nous savons que le Protectorat vient de commencer à remédier à la pléthore administrative en réduisant l'armée des fonctionnaires. Mais cette décongestion des services n'a atteint que des fonctionnaires marocains qui n'encombraient pas l'Administration par leur nombre et ne grevaient certainement pas le budget de leurs très faibles traitements. C'est ainsi qu'au seuil de cette belle, sainte et heureuse année, beaucoup de Marocains, agents subalternes et petits fonctionnaires, se sont vus congédiés et appartiennent maintenant à l'armée des sans-travail. Le geste est pénible parce qu'il frappe une catégorie spéciale de fonctionnaires et fait la chasse aux plus modestes et aux plus nécessiteux des employés de l'Etat au profit des vautours insatiables qui entendent conserver tous les honneurs et privilèges.

Pour conclure, nous dirons que nous sommes partisans d'une réorganisation administrative qui aboutirait à des économies réelles et suffisantes et permettrait la marche régulière de la machine administrative. Une déconcentration limitée telle que nous l'avons esquissée pourrait, à notre avis, solutionner le problème.

Donc, en dehors de cela, nous ne voyons point de salut pour un pays comme le Maroc où la nation a nécessairement besoin de parfaire son unité nationale et ne peut progresser salutairement qu'en devenant et en se sentant de plus en plus une et indivisible.

La Volonté du Peuple: n° 6 vendredi 2 janvier 1934

Esquisse d'un programme

«*Aux temps nouveaux, une politique nouvelle*». Telle est la formule essentielle du programme qui s'impose impérieusement aux autorités du Protectorat.

La crise économique, le malaise politique et le changement résidentiel font à celles-ci un devoir de l'adopter afin de pouvoir résoudre les problèmes de l'heure en se basant sur leurs données les plus réelles et les plus évidentes: les vrais besoins du pays. On ne saurait surmonter les difficultés de l'époque que s'il était tenu compte de la totalité de ses besoins qui s'affirment dans tous les domaines et ne sont propres à aucun des éléments dont se compose la population actuelle du Maroc.

Les solutions partiales, iniques ou imparfaites ne sont pas donc à envisager. L'odieuse politique de deux poids et deux mesures doit être répudiée. Elle n'a fait jusqu'ici que du mal. La population marocaine qui

en a toujours supporté les frais n'en a récolté que souffrances matérielles et morales aussi cruelles et décevantes les unes que les autres. Cette population a le droit de compter sur un changement radical de la politique actuelle.

Elle souhaite qu'il se réalise le plus tôt possible et soit dicté par une exacte, juste et sage compréhension de ses nécessités que les atermoiements, les hésitations ne font qu'aggraver et rendre de plus en plus difficiles à satisfaire. Malgré ses souffrances et ses inquiétudes cette population continue à tendre vers l'espérance et s'efforce à demeurer modérément optimiste et confiante.

Elle se sait modérée dans ses aspirations et n'ignore pas qu'elles sont amplement, indiscutablement justifiées. Il appartient au Protectorat de ne pas songer à la lasser par des tergiversations qui ne peuvent rien solutionner, à réduire ses maux ou à en atténuer l'effet douloureux par des procédés dilatoires, dolosifs et inopérants en la circonstance.

N'est-il pas décourageant de constater que même en fait de paroles optimistes et de promesses rassurantes elle n'a eu qu'une part maigre et insignifiante?

Mais est-ce une raison de désespérer? Nous ne le pensons pas et l'avenir ne cesse d'être envisagé avec une certaine confiance de notre part. Cette confiance n'est due qu'aux quelques assurances que M. Ponsot a cru devoir, dans maintes circonstances réserver à nous autres Marocains. Elles prouvent de sa part une sollicitude qui, espérons-le, augmentera au fur et à mesure qu'il poursuivra l'étude des questions particulières à notre masse malheureuse. L'esprit compréhensif du Résident lui révélera certainement l'étendue et l'acuité de notre crise qui est générale et d'aspects divers.

Il est particulièrement réconfortant pour nous de savoir d'ores et déjà que M. Ponsot n'a pas manqué, au lendemain de sa nomination au Maroc et après une courte étude de la situation de notre pays, de délimiter le champ d'action où il allait entreprendre de grandes réalisations.

Dans une interview accordée au *Petit Dauphinois* au début de septembre 1933, M. Ponsot arrêtant les grandes lignes du programme qu'il s'est tracé au Maroc, disait en substance :

«Ce programme comporte trois questions principales à résoudre: la pacification, les intérêts économiques et les affaires indigènes.

J'entrevois la première de ces questions comme presque résolue en ce qui concerne les intérêts économiques, je vous déclare que le problème du Maroc à l'égard de la France sera comme celui de la Syrie avec la Métropole, ou encore de l'Algérie avec cette dernière. Il représentera ce que je dénomme «la question de ménage»... autrement dit, on achète selon ses besoins, on vend suivant ses nécessités, on dépense enfin en proportion des ressources budgétaires de sa famille. Le problème économique d'un pays ne peut être convena-

blement résolu que si l'on assure à celui-ci l'aisance la plus absolue, si on lui procure toutes les facilités d'acheter et de vendre sur les marchés... Et pour cela, il ne faut plus de compartiments étanches: Tunisie, Algérie Maroc... Nous ne devons connaître désormais, mes collègues et moi, qu'un seul pays, l'Afrique du Nord, pour lequel nous travaillerons en commun, tant du point de vue de la civilisation que du point de vue de l'Administration intérieure et de sa **gérance...**»

Beau programme que celui défini par le Résident. La pacification, qui pendant plus de vingt années, était demeurée une des grandes préoccupations du Protectorat, promet de prendre fin. Son achèvement devra nécessairement aboutir à la réduction des troupes. Ainsi on sera libéré de grosses dépenses qui, en grevant le budget marocain ou français ne pourront profiter qu'à des gens dont le maintien de beaucoup d'entre eux ne se justifiera plus. Nous ne partageons pas le point de vue des intéressés qui directement ou par personnes interposées non moins intéressées que ceux dont ils se constituent les porte-parole, soutiennent que cette pacification ne sera durable que tant qu'elle demeurera *«une question de conquête»* et se maintiendra par une occupation qui de plus en plus prendra figure d'une organisation solide et vigilante.

Pour ces gens, la domination du pays sera *«en raison directe de la puissance des moyens»* dont on pourra disposer. Le point de vue peut se soutenir. Mais il n'est pas d'une justesse absolue et continue. Toute organisation reposant uniquement sur la force brutale n'est pas fatalement indestructible. La pacification n'étant pas un but mais simplement un moyen, nous estimons qu'elle devra se justifier dans sa durée et ses fruits par une bonne politique de réalisations de toutes sortes répondant constamment aux besoins du pays et lui assurant un développement régulier et un progrès matériel et moral ininterrompu. La présence des troupes, si considérables soient-elles, ne suffira pas pour garantir la tranquillité du pays et faire le bonheur de ses populations.

Le ralliement des cœurs ne pourra jamais se faire par un déploiement de forces militaires. Le problème de la *«conquête morale»* restera donc à solutionner autrement que par une occupation par trop ostensible, superflue et coûteuse.

En ce qui concerne les problèmes économiques, nous pensons qu'ils requièrent entre autres solutions celle de la question militaire.

Le budget est déficitaire depuis quelques années. Le fonctionnarisme et les emprunts de l'Etat qui en absorbent, le premier, les 56 pour cent et les seconds, les 30 pour cent, demeurent les deux principales causes du déficit budgétaire.

L'équilibre du budget s'impose. Nous voulons qu'il soit obtenu par la réforme administrative, la réduction des effectifs du fonctionnarisme et de

ses frais et aussi par la suppression totale ou partielle de ses privilèges. Le Protectorat devra renoncer à la politique de deux poids et deux mesures, qui place le fonctionnaire marocain dans un état d'infériorité manifeste et injustifiable par rapport à son collègue français. Le Protectorat ne devra pas moins renoncer à la politique inconsidérée des emprunts. La situation déplorable du pays exige des économies qu'il faudra affecter aux besoins les plus pressants et les moins satisfaits de notre peuple marocain qui paie beaucoup trop à l'Etat et ne profite que peu de son œuvre. Le bénéficiaire devra être fonction des sacrifices consentis.

L'œuvre du Protectorat a toujours été entachée d'un déséquilibre fort préjudiciable au développement du pays. L'effort gouvernemental a été constamment absorbé en grande partie par l'équipement économique et matériel du Maroc, son équipement social et intellectuel ayant toujours demeuré relégué au dernier plan.

Il est fort pénible de voir que de ces deux sortes d'équipements et malgré leur part contributive, les Marocains n'ont retiré que des profits de miséreux, de parias ayant trop de charges et peu de droits.

Il n'est que juste de souhaiter la fin de ce régime des inégalités et des iniquités.

Quant à la politique dite *indigène*, nous signalons qu'elle est la source directe de toutes ces injustices, la cause principale de notre régression et de notre décadence. Reposant sur des préjugés, des gaffes, des visées et des théories extravagantes, elle se révèle inconciliable avec le progrès salutaire et rapide de notre société.

Il est nécessaire et urgent de la rénover complètement dans un esprit absolument libéral. Tout le monde, sauf les privilégiés de cette politique qui est un non-sens gouvernemental à l'heure actuelle, appelle cette rénovation.

On a donné de la nouvelle politique «*indigène*» cette définition :

«C'est celle qui donnera au peuple marocain un maximum de bien-être dans un minimum de temps et avec un minimum d'efforts».

Mais où commencent et s'arrêtent les limites du plus grand bien-être et du moindre effort ?

Il paraît difficile de délimiter ces deux domaines qui sont soumis aux extensions et aux restrictions les plus imprévisibles.

Mais l'essentiel, cependant, est que les Marocains soient juges — pas nécessairement uniques — de l'étendue de leur bien-être ainsi que de l'effort qu'ils devront fournir pour y atteindre.

Autrement, tout cela ne serait que chimère et illusion.

La croisade contre la Pensée. Tours d'horizons...

Prise dans son ensemble, la politique du Protectorat apparaît nettement bicéphale. Le haïssable principe des deux poids et deux mesures la domine entièrement. Le facteur racial donne lieu à des privilèges ou est cause de leur déchéance. Beaucoup de choses ont pu évoluer, se transformer ou disparaître. Cette politique seule, est demeurée rigide, inchangée dans ses fondements erronés, ses théories totalement absurdes et son action qui est une combinaison de *paralyse* et de *paramnesie*.

Négligeant délibérément les manifestations de cette politique dans les domaines administratif, économique et social, nous voulons nous cantonner pour le moment dans le domaine strictement intellectuel où les réalisations et les ambitions de la politique «*protectrice*» prennent des formes et prétendent à des proportions dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles inquiètent et scandalisent nos consciences.

La politique qualifiée péjorativement, symboliquement *d'indigène* par opposition à la politique du Protectorat qui n'a rien *d'indigène* et qui dispense un apanage d'honneurs et de privilèges aux *non-indigènes* et à leurs assimilés, se manifeste dans le domaine qui nous intéresse en une véritable croisade contre la pensée libre de l'autochtone. Celui-ci se voit, en effet, de plus en plus privé des droits qui s'attachent à sa qualité d'homme libre et conscient, d'être pensant et actif, de Marocain tout court.

Ainsi le Marocain ne cesse, en vertu de l'inflexible verdict de la politique qui le régit, de voir sa pensée subir un ostracisme de plus en plus irréductible et une oppression inquisitoriale et vexatoire dont on ne peut trouver l'équivalent que dans des régimes fascistes ou racistes qui sont autant d'inqualifiables défis à l'esprit humain et à la civilisation.

Les libertés individuelles sont encore de nos jours presque inexistantes pour le Marocain.

La législation du Protectorat est volontairement muette sur une infinité de questions relatives à ces mêmes libertés. C'est une mesure de prudence et, le cas échéant, un refuge ou un subterfuge.

De plus il n'est pas permis officiellement au Marocain de lire tout ce que d'autres ont pensé et exprimé dans les formes les plus légales. Les autorités continuent de prohiber l'entrée au Maroc de beaucoup de publications, livres et journaux, qui voient le jour en France, en Orient et ailleurs. Seuls les journaux subventionnés pour les besoins de la propagande peuvent entrer librement au Maroc. *Al Ahrâm*, du Caire, *An-Nadjah*, de Constantine, et *Es-Saâda*, bien entendu, de Rabat, demeurent les princi-

paux représentants de la presse dont le règne est *officiellement* toléré sur les étalages des kiosques à journaux.

Tous les prétextes sont bons pour entraver le développement de l'imprimerie. Il est loisible à tout moment et pour les motifs les plus futiles, de séquestrer les stocks des publications arabes qu'on ne désire pas voir circuler. S'agit-t-il même de Tartuffe de Molière ou de cette conférence sur les Arabes en Espagne, faite par les frères Tharaud à l'Université des Annales à Paris, on trouve facilement, honteusement, le moyen d'interdire la représentation de la première et de confisquer la traduction arabe de la dernière.

La liberté de la chaire et de l'enseignement, est impitoyablement combattue. A Karaouyne, un Chraïbi se voit, malgré son diplôme de professeur, interdire son cours sur l'histoire musulmane.

Les méthodes libérales et modernes que le jeune maître s'efforce d'employer pour enseigner l'histoire des grands hommes de l'Islam, répugnent aux Seigneurs de la politique indigène. Leurs seigneuries entendent laisser cette université, au passé rayonnant de gloire universelle végéter dans l'archaïsme et glisser sur la pente de la décadence finale. Beau résultat d'une mission civilisatrice! Toujours dans le domaine de l'enseignement, si un Abdelkader Tazi qui est indigné de voir ses enfants refusés par l'école française, se permet, anxieux qu'il est de l'avenir de ses chers petits et de tous les jeunes Marocains, de critiquer l'enseignement du Collège musulman de Fès — lequel est une institution dont certains animateurs sont plutôt des prébendiers que des pédagogues, bons serviteurs de la science et du peuple auquel ils coûtent vraiment cher — il est immédiatement reconnu *coupable*, attiré dans un *guet-apens* et mis en *résidence forcée* dans les monts de l'Atlas.

Dans le même domaine, si la jeunesse estudiantine de l'Afrique du Nord décide de tenir son Congrès annuel à Fès en vue d'étudier divers problèmes de l'enseignement des autochtones, elle en est empêchée sous le simple prétexte d'avoir failli aux exigences des mœurs administratives locales; car elles veulent, contrairement au bon sens et aux lois en vigueur, que semblable réunion donne lieu *préalablement* à mille et une démarches et sollicitations conçues dans l'esprit le plus conforme à l'idéologie de l'Administration, exprimées dans les formes les plus orthodoxes du Protectorat qui régit les rapports de «*protégé*» à «*protecteur*» et entreprises auprès des services compétents et incompétents, amis et alliés ou adverses et rivaux. Entreprises vraiment vertigineuses, mais inévitables, veut-on nous faire admettre en politique indigène et, ajoute-t-on devant se dérouler au milieu de tous les salamaleks, de toutes les courtisannies, les courbettes et les génuflexions que méritent les seigneurs, grands ou petits, de la politique qui est depuis plus de vingt ans l'unique et invariable lot du Marocain.

A un Left qui conseille à quelques amis de s'abstenir de l'usage du tabac, déclaré *poison universel* par la science désintéressée et affranchie de l'action de l'internationale des empoisonneurs de l'humanité, on n'hésite pas à faire subir une pénalité de vengeance en le condamnant arbitrairement à un an de prison sans sursis. Quant à un Hidji qui a osé manifester sa sympathie pour son journal préféré en s'appêtant à en distribuer gracieusement quelques six exemplaires, quelle ne fut pas sa stupéfaction et quelle ne fut pas l'indignation de l'opinion des honnêtes gens de constater comment il fut malmené par un inspecteur de la Sûreté et finalement emprisonné sans la moindre comparution devant un juge compétent et indépendant.

Tous ces incidents sont inévitables avec le règne d'un régime d'espionnage exercé par une gent composée en partie d'affamés, de sans-métiers qui font de la délation une source de maigres profits, ceux qu'impose une crise tentaculaire qui envahit les domaines les plus imprévus.

Ce réseau de police plus ou moins habilement étendu sur le pays, vise à découvrir le secret de la pensée, à traquer l'opinion libre et courageuse, à la dénoncer pour qu'elle puisse être étranglée, étouffée ou enrayée. Tâche difficile, ingrate et cause de heurts, de vexations et d'incidents fâcheux. Les dénonciations anonymes, intéressées et malveillantes entraînent pour les personnes les plus innocentes toutes sortes de mesures qui peuvent aller de la surveillance policière jusqu'à l'expulsion du Maroc en passant par l'éloignement, la résidence forcée ou la prison.

Si, par hasard, quelque bon Français, journaliste ou autre, se propose de prendre courageusement en main la défense d'un Marocain injustement persécuté, il court le risque de se voir l'objet d'un arrêté d'expulsion du territoire marocain. On ne peut manquer de motiver une telle mesure par le prétexte qu'une telle action est de nature à troubler l'ordre public.

A vrai dire, il n'est pas mieux partagé que n'importe quel défenseur bénévoles. L'Administration peut toujours paralyser son intervention en l'invitant à se conformer aux lois en vigueur, notamment celles qui réglementent la profession d'avocat. Le dahir du 10 janvier 1924 (titre V, article 34) ne stipule-t-il pas, en effet, que « *l'avocat ne peut intervenir d'une manière quelconque au nom et en faveur d'un particulier dans l'action politique des autorités administratives du Protectorat* ».

On voit par là de quelle manière est enchaînée la pensée du Marocain et par quels moyens on peut étouffer sa voix et le réduire à l'impuissance devant l'arbitraire.

Toutes ces conditions humiliantes sont imputables à l'esprit qui anime la politique indigène actuelle. Elles doivent disparaître entièrement et faire place à un régime de libéralisme absolu. La confiance que nous avons en M. Ponsot nous incite à lui dénoncer ces faits regrettables et typiques de la

politique monstrueuse dite *indigène*.

Nous comptons sur ses sentiments d'homme juste et de haut représentant responsable du bon renom de la France dans notre pays pour nous donner toute la satisfaction que nous attendons patiemment de lui. Il le peut d'autant plus que nous savons d'ores et déjà qu'il est animé d'un esprit de compréhension, qu'il possède beaucoup de bonne volonté et qu'il est qualifié pour user de tout le pouvoir de décision nécessaire en pareil cas.

La Volonté du Peuple: n° 8, vendredi 26 janvier 1934.

La révolte des «Ali-Baba»

Un mouvement d'agitation vient de voir le jour dans les milieux «colons». Il se dessine de plus en plus sous l'étiquette de la tête tondue. Ses protagonistes et ses adhérents se proposent de manifester bientôt pour faire fléchir de gré ou de force les autorités devant leurs réclamations ambitieuses. Les colons après avoir joué, à notre détriment naturellement et aux frais de notre trésor public, le rôle de tondeurs impitoyables, prétendent se trouver, aujourd'hui, de simples tondues. Ils le sont, en effet, puisqu'ils arborent d'ores et déjà des têtes rasées. Mais, pratiquement la tonte du cap adoptée comme symbole de la misère, ne se justifie point. *Le Bilan de la Colonisation Entretienue* qui est publié par ailleurs prouve éloquemment, indiscutablement la situation *privilegiée* dont les colons ont toujours bénéficié. Il est absolument opportun, pour que l'on ait de cette même situation une idée plus précise, de montrer, ici, à quels moyens les Pouvoirs publics, successivement ou simultanément, ont eu recours pour assurer l'entretien de la colonisation. Ceci nous conduit naturellement à indiquer, sans y insister, les ressources de celle-ci, les privilèges dont on l'a constamment dotée, les facilités et les encouragements qu'on lui a toujours prodigués.

Le Protectorat, méconnaissant les devoirs et obligations de la mission acceptée par la France au Maroc et obéissant seulement aux exigences du colonialisme le plus irraisonné, avait, dès le début, songé à se mettre au service de la colonisation.

Celle-ci lui paraissait comme l'action la plus efficace pour consacrer la conquête, disons simplement la pacification, édifier sur les bases solides, d'autres disent durables, ce qu'on a appelé, tour à tour, *l'Administration*,

l'Emprise ou la Prépondérance française. Pour l'aboutissement de cette entreprise, il était jugé nécessaire de s'emparer de quelques-unes des meilleures parties du patrimoine marocain et de les distribuer à l'aveuglette à tous ceux qui pouvaient, au moyen d'un simple «laisser-passer» justifier de leur nationalité française, prétendre aux honneurs et aux mérites des pionniers! de la civilisation et de l'œuvre française en ce pays.

Pour mieux asseoir cette œuvre et lui assurer sa *pérennité!* on estimait donc qu'il fallait implanter au Maroc, à la manière des boutures mises en terre, des colons de tous acabits en les rendant maîtres d'une grande partie du sol marocain. D'où, après la pacification, la mainmise sur la terre par une chasse systématique livrée impitoyablement aux premiers occupants. C'est la Grande bataille, si on peut dire, de la pacification. C'est le revers tragique de la médaille, en l'espèce la colonisation de la terre marocaine baptisée par euphémisme une œuvre ou une mission de *protection* et de *civilisation!*

Le Protectorat avait donc non seulement encouragé les initiatives privées de colonisation, mais les avait même devancées.

Tout d'abord, il avait commencé par instituer l'immatriculation foncière pour permettre aux nouveaux occupants de faire établir des titres solides et mis à l'abri de toute contestation. Il importe de signaler que par l'immatriculation, le Protectorat comptait se procurer un nombre considérable de terrains propres à livrer à la colonisation sous forme de lotissements à établir immédiatement ou à la suite d'autres opérations, à proximité des villes ou des grandes voies de communication.

La colonisation officielle est entrée en voie de réalisation dès 1916. C'est en effet, vers cette époque qu'on a conçu le premier programme de lotissements. Pour disposer des terres nécessaires, les autorités ont eu recours à diverses ressources.

L'Etat possédait déjà un domaine. Pour mettre fin aux dilapidations dont celui-ci était l'objet, il a commencé par établir l'inventaire des biens maghzens.

Après leur apurement juridique, les disponibilités ont été utilisées pour les besoins de la colonisation.

Les terres des Habous (fondations pieuses) n'ont pas été épargnées. Elles ont, elles aussi, fourni un important apport à la colonisation.

On y est arrivé par des locations, à long terme et des cessions. Des centaines de colons se sont fait affermer des terres «habous» pour une période variant entre dix et trente ans. D'autres terres ont été cédées au domaine privé pour permettre la constitution de périmètres de colonisation. Tout cela a été fait contrairement aux obligations formelles du traité du Protectorat relatives au respect des Habous et des institutions musulmanes.

Il n'est pas jusqu'aux biens austro-allemands confisqués pendant la Grande Guerre qui n'aient été mis à la disposition des colons.

Après l'épuisement de ces premières ressources, le Protectorat a été amené à faire de nouvelles acquisitions. C'est ainsi qu'il a pu racheter de nombreux grands domaines appartenant à des sociétés ou à des particuliers.

Pour satisfaire les nouvelles exigences de la colonisation, le Protectorat s'est vu dans l'obligation de se procurer suffisamment de terres pour l'exécution des programmes établis. La propriété privée du Marocain était toute désignée pour cette fin.

L'Etat a d'abord jeté son dévolu sur les terres collectives des tribus. Les délimitations et autres opérations qu'elles ont subies en vue de la création de nombreux périmètres n'ont pas manqué d'aboutir à la spoliation et au refoulement de beaucoup de nos pauvres Fellahs. Pour mobiliser les terres collectives en faveur de la colonisation, on a procédé à leur recensement afin de déterminer les besoins... réels des tribus! Celles des tribus qui, d'après l'Administration intéressée, possédaient des terres excédant leurs besoins! et dépassant leurs possibilités! ont fourni d'immenses superficies à l'Etat. A mesure que les terres domaniales et «habous» se raréfiaient, les terres collectives figuraient chaque année au programme de la colonisation officielle pour une proportion sans cesse croissante. Tout ceci a pu être réalisé malgré la législation en vigueur sur l'inaliénabilité des terres collectives. Cette législation n'a pas empêché de nombreux colons d'obtenir des locations à long terme ou perpétuelles c'est-à-dire des cessions pures et simples.

D'autres terres ont fait le profit de la colonisation: celles obtenues par toutes sortes de travaux d'assainissement public et comprises dans le domaine public de l'Etat.

D'une manière générale, le Protectorat avait toujours disposé de puissants moyens pour faire des acquisitions immobilières exigées par les programmes de colonisation.

Il pouvait comme un particulier, se rendre acquéreur de biens immobiliers par les voies ordinaires de droit. C'est le Service des Domaines qui est chargé de réaliser ces acquisitions qui doivent être autorisées par arrêté viziriel.

Il dispose, dans cet ordre d'idées d'une arme particulièrement utile: l'expropriation (M. Favereau, le Service des Domaines au Maroc).

Le caractère inique de cette expropriation vient de ce qu'elle s'est exercée au profit de la colonisation considérée comme une entreprise d'utilité publique!!!

C'est ainsi qu'il a toujours été permis aux autorités d'exproprier Bouchaïb au seul profit de Dupont.

«La procédure comporte les opérations suivantes :

1^{er} projet de travaux de colonisation à entreprendre, création de centre rural de périmètre de colonisation etc... Le rapport est établi par le Directeur général de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation.

2^e arrêté viziriel déclarant d'utilité publique les travaux de colonisation prévus au rapport du Directeur général de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation. Cet arrêté spécifiera que les terrains nécessaires à la réalisation des travaux seront acquis par la procédure de l'expropriation.

En ce qui concerne l'expropriation des terres collectives, des règles spéciales ont été tracées par le dahir du 27 avril 1919.

Le Service des Domaines a recouru à la procédure de l'expropriation pour la création de divers périmètres de colonisation dans les différentes régions du Maroc.

(M. Favereau, Chef du Service des Domaines à la Résidence générale).

Diverses pressions sont exercées sur les propriétaires marocains, notamment les Fellahs, pour qu'ils cèdent leurs terres à la colonisation. On opère de la manière suivante :

«Une action politique intense devra amener si possible tous les propriétaires, à vous faire des promesses de cession formulées sur acte passé devant adoul (notaire)... Quand vous aurez l'impression que toutes les résistances sont à peu près réduites, vous adresserez à la Direction générale des Affaires indigènes un croquis sommaire avec désignation des limites des périmètres Melks (propriétés privées) qu'il convient d'acquérir, vous indiquerez les superficies approximatives ainsi que les propriétaires apparents, et vous demanderez la parution d'un arrêté viziriel frappant d'expropriation, pour cause d'utilité publique, les périmètres ainsi délimités.

En fin de compte, vous n'aurez à faire appel aux tribunaux qu'à l'encontre des irréductibles dont le nombre sera d'autant moins élevé que vous aurez su faire preuve de persuasion, de doigté et d'influence personnelle.

S'il arrive qu'un indigène refuse le paiement en argent et veuille une compensation en nature, ce sera à vous d'employer l'indemnité prévue pour lui, au rachat, en dehors du périmètre de colonisation, d'un terrain pris aux indigènes qui sont trop au large et vous donnerez ce terrain à l'indigène exproprié.»

(Capitaine Bondis: la Colonisation au Maroc et l'Action des Autorités de Contrôle).

En matière de facilités accordées aux attributaires des lots de colonisation, il convient de signaler que le paiement des terrains cédés se fait en principe en 15 annuités égales et non productives d'intérêt.

Après l'accomplissement d'un effort «important» de mise en valeur, les colons peuvent obtenir le report à la quinzième année du paiement de trois annuités. L'installation personnelle et la résidence pendant quinze ans sur leurs parcelles font profiter les colons de la *remise complète* de leurs derniers termes. Mais beaucoup de colons n'ont pas acquitté régulièrement ou totalement leur dû.

L'effort de la colonisation a été constamment soutenu par l'aide de l'Administration: primes au défrichement, aux jachères labourées, aux plantations; exonération ou déduction d'impôts, réduction douanière sur l'achat des machines agricoles, exonération de taxes douanières, pour certains produits; importation des engrais en franchise, exonération du tertib pour la culture des plantes médicinales et industrielles; organisation et développement du crédit à moyen et long terme; banques des prêts immobiliers, sans compter les subventions régulières et les secours accordés par l'Etat.

Pour clore cette nomenclature des privilèges de la colonisation, il faut rappeler que dès 1926 un office de la main-d'œuvre a commencé à fonctionner réglant les migrations interrégionales et permettant à la colonisation de ne pas manquer de serviteurs.

Par ce bref exposé, on se rend donc compte des nombreux et importants services rendus par le Protectorat à la colonisation.

Messieurs les colons sont-ils bien fondés à réclamer encore la capitulation de l'État devant leurs exigences par trop excessives, inopportunes et impraticables?

Que ces «Ali-Baba» s'agitent et se révoltent tant qu'ils veulent. Ce qui nous importe, c'est de savoir exactement et rapidement la position de l'Administration dans le problème soulevé par les «tondus volontaires.»

La Volonté du Peuple: n° 9, vendredi 3 février 1934.

Une contrebande ministérielle le Maroc captif du baptistère de la France d'Outre-Mer

Le dénouement de la dernière crise ministérielle a, au grand étonnement de toute l'opinion, enfanté une initiative équivalente à une véritable révolution et ouvert momentanément pour le Maroc une crise «résidentielle» autant maladroite que hasardeuse.

En effet, le geste par lequel M. Daladier s'est cru autorisé d'englober avec la désinvolture que l'on sait, les Protectorats et pays sous mandat au Ministère des colonies, a été bel et bien une opération révolutionnaire à laquelle personne ne croyait devoir s'attendre.

Tout le monde — y compris peut-être M. Daladier lui-même — demeure sous le coup de la surprise de cette étrange innovation et se deman-

de non sans anxiété ce que peuvent réserver les événements de la politique française pour l'avenir du Maroc et des autres pays rattachés brusquement à un ministère qui se trouve être le plus bâtard du gouvernement actuel.

La création d'un ministère de la «France extérieure» a été souvent l'objet de campagnes de presse dont il paraissait presque impossible de déterminer l'ampleur, de préciser la nature et de prévoir l'aboutissement...

D'aucuns considéraient avec une apparence de certitude que la sollicitation d'un ministère était vouée à demeurer un des éternels projets chers à une fraction de l'opinion, laquelle n'était pas toujours mue par des considérations claires et précises d'intérêt général et supérieur, encore moins convaincue de la praticabilité, de la nécessité impérieuse et l'utilité certaine du passionnant projet en question.

Les partisans de celui-ci se sont toujours servis d'un argument sentimental, d'un moyen de pure idéologie pour impressionner, convaincre et faire agir le gouvernement conformément à leur désir et à leur caprice: *l'unification de la plus Grande France*, de cet Empire sur lequel le soleil ne se couche pas.

Pour ces théoriciens et spéculateurs de l'idée coloniale, la création de ce ministère devait inévitablement et magiquement engendrer l'unification de l'action colonisatrice de la France.

A ces métaphysiciens de l'idée impériale, la crise a servi de prétexte pour essayer de justifier leur réclamation. On les a vus tous s'emparer des difficultés économiques de l'heure, de toutes sortes de problèmes politico-sociaux soulevés dans les «*possessions*» d'Outre-Mer par l'évolution due à une infinité de facteurs, des peuples «*indigènes*», pour conclure à la nécessité de grouper les efforts de la puissance colonisatrice.

On s'est ingénié à démontrer que le redressement de la France dépendait dans une large mesure de la coordination rationnelle de l'action coloniale. Des voix autorisées ont pris part à la mêlée et soutenu que de cette action coloniale ainsi conçue devait résulter inévitablement le *bloc franco-colonial*, tant souhaité et encore demeuré tout chimérique.

Pour ces dissertateurs coloniaux, ce bloc ne pouvait synthétiser une réelle puissance qu'à partir du jour où par une union étroite et indissoluble — du moins l'espérait-on ainsi — on aurait cimenté les agrégats, fussent-ils dissemblables, du bloc de l'action coloniale inspirée par la volonté d'un seul ministère: *celui de la France d'Outre-Mer*.

Avec l'institution de ce département, on pensait assister à la fin du morcellement de l'Empire d'Outre-Mer, du «*glaiive colonial*».

On ne se gênait nullement pour qualifier ce morcellement de simple survivance de faits historiques sans rapport avec la «*saine*» doctrine coloniale qui est hostile à toute dispersion des résultats acquis par le verdict de la conquête souveraine.

Aujourd'hui, le Ministère de la France d'Outre-Mer est, hélas! une réalité qui emplit nos esprits de tristesse et nos cœurs de légitime angoisse. Cette réalité est-elle viable ou va-t-elle être balayée avec la même désinvolture que celle qui vient d'accomplir le miracle qui nous étonne et nous vexé dans nos sentiments les plus dignes?

Pour notre part, nous souhaitons que notre pays, le Maroc, sur lequel pèse un risque, soit dégagé et le plus vite sera le mieux, de la fâcheuse combinaison qui a fait de ses destinées qui nous sont chères et qui doivent continuer à bénéficier de la garantie des nations ayant à leur tête la France, l'enjeu des haines politiques, de la tragi-comédie parlementaire et des atouts de la combinaison ministérielle.

On peut prétendre que ce changement procède du dévouement de M. Daladier à l'œuvre coloniale et de sa volonté d'imprimer à celle-ci une orientation rendue nécessaire par les exigences de la crise actuelle et les commodités des intérêts en présence. Peut-être. Mais était-il fatal d'agir pour cela en révolutionnant ce qui, diplomatiquement tout au moins, ne devait point s'y prêter? Qu'importe si ce bouleversement a fait ou n'a pas fait l'objet d'une préparation diplomatique. Ne considérant que le fait brutal à la lumière d'un principe bien déterminé et indiscutable, nous sommes forcés de déclarer que point n'était besoin d'en venir là pour rendre possible une rationalisation de la politique coloniale. Une conférence «impériale», comme on l'a tant préconisée, eût largement suffi, présenté beaucoup moins de côtés critiquables et soulevé moins de difficultés à aplanir avec fort peu de chances de succès. Pour les trois pays du Maghreb, la conférence nord-africaine même étendue à l'AOF et l'AEF n'assure-t-elle pas la collaboration des administrations de tous ces pays en vue de la meilleure coordination des efforts communs?

A ceux qui essayent d'expliquer le geste «révolutionnaire» de M. Daladier par le désir de désintéresser des affaires coloniales des dirigeants rétrogrades et indéracinables du Quai d'Orsay, nous pouvons facilement répondre que le transfert opéré n'était pas inévitable. De la bonne volonté et de l'énergie dans la décision eussent permis de rajeunir certains cadres du Quai d'Orsay et d'introduire pour leur confier au sein même de ce ministère la direction du département «colonial», des éléments compréhensifs, libéraux et compétents.

A la rigueur, on aurait pu envisager un sous-secrétariat d'Etat pour le Maroc, la Tunisie et les pays sous mandat. Le Ministère des Affaires étrangères aurait eu deux sous-secrétariats d'Etat à l'instar du Ministère de l'Education nationale.

Nous n'aurions pas souhaité par principe que ce sous-secrétariat d'Etat fût rattaché à la présidence du Conseil. Car notre pays eût été considéré comme une Alsace-Lorraine de l'Afrique. L'événement eût donc

INFORMATION RAPIDE de la PRESSE

19, Rue Gall, PARIS (X^e)

TÉLÉPH. NOIR 74-28



La Volonté du Peuple
168 Kasbah de Boujeloud 168
(es Maroc)

été une aberration semblable à celle qui résulte de l'intégration de notre pays dans la *France d'Outre-Mer*.

La décision du président Daladier ne surprend pas uniquement par le renversement innovateur qu'elle vient d'accomplir. Des voix se sont élevées contre le caractère illégal de la décision, le gouvernement ne devant pas défaire par simple *décret* ce qui est dû à une *loi* votée par les élus de la nation.

Ceci est normal et parfaitement compréhensible dans un pays qui se croit la terre élue, le berceau de la démocratie et du parlementarisme. Le geste audacieux de l'actuel Chef du gouvernement nous apparaît d'autant plus grave qu'il a été inconsidérément exécuté au moment où M. Daladier ne jouissait pas encore de la confiance du Parlement dont on ignore jusqu'ici le verdict en ce qui concerne le baptême conféré à la bâtardise du Ministère océano-terrestre. L'assemblée des élus de la nation française va-t-elle sanctionner ce baptême par la confirmation sacramentelle ou sera-t-elle amenée à réprouver cet acte sacrilège que déplorent tous les hommes sensés de *France* et d'*Outre-Mer*?

S. M. le Sultan Sidi Mohamed, appréhendant qu'il ne fût gravement porté atteinte aux droits sacrés et garantis de son pays, vient de faire provoquer, à la suite des énergiques protestations de son représentant à Paris contre la capture du Maroc par le plus vorace des ministères de la III^{me} République, des explications par lesquelles on a cru pouvoir calmer les appréhensions en prétendant «*qu'il s'agissait d'une simple réforme administrative qui n'entraînait aucune modification du régime marocain*». Disons tout simplement que ce petit chef-d'œuvre d'euphémisme machiavélique n'est pas d'un effet miraculeusement rassurant.

Le Sultan ni la totalité des Marocains ni le groupe des nations intéressées par la question du Maroc n'ont guère été satisfaits quant au sort de notre pays. Ne lisait-on pas déjà dès le premier février un communiqué du gouvernement parisien où il était dit que le ministère nouvellement créé «*a pour objet, tout en respectant les diversités des régimes administratifs et des systèmes économiques de réaliser la liaison entre les POSSESSIONS COLONIALES de la France?...*»

N'y était-il pas dit que «*son titre est elliptique, car il a paru trop long de l'appeler le Ministère des départements et territoires d'Outre-Mer?...*» Possessions coloniales, départements et territoires d'Outre-Mer, tout cela ne signifie-t-il pas qu'il s'agit d'une annexion déguisée qui est un non-sens, un égarement autant juridique que diplomatique? Une insignifiante prodigalité de termes eût-elle rien changé à la réalité de cette exécration violente du statut marocain qui reste — qu'on le veuille ou non — internationalement garanti par un concert de nations?

C'est donc à juste titre que, dès la parvenue de l'aberrante nouvelle de

l'engloutissement du Maroc par le Ministère de la gloutonnerie coloniale, le Maroc, soulevé par un élan d'indignation parfaitement compréhensible, a appuyé les protestations de Sa Majesté Impériale auprès du département compétent à Paris en faisant parvenir au gouvernement, au parlement et au suprême magistrat de la France son entière réprobation de la décision hâtive, arbitraire et aventureuse qui venait de le précipiter dans un gouffre.

Nous nous insurgons donc contre le rattachement de notre pays à un ministère colonial.

Nos arguments? Ils sont innombrables. Mais le plus considérable, le plus péremptoire, le plus valable, c'est bien celui-ci: *La volonté d'une nation de repousser le massacre de ses destinées et de faire valoir ses droits à la vie.*

Notre pays a donc formulé *un recours en cassation* auprès de celui-là même qui l'avait condamné par calcul combiné ou par imprudence due à une mauvaise humeur sans doute passagère. Le Maroc attend donc que M. Daladier rachète la faute dont il demeure chargé devant sa conscience et l'opinion universelle. Si, toutefois, nous ne voyons pas M. le président du Conseil se décider à se laver de ce qui entâche sa réputation d'homme réfléchi et juste, nous serons forcés d'en appeler à toute la France pour sauvegarder l'avenir de notre patrie.

Car, nul n'est sensé ignorer que nous avons le droit le plus absolu de refuser que le Maroc s'échoue sur quelque écueil ou demeure exilé sur un lointain rivage du trop bâtard Ministère de la France d'Outre-Mer.

La Volonté du Peuple: n° 10, vendredi 9 février 1934

Trêve? Oui. Mais... lessivons le passé

Le Maroc qui a été dernièrement le théâtre d'une agitation hasardeuse n'a pas attendu longtemps pour élever, en temps voulu, sa voix indignée protestant auprès des autorités supérieures les plus qualifiées contre les remuements des «*Volontaires de la Tonte*».

Le pays n'a donc pas pu demeurer impassible en présence du soulèvement prêché par les éléments turbulents et imaginatifs de cette faction de la colonisation qui entend *se maintenir perpétuellement en nourrice*.

La réaction opposée par les Marocains au mouvement des pèlerins de l'égoïsme a eu une double signification: d'une part, le dégoût de voir se dérouler, au moment même où notre masse se débat dans une crise aigue et

souffre d'une misère sordide, les interminables rêves de ces *aspirants nourrissons éternels de l'Etat-Providence*; d'autre part, l'indignation soulevée par l'attitude du Congrès des «*Volontaires de la Tonte*», lequel a cru pouvoir attenter à la vie de notre vigoureux journal qui venait d'entreprendre une *action de salut public* en jetant au milieu du débat le masque de la colonisation *fonctionnarisée*. C'était d'après ces inquisiteurs un crime de lèse-Majesté!

A nos bilans, à l'éloquence de nos statistiques, à nos révélations les plus sensationnelles et les plus indiscutables, à toutes les vérités étalées à grand renfort d'arguments inattaquables et convaincants, à notre langage sincère, courtois et ferme, l'aéropage des «*néo-colons*» n'a pu opposer que des calomnies, des billevesées et des vœux morts-nés.

Des orateurs exaltés et rageurs, infatués d'eux-mêmes et verbeux se sont attaqués à *La Volonté du Peuple* et à ses dirigeants. Après s'être inutilement épuisés en gesticulations et en pleurnicheries, nos détracteurs ont réclamé des sanctions qu'ils pourront toujours attendre...

Nous ne voulons pas insister sur les attaques superflues de ces énergumènes de la colonisation gâtée. Ces factieux, après avoir constaté l'inanité de leurs ébats, se contentent maintenant de prendre le mors aux dents en attendant l'indulgence du Ciel...

Cependant, à ceux qui ont prétendu voir en nous des gens «*à la solde d'agitateurs de toutes nuances et de toutes nationalités*», de fonctionnaires qui nous serviraient de «*bâilleurs de fonds*», nous répondons que pareilles accusations restent sans fondement possible et pêchent par excès de zèle dans la méchanceté. Ces allégations gratuites nous rappellent celles tant ressassées par ce haineux et insolent étalagiste de la camelote royale, Joseph Rasclas, qui, seul, a fait son large profit du vœu des «*Têtes pelées et fêlées*» en le vidant, non sans félicité, dans son journal-latrines, *La Voix Française*, avec la promesse formelle de s'en servir pour le dossier qu'il aura à présenter en correctionnelle dans le procès que nous engageons contre lui et sa feuille injurieuse.

Quant aux maîtres-chanteurs qui ont osé avancer sans le moindre scrupule que nos caisses sont largement alimentées par les caïds, cadis, etc, il est aisé de répliquer que ceci est absolument faux, car nous ne pouvons sympathiser avec ces fonctionnaires dont nous n'avons cessé de critiquer sévèrement et d'une manière générale l'arbitraire criant, les méthodes barbares, l'incompétence, les exactions, etc.. Nous avons toujours combattu ces administrateurs, d'une part, pour leurs actes scandaleux et horribles, d'autre part, pour leur ignorance complète de leurs devoirs et de leurs responsabilités, ignorance qui en a toujours fait des valets serviles à la remorque de la colonisation. Et tandis que nous menons contre eux une lutte sans merci, beaucoup de colons doivent nous en vouloir pour cela et

se féliciter de n'avoir jamais manqué, sur cette terre fortunée, en plus d'inimaginables privilèges, de serviteurs dévoués jusqu'au servilisme le plus absolu.

Bref, tout ce que nous avons affirmé, preuves à l'appui, sur la colonisation s'est révélé indestructible sous l'effet de la calomnie, de l'injure et de la menace dont nous avons été l'objet, soit au sein du Congrès soit dans la presse qui se fait complaisamment le dépotoir des grossièretés et des insanités de certains plunitifs enragés qui se prétendent les porte-parole de la colonisation.

A l'attitude faite de violence et de provocation des colons soi-disant «tondus», il nous était parfaitement loisible de riposter par un large mouvement de protestation énergique et bruyante. Nous n'aurons manqué pour cela ni de courage moral ni de fierté, d'ardeur et de persévérance dans l'action déclenchée. Aucune intimidation ne nous aurait fait reculer et au lieu de quelques centaines de manifestants, nous aurions été des dizaines de milliers.

Tout le monde est donc capable de s'agiter et de descendre dans la rue.

Si nous nous sommes montrés placides devant ce mouvement de turbulence, de troubles, d'intimidation et de dictature, c'est que nous étions parfaitement persuadés de la superfluité et de l'inopportunité de tels moyens d'action par lesquelles les colons croyaient pouvoir imposer finalement leurs décisions impératives à la Résidence générale.

M. Henri Ponsot n'étant aucunement responsable de la situation contre laquelle récriminent, à tort ou à raison, des factieux placés sous le signe de la tonsure, avait parfaitement le droit, il en a d'ailleurs usé à temps — de donner la chiquenaude à tous ceux qui paraissaient oublieux des sacrifices de l'Etat pour leur venir en aide. Après avoir rappelé des vérités éblouissantes, invité les indifférents par habitude ou contagion à *«se faire une idée exacte de l'exiguité des moyens dont la difficulté des temps nous laisse le seul usage»* et déclaré nettement que *«l'Etat ne peut incessamment intervenir dans la production et qu'il serait impossible d'y chercher le principe d'une méthode que les difficultés présentes rendent au surplus inapplicable»*, M. le Résident a ajouté que les manifestations de violence ne seraient d'aucun effet sur lui puisqu'il n'a jamais cédé à l'intimidation et qu'elles *«risqueraient de rendre impossible l'exacte vision que chacun doit avoir de la difficulté et des moyens rationnels seuls capables de la résoudre.»*

Voyant que le Résident ne leur donnait pas l'impression d'avoir trembloté devant leurs exigences catégoriques, des représentants de la colonisation ont eu l'ingénuité d'envisager, dans le calme, disent-ils, une alliance avec leurs amis «indigènes», «la grève de l'impôt et d'autres mesures...» pour faire capituler l'Administration têtue et récalcitrante devant leur plan combiné.

BRUXELLES ANNÉE - N° 11 -

Le Numéro: 6.80

LE VENDREDI 14 FÉVRIER 1934

BUREAU DU JOURNAL: 106, KANABO de BOTZELOUR, FRS. Bote Postale: 508

ORGANE DE DOCTRINE ET DE DÉFENSE MAROCAINES

Directeur-Rédacteur en Chef: Mohamed HASSANE EL OUAZZANI

LE FALLAH ATTEND L'ÈRE DE PAIX, DE PROGRES ET DE JUSTICE

Trêve? Oui. Mais... l'essouffons le passé

Le Maroc qui a été débarrassé de l'indépendance à l'égard de l'Espagne, n'a pas attendu longtemps pour se réveiller. En temps voulu, sa voix indolente protestant auprès des autorités européennes les plus qualifiées contre les traitements de sa "Volonté de la Terre".

Le pays s'est donc pu démontrer incapable en présence des puissances qui se prélassent par les événements, l'unité et l'insécurité de cette fortune de la colonisation qui est son destin. Pour parer à ces maux.

Le réveil eut pour lui des conséquences. Un mouvement des plus légitimes, à la fois moral et politique, s'éleva. L'indépendance à la fois morale et politique, s'éleva. L'indépendance à la fois morale et politique, s'éleva. L'indépendance à la fois morale et politique, s'éleva.

Le pays s'est donc pu démontrer incapable en présence des puissances qui se prélassent par les événements, l'unité et l'insécurité de cette fortune de la colonisation qui est son destin. Pour parer à ces maux.

Le réveil eut pour lui des conséquences. Un mouvement des plus légitimes, à la fois moral et politique, s'éleva. L'indépendance à la fois morale et politique, s'éleva. L'indépendance à la fois morale et politique, s'éleva.

LE MAROC REAGIT CONTRE LA TURBULENCE ET LA PROVOCATION

BOINS DE BROIT, MESSIEURS!

La terre marocaine, contrairement à la réaction et l'importation de produits étrangers, n'est pas une terre pauvre. Elle est riche en produits agricoles, en produits industriels, en produits artisanaux. Elle est riche en produits agricoles, en produits industriels, en produits artisanaux.

La terre marocaine, contrairement à la réaction et l'importation de produits étrangers, n'est pas une terre pauvre. Elle est riche en produits agricoles, en produits industriels, en produits artisanaux. Elle est riche en produits agricoles, en produits industriels, en produits artisanaux.

La terre marocaine, contrairement à la réaction et l'importation de produits étrangers, n'est pas une terre pauvre. Elle est riche en produits agricoles, en produits industriels, en produits artisanaux. Elle est riche en produits agricoles, en produits industriels, en produits artisanaux.

TELEGRAMMES RABAT

SA MAJESTE LE SULTAN, PALAIS ROYAL.

Votre peuple dévoué, groupé autour de votre Trône vénéré menacé par mouvement d'opinion tendra à solliciter l'attention de Votre Auguste Majesté en vue de la protection contre les agissements des colons. Souhaiter ardemment que Votre Majesté prenne en considération la détresse des habitants du Maroc qui sont victimes de la spoliation des colons.

En conséquence, soumission d'une proposition à Votre Majesté :

1° - Faire bénéficier le Maroc de ses droits, institutions constitutionnelles, comités, caisses agricoles et immobilières qui colon ; le faire profiter de l'assurance française attribuée à la colonisation depuis ses débuts à ce jour ;

2° - Attribuer aux colons mêmes aides nouvelles sur le budget général des dépenses (tant celles pour eux que celles pour l'effort collectif des Marocains marocains) ;

3° - Arrêter toutes d'expatriation sans lesquelles succombe le Maroc par sa spoliation ;

4° - Alléger toutes taxes imposées sur le Maroc par sa spoliation ;

5° - Réviser toutes lois pénales en vigueur en ce qui concerne les Marocains ;

6° - Maintenir et conserver l'abolition de l'ACTE D'ALGERIAIS dans l'application de la loi sur le Marocain en leur état actuel ;

7° - Arrêter tout mouvement agraire de colons ;

8° - Maintenir et conserver l'abolition de l'ACTE D'ALGERIAIS dans l'application de la loi sur le Marocain en leur état actuel ;

9° - Accéder à toutes pétitions de colons marocains par leur spoliation ;

10° - Maintenir et conserver l'abolition de l'ACTE D'ALGERIAIS dans l'application de la loi sur le Marocain en leur état actuel ;

DES AFFICHES DEPLACÉES

Les colons effrénés, pour leur difficulté de faire savoir qu'ils sont de "maîtres effrénés", ont placé des affiches dans les lieux publics de Rabat. Ces affiches, qui sont placées dans les lieux publics, sont placées dans les lieux publics.

Les colons effrénés, pour leur difficulté de faire savoir qu'ils sont de "maîtres effrénés", ont placé des affiches dans les lieux publics de Rabat. Ces affiches, qui sont placées dans les lieux publics, sont placées dans les lieux publics.

Les colons effrénés, pour leur difficulté de faire savoir qu'ils sont de "maîtres effrénés", ont placé des affiches dans les lieux publics de Rabat. Ces affiches, qui sont placées dans les lieux publics, sont placées dans les lieux publics.

Le Fallah devant le mouvement agraire

Si nous voulons attirer l'attention sur les problèmes agraires de ce pays, nous devons nous occuper de la situation des colons. Les colons, qui sont placés dans les lieux publics, sont placés dans les lieux publics.

Si nous voulons attirer l'attention sur les problèmes agraires de ce pays, nous devons nous occuper de la situation des colons. Les colons, qui sont placés dans les lieux publics, sont placés dans les lieux publics.

Si nous voulons attirer l'attention sur les problèmes agraires de ce pays, nous devons nous occuper de la situation des colons. Les colons, qui sont placés dans les lieux publics, sont placés dans les lieux publics.

M. EL OUAZZANI

Mais ces Messieurs font d'incertains calculs. Les Marocains n'accepteront jamais de pactiser avec eux et de marcher dans leur sillage. Ils sauront toujours se désolidariser de toute agitation intempestive et inefficace.

Si les Marocains ont des cahiers de revendications à présenter aux autorités compétentes, ils ne manqueront certainement pas de les exposer à qui de droit et ils les plaideront dans le calme le plus complet, avec toute l'ardeur voulue, la foi la plus inébranlable et la volonté d'aboutir à des résultats tangibles et satisfaisants. Tous les moyens de persuasion seront mis en œuvre. La violence et l'agitation seront bannies tant qu'il ne sera pas démontré, *par l'expérience*, qu'elles constituent de puissants moyens de conviction et de succès.

Avec M. Ponsot, les Marocains croient pouvoir arriver à un résultat considérable en fait de réformes et de réorganisation du pays. Ils fondent toujours sur lui beaucoup d'espairs pour réaliser en plein accord avec Sa Majesté Sidi Mohamed ce qu'ils sont en droit d'attendre de lui.

Arrivé au Maroc avec son esprit nouveau et ne comptant pas parmi les bâtisseurs de la situation dont nous appelons la fin, M. Ponsot nous semble capable de prendre l'initiative de toutes les mesures hardies exigées par une solution complète et impartiale du problème marocain qui place les autorités devant un malaise sans précédent.

Nous nous défendons d'exercer la moindre pression sur lui et de vouloir forcer ses décisions. Nous lui donnerons toute la quiétude et tout le temps nécessaires pour examiner la situation présente, étudier objectivement les problèmes qui en résultent et préparer les solutions les plus équitables en tenant largement compte des aspirations de notre peuple qui est une force considérable dans le pays.

La sympathie que le Résident manifeste à l'égard de notre cause, sa parfaite compréhension de ses devoirs d'ambassadeur de la France, son intégrité comme son esprit de saine justice demeurent pour nous autant de sûrs garants de l'avenir de nos relations mutuelles.

Maintenant que nous constatons de part et d'autre de bonnes dispositions pour dissiper le grand malentendu, ne convient-il pas de s'expliquer et de passer aux actes?

La question est posée.

En marge de l'élévation de M. Ponsot à la dignité d'ambassadeur

M. Henri Ponsot est nommé ambassadeur depuis le 14 février dernier.

Il est de notre devoir, en cette occurrence, de ne pas laisser passer cet événement sans exprimer publiquement à M. Ponsot nos plus sincères félicitations.

Mais son élévation dans la hiérarchie diplomatique de la France ne doit pas être pour les Marocains une simple occasion d'adresser des civilités à l'honorable impétrant.

Bien plus, elle doit retenir notre attention et nous amener à réfléchir.

La promotion de Monsieur Ponsot au grade d'ambassadeur revêt, à nos yeux, une importance toute particulière.

Sachant que certains agents diplomatiques de la France, parmi lesquels les résidents généraux même ayant le titre de ministres plénipotentiaires, ne peuvent accéder dans l'exercice de leurs fonctions au rang d'ambassadeur, et bien que M. Ponsot ait été reconnu digne de la plus haute distinction diplomatique, nous ne pouvons pas ne pas subir de surprise en voyant M. le Résident devenir ambassadeur au moment où il se trouve chargé de la représentation de son pays auprès de Sa Majesté le Sultan du Maroc.

En présence de cette «entorse» faite aux lois et aux traditions de la carrière diplomatique, nous sommes forcés de nous demander si la nomination de M. Ponsot n'a pas la portée que nous voulons lui attribuer, autrement dit, si le gouvernement français compte ne confier désormais sa représentation au Maroc qu'à de véritables ambassadeurs, le poste de Résident général devant, par conséquent, avoir le caractère et les honneurs d'une ambassade.

La chose nous paraît bien possible, puisque M. Ponsot ayant été nommé haut-commissaire en Syrie avec rang d'ambassadeur en 1926 et ayant été privé, par suite de sa désignation au Maroc, de ce même rang, vient de se le voir attribuer alors même qu'il est chargé de la Résidence générale.

Ceci peut ne pas être strictement conforme à l'intention du gouvernement français. Il peut donc paraître que le geste de celui-ci ne se justifie surtout que par les mérites personnels de M. Ponsot.

Mais le communiqué officiel n'a pas fait état uniquement des considérations de cet ordre. N'y est-il pas spécifié, en effet, qu'«il a paru équitable de modifier cette règle en faveur d'agents en activité que le gouvernement, tant pour reconnaître leurs services particulièrement distingués que pour LEUR DONNER TOUTE L'AUTORITÉ NECESSAIRE DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS, a estimé devoir élever par décret au rang d'ambassadeur.»

Cette seconde considération nous autorise donc à donner à la décision du gouvernement toute la portée qu'elle mérite, à savoir que la France reconnaissant d'une part, que sa représentation au Maroc ne jouit pas de l'autorité nécessaire et désirant, d'autre part, la revêtir de l'importance qui lui convient, a été amenée à conférer au Résident le titre d'ambassadeur.

La décision du gouvernement ne doit pas surprendre. Elle se justifie. Il suffit de se rappeler que les fonctions résidentielles sont plus importantes que celles de simple ambassadeur. Leur caractère diplomatique ne l'est pas moins, puisque le Résident général, en vertu du traité du Protectorat cumule avec ses charges de représentant de la France, celles de ministre des Affaires étrangères de Sa Majesté le Sultan. Quant aux responsabilités qui s'attachent au rôle gouvernemental du Résident, elles sont considérables et s'ajoutent à d'autres qu'il supporte en tant qu'agent diplomatique de son gouvernement.

On voit donc que ce double rôle d'ambassadeur et d'homme d'Etat milite considérablement en faveur de la transformation de la Résidence générale en une véritable ambassade.

Celle-ci trouve aussi sa justification dans le fait que le Maroc, malgré le Protectorat, ne cesse d'avoir une individualité propre, c'est-à-dire qu'il possède des droits et les attributs d'une nation et d'un Etat.

Cette réforme présenterait deux grands avantages.

Tout d'abord, elle donnerait à la représentation de la France au Maroc le caractère qui lui a manqué jusqu'ici et qui semble seul capable de lui accuser l'autorité dont elle peut avoir besoin.

Le Gouvernement français en a déjà saisi la valeur puisqu'il s'en est inspiré dans le cas de M. Ponsot.

Ensuite, elle mettrait le Maroc à l'abri de beaucoup de risques par ce fait que ne pourrait devenir Résident général qui veut ou qui l'on veut. Le Maroc cesserait donc d'être le pays des sinécures pour hommes politiques en mal d'avancement et une terre servant, parfois, de lieu de débarras où le gouvernement pourrait à son aise, envoyer les «déchets» ou les éléments trop encombrants qui occupaient une place éminente avant qu'ils ne soient affectés à des postes (au Maroc), et que fort indubitablement auraient par mégarde trempé dans des affaires concernant la population indigène et dont il leur était difficile de pouvoir en sortir sans avoir quelque peu tourné l'image de marque dont ils jouissaient, ou qu'ils auraient subi un échec dans la mission pour laquelle ils ont été accrédités. Ce serait donc la fin de cette fâcheuse et intolérable méthode des changements brusques, des nominations inspirées et scandaleuses. Le Maroc ne changerait plus de résident comme un char change facilement de conducteur. Des ambassadeurs, il n'y en a pas tant qu'on veut. Pour trouver un nouveau représentant au Maroc, le Gouvernement français aurait beaucoup à réfléchir et

pèserait longtemps ses décisions. Sa politique au Maroc ne pourrait qu'en bénéficier fort avantageusement. Elle verrait sa continuité mieux garantie contre tout caprice gouvernemental et gagnerait à être dirigée par un Résident diplomate de formation et de carrière.

Les fonctions de Résident deviennent de plus en plus difficiles à exercer. Elles exigent beaucoup plus que jamais du tact et de la souplesse. Et seuls des hommes de science et de diplomatie peuvent désormais les remplir avec le plus de chances de succès.

En résumé, le Maroc, du fait même que son Résident actuel vient d'être élevé à la dignité d'ambassadeur, se trouve devant une expérience que nous souhaitons voir aboutir dans l'intérêt commun.

Avec cette expérience, un précédent vient de se créer. Pour les raisons déjà exposées, il ne manquera pas d'avoir une portée pratique et morale des plus inappréciables.

Aussi estimons-nous sa consécration comme très opportune. Il nous semble qu'elle puisse être un des meilleurs garants de l'avenir des rapports de nos deux pays. Le comprendra-t-on à Paris?

La Volonté du Peuple: n° 14, vendredi 9 mars 1934.

LES ARTICLES PARUS DANS

DEUXIEME ANNEE. — N° 33. —	Le Numéro : 0,50	VENDREDI 14 MARS 1934
<h1>L'Action du Peuple</h1>		
(et la Volonté du Peuple)		
ORGANE DE DOCTRINE ET DE DEFENSE MAROCAINE		
Directeur-Rédacteur en Chef : Mohamed Hassan EL OUAZZANI		
ABONNEMENT PAR AN :		BUREAUX DU JOURNAL :
Maroc	80 Fr.	168 KASBAH DE BOUJELLOUD, FÈS
Algérie - Tunisie - France	80 —	WATA, TUNISIE: 500
Étranger	70 —	

Numéros: 33 — 41;
Dates: 16 mars 1934 — 13 mai 1934;
Siège: 168 Kasbah de Boujeloud — Fès;
Tirage: 5000 exemplaires.

L'ordonnance de saisie ayant été infirmée par la Cour d'appel de Rabat, Mohamed Hassan Ouazzani fait réapparaître «*L'Action du Peuple*», en maintenant en sous-titre «*La Volonté du Peuple*». Après la parution du n°41 en date du 13 mai 1934, les autorités du Protectorat interdisent le journal nationaliste.

Le fonctionnarisme parasitaire

Après la manifestation des colons «*tondus*», le Maroc n'a pas tardé à connaître le verbiage grandiloquent et tapageur des fonctionnaires «*diminués*».

Il faut reconnaître que ceux-ci, soit par amour-propre, soit par dédain, ont négligé de placer leur agitation sous un symbole qui les eût exposés à la risée générale et qui se fût révélé absolument négatif comme moyen d'impressionner et de convaincre les autorités et l'opinion publique.

Le motif des manifestations des fonctionnaires est le dahir du 23 février qui est inspiré de la loi française du 11 décembre 1933 sur les réductions et qui prescrit un prélèvement exceptionnel et progressif variant entre 5 % pour les petits traitements et 12 % pour les traitements supérieurs.

Pour les fonctionnaires, les réductions auxquelles ils se trouvent soumis sont iniques parce qu'elles ne leur «*plaisent*» point.

Malgré leur situation de privilégiés, même après le léger sacrifice que leur font subir les circonstances et les nécessités de salut public, Messieurs les fonctionnaires n'hésitent pas à clamer leur mécontentement qui est sûrement injustifiable, à se prétendre lésés par l'insignifiante diminution qui vient d'être appliquée à leurs émoluments excessifs.

Toute révision des traitements et indemnités est, aux yeux des fonctionnaires, «*un procédé anti-démocratique*», une «*mesure brusquée*», un geste de *désinvolture* déplacé et préjudiciable aussi bien sentimentalement que pécuniairement.

Malgré leurs organisations professionnelles, l'action qu'elles mènent pour la défense de leurs intérêts corporatifs et la part considérable qui leur revient dans l'orientation de l'activité générale du gouvernement, les fonctionnaires ne se gênent pas pour prétendre qu'ils sont l'objet d'un ostracisme qui frappe leurs groupements en les mettant dans l'impossibilité de faire prévaloir leurs suggestions et leurs exigences.

Là ne s'arrêtent pas les prétentions des fonctionnaires. Mais n'y insistons pas pour montrer combien elles nous paraissent injustifiées.

Disons, cependant, que, comparés à leurs collègues marocains, les fonctionnaires français jouissent d'une situation extrêmement avantageuse, au point de vue traitements et indemnités comme en fait d'organisation corporative.

N'est-ce pas le moment de rappeler que les fonctionnaires marocains continuent à se voir privés des prérogatives professionnelles qui sont largement accordées aux fonctionnaires français?

Ainsi nos fonctionnaires ne possèdent aucun groupement pour assurer la défense de leurs intérêts et ne sont pas tolérés au sein des organisations corporatives de leurs collègues français. La privation de tout droit syndical et l'ostracisme qui atteint le fonctionnaire marocain préjudicent considérablement à ses intérêts qui restent soumis au caprice du gouvernement et qui peuvent être l'enjeu de décisions arbitraires.

«C'est aussi, comme le signalait, dans notre journal, il y a quelques semaines, un groupe de fonctionnaires marocains, grâce à la néfaste politique de deux poids et deux mesures, érigée par le Protectorat en système de gouvernement, que les serviteurs d'un même Etat, d'un même pays se trouvent soumis à des traitements différents au point de vue rétribution, indemnités et congés.

«Il est inadmissible — pour ne pas dire révoltant — que deux agents, par exemple, ayant fait les mêmes études, passé les mêmes examens et occupant les mêmes fonctions, puissent jouir l'un d'un traitement simple et d'un congé annuel de 25 jours jamais cumulables, l'autre (parce que français ou naturalisé) du même traitement majoré de 50 pour cent et augmenté d'indemnités de « Résidence », de « Charge de famille », etc..., et d'un mois de congé par an ou de trois mois tous les trois ans.

«Il y a là une anomalie injustifiable qu'une sage administration doit s'employer à faire disparaître le plus vite possible.»

Le fonctionnarisme a pris ici un développement tel qu'il est devenu pléthorique et qu'il absorbe actuellement les 56 % du budget global.

En se reportant à titre d'exemple à ces dernières années, on ne manque pas de constater que les effectifs des fonctionnaires de 16.551 qu'ils étaient en 1931 se sont élevés à 19.304 en 1932 et 19.350 en 1933.

A cela il faut ajouter que la majeure partie des fonctions publiques est

réservée aux Français qui pour de multiples raisons, reviennent cher à la généralité des contribuables.

Il est juste que l'on ne s'attaque pas exclusivement aux petits et aux moyens traitements, les gros traitements doivent eux aussi subir les restrictions nécessaires. Mais on ne doit pas oublier que, par leur nombre imposant, les petits fonctionnaires finissent par devenir une charge écrasante pour le contribuable.

La situation financière et économique du pays, surtout de la masse marocaine, s'affirme de plus en plus difficile et intenable.

Les moyens ne manquent pas pour y remédier. Mais encore faut-il qu'on se décide à le faire.

Il y a donc un certain nombre de grands et de petits postes à supprimer totalement parce que inutiles. D'autres emplois sont à fusionner ou à confier aux Marocains qui peuvent coûter au budget beaucoup moins cher que les fonctionnaires français. De même, toutes sortes d'indemnités ou de primes doivent disparaître purement et simplement, ou subir la plus large diminution possible.

L'emploi des deniers publics doit se faire d'une façon rationnelle et répondre aux besoins les plus urgents et les plus importants de la masse qui paye chèrement ses souffrances.

Les moyens déjà envisagés, la loterie, la frappe de la monnaie, etc... pour remédier au déficit du budget nous paraissent insuffisants. Le déséquilibre budgétaire est appelé à s'accroître d'année en année. A force d'imposer abusivement la masse des contribuables et de négliger l'amélioration sérieuse et continue de ses conditions de vie et de travail, on l'accablera à la ruine.

Il y a donc lieu de combler le déficit budgétaire et de réaliser une certaine plus-value en recourant d'urgence à des mesures énergiques qui ne soient pas de simples expédients. La politique des palliatifs est à écarter, parce qu'il y a possibilité de faire mieux.

L'Etat ne doit pas avoir uniquement en vue de gagner la bagatelle de quelques millions.

Il faut qu'il pratique une politique susceptible de réaliser les disponibilités nécessaires pour assainir la situation qui empire de jour en jour et pour procéder, sur une grande échelle, à l'allègement des charges des contribuables, notamment des contribuables marocains qui sont les plus imposés malgré leur état de misère.

Le fonctionnarisme est incontestablement la grande maladie dont souffre gravement notre masse malheureuse. On vient de lui imposer quelques modestes sacrifices. Il s'en déclare indigné. Il manifeste bruyamment et se dit, par pur chantage, être prêt à la révolte en masse. Il profère toutes sortes de menaces qui nous semblent plutôt platoniques. Et le malheur est

qu'il n'arrive pas à s'en persuader et à réfléchir aux éventualités auxquelles cette attitude peut finalement conduire.

Le fonctionnarisme doit montrer une résignation parfaite devant la part de sacrifice qu'on lui fait supporter dans l'intérêt de la collectivité.

Qu'il le comprenne bien et qu'il ait la pudeur de ne pas exiger que nous nous sacrifions continuellement pour faire son bonheur exclusif, et que nous nous privions du strict nécessaire pour lui assurer indéfiniment une situation de privilèges et de grand luxe.

L'Action du Peuple: n° 33 vendredi 16 mars 1934.

La croisade contre la pensée au Maroc¹

La presse arabe

La presse au Maroc est régie par le dahir organique du 27 avril 1914 (1 Joumada 1332) modifié par les dahirs des 9 février 1918, 20 novembre 1920 et 7 octobre 1932.

Cette législation s'inspire du même régime qui s'appliquait à la presse en France avant la loi de 1881.

Mais, pratiquement, à part quelques restrictions auxquelles il est impossible d'échapper, cautionnement, conditions de gérance, etc... la presse jouit d'un régime de liberté identique à celui qui existe en France.

Seulement, étant donné la forme du gouvernement marocain, la politique spéciale qui prévaut ici depuis l'installation du Protectorat, les commodités de la colonisation et les intérêts des privilégiés du «grand miracle marocain» ou du «Maroc utile», il y a eu toujours tendance dans certains milieux officiels et chez beaucoup d'Européens à ne pas souhaiter pour la liberté de la pensée un régime de tolérance absolue. C'est ainsi que l'action administrative s'est constamment efforcée de tenir les brides de la presse au moyen des subventions. Cette presse intéressée se laisse aisément gouverner et régler elle-même sa servitude sur l'importance de ses privilèges et la perspective de ses ambitions. D'où des conspirations de silence scandaleuses, parce que préjudiciables aux intérêts de la collectivité des administrés comme au prestige de la France et à ses rapports avec le peuple vis-à-vis duquel elle est obligée tant diplomatiquement que moralement.

La Volonté du Peuple: 26-1-34.

Pour fixer tout esprit sceptique sur les réticences et les discrétions complices auxquelles il est fait allusion, je me permets de rapporter l'opinion officieuse suivante :

«La liberté de la presse au Maroc doit se comprendre avec un certain tact.

Il faut du doigté, de l'expérience, une grande connaissance des hommes et des choses du Maghrib, et une prudence éprouvée pour manœuvrer au milieu des difficultés de chaque jour et pour présenter, comme il convient, des vérités qui ne sont pas toujours faciles à exposer, ni à avouer.

En toute sincérité (?) je crois que le régime actuel permet aux journalistes français d'exercer consciencieusement (!) leur métier et je ne vois guère ce qu'ils pourraient gagner à l'extension de la pseudo-liberté de la presse, car je suis convaincu que cette extension ne tarderait pas à nous créer de graves ennuis et des difficultés profondes que nous n'avons nullement besoin de provoquer.» (Le Soir Marocain, 6/6/33)

Mais les rares journaux libres et indépendants se moquent heureusement de ces théories saugrenues et percent facilement le mystère de ces conjonctures et de ces inquiétudes à l'usage des froussards par tempérament et des alarmistes professionnels.

Si malgré tout cela, il existe au Maroc une presse française qui, du fait qu'elle est, en majeure partie, fonctionnarisée, trouve à droite et à gauche de quoi vivre et réaliser un foisonnement qui la rend pléthorique et souvent inutile sinon nuisible, les Marocains, après vingt-deux ans de «Protectorat», continuent à manquer d'une presse arabe dont le besoin se fait sentir depuis de longues années. Non que la législation les prive purement et simplement de ce droit sacré, mais parce que le régime auquel elle soumet la presse qualifiée d'«indigène» rend extrêmement difficile la naissance et la vie de tout journal arabe indépendant et conscient de son rôle à l'égard de l'opinion publique. Pour me dispenser de tout développement et aussi pour mieux accréditer l'opinion qu'il convient d'avoir des conditions imposées à la presse asservie, je m'en réfère au texte du dahir du 27 avril 1914 :

«Article 7: Tout journal ou écrit périodique peut être publié sans autorisation préalable, mais après l'accomplissement des formalités prescrites tant par l'article quatre ci-dessus que par l'article neuf ci-dessous.. (Ajouté par dahir du 20 novembre 1920.) Toutefois, tout journal ou écrit périodique rédigé, même en partie, en langue arabe ou hébraïque, ne peut être créé et publié sans qu'un arrêté viziriel d'autorisation ne soit au préalable intervenu, sur demande écrite adressée à notre grand visir, par le gérant, visé à l'article huit ci-dessous, cet arrêté est toujours révocable. En cas d'infraction les peines de l'article six sont applicables au propriétaire, au gérant et à l'imprimeur, qui sont, le cas échéant, solidairement responsables des amendes. La saisie de tous les exemplaires, publiés ou non, peut avoir lieu par mesure de police et, en cas de condamnation, le jugement peut en ordonner la confiscation et la destruction.»

Ce n'est pas tout. La répression des infractions à ce dahir est de la compétence des juridictions spéciales. Elle est prescrite par l'ordre du Commandant en Chef du 24 janvier 1921 (B. O. p. 175):

«Vu l'ordre du 7 février 1920 modifiant l'ordre du 2 août 1914 (ordre promulguant la loi martiale).

Article unique. — Toute infraction aux dispositions du dahir du 20 novembre 1920, modifiant et complétant le dahir du 27 avril 1914, relatif à l'organisation de la presse, relèveront de la compétence des juridictions militaires, qui appliqueront aux auteurs des dites infractions les peines prévues aux articles 6 et 11, dahir du 27 avril 1914.»

Tous ces petits chefs-d'œuvre d'enchaînement et de répression de la pensée libre se passent de commentaires. On en dira ce que l'on voudra.

Des personnes peu averties, assez naïves ou habiles à leur manière, pourront sursauter en me voyant affirmer et déplorer l'inexistence d'une presse arabe. Elles me reprocheront peut-être de me montrer aussi ignorant qu'elles se croient savantes et même omniscientes en la matière. Je les plains d'avance et je ne prête pas attention à leurs reproches qui ne me feront que sourire.

«On répondra, du côté officiel, comme disait le professeur Gabriel Germain dans sa Lettre du Maroc publiée par la Jeune République du 2 décembre 1932, qu'il y a Es-Saada. Mais quand nous aurons expliqué que son directeur est un colonel français, que ses colonnes ne contiennent que de très brèves informations générales et de très prolixes chroniques de mondanité, que personne ne la lirait si toutes sortes de fonctionnaires ne se croyaient moralement obligés de s'y abonner, on comprendra tout de suite ce que peuvent penser des gens qui, dans les revues égyptiennes, trouvent exposés et débattus les plus récents événements, politiques, scientifiques ou littéraires du monde entier.»

Précisons pour l'initiation des profanes que la Saada a, comme le dit son directeur, le colonel Margot, dans sa brochure sur la presse arabe en 1927 «un budget spécial soumis à l'approbation de la «Résidence générale». Qu'elle est dirigée par cet officier «avec la réserve bien entendu de recevoir par l'intermédiaire de la Direction générale des Affaires indigènes, les directives d'ensemble de M. le Résident général» (page 47) et que l'«intervention des agents de l'autorité» dans les affaires d'«Es-saada» a bien l'inconvénient de donner au journal un caractère nettement officieux.

Ceci prouve évidemment que la Saada «vous vous en doutez bien, est avant tout un organe de propagande, de propagande française dans les milieux marocains.

«Pour remplir cette tâche, le plus convenablement possible, «Es-Saada» se tient en relation constante avec tous les services du Protectorat et elle prend plus particulièrement l'attache — car son rôle est avant tout

politique — de la Direction générale des Affaires indigènes dont elle relève directement, (page 19).

Elle rapporte les événements de l'extérieur en faisant un choix judicieux des faits qu'elle est obligée parfois de présenter, *avec des phrases enveloppantes, afin d'en atténuer l'impression, mais qu'elle dit tout de même pour qu'on ne l'accuse pas de cacher la vérité. Elle concourt ainsi à la contre-propagande.*

Elle se fait enfin — le moins possible, il est vrai, car c'est fort délicat — l'interprète de l'opinion publique» (page 50).

Le directeur de la *Saada* a-t-il conservé la même opinion qu'en 1927 d'après laquelle «l'institution d'une presse arabe libre paraît prématurée au Maroc?» Estime-t-il encore qu'«il vaut beaucoup mieux que les indigènes lisent les articles et informations d'«*Es-Saada*» qui sont triés sur le volet plutôt que ceux des autres journaux arabes de l'extérieur qui, eux disent non seulement la vérité toute crue, mais encore la présentent souvent de façon tendancieuse(?)»

Mais quoiqu'en pense le colonel journaliste, il convient de ne pas exagérer le rôle de la *Saada*. Sachant ce qu'elle est, le but qu'elle se propose et les méthodes dont elle use et abuse, tout le monde, forcément, est amené à ne pas croire ce qu'elle publie. De plus, son champ d'action est très limité. Beaucoup de ses abonnés du bled sont illettrés. Beaucoup d'autres qui la lisent ne s'illusionnent pas sur les contre-vérités qu'elle répand, les faits triés, maquillés et enveloppés qui retiennent l'attention de ses animateurs.

De ceci, il faut conclure que la *Saada* qui veut dire Bonheur, n'arrive pas du seul fait de ce titre de bon augure, à faire vraiment le bonheur du Maroc en matière de presse arabe. Aussi voit-on toujours les Marocains parler de *l'absence* d'une presse arabe chez eux, comme si la *Saada* était inexistante. Je ne m'en suis moi-même occupé qu'incidemment et pour détruire une objection qui, toujours, se trouve à la bouche des officiels.

Bref, la presse arabe est encore réglée par des lois d'exception.

Malgré les entraves législatives, aucune autorisation n'a été jusqu'ici accordée. A toutes les demandes formulées depuis plus de quatorze ans, on n'a opposé que des rejets immotivés. Les Marocains ne comprennent pas qu'avec les restrictions et conditions prescrites par les dahirs en vigueur, l'autorité continue à leur refuser purement et simplement l'exercice d'un droit qui, bien qu'il soit restreint et conditionnel, n'en demeure pas moins admis, en principe, par la législation depuis 20 ans en vigueur.

Tout le monde se demande jusqu'à quand supportera-t-on cette situation paradoxale et craindra-t-on la libération de la pensée, le contrôle de l'opinion. Dans un pays comme le Maroc où les responsabilités sont enchevêtrées et méconnues, ce contrôle apparaît comme un frein nécessaire et

un puissant facteur de moralisation. La crainte, dit-on, est le commencement de la sagesse.

Il ne s'agit pas tout simplement d'autoriser l'éclosion de la presse. Il importe surtout de lui garantir un régime de liberté grâce à des lois qui ne soient pas incompatibles avec la morale. Le moins qu'on puisse faire est de supprimer les inégalités qui frappent la presse arabe. Les garanties que l'on veut obtenir, doivent être recherchées dans une légalité normale. La loi honnête doit suffire pour assurer la protection des particuliers et des institutions.

Avec l'achèvement de la pacification, tombe le plus gros argument des partisans du régime étrange qui enchaîne législativement la presse arabe et qui la prohibe dans le domaine pratique.

Nous ne sommes pas les seuls à vouloir la fin de ce régime qui a trop duré. Beaucoup de Français, fidèles aux traditions libérales les plus sacrées, se solidarisent avec nous pour demander la liberté de la presse arabe au Maroc. Il n'est pas jusqu'à *La Vigie Marocaine* qui ne soit de cet avis. Voici, en effet, ce qu'elle disait le 29 septembre 1932.

«Le journal arabe qui nous dirait avec précision et modération les doléances des Marocains, leurs ennuis, leurs espoirs, leurs désirs, serait, pour ceux qui administrent ce pays, un auxiliaire de premier ordre.

Presque tout ce qui se lit dans un journal interdit pourrait être lu dans un journal autorisé sans soulever d'émotion.»

Plusieurs demandes sont actuellement faites. Nous pensons qu'elles méritent d'être examinées et agréées. C'est ainsi que ce qui fut impossible sous le triple proconsulat Lyautey-Steeg-Saint, sera réalisé à l'aube de cette ère qui marque l'arrivée d'un résident dont nous pensons beaucoup de bien. Il appartient donc à M. Ponsot de ne pas nous décevoir. Ce sera tout à son honneur et dans l'intérêt de la compréhension franco-marocaine qui reste à réaliser en 1934.

Une leçon de choses à Maître Reynier

Nos lecteurs savent que le procès en diffamation engagé par «*L'Action du Peuple*» contre «*La Voix Française*» et fixé primitivement au 9 mars 1934 avait été renvoyé pour nullité de procédure. Ce petit incident que nos adversaires ont voulu grossir démesurément pour en faire un simulacre de victoire, se résume à une perte de 130 francs, montant de la première taxe judiciaire exposée.

Le Tribunal correctionnel de Casablanca ayant constaté que la partie civile avait omis de faire *régulièrement* citer à l'audience du 9 mars les prévenus, a jugé que l'affaire n'était pas en état et a renvoyé le plaignant à se pourvoir dans les conditions prévues par la loi.

L'affaire est définitivement fixée au 20 avril 1934 à 9 heures, le rôle de l'audience du 13 étant trop chargé.

Tels sont les renseignements que nous croyons devoir donner à nos lecteurs pour les fixer exactement sur ce qui s'est passé au sujet du renvoi de l'affaire.

Nous savons que l'on a essayé d'interpréter ce renvoi d'une manière fantaisiste et tendancieuse. Nous avons constaté aussi que l'on a tenté de nous entraîner à polémiquer là-dessus pour les besoins d'un plan de chantage que notre attitude a condamné à l'échec.

Le procès étant surtout d'ordre judiciaire, nous tenons à ce qu'il conserve son caractère.

Le fait pour nous d'avoir eu recours à la justice constitue une preuve péremptoire de ce que nous sommes confiants en son indépendance et en son impartialité.

Aux gens de «*La Voix Française*», qui ont cru opportun de faire glisser le procès sur le terrain politique, nous affirmons que rien ne nous autorise à suivre cette déviation et nous leur opposons l'opinion d'un des maîtres du Barreau français, M. Henri Robert, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, à qui le journal royaliste ne doit pas ménager ses sympathies:

«Si la politique pénètre dans le prétoire, les juges perdent le sentiment de la mesure et le souci de leur dignité. Ils sont moins préoccupés de rendre des décisions équitables que de satisfaire leurs passions, leurs préjugés ou leurs antipathies. Il en résulte, selon les cas, des acquittements scandaleux ou des condamnations excessives, hors de toute proportion avec la faute commise.

Lorsque la justice, ainsi obnubilée, a manqué à son rôle essentiel, qui est d'être impartiale, c'est à la postérité, c'est à l'histoire qu'il appartient de réformer ses arrêts!»

Me Reynier paraissait oublier à l'audience du 9 mars ces notions élémentaires sur la morale de la magistrature. Aussi, les lui rappelons-nous publiquement sans le faire bénéficier de la moindre parcelle de notre indulgence.

L'Action du Peuple: n° 35, vendredi 6 avril 1934.

Une mise au point Ligueurs et Jeunes – Marocains

Parlant du Congrès de la fédération de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, *L'Ordre Marocain* (14/4/34) se demandait :

«Le 25 mars a-t-il été la journée de l'alliance de l'Islam marocain et du laïcisme assimilateur, ou plus simplement la journée des dupes? On aimerait le savoir».

Ni l'une, ni l'autre, pouvons-nous répondre.

L'Ordre Marocain qui semble reprocher aux Ligueurs d'avoir fait «*le procès du Protectorat*» en envoyant à Paris «*des télégrammes véhéments*» sur la misère de la masse marocaine, estime malgré tout, qu'«*il est bon que les Français du Maroc reconnaissent l'ampleur des fautes commises et que les Français sachent que trop de Marocains souffrent.*»

Mais *l'Ordre Marocain* se trompe presque volontairement, en déclarant que le Congrès n'a été qu'un «*événement pour prendre contact avec quelques éléments nationalistes*» c'est-à-dire avec «*l'état-major de l'Action du Peuple.*» car à son grand étonnement, nous pouvons dire au rédacteur de *L'Ordre* qu'à la dernière séance du Congrès de la ligue, il n'y avait qu'un seul parmi nous et que les vœux sur l'enseignement et la question économique, avaient été émis en dehors de notre présence.

L'Ordre Marocain ne se trompe pas moins en voyant dans l'entrée des Marocains dans la ligue une simple «*récompense*» pour avoir «*implicitement accepté un plan d'enseignement fondé sur l'Ecole Unique.*»

Les Marocains n'ont jamais connu que l'Ecole Unique, le Msid ou école coranique où tous les enfants, sans distinction de classe, réalisaient la *fraternité sociale* de l'Islam. Ce n'est qu'avec l'installation du Protectorat que les Marocains purent voir celui-ci porter atteinte à cette belle fraternité en instituant des écoles de fils de notables par opposition aux autres écoles. Cette institution d'ordre aristocratique était l'innovation à laquelle les Marocains devraient se montrer le plus rebelles, tellement elle se révélait contraire à l'esprit musulman éminemment démocratique. D'où échec de cette espèce d'école si chère à Lyautey qui eut la maladresse de vouloir importer ici un des virus les plus dangereux de *l'aristocratie* occidentale.

De même que nous avons toujours combattu l'introduction et le développement de ce virus, nous n'avons pas hésité un instant à repousser le système de l'école française en tant qu'«instrument d'assimilation».

Sans être hostiles à la culture française que nous préférons à toute culture étrangère, nous demeurons partisans résolus de notre culture nationale arabe. Nous la soutiendrons donc contre quiconque voudra lui faire perdre le moindre de ses droits qui demeurent indiscutables pour nous. Sans adhérer totalement au projet de réforme de l'enseignement établi par la Ligue, nous sommes en mesure de dire que l'ensemble de ce projet est satisfaisant. Evidemment, il y a des questions de détail sur lesquelles tout accord semble difficilement réalisable.

Nos réserves là-dessus sont déjà connues. Mais à part les quelques divergences auxquelles ces réserves donnent lieu, toujours sur des points de détail, il y a «plein et perpétuel accord» sur l'essentiel de la réforme.

L'entrée des Marocains à la Ligue des Droits de l'Homme, est devenue pour *L'Ordre Marocain* une préoccupation qui semble trop le tourmenter. Le numéro du 21 avril est significatif à ce sujet.

Pour ce journal, l'admission des Marocains dans ce groupement ne peut avoir d'autre signification que «la mainmise des partis de gauche sur le mouvement jeune marocain».

Cette interprétation ne peut ne pas nous surprendre. Car le mouvement jeune marocain est entièrement indépendant vis-à-vis de tout le monde. Son indépendance qu'il sait être sa grande force, ne se trouve aucunement diminuée du fait qu'il pratique une certaine entente avec des groupements libéraux comme lui et qu'il cherche des appuis qu'il n'a pu trouver que parmi les éléments de gauche.

Le mouvement jeune marocain n'entend collaborer avec ces éléments que dans la mesure où le lui permettent sa doctrine et son programme. Toute adhésion à un groupement quelconque ne peut impliquer de sa part une inobservance des principes, mais tout simplement l'expression d'une communauté de pensée et d'aspirations et le désir de conjuguer ses efforts avec ceux de ce même groupement en vue du but à atteindre. L'union se fait donc sur ce qui est commun. Elle n'exclut pas la possibilité de divergences qui sont nécessaires. Conscient de sa valeur et résolu à lutter pour son programme et son idéal, il ne craint pas les soutiens qui lui peuvent venir et le favoriser avec désintéressement.

Le passé de ce mouvement est là pour prouver son entière indépendance vis-à-vis des groupements ou partis qui le font bénéficier de leurs sympathies agissantes. Nous défions quiconque de nous démontrer le contraire.

En ce qui concerne la ligue, il est absolument faux de soutenir que notre présence dans son sein signifie inévitablement que nous sommes

L'ACTION DU PEUPLE

LEUR REVE

FAIRE UN REVE est pour le malheureux en opium qui engourdit sa souffrance présente
FAIRE UN REVE pour un Alexandre, un César ou un Napoléon est chose naturelle
FAIRE UN REVE pour des MISSANCES d'ARGENT c'est n'avoir en vue qu'accaparement, soit d'hégémonie avec écrasement et ruine du petit et moyen commerçant et industriel.

"C'était un rêve... Un trop beau rêve"

Favorite ! Estrella ! Moritz ! mais seront toujours demandés par les consommateurs. Ces trois impératives boissonnes
 Els El Hadi MOUSSA Distributeur pour le Nord de l'Algérie au Bled de MORITZ
LA BITE DE POLOGNE

Publicité caricaturale très engagée

inféodés à elle. Notre participation à ce groupement n'est inspirée et ne se justifie que par le libéralisme par lequel, ligueurs et jeunes Marocains, nous communions ensemble.

C'est une attraction intellectuelle, un magnétisme humanitaire et démocratique que nous avons donc subi en adhérant à la ligue. Il y a aussi la volonté de défendre dans son sein les droits du Marocain en sa double qualité d'homme et de citoyen de son pays. Cette adhésion peut causer des ennuis à nos adversaires. Mais elle ne peut nécessairement avoir été dictée par l'intention d'ennuyer nos adversaires, comme le prétend *L'Ordre Marocain*. Cette interprétation est tout simplement tendancieuse.

Il est vrai que la ligue avait naguère vis-à-vis des Marocains une attitude que ceux-ci n'arrivaient pas à s'expliquer. Car elle pratiquait à notre égard une indifférence et un ostracisme qui justifiaient à son encontre les critiques les plus sévères et qui faisaient douter de son action égalitaire et philanthropique. Ceci était imputable, à nos yeux, à la prédominance dans la ligue de certains éléments mal préparés pour comprendre son enseignement, incapables de s'affranchir de leurs préjugés et de libérer leur esprit de considérations absurdes ou abusées sur les principes et les aspirations légitimes de notre mouvement de rénovation marocaine.

Mais à notre contact, beaucoup de ligueurs se sont vite désabusés et, ayant reconnu le caractère foncièrement humain et libéral de ce mouvement, n'ont pas tardé à se départir de leurs anciennes erreurs et à favoriser l'admission des Marocains dans la ligue. Ceci, une fois chose faite, a apporté à l'attitude de la ligue un correctif qui est à son honneur. Et la ligue ne pourra qu'en profiter pour accroître sa force, renforcer son prestige et étendre son rayon d'action par le fait d'être amenée à se pencher sur la masse marocaine pour aider au soulagement de ses souffrances et à l'aboutissement de ses revendications: le droit à la justice et à la liberté.

Ce programme suffit à réaliser entre ligueurs et jeunes Marocains une entente durable et une coopération fructueuse. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas entre eux une dissonance sur des points sur lesquels tout accord parfait demeure impossible. Mais nous ne saurions trop répéter que cette dissonance *partielle* ne peut exclure une collaboration en vue du programme commun.

L'Ordre Marocain ne veut pas comprendre ce genre d'association. C'est son affaire. On n'y peut rien, puisqu'il paraît voir les hommes et les choses à travers le prisme de son sectarisme particulier. Pour ce journal, un tel rapprochement est pour le moins étrange. Mais qu'il nous permette de lui dire qu'il ne laisse pas d'être réel. Si notre «*indéfectible attachement à la personne du Sultan et au régime qu'il incarne*» paraît s'opposer, en effet à la «*foi républicaine*» des radicaux et des socialistes, il ne peut contrecarrer leur «*foi démocratique*»; car nous sommes aussi partisans d'une démo-

cratie qui est, à notre sens, opposée à tout régime démagogique. En tendant la main aux Français, nous ne leur demandons pas s'ils sont pour tel ou tel système de gouvernement.

Chaque pays a le régime qu'il mérite. Tout dépend de l'évolution du peuple, lequel se donne la forme de gouvernement qui répond le mieux à ses intérêts et est le plus conforme à ses aspirations. Pour nous, Marocains, la question du régime ne se pose pas.

Nous n'avons rien à y gagner. Et si nos convictions démocratiques nous empêchent d'adhérer librement à la formule politique et administrative qui prévaut chez nous aujourd'hui, et nous amènent à travailler pour une démocratisation parfaite de notre administration, il est de notre devoir de maintenir *l'union sacrée* autour de Sa Majesté le Sultan, chef suprême de notre pays, symbole de notre unité nationale politique et spirituelle, et incarnation de *la continuité marocaine*.

L'Ordre Marocain, il lui faut rendre cette justice, a bien traduit notre pensée en disant qu'*après tout, il existe des monarchies démocratiques* et que «Les jeunes marocains, liés par une tradition séculaire et respectable aux institutions chérifiennes, cherchent à en modifier le contenu et à leur donner un caractère populaire.» Mais il a soutenu *l'in vraisemblable* quand il a prétendu que «*jamaïs encore dans «L'Action du Peuple», nous n'avons vu poindre la moindre aspiration démocratique*» et que nous voudrions «*obtenir pour la bourgeoisie des villes une part au gouvernement*» en négligeant totalement la participation populaire. Ces affirmations gratuites nous surprennent étrangement. Pourquoi *L'Ordre Marocain* s'est-il permis d'émettre de pareilles insanités? De deux choses l'une: ou le rédacteur de ce journal est au courant de nos idées et connaît nos campagnes, et alors il pêche par défaillance de mémoire ce qui lui vaut notre indulgence — ou il est coupable d'une mauvaise foi par trop évidente; ou bien ce rédacteur nous ignore totalement et dans ce cas, il est mal fondé à parler de gens sur lesquels il ne possède que des vues et des jugements inouïs qui illustrent si bien cette parole très chrétienne: ils ont des yeux pour ne pas voir et des oreilles pour ne pas entendre.

A ce rédacteur de *L'Ordre Marocain*, nous disons ceci: le titre de notre journal est notre programme. Déposez un instant votre bagage de préjugés et reportez-vous à notre collection pour vérifier vos conceptions originales et rectifier vos opinions erronées sur le mouvement jeune marocain.

L'Ordre Marocain porte enfin sur notre action un jugement qu'elle ne mérite certainement pas. C'est ainsi qu'il considère apparemment cette action comme négative. «A part cela (les protestations contre la politique berbère), qu'ont-ils fait?» se demande-t-il. Pour ce journal nous n'avons fait que recueillir des doléances ou les provoquer. Mais ce qu'il omet de

reconnaître, c'est que « nous avons révélé l'existence de tout un peuple que l'on paraissait vouloir ignorer. »

L'action que nous avons menée jusqu'ici est là pour le prouver. Nous invitons notre détracteur à examiner nos affirmations à la lumière des efforts entrepris et des résultats déjà acquis.

Nous pensons qu'il sera confondu et qu'il ne tardera pas à être persuadé de ce qu'il ne veut pas avouer, au moins publiquement. Ceci nous permettra de ne pas le tenir pour un jaloux, car, dit-on, les jaloux sont d'éternels détracteurs.

L'Action du Peuple: n° 38, vendredi 27 avril 1934.

985370

En marge d'un procès

« *La Voix Française* ! » Que peut-elle représenter pour nous ? Toute autre chose qu'une voix française, encore moins la Voix Française avec des majuscules ou la voix de la France.

Sauf Rasclas et le typographe, lequel n'est qu'un simple automate, la généralité des Français, sous quelques cieux qu'ils se trouvent, renient la voix fort peu française de Rasclas.

Je néglige volontairement de parler de Brodoux qui ne s'explique pas exactement pourquoi il se trouve embarqué dans cette galère dévoyée comme son capitaine Rasclas (je ne dis pas *Basclas* comme certains correspondants de nos journaux arabes. Je me contente donc d'en respecter l'orthographe, ce qui signifie pour les non-profanes en langue arabe: *tête de bidet*; pas certainement celui de ce respectable chef militaire français dont parle *La Voix Française* (le journal, bien entendu).

C'est ainsi que *La Voix Française* — passant pour ce qu'elle représente le moins, c'est-à-dire une voix modestement, sincèrement, réellement française — veut, de gré ou de force, monopoliser la défense de la France, et s'institue abusivement: *organe des intérêts français au Maroc* sous cette estampille quelque peu frauduleuse: « *FRANCE D'ABORD* ».

Mais pourquoi donc cet abus et ce camouflage dans cette devise, qui gagnerait à être plus précise et plus véridique ? Ce ne serait pas si dégradant que le croit Rasclas.

Aux personnes initiées aux choses de France, *La Voix Française* (il s'agit uniquement du journal) apparaît — et c'est exact comme le succédané de *L'Action Française* de l'Oued Seine. Les analogies — toutes propor-

tions gardées — sautent aux yeux; le langage commun sonne mal aux oreilles, sauf celles qui s'y prêtent habituellement.

Là-bas, au bord de l'Oued Seine, *L'Action Française* s'intitule: *organe du nationalisme intégral*, ce qui veut dire absolu et fanatique, et assoie sa devise sur ces deux pensées:

«*Tout ce qui est national est nôtre*». — Le Duc d'Orléans.

«*Chef de la Maison de France, j'en revendique tous les droits, j'en assume toutes les responsabilités, j'en accepte tous les devoirs*.» Le Duc de Guise. Héritier des quarante rois qui, en mille ans, firent la France.

Je trouve que *L'Action Française* se définit plus exactement, c'est-à-dire moins prétentieusement que *La Voix Française*.

Mais si *La Voix Française* décidait de prendre leçon sur sa marraine de l'Oued Seine, elle traduirait mieux son étiquette en procédant ainsi:

«*Tout ce qui est calomnie est nôtre*». — Le Duc de Rasclas (ne lisez pas Basclas).

«*Chef de l'officine 151 de la rue Blaise-Pascal, j'en revendique tous les produits, j'en assume toutes les charges, j'en accepte tous les rôles*».

Le Duc de Rey Nier. Héritier de Me Busquet qui, le 20 avril 1934, devait défendre le sieur Brodoux, gérant non convaincu de la Voix qui se dit française.

Ce changement désillusionnerait quantité de gens dont la bonne foi peut être surprise par l'estampille actuelle de *La Voix Française*.

Inscrit donc au frontispice de ce journal, un tel avertissement aiderait les lecteurs calomniés ou non, à mieux saisir sa devise réelle et à lui susciter moins de tracas moraux et de pertes pécuniaires.

Je sais que Rasclas (peut-être futur aspirant duc) se croit — du moins il le laisse entendre — capable de souffrir le martyr pour «l'idéal» défini plus haut, mais les pertes pécuniaires sont la seule chose qu'il abhorre et qu'il se sent toujours disposé à fuir à toutes jambes. Je n'en veux plus pour preuves que ses éternels et infructueux appels qu'il lance comme des S.O.S chaque fois qu'il s'offre l'occasion de disserter sur quelque projet chimérique, de commenter un événement déformé et exploité pour les besoins d'une triste cause, de jeter sa bave calomnieuse sur les personnes coupables de voir blanc où Rasclas voit noir, de «dénoncer» une entreprise qu'il a lui-même forgée de toutes pièces.

Le numéro 152 du 28 avril 1934 de *La Voix Française* est significatif là-dessus. En s'y reportant, on peut se rendre aisément compte du procédé — improductif — dont use et abuse souvent ce Monsieur «France d'abord». On y voit, en effet, que le patriote 100 % — et le Français

«authentique du sentiment national» pour réclamer qu'on lui apporte «d'urgence sous forme de souscriptions, de contributions mensuelles et d'abonnements nouveaux l'instrument indispensable» à son existence et au développement de ses entreprises de calomnie. «*La Politique Française*» (c'est le titre de sa rubrique) consiste pour lui à «tendre la main avec fierté et certitude» — lesquelles restent à prouver — car, paraît-il, ses «quelques années d'action politique lui en donnent le droit et le devoir»!

Il demande donc aux lecteurs qu'il appelle «ses amis — autre chose à vérifier — de faire en sorte que leurs «mains généreuses ne tremblent pas» pour lui livrer, «d'urgence des sommes importantes». En échange il leur donne une tirade ennuyeuse qui rappelle la plaidoierie — hors d'œuvre de son co-intéressé Me Reynier qui le 20 avril 1934 fit un saut de plusieurs siècles dans le passé et s'imagina être un des croisés de Godefroy de Bouillon ou un inquisiteur s'adressant à des Torquemada et à des Ximenes¹.

Dans cette tirade tramée d'inventions diaboliques et farcie de saloperies inévitables sous sa plume ordurière, Rasclas me prend à partie. Du Maroc, il va en France où il découvre Longuet avec *Maghreb*. Trotsky n'est pas épargné à Barbizon. Moscou ou plutôt son œil surveille tout, même la randonnée «patriotique» de Rasclas. De là, il part à Constantinople pour découvrir «*Sa*» *Société Impériale Panislamique* avec ses filiales au Caire, à Tunis, Alger, à Tanger. De Tanger il repart à Alexandrie, gagne la Syrie, revient à la Tripolitaine pour faire un bond à Lausanne où il trouve avec Ouazzani qui ne s'y est jamais rendu, l'Emir Chékib Arsalan qui réside plutôt à Genève, Herriot, l'homme qui, en 1932, «a abandonné tous les droits de la France aux réparations allemandes».

Rasclas retourne au Maroc pour s'entretenir avec Chevreux et édicter des ordres non exécutés, mais destinés quand même, dans son esprit, à «défendre la France et les Français sur leurs marches marocaines!»

Quant aux personnes «découvertes» par lui à Lausanne, il les laisse continuer leur besogne... subversive. Drôle de façon de servir l'intérêt national!

Ainsi, Rasclas apparaît comme un sonneur d'alarme qui cherche à justifier son rôle de lanceur de S.O.S.

C'est tout simplement du *patriotisme alimentaire* de mauvais aloi. C'est au nom de ce même patriotisme alimentaire que M. Reynier, le 20 avril 1934, s'en prit à *L'Action du Peuple* qu'il «accusa» d'avoir contribué à la suppression de l'art. 6. du dahir du 16 mai 1930 laquelle prive désor-

1. Lacarelle, Dupré, Epinat.

mais l'avocat français de quelques clients berbères. Pour Me Reynier, l'intérêt national français s'identifie à celui d'une simple corporation. Rappelons ce souvenir et n'y insistons pas.

Rasclas, malgré ses élucubrations haineuses déjà masquées et flétries par nous, malgré la fragilité et l'indigence de ses démonstrations décousues, malgré la belle défaite subie par lui et son clan en correctionnel puisqu'ils en sortirent le 27 avril avec une condamnation pleinement méritée, ne cesse de faire flèche de tout bois pour me calomnier et discréditer la cause à laquelle je me dévoue corps et âme. Je ne répondrai à ses calomnies que pour le démasquer davantage et le peindre sous son véritable jour.

Je n'ai jamais songé à me justifier devant Rasclas qui ne pouvait et ne peut encore représenter pour moi que la petitesse de son être et l'étroitesse de ses idées.

Quelles références invoquait-il, quelles «lettres de créances» exhibait-il chaque fois qu'il me demandait dans son torchon de lui prouver mon innocence en sa qualité de défenseur de la cause française sur cette terre?

Je n'ai jamais obtempéré à ses injonctions, parce que j'ai toujours eu du mépris pour ses calomnies et j'ai toujours suspecté ses attitudes ainsi que les mobiles de ses agissements.

Pour essayer de faire croire à ses accusations injurieuses et diffamatoires, Rasclas pouvait invoquer mon silence, pourtant dédaigneux. Mais la seule réponse qu'il méritait, il l'a eue à partir du moment où je l'ai fait poursuivre en correctionnel. Ceci a eu pour effet immédiat de lui obstruer le «bec». Ce mutisme instantané et absolu a été bel et bien une reconnaissance de culpabilité volontaire en même temps qu'un châtiment qu'il s'est infligé d'avance. La condamnation qu'il vient de subir a fini par détruire chez lui tout faux calcul et volatiliser toute vaine espérance qui pouvait germer dans sa tête de bidet!

Si, malgré cela, Rasclas s'acharne toujours après moi et tente de m'impliquer dans les «entreprises subversives» dues à son imagination satanique, je peux lui mettre sous les yeux ce document dont mes avocats se sont abstenus de faire usage à l'audience du 20 avril où son auteur était requis comme *témoin de moralité* par Me Reynier de *La Voix Française*. Georges Hertz ayant eu vent des poursuites que je pensais lui intenter pour le même motif que Rasclas, a préféré à la comparution en correctionnel, de me faire remettre le 1^{er} avril 1934, cette lettre où, en somme, il fait amende honorable.

Me Reynier vous dira qu'il en a déjà pris connaissance *de visu* après l'audience mémorable du 20 avril 1934. La voici, maintenant, Rasclas. Ayez le courage de la lire et de la méditer; elle vous rappelle vos entreprises subversives et votre rôle de comploteur. A votre acolyte Ch. Collomb,

elle donne un soufflet bien administré :

Fès, le premier avril 1934.

Monsieur Mohamed Hassan El Ouazzani,
Directeur de L'ACTION DU PEUPLE, Fès.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, profitant de la brouille intervenue entre nous à «L'Action du Peuple», les ennemis du mouvement Jeune Marocain ont fait leur possible pour m'induire en erreur au sujet de l'origine et de la nature de ce mouvement.

Mes amis de «L'Action du Peuple» ne sont pas des ennemis de la France: bien au contraire; ils ne font que préconiser une nouvelle politique de collaboration franco-marocaine pour le bien-être de la population marocaine.

Des adversaires mal intentionnés: M. Rasclas de la «*Voix Française*», M. Lakhadar, professeur au Collège musulman et M. Charles Collomb de «*L'Evolution Nord-Africaine d'Alger*» ont essayé de me manœuvrer contre Mohamed Hassan El-Ouazzani et de me faire dire à son encontre des choses, graves accusations, qui ne reposaient sur aucune base solide; et ceci dans un but unique de chantage et de diffamation.

Je reconnais, sous la foi du serment que ces jeunes gens et Ouazzani en tête ne sont nullement antifrançais, malgré les calomnies de Rasclas et consorts. Leur but est d'élever le niveau social de leurs compatriotes et de chercher plus de justice pour la population marocaine.

C'est pour appuyer votre instance contre Rasclas que je vous adresse ce témoignage sincère, dans un but de stricte vérité.

Je reconnais que Joseph Rasclas m'a fait écrire par l'intermédiaire de Me Reynier pour me faire témoigner à tort contre Ouazzani.

Je n'ai pas voulu tremper dans ce nouveau complot ourdi par des gens dont la mauvaise foi est évidente.

Veuillez agréer, etc...

Signé: Georges Hertz.

Rasclas, êtes-vous donc fondé à vous faire passer pour un «dénonciateur» des «*entreprises d'espionnage*», de *démoralisation des milieux marocains à l'égard de la France*? la réponse, gardez-la pour vous. Je veux vous épargner toute polémique à ce sujet. Cessez donc de dresser les Français contre les Français, les Marocains contre les Français. La France, à l'heure actuelle, a besoin de calme et de paix. Aidez-la à franchir la période «révolutionnaire» où elle se trouve aujourd'hui. Dans votre intérêt personnel, dans l'intérêt de la cause que vous prétendez servir, calmez vos haines, retenez votre bave qui vous salit le premier.

Pour ma part, je cesse pour le moment, toute polémique de nature à troubler les esprits. Je le fais plutôt par compassion. C'est ainsi qu'après vous avoir donné, à l'audience du 9 mars, une leçon de décence, c'est-à-

dire une leçon de discipline morale, je veux vous donner, aujourd'hui, une autre leçon mais cette fois-ci, de correction politique, laquelle je me permets de le croire, ne manquera pas de vous infuser un peu de civisme.

L'Action du Peuple: n° 39, vendredi 4 mai 1934.

Note: C'est dans ce numéro de «L'Action du Peuple» que Mohamed Hassan Ouazzani demande à la population de Fès de «fêter avec un enthousiasme digne d'elle la visite du chef suprême de l'Empire et du prince héritier du trône chérifien».

L'éternel problème...

«Il faut que nous puissions accorder aux musulmans du Maroc ce à quoi ils ont droit. Il faut, sur ce plan, des solutions harmonieusement satisfaisantes. Il faut que dans les milieux marocains la confiance en la France soit restaurée.»

(M. Henri PONSOT).

Au banquet qui a eu lieu à Paris, au Cercle Interallié, l'«Action Marocaine» (C'est une société exclusivement française. Là encore il ne s'agit que d'une usurpation dont nous supportons presque toutes les conséquences) vient de se faire la marraine de quelques discours solennels, lesquels se sont ornés de déclarations dont nous voulons examiner celles qui nous visent tout particulièrement.

M. Léon Baréty, ce personnage d'opérette que l'on rencontre régulièrement sur la scène de cet aréopage parisien, s'est déclaré lui aussi d'accord sur l'obligation qu'il y a pour la France de se préoccuper plus que jamais du sort des Marocains qu'elle est chargée de «protéger». Il a donc affirmé que «rien ne peut réussir au Maroc sans qu'on y pratique une saine et intelligente politique marocaine» et que la *plus grande joie qu'on puisse manifester et la plus grande gratitude* dont on puisse témoigner, «c'est que M. Ponsot entend véritablement pratiquer une politique marocaine». Et s'adressant à M. l'ambassadeur, il a dit: «Je ne vous écraserai pas de félicitations, mais je tiens à dire que si des erreurs ont été commises au Maroc, elles provenaient surtout d'une politique marocaine négligée et insuffisamment adaptée. On peut dire que de ce côté, vous n'avez eu aucune négligence.»

Parlant après M. Baréty, le Maréchal Lyautey a dit notamment: «Je n'ai pas besoin de dire que M. Ponsot est franchement hostile à un pareil

état d'esprit (celui de mépriser le Marocain et de le traiter de («sale bicot»)). Il a su, au contraire, marquer aux éléments marocains sa sympathie et réunir leurs représentants et leurs délégués dans des dîners, réceptions et autres manifestations à l'occasion desquelles il n'a jamais manqué d'être en contact avec l'élite musulmane.

«M. Ponsot suit également avec attention le mouvement «Jeune Marocain». Je dois le dire: il y a dans ce mouvement quelque chose de justifié. Ces jeunes gens musulmans, qui ont fait leurs études dans nos collèges et qui les ont poursuivies, soit au Maroc, soit comme étudiants à Paris, ont le droit d'être introduits dans les services administratifs du Protectorat. On leur doit des fonctions en rapport avec leur culture.»

Dans cet ordre d'idées, M. Ponsot a répondu par des déclarations qui peuvent être considérées comme sa profession de foi en fait de politique marocaine: «Depuis que je suis à Paris, maintes fois, j'ai noté l'affirmation répétée de la nécessité de relations suivies et cordiales avec la population marocaine. Je partage entièrement une pareille manière de voir et j'ajoute que si nous ne pratiquions pas une bonne et utile politique marocaine, notre œuvre au Maroc serait *périssable*. Il faut que nous puissions accorder aux Musulmans du Maroc *ce à quoi ils ont droit*. Il faut, sur ce plan, des *solutions harmonieusement satisfaisantes*. Il faut que dans tous les milieux marocains, la *confiance en la France soit restaurée*.»

Nous voudrions ne pas pouvoir ajouter de commentaires à ces belles affirmations précises. Mais, en fait nous ne pouvons résister à l'opportune nécessité de traduire ici, en peu de mots, l'effet qu'elles peuvent produire sur nous et, surtout, de faire, à leur sujet la mise au point qui nous paraît, dans le cas présent, d'une utilité absolue.

Disons, tout d'abord, que ce n'est pas pour la première fois que nous sommes l'objet de déclarations de ce genre. En fait d'aveux, M. Lucien Saint, la veille de son départ, c'est-à-dire à un moment où il ne pouvait être d'aucune utilité pratique pour le Maroc, avait déjà dit ceci: «Des erreurs ont pu être commises: l'infailibilité n'est pas de ce monde. Le gouvernement a la haute mission de les redresser; il n'y saurait faillir. Tout le passé de la France en est un sûr garant. Il prendra avec vous, avec l'élite de ce peuple le contact qu'il faudra pour le distraire aux agissements des aventuriers, des aigris... Des réformes viendront».

Parfaitement, nous sommes aigris, irrités de voir l'inanité de pareilles promesses. En matière de réformes, rien de sérieux, de positif, de durable n'a été envisagé. Nous sommes gavés de paroles alléchantes, repus de formules habiles et spécieuses. Nous continuons donc à être les victimes impuissantes, quoique indignées et réagissantes, des aventuriers de tout acabit.

Pour notre salut, pour l'institution au Maroc d'une ère de sécurité

morale et matérielle, leur règne doit cesser. C'est le but vers lequel doivent converger toutes les bonnes volontés tant françaises que marocaines, et aboutir tous les efforts des personnes honnêtes qui aspirent sincèrement à un avenir meilleur et sûr.

La mise au point que nous proposons d'esquisser ne doit pas porter nécessairement sur les propos de M. Léon Baréty qui ne nous inspire pas une confiance bien assise. Ses attaches avec notre pays dont il n'épargne même pas le sous-sol, nous laissent sceptiques sur l'action marocaine qu'il mène parallèlement en France et au Maroc, flanqué de la Tunisie. Nous pouvons avoir tort — et M. Baréty se doit de nous persuader visiblement et tangiblement du contraire — en nous abstenant, pour le moment, de faire crédit à ce parlementaire. Mais nous constatons — et nous ne sommes peut-être pas les seuls dans ce cas — que ce «sympathisant» et ce «bienfaiteur» ne paraît s'intéresser au sort de notre pays qu'en tant que commis voyageur du virus capitaliste qui pratique chez nous une «pénétration pacifique» par laquelle il livre une guerre effroyable et sans merci à tout ce qui est la seule garantie durable de notre existence.

Nous nous arrêtons donc aux seules opinions du Maréchal et nous retenons encore davantage celles du Résident général actuel.

Et pour ouvrir notre mise au point nous dirons que nous ne partageons pas la conception formulée par le Maréchal et d'après laquelle on peut espérer arriver à des résultats satisfaisants en pratiquant une politique des égards dont les principales manifestations seraient le retour à sa fameuse «politique du sourire aux lèvres» — et les tourments sous le crâne —, à la collaboration autour de la «tasse de thé», au généreux geste des faux-cols rouges pour donner l'impression que «la séance continue», c'est encore une expression «magique» comme le respectable bâton de Maréchal de l'ancien et premier Résident de France au Maroc.

Pour nous et pour tous ceux qui veulent réellement et courageusement faire quelque chose de sérieux, réaliser ce qui se révèle depuis longtemps, et aujourd'hui beaucoup plus que jamais, d'une nécessité impérieuse, la solution à donner au très grave problème marocain actuel, dont les données claires et précises forcent la vue de tous, ne consiste pas à s'ingénier outre mesure à jongler avec toutes sortes de formules trompeuses et sans effet, tout en se masquant la vue ou en abdiquant toute faculté de compréhension en présence des réalités et de l'ampleur d'un tel problème. Non, nous ne sommes pas sur un terrain de prestidigitateur. Il importe donc d'agir, au sens le plus exact du terme, et agir utilement en vue du bien public justement et suffisamment compris. Pour cela, il convient de se rappeler que nous sommes en 1934 et que le monde, et même le Maroc marocain évolue et veut travailler dans le plan de ses aspirations sans cesse croissantes et de plus en plus justifiées.

Nous voulons, par conséquent, M. le Maréchal, que soit définitivement révolue la période du simple «sourire aux lèvres» et de l'unique «tasse de thé» au milieu des salamaleks protocolaires.

Si de telles expressions doivent être exhumées de l'oubli pour connaître une «circulation» nouvelle et une «publicité» de grand style, nous pouvons, d'ores et déjà, vous assurer qu'elles sont condamnées à l'échec le plus complet; car, Monsieur le Maréchal, nos nerfs se sont endurcis à l'épreuve déjà longue à laquelle, malgré nous et peut-être aussi contre la volonté de nos gouvernants, nous ne cessons d'être soumis, de telle manière qu'ils peuvent résister à la magie du verbe. Nous ne sommes pas sûrs si nos oreilles restent encore sensibles à l'expression de cette magie: nous dirons même que le «*sourire aux lèvres*» n'est pas sans avoir ses risques et périls, et cela parce que le peuple est gravement atteint par un malaise général qui le tourmente et lui fait perdre le sens du «sourire aux lèvres». Le peuple ne peut donc être disposé peut-être malgré lui qu'à se boucher hermétiquement les oreilles et à demeurer impassible devant la bonne parole qui se perd aussitôt dans le vide. Le peuple veut être guéri de son malaise pour avoir lui aussi la possibilité du sourire.

Le peuple a faim; il a besoin de garnir le creux de son ventre avant de porter à sa bouche la «tasse de thé» qui lui est offerte. Voilà ce qu'il y a de mieux à faire pour que, vraiment, notre masse puisse avoir, non pas l'impression, mais la certitude que «la séance continue...».

Mais avec qui et comment doit elle continuer? On nous répond: avec les «représentants» et les «délégués» du peuple marocain, dans des dîners et autres réceptions périodiques. Nous répliquons: vous faites fausse route, vous vous voyez à la croisée des chemins. Des représentants ou des délégués, le peuple n'en a jamais eu. Il n'a connu et ne connaît encore que des fonctionnaires ou des personnages assimilés qui doivent leurs rôles à toute autre chose qu'au mandat du peuple. Ils ne peuvent donc le défendre et s'instituer ses porte-voix. Ils ne représentent que leur personne et les fonctions pour lesquelles ils ont été choisis. Le peuple ne les reconnaît pas et ne compte pas sur eux; car, souvent, ils sont ses exploiters et ses oppresseurs. De plus, ils n'ont ni la compétence, ni la possibilité — et encore moins le vague désir, de se faire les fidèles interprètes de ses besoins et commodités ou les bons auxiliaires de l'amélioration de son sort.

Ce décor qui est constitué par ces personnages d'opérette, ces créatures fantoches, ces bénioïouistes conscients et tranquilles est à changer. L'Administration doit faire appel aux éléments marocains les plus qualifiés par leur instruction, leur dévouement à la cause populaire et leur désintéressement notoire, en vue de l'œuvre déjà ébauchée dans des discours, mais qui reste à justifier par des réalisations patentées, visibles à l'œil nu de tous.

La parole est maintenant aux Jeunes Marocains. C'est avec eux qu'on doit envisager l'avenir du pays. C'est leur programme qui doit être étudié, c'est leur clan qu'il est nécessaire de favoriser. Ils demandent donc qu'on leur donne le moyen de faire la preuve de leur zèle et de leurs qualités de patriotes, de serviteurs de leur pays et de son peuple. Des postes administratifs, ils n'en veulent que ceux qui n'offrent *aucune rémunération*. Qu'on les y appelle. Ils se déclarent prêts à y faire du bon travail, celui dont la masse a grandement besoin et que ne peut accomplir cette soi-disant «élite» bényouïouiste qui sert de simple paravent, éventré depuis l'apparition de notre jeunesse sur la scène marocaine.

Nous nous tournons, enfin, vers M. Ponsot pour lui dire que nous faisons bon accueil à ces déclarations inscrites au frontispice de cet article et que nous attendons qu'elles reçoivent une justification qui fera que le problème marocain cessera de rester à l'état de projet éternel...

L'Action du Peuple: n° 40, vendredi 11 mai 1934.

Fès acclame les souverains marocains

S. M. Sidi Mohamed a fait, mardi dernier vers 17 heures, son entrée solennelle dans la capitale de Moulay Idris.

Pendant que le cortège chérifien se dirigeait lentement vers la ville nouvelle, les salves en portaient loin la nouvelle. Ainsi toute cette foule considérable qui, depuis de longues heures et sous une température d'été attendait avec une patience mêlée d'enthousiasme, a pu apprendre la présence à Fès de Sa Majesté le Sultan et de sa suite.

En arrivant sur la place de l'ancienne gare précédé d'une escorte de spahis et d'agents de police, le cortège chérifien a été accueilli par les officiels et les représentants de la colonie européenne. On y remarquait la présence de nombreux jeunes fassis, parmi lesquels se trouvait le comité de rédaction de *L'Action du Peuple*, qui avaient tenu à venir jusque là pour apporter à Sa Majesté le premier salut de la Médina. C'est ainsi que dès l'apparition de l'automobile de Sa Majesté, cette petite foule de Marocains a vivement acclamé le Souverain par des vivats qui se sont répercutés aux alentours. Le Sultan, à plusieurs reprises, y a répondu par des sourires et des gestes très ralentis. Puis la voiture impériale s'est arrêtée pour permettre à Sa Majesté d'écouter la Marseillaise et l'hymne chérifien. Avant de quitter la place, le petit groupe de Marocains a acclamé de nouveau Sidi Mohamed qui y a répondu par un salut très remarqué.

DEUXIEME ANNÉE - N° 40 -

LE NUMERO : 0,50

27 MOHAREM 1358

VENDEDI 11 MAI 1934

L'Action du Peuple

(et la Volonté du Peuple)
ORGANE DE DOCTRINE ET DE DEFENSE MAROCAINE
Directeur-Rédacteur en Chef : Mohamed Hassane EL OUAZZANI

BUREAUX DU JOURNAL:
1011 MERRINJI BATTIA - FES
Rue Pasteur - 102

ABONNEMENTS PAR AN :
Maroc : 60 fr.
Algérie - Tunisie - France : 80 fr.
Etranger : 100 fr.

Eux acclame les Souverains Marocains

Le 20. 1933 Mohammed VI, pour...
 Pendant que le cortège christien...
 En arrivant sur le plateau de Fes...
 Le cortège chrétien...
 Le 20. 1933 Mohammed VI, pour...
 Pendant que le cortège christien...
 En arrivant sur le plateau de Fes...
 Le cortège chrétien...
 Le 20. 1933 Mohammed VI, pour...
 Pendant que le cortège christien...
 En arrivant sur le plateau de Fes...
 Le cortège chrétien...



La sur face musulmane et font...
 Sa Majesté, toujours couronné...
 Toute la foule se montre sensible...
 Cette année, Fes a fait de son...
 Les souverains de la Méditerranée...
 à tout le Maroc une meilleure...
 de l'histoire et de sa part dans...
 la Ville de Meknes.

L'éternel Problème ...

Il faut que nous puissions envoyer nos Marocains de Maroc et à ceux qui ont droit. Il faut, sur ce plan, des solutions harmonieuses et non séparatistes. Il faut que tous les Marocains puissent se confier en la France sans restriction. (J. HENRI FOUSSAT).
 Au banquet qui a eu lieu à Paris, n'a jamais manqué d'être en contact

A GAUCHE :
 SA MAJESTÉ LE SULTAN SIDI MOHAMMED
 A DROITE :
 En uniforme de régiment de l'Armée Chrétienne :
 Son Altesse Impériale Moulou HASAN Prince Héritier de Tréme sous...
 attachement dans une silhouette expressive sous le nom symbolique de...
 PRINCE DE L'ATLAS

Contre les Ambitions de Signisme et de la Colonisation Pour le bien de famille insaisissable et incessible

Certains chrétiens qui ont étudié...
 à tout Le Palatin et le Ma...
 ont été amenés à faire une...
 typique non-rationnelle entre les ma...

à créer une banque de prêts...
 biliaires sur hypothèque. C'est le...
 à M. J. M. UZZANI qui a...
 voulu réaliser l'affaire en accord

Le cortège impérial auquel se sont joints quelques voitures dont celle de *L'Action du Peuple*, traverse la ville nouvelle, longe les remparts de l'Aguedal où étaient alignés les cavaliers des tribus et se dirige vers Bab al-Makina et le Palais.

Là une foule considérable et fort dense évaluée à plus de cinquante mille, acclame Sa Majesté et le prince héritier avec l'enthousiasme le plus délirant. De partout s'élèvent des vivats retentissants: Vive le Roi! Vive le Prince héritier! Vive le Maroc!

Sa Majesté, toujours souriante, les accueille par de larges signes de la main et d'incessants mouvements en avant du corps. Après la présentation des notabilités, c'est le tour de la jeunesse qui rend ses suprêmes hommages aux Souverains: devant les subterfuges employés pour étouffer les vivats et empêcher les jeunes de s'approcher de la voiture impériale, Sa Majesté fait signe aux Mokhaznis pour qu'ils laissent cette jeunesse libre de manifester sa joie et d'exprimer ses sentiments de profond attachement au chef de l'Empire.

Toute la foule se montre sensible à cet accueil réservé par le souverain aux éléments jeunes de la Médina. Remarquons que cette fois-ci et contrairement à la tradition, Sa Majesté néglige l'offrande du lait et des dattes!

Cette année, Fès a fait à Sa Majesté une réception sans précédent. Sauf l'offrande, le décor officiel traditionnel n'a pas manqué. A la monotonie de l'organisation protocolaire habituelle, la Médina a voulu ajouter beaucoup plus d'éclat et de pompe dans la réception en se livrant à des manifestations populaires d'un enthousiasme indescriptible.

Nous nous faisons les interprètes des fidèles sentiments de la Médina, nous présentons à Sa Majesté Sidi Mohamed, à S.A.I. Moulay Hassan et à tout le Maghzen nos meilleurs souhaits de bienvenue et de séjour dans la ville de Moulay Idris.

L'Action du Peuple: n° 40, vendredi 11 mai 1934

Note de l'éditeur: Un article intitulé «Le grand mystère du 10 mai» paru dans *L'Action du Peuple*: n° 41, du 13 mai 1934, n'a pas été reproduit dans le présent ouvrage. Sur les événements du 10 mai 1934, on peut se référer à l'article publié dans *Al Atlas*: n° 1, août 1934 intitulé: «La vérité sur les «événements» du 10 mai 1934», reproduit dans le Tome I de *Combats d'un nationaliste marocain*; pp. 285-301.



N° DE DÉBIT. _____

Extrait de : **BULLETIN OFFICIEL**Adresse : **RABAT**Date : **18 MAI 1934**

Signature : _____

Exposition : _____

**ORDRE DU GÉNÉRAL DE DIVISION,
COMMANDANT SUPÉRIEUR DES TROUPES DU MAROC,**
portant interdiction, dans la zone française de l'Empire
chérifien, du journal intitulé « L'Action du Peuple ».

Nous, général de division Mac Carthy, commandant provisoirement les troupes du Maroc,

Vu l'ordre du 2 août 1914 relatif à l'état de siège ;

Vu l'ordre du 7 février 1920 modifiant l'ordre du 2 août 1914 ;

Vu l'ordre du 25 juillet 1924 relatif aux pouvoirs de l'autorité militaire en matière d'ordre public ;

Vu l'ordre du 19 février 1929 modifiant l'ordre du 25 juillet 1924 ;

Vu la lettre n° 189 D.A.I./3 CF, en date du 13 mai 1934, du ministre plénipotentiaire, délégué à la Résidence générale de France au Maroc ;

Considérant que le journal ayant pour titre *L'Action du Peuple*, publié à Fès, en langue française, est de nature à troubler l'ordre public et à porter atteinte à la sécurité du corps d'occupation,

ORDONNONS CE QUI SUIT :

L'affichage, l'exposition dans les lieux publics, la vente, la mise en vente et la distribution du journal intitulé *L'Action du Peuple* sont interdits dans la zone française de l'Empire chérifien.

Les contrevenants seront poursuivis conformément aux articles 2, 3 et 4 de l'ordre du 2 août 1914, modifié par ceux des 7 février 1920, 25 juillet 1924 et 19 février 1929.

Rabat, le 16 mai 1934.

MAC CARTHY.

Vu pour contreseing :

Rabat, le 16 mai 1934.

Le Ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
J. HELLEU.

Extrait du Bulletin Officiel où est publié l'Ordre d'interdiction de «*L'Action du Peuple*», envoyé au journal par «*L'Argus de la Presse*».

**CROIX DE L'ANDE
TOULOUSE**

**26 MAI 1934
LES JOURNAUX
ANTI-FRANÇAIS INTERDITS
AU MAROC**

Par ordre du général commandant supérieur, contrigné par le délégué à la résidence générale, sont interdites, à partir du 14 mai, dans la zone française, les revues : « Maghreb et Action », « Jeunesse de Fes », et « El Moujahid » de Tétouan.

La campagne anti-française engagée depuis longtemps déjà par ces journaux et sans cesse entretenue, a trouvé sa plus haute expression dans les incidents de Fes du 10 mai, engagés d'une façon indéniable.

**REPUBLIQUE DU VAN
TOULON**

17 MAI 1934

**Les journaux nationalistes
sont interdits au Maroc**

Rabat, 17 mai. — Par ordre du général commandant supérieur, contre-signé par le délégué à la résidence générale, sont interdits à partir du 14 mai, dans la zone française, les revues « Maghreb et Action », « Jeunesse de Fes », et « El Moujahid » de Tétouan.

La campagne anti-française engagée depuis longtemps déjà par ces journaux et sans cesse entretenue, a trouvé sa plus haute expression dans les incidents de Fes du 10 mai. La responsabilité des publications interdites est apparue engagée d'une façon indéniable.

**la PRESSE
à Toulon**

MAISON D'EDITIONS DE FRANCE
PARIS (9^e)

**IT
AZIONE COLONIALE
ROME
24 MAI 1934**

Nazionalismo marocchino

Gli strascichi degli incidenti di Fes

(Dal nostro corrispondente)
— CASABLANCA, maggio.

Le ripercussioni del grave gesto che il Sultano si ride obbligato a compiere per scongiurare l'eccessivo entusiasmo dei « giovani marocchini », non sono mancate da ambo i lati (Governo Protettore e Profetisti) e sono anzi state riplacate. Prima in tempo fu quella dei « giovani marocchini », poi l'organo settimanale

domenicale. La in sopprimendo il numero normale che portava la data dell'11 non potera certo riferire su incidenti avvenuti il medesimo giorno) per pubblicare due telegrammi dei maggiori arabi, uno al Residente Generale, attualmente a Parigi e un secondo al Sultano, a Rabat. Naturalmente, i due telegrammi, come i resoconti di cronaca degli avvenimenti, sono stati intesi a indignato protesta contro la grande intesa o la stampa francese del Marocco) che è accusata di menzogna, di esagerazione iperbolica, di completo denigratore tendente a scemparare la autorità che avevano intrapreso il cammino della tolleranza e del raddrizzamento. Gli avvenimenti della settimana scorsa sono riportati, da « L'Action du Peuple », come semplici manifestazioni di entusiasmo verso il Sultano, caratterizzate da una certa ansietà di misura, che il giornale senza nulla giovare dei dimostranti e da una incoraggiamento che qualifica di legittima contro la persona e l'opera dell'attuale Sultano di Fes, siccome in modo grave ai « giovani Marocchini ». Naturalmente, questi non spiegano che ciò deriva dal

intento del Fascio verso la Nazione Protettrice e dalla sua energia e immediata opera di repressione esercitata senza amlagi in occasione di precedenti dimostrazioni. E' sembrato anche in fatto della palpatina nella barriera francese, mentre d'altra parte, al dire di testimoni oculati, pare che questa sia avvenuta veramente. Si gioca indi in qualche contraddizione fra il comunicato ufficiale emanato dal Gran Visir per ordine del

Sultano e un cronaca pura ufficiale degli avvenimenti. Ma si tratta di secondarie questioni di luogo e di ora. Che qualche cosa sia avvenuto è ben innegabile. Ci rimane, « L'Action du Peuple » e cercheremo di correre ai ripari confermando il nazionalismo e quello dei suoi adepti e cercando soprattutto, a parer nostro, di infirmare la gravità e l'importanza degli incidenti. Ma è stata fatta inutile perché la risposta ufficiale non è tardata. Difatti, un Decreto del Generale Comandante le Truppe di Occupazione, al quale compete tuttavia la facoltà di sospendere temporaneamente o definitivamente la pubblicazione di giornali locali o l'impressione ed estero, ha proibito su tutto il territorio marocchino e « L'Action du Peuple » di Fes e la Rivista « Maghreb » di Parigi e due giornali di Tetuan (dono Spagnola), notoriamente esponenti dei « giovani marocchini » di quella zona.

La sospensione di « Maghreb » è stata accolta con vivissima soddisfazione negli ambienti francesi ben pensanti. Si ricordava che la prima pubblicazione, che data di quasi due anni, rimane praticamente inoperante perché l'insufficiente interesse dei politici di sinistra Longuet, Marquet, Renaudel, eccetera forzò immediatamente la mano all'allora Presidente del Consiglio Francese Herriot. Anzi, la stampa locale, nei suoi commenti, accusa il quanto i « giovani marocchini » e per le loro gesta e per la loro prosa, avrebbe invece, a giusta ragione, contro i poteri di Parigi, uno dei quali, Renaudel, è stato recentemente al Marocco come Relatore del Bilancio dell'Arrensuaiva ufficiale, ma per fare una piccola ora di riposo in realtà, « au frais de la Princesse », come dicono i francesi. Non ha però perso l'occasione per farsi ricevere in proprio imagine dal « giovane Marocchino » e suoi protetti ed alleati che non lo ospita a calata tendere più comente in un loro linguaggio né nella loro vasta messe di ricorrenze. Anzi, tutt'altra... Si leggono i discorsi tenuti da una parte e dall'altra in quell'occasione. La detestata propaganda che la rivista « Maghreb » svolge fra l'elemento indi-

gino del Marocco, come del resto fra quello di tutto l'islam francese, avrebbe dunque, in teoria, cessare. Ma non parà certo così: non riteniamo che il Ministero Doumergue sia così tenero per disfattisti Longuet-Renaudel-Bergery e forse le pratiche che indubbiamente svolgerà il loro amico, collega di partito e membro del Gabinetto, Marquet, si ut-

teranno contro il senso di civismo degli altri Ministri, specie ora che il Residente Ponsot è a Parigi e può far pesare sulla bilancia la sua volontà. Ma rimane sempre la Posta inglese, sicura rivela di trasmissione della Rivista che se è proibita al Marocco, può pur continuare tranquillamente ad uscire in Francia. I « giovani Marocchini » non si accaniranno e cercheranno di pros. La il « » con ogni mezzo, come ai tristi tempi delle droghe eccitanti. La propaganda finora svolta da « L'Action du Peuple » che per trovarsi sul posto doveva essere tanto nell'Inghilterra e nelle espositivi e quindi non era certamente si temibile che « Maghreb », avverrà ugualmente in scollina, di necessità e questo, in un ambiente di semi primitivi è più pericoloso che l'aperta propaganda precedente. Si potranno facilmente trarsire e ingigantire fatti, o creare caserone di falsissimi per sostituire o mantenere comunque il malcontento che serpeggia. Non colliamo essere profeti di malavoglia, ma gli incidenti si ripetono, aumenteranno di intensità e creeranno una pericolosa atmosfera fra gli indigeni e fra gli europei, messi tutti nell'impossibilità di controllare di leggere e di trarre intelligentemente un'opinione di giusto equilibrio fra le allegazioni di una e dell'altra stampa.

Il raddrizzamento della situazione non può avvenire qui. Solamente a Parigi, si dovrebbe cessare di scovare gli interessi francesi al Marocco. Se il Governo della Metropoli non può ottenere la sospensione della Rivista « Maghreb » e non richiamerà all'ordine Longuet, Renaudel e compagni, primi responsabili e istigatori delle teorici autonomiste ostentate dai « giovani marocchini », la situazione rimarrà grave e potrà peggiorare.

Mario Africano

LETTRE DU MAROC

“Il y a quelque chose de justifié” dans le mouvement des jeunes Marocains a dit le Maréchal Lyautey

Il devient difficile d'aller aussi vite que le révolutions marocaine, quand on cherche à la décrire et à la commenter. Qu'on le veuille ou non, elle ne s'arrêtera plus ; ce que l'on peut regretter seulement, c'est qu'elle paraisse un peu trop aller au hasard ; toute autre plainte serait vaine.

Du côté administratif, il faut enregistrer un fait utile et de belles intentions.

Le fait, c'est la suppression de l'article 6 du décret sur la justice berbère ; désormais, c'est le haut tribunal chrétien qui, dans ce ressort, jugera au criminel et pour le pénal, connaîtra en appel, non plus les tribunaux français.

On corrige ainsi l'anomalie choquante qu'il y avait à soustraire complètement des Musulmans à la justice musulmane. C'est un succès du bon sens, qui mérite d'autant plus la louange qu'il n'a pas dû être facile à emporter.

Mais il est évident qu'il ne satisfera pas les partisans de l'abolition totale de la coutume berbère. Or, à celle-là, il n'est pas question du tout de renoncer.

Quoi qu'il en soit, cette modification prouve du moins qu'on peut faire revenir le Protectorat sur une de ses mesures — ce dont on commençait à douter — et que les campagnes d'opinion ne sont pas toujours sans effet. Il faut en féliciter et le Protectorat et l'opinion.

Les intentions, c'est à Paris qu'elles se sont exprimées, par la voix autorisée du maréchal Lyautey, quand il a dit, le 4 mai, au déjeuner de l'Action marocaine, que, dans le mouvement des jeunes Marocains, « il y a quelque chose de justifié » et qu'« on leur doit des fonctions en rapport avec leur culture ». Et M. Pansot lui a répondu : « Il faut que nous puissions accorder aux Musulmans du Maroc ce à quoi ils ont droit. »

C'est tout de même plus agréable, pour les Marocains, que d'entendre un Lucien Saint, encore en fonction, invoquer « la nuit de l'Islam », ou M. Daladier, qui aurait dû, ce jour-là, rafraîchir ses notions, comparer le Maroc de 1933 à un pays « mérovingien ».

Ceci dit — et l'on aurait aimé l'entendre dire plus haut par les Marocains eux-mêmes — nous serons d'accord avec leur journal, l'Action du Peuple, et son directeur, Si [nom] lorsqu'il déclare qu'il importe surtout « d'agir utilement en vue du bien public » et de nourrir le peuple qui « a faim », avant de lui offrir des « tasses de thé ».

Et nous ajouterons qu'il y avait peut-être d'autres façons de prouver un esprit libéral que d'inclure, dans le nouveau règlement de l'Université de Qaraqouyne à Fès, des pénalités contre les professeurs qui feraient de la propagande politique « en dehors de ladite Université, ou d'une mosquée, ou d'une zaouïa » et contre « tout professeur ou assimilé ou étudiant qui serait convaincu de compléité ». Car s'il est normal, qu'à l'intérieur, comme cela se fait chez nous, la politique s'abstienne, à l'extérieur, chacun doit retrouver sa liberté, et il est bien utopique de croire qu'on puisse vraiment l'empêcher.

De même, un peu de tact administratif étonnerait bien des faits regrettables.

Est ainsi qu'a fait plusieurs pétitions avaient demandé aux autorités locales d'agir contre certains épicier soupçonnés de vendre aux Marocains des boissons alcooliques. C'est, hélas ! un fait patent que, parmi les travailleurs, l'usage du vin, qui tourne vite à l'abus, a tendance à se répandre.

Las de ne rien obtenir, des jeunes gens allèrent en groupe manifester devant quelques-uns des suspects. Dix-sept commerçants reçurent ainsi leur visite et virent briser les bouteilles qu'ils délaient, parfois sans autorisation.

Certes, le procédé est sommaire, et il peut être socialement dangereux de donner à une population pauvre l'exemple de l'action directe contre les boutiques d'alimentation. Mais il était également sommaire d'aller, plusieurs heures après — à « arabiniers » l'arrêter chez eux deux des trois cents manifestants et deux seulement, puis de leur faire porter tout le poids de l'affaire et de les condamner à deux mois de prison (et je pense n'apporter aucun parti pris dans ce jugement équilibré aux dépens des uns et des autres, bien que l'un des deux condamnés, Mohamhmed Hassar, collaborateur actif de l'Action du Peuple, me soit personnellement connu).

Après quoi, mais un peu tard, on a fermé non pas dix-sept, mais vingt-sept boutiques illicites ! Ce qui prouve, à la fois, le bien-fondé des plaintes qu'on laissait dormir et l'urgence de ce que j'appellerais une politique morale du Protectorat qui combattrait, en même temps que l'alcoolisme, l'importation des périodiques pornographiques, l'étalage de films douteux, la monstruosité d'une prostitution officielle mieux logée que les travailleurs et que l'on a l'incapacité de montrer aux touristes étrangers.

Quant aux tout récents incidents de Fès, sur lesquels nous manquons encore de renseignements directs, nous les commenterons prochainement.

GABRIEL GERMAIN.



Fondé en 1870
ARGUS de la PRESSE
"Vot Tout"
LES PLUS ANCIENS BUREAUX D'ÉDITIONS DE PRESSE
37, Rue Bergère, PARIS (9^e)

N° de DÉBIT :

JEUNE REPUBLIQUE
22 à 36, BOUL. KASPAK

Extrait de

Adresse :

Date :

27 MAI 1934

ARGUS de la PRESSE
 "Vest' Tout"
 LES PLUS ANCIENS BUREAU D'EXTRAITS DE PRESSE
 37, Rue Bergère, PARIS (9^e)

N° DE DEBIT

Extrait de : **MAROC CATHOLIQUE**
RABAT

Adresse : **1^{er} JUIN 1934**

De : **Maroc**

INTERDICTION DE JOURNAUX

Par ordre du Commandant Supérieur, les publications suivantes sont interdites dans toute la zone française du Maroc, à partir du 17 mai : la revue « Maghreb » - « L'Action du Peuple » de Fez, et « El Hayat » et « Es Salam » de Tétouan.

Signalons d'autre part que cinq meneurs ont été arrêtés à Fés au jour de l'anniversaire de la promulgation du dahir berbère ils avaient obtenu qu'un certain nombre de commerçants ferment leur boutique.

CROIX DU MIDI
TOULOUSE

26 MAI 1934

DES JOURNAUX
ANTI-FRANÇAIS INTERDITS
AU MAROC

Par ordre du général commandant supérieur, contresigné par le délégué à la résidence générale, sont interdites, à partir du 14 mai, dans la zone française, les revues : « Maghreb et Action » de Fez, et « El Hayat » et « Es Salam », de Tétouan.

La campagne anti-française engagée depuis longtemps déjà par ces journaux et sans cesse entretenue, a trouvé sa plus haute expression dans les incidents de Fez du 10 mai, engagée d'une façon indéniable.

La campagne anti-française au Maroc
 Des publications sont interdites

Par ordre du général commandant supérieur, contresigné par le délégué à la résidence générale, sont interdites, à partir du 14 mai, dans la zone française, les revues « Maghreb » et « L'Action du Peuple de Fez » et « El Hayat » et « Es Salam », de Tétouan.

La campagne anti-française engagée, depuis longtemps déjà par ces journaux, et sans cesse entretenue, a trouvé sa plus haute expression dans les incidents de Fez du 10 mai.

La responsabilité des publications interdites est apparue engagée d'une façon indéniable.

REPRODUCTION EN VENTE CHEZ
 M. LECLOUX, 2, rue de la Harpe

26 MAI 1934

Contre l'agitation au Maroc

Certains journaux sont interdits

Par ordre du général commandant supérieur, contresigné par le délégué à la résidence générale, sont interdites, depuis le 14 mai, dans la zone française, les revues « Maghreb », « L'Action du Peuple », « El Hayat » et « Es Salam », de Tétouan.

La campagne anti-française engagée depuis longtemps déjà par ces journaux et sans cesse entretenue, a trouvé sa plus haute expression dans les incidents de Fez du 10 mai. La responsabilité des publications interdites est apparue engagée d'une façon indéniable.

CROIX DU FARN

ALEJ

26 MAI 1934

DES JOURNAUX
ANTI-FRANÇAIS INTERDITS
AU MAROC

Par ordre du général commandant supérieur, contresigné par le délégué à la résidence générale, sont interdites, à partir du 14 mai, dans la zone française, les revues : « Maghreb et Action » de Fez, et « El Hayat » et « Es Salam », de Tétouan.

La campagne anti-française engagée depuis longtemps déjà par ces journaux et sans cesse entretenue, a trouvé sa plus haute expression dans les incidents de Fez du 10 mai, engagée d'une façon indéniable.

DE DEBIT
CROIX DU SAINT-GIRONNAN
PAMIER

26 MAI 1934

DES JOURNAUX
ANTI-FRANÇAIS INTERDITS
AU MAROC

Par ordre du général commandant supérieur, contresigné par le délégué à la résidence générale, sont interdites, à partir du 14 mai, dans la zone française, les revues : « Maghreb et Action » de Fez, et « El Hayat » et « Es Salam », de Tétouan.

La campagne anti-française engagée depuis longtemps déjà par ces journaux et sans cesse entretenue, a trouvé sa plus haute expression dans les incidents de Fez du 10 mai, engagée d'une façon indéniable.

PROGRES
 BERGERAC

26 MAI 1934

Des journaux anti-Français interdits au Maroc

Par ordre du Général commandant supérieur, contresigné par le délégué à la Résidence générale, sont interdits, à partir du 14 mai, dans la zone française, les revues : « Maghreb et Action », de Fez et « El Hayat et Es Salam », de Tétouan.

La campagne anti-française engagée depuis longtemps déjà par ces journaux et sans cesse entretenue, a trouvé sa plus haute expression dans les incidents de Fez du 10 mai, engagée d'une façon indéniable.

CROIX DES PROVINCES ORIENTALES
 TOULOUSE

26 MAI 1934

DES JOURNAUX
ANTI-FRANÇAIS INTERDITS
AU MAROC

Par ordre du général commandant supérieur, contresigné par le délégué à la résidence générale, sont interdites, à partir du 14 mai, dans la zone française, les revues : « Maghreb et Action » de Fez, et « El Hayat » et « Es Salam », de Tétouan.

La campagne anti-française engagée depuis longtemps déjà par ces journaux et sans cesse entretenue, a trouvé sa plus haute expression dans les incidents de Fez du 10 mai, engagée d'une façon indéniable.

Fondé en 1870

ARGUS de la PRESSE

"Voit Tout"

LES PLUS ANCIENS BUREAUX D'EXTRAITS DE PRESSE

37, Rue Bergère, PARIS (9^e)

Fondé en 1870

ARGUS de la PRESSE

"Voit Tout"

LES PLUS ANCIENS BUREAUX D'EXTRAITS DE PRESSE

37, Rue Bergère, PARIS (9^e)

N^o DE DEDIT

N^o DE DEDIT

MALE DI GENOVA - GENOVA

GIORNALE DEL TIRRENO - LIVORNO

8 MAG 1934

17 MAG 1934

Giornali marocchini sospesi dalle autorità francesi

Rabat, 17 maggio notte.

Nella zona francese sono stati sospesi i periodici «Maghreb», l'«Action du Peuple», l'«Es-Salam» di Fez, e la «Es-Salam» di Tetuan per la campagna antifrancese che essi conducono.

Da

Signati

Espe

Giornali sospesi al Marocco per una campagna antifrancese

Rabat, 17 sera.

Nella zona francese sono stati sospesi i periodici «Maghreb», l'«Action du Peuple», l'«Es-Salam» di Fez, e la «Es-Salam» di Tetuan per la campagna antifrancese che essi conducono.

Fondé en 1870

ARGUS de la PRESSE

"Voit Tout"

LES PLUS ANCIENS BUREAUX D'EXTRAITS DE PRESSE

37, Rue Bergère, PARIS (9^e)

N^o DE DEDIT

Fondé en 1870

ARGUS de la PRESSE

"Voit Tout"

LES PLUS ANCIENS BUREAUX D'EXTRAITS DE PRESSE

37, Rue Bergère, PARIS (9^e)

LA SERA - MILANO

N^o DE DEDIT

17 MAG 1934

Extrait de

L'UNION TUNIS

Da

Signati

Espe

Giornali antifrancesi sospesi al Marocco

Rabat, 17.

Nella zona francese sono stati sospesi i periodici «Maghreb», l'«Action du Peuple», l'«Es-Salam» di Fez, e la «Es-Salam» di Tetuan per la campagna antifrancese che essi conducono.

18 MAI 1934

Date

Signature

Reviste e giornali proibiti nel Marocco francese

RABAT, 17 maggio notte.

Il Generale Comandante superiore delle truppe ha proibito la vendita e la diffusione delle riviste «Maghreb» e «Action du Peuple» nonché altri due giornali per la loro sistematica campagna antifrancese alla quale si deve far risalire la responsabilità delle manifestazioni nazionalistiche dei giorni scorsi.

LES ARTICLES PARUS DANS

L'Action du Peuple

JEUDI
15
JUILLET
1937
ANNÉE - N° 44

العدد : 50 سكتيا

عَمَلُ الشَّعْبِ

لسان الحركة القومية بالمغرب

العدد : محمد بن عبد الوهاب

الإدارة : 37 شارع التتالين | الاشتراك من سنة : 25 فرنكا
رقم مجلدات : 34-15 | الإعلانات يتفق عليها

La Pénurie : 14 centimes
Abonnement mensuel : 25 Fr.
On s'abonne au Bureau du Journal

Bureaux : 37, rue Kettanine - FÈS
Téléphone : 34-15

Organe de l'Action Nationale Marocaine
Directeur : Mohamed Hassan OUAZZANI

Le Maroc crie haro sur la politique
d'assimilation et d'administration directe

Propos d'un jeune
Les causes de la misère
dans notre pays

Un crime impérialiste :
l'obscurantisme

Numéros: 42 — 52;
Dates: 22 avril — 7 octobre 1937;
Siège: 37 Rue Kettanine — Fès;
Tirage: 5000 exemplaires.

«L'Action du Peuple» interdit en mai 1934 est autorisé à paraître en 1937. Le journal devient le porte-parole de «Al Haraka Al Qawmiya»: («L'Action Nationale Marocaine»).

Mohamed Hassan Ouazzani écrit des articles sous son nom et sous le pseudonyme: «Un Marocain».

Après les événements de Meknès et de Marrakech, le journal est interdit définitivement.

Le problème de la misère

«La misère est une maladie du corps social comme la lèpre est une maladie du corps humain; la misère peut disparaître comme la lèpre a disparu. Détruire! oui, cela est possible. Les législateurs et les gouvernements doivent y songer sans cesse; car, en pareille matière, tant que le possible n'est pas fait, le devoir n'est pas rempli.»

Nous inscrivons ces paroles de l'éminent et courageux défenseur des humbles que fut Victor Hugo au frontispice de cet article que nous voulons consacrer au grand problème économique et social qui domine la situation marocaine; le problème de la misère et du paupérisme.

Nous pensons, en effet, comme le grand poète français, que *la misère ne pourrait subsister que du seul fait de la carence gouvernementale*.

Le gouvernement, qui est seul responsable de la politique générale suivie dans le pays et qui est en possession de moyens puissants et efficaces, non seulement pour enrayer et faire disparaître la misère, mais même aussi pour l'empêcher de faire son apparition parmi nous, doit donc se montrer à la hauteur de sa mission et accomplir tout son devoir envers le peuple dont il assume la direction.

La gravité de la situation marocaine a atteint un degré d'acuité sans précédent. *Le peuple dans son ensemble souffre effroyablement de misère et de paupérisme*. Nous nous dispensons d'en brosser le tableau qui serait forcément noir. Qu'il nous suffise, cependant, de rapporter ici le témoignage d'un confrère relativement à la triste situation dans le Sud marocain qui est gravement menacé par la famine.

«La sécheresse de l'an dernier a été désastreuse pour les récoltes qui ont été *absolument inexistantes* dans les régions du Sud. Le blé, l'orge, le maïs y font complètement défaut.»

Dans les régions mêmes où les populations du Sud s'approvisionnaient depuis cette époque « le paupérisme sévit actuellement dans toute son intensité, et les « mesquines » désertent, en masses, ces régions devenues pour eux inhospitalières. L'indigence est extrême chez ces misérables qui parcourent les villes, frappant de porte en porte, offrant à la pitié de tous, le spectacle affreux de leurs privations et de leur misère. Tout le monde vit comme il peut, *fouillant dans les poubelles, se disputant les détritres et gisant à la belle étoile.* »

Cette lamentable situation est générale à tout le Maroc. Les régions orientales ne sont pas moins déshéritées que celles du Sud. Misère et paupérisme y règnent également, font de terribles ravages parmi les hommes et les bêtes et conduisent le pays à la famine, cause d'épidémies et de graves troubles sociaux.

Les autorités responsables qui comptaient démesurément sur la providence et la perspective de bonnes récoltes, d'ailleurs fort problématiques, pour combattre la misère, commencent heureusement à dessiller les yeux, à revenir de leur optimisme forcé et traditionnel. Un récent communiqué vient de nous traduire la déception des autorités résidentielles :

« Jusqu'à ces dernières semaines, dit-il, l'état des cultures permettait de penser que le Maroc, après de mauvaises récoltes successives, bénéficierait enfin de belles moissons. *Ces espoirs ont, en ce qui concerne le Sud et l'Oriental, été réduits à néant par la sécheresse. Dès maintenant, certaines régions souffrent de la famine et sont exposées aux épidémies, il serait vain d'attendre pour elles une amélioration sensible avant la récolte de 1938.* »

Les autorités viennent donc de reconnaître publiquement ce qu'elles nous présentaient depuis peu de temps avec des traits beaucoup moins sombres ! Mais cette reconnaissance, en montrant que les gouvernements réalisent toute l'importance de la misère qui existe dans le pays, implique pour eux de très grands devoirs. Il est fort heureux de constater que l'Administration ne s'en est pas cachée dans son communiqué où il est dit que le Protectorat :

« se trouve désormais placé devant un devoir aussi impérieux, mais bien plus vaste (que celui de l'an passé). Il s'agit (aux yeux du Protectorat) d'assurer durant quinze mois au moins la subsistance d'environ un million d'individus, sans oublier ni l'aide qu'il sera nécessaire d'apporter aux colons et aux indigènes pour préparer la prochaine campagne, ni les secours qu'il faudra maintenir aux artisans des villes dont le sort dépend du pouvoir d'achat des campagnes. »

C'est donc l'œuvre grossièrement ébauchée de l'an prochain. Mais nous signalons en passant que nous ne nous faisons pas trop d'illusions sur l'aide promise tant aux fellahs qu'aux artisans. En effet, les secours consentis à ceux-ci sont grandement insuffisants par leur maigreur et ino-

pérants par le mode de leur distribution. Il ne s'agit donc là que de palliatifs impropres à soulager la misère et à améliorer une situation par trop compromise.

Ceci dit, voyons les mesures déjà prises ou envisagées par les autorités pour combattre la misère :

1 Création de *camps de barrage et d'hébergement* pour arrêter l'exode vers le Nord et les grandes villes des populations du Sud *chassées par la famine*.

2 Ravitaillement des régions intéressées en vivres nécessaires pour y retenir les habitants. Diverses mesures ont à cet effet été envisagées : prohibition de l'exportation, taxation de l'orge et du maïs pour empêcher certaines spéculations, achat de quantités importantes de riz d'un pouvoir alimentaire supérieur à celui de l'orge et qui se prête mieux à un transport économique vers le Sud. Tout ceci nous est rapporté par le communiqué résidentiel du 14 avril.

3 Octroi d'un crédit de 10 millions de francs pour secourir les régions affamées jusqu'à la moisson de 1938, c'est-à-dire que l'Etat dépensera dix francs par affamé durant quinze mois ! Ce crédit destiné à lutter contre la trop grande misère est vraiment un crédit de misère !

Les autorités ne doivent pas dès maintenant compter sur les «ressources que pourront fournir pour l'alimentation des régions affamées» les autres régions du Maroc qui demeurent encore exposées au risque de subir le même sort du fait des calamités et qui connaissent également une misère *sensiblement* rapprochée de celle que connaissent le Sud et l'Oriental.

L'Administration du Protectorat affirme dans un communiqué qu'il n'entre pas dans ses intentions «de se borner à distribuer des secours aux populations éprouvées». Elle nous assure, en effet, que «dans toute la mesure du possible, les ressources disponibles (les fonds de secours seront réservés aux femmes, aux vieillards, aux enfants et aux invalides) seront employées à des travaux de mise en valeur, notamment à des travaux d'irrigation qui, seuls, peuvent faire échapper les populations du Sud aux conséquences de la période de sécheresse trop fréquentes».

Cette mesure s'imposait depuis longtemps. Nous avons toujours réclamé au profit de nos fellahs réduits à la misère une *politique hydraulique* pouvant leur donner le moyen de résister efficacement à cette effroyable calamité qu'est la sécheresse. On nous a toujours opposé la sourde oreille ou répondu en essayant de se justifier au moyen de prétextes déraisonnables. Aussi nos fellahs sont demeurés victimes d'une *politique de carence et de moindre effort* au moment où de *gigantesques efforts* financiers et autres étaient entrepris pour le compte de la colonisation.

Il a fallu donc plusieurs années consécutives de sécheresse et de diset-

te, une misère aussi affreuse que celle de cette année et des circonstances exceptionnellement graves comme celles que nous traversons aujourd'hui pour que l'Administration pût, enfin, ouvrir les yeux à la situation et se décider à agir un peu dans le sens voulu. Nous enregistrons donc avec satisfaction la résolution prise par le gouvernement d'entreprendre des travaux d'irrigation au profit des régions les plus déshéritées du Sous, du Drâa et du Tafilalet. Nous souhaitons que les difficultés présentes servent de leçon au gouvernement et l'incitent sans tarder à concevoir pour les autres régions du Maroc une énergique politique hydraulique, sans laquelle nos fellahs demeureraient toujours exposés aux conséquences de la sécheresse et vivraient dans la crainte de la disette et de la famine.

Quoiqu'il en soit, il demeure que les mesures déjà prises ou prévues ne sont propres *qu'à soulager en partie et pour un temps très limité la misère sordide et mortelle du Sud marocain.*

Nous le proclamons autant par loyauté que par humanité.

Pour comprendre le problème de la misère économique et sociale qui se pose dans notre pays, il faut nécessairement en rechercher les causes principales dans la politique qui régit particulièrement le peuple marocain.

En effet, *sans la colonisation entretenue* (expropriations et crédits), le fonctionnarisme budgétivore (plus de 50 pour cent du budget), la fiscalité excessive, l'exploitation de nos masses par les usuriers et les administrateurs tant français que marocains, le pays ne connaîtrait pas les misères qui l'accablent aujourd'hui.

Il faut donc que cette *politique erronée et rétrograde* soit complètement modifiée. Le peuple marocain a, maintenant beaucoup plus qu'avant, le droit de l'exiger, car, il ne veut plus être traité en paria chez lui, réduit à vivre de charité et de secours. Le Maroc ne veut pas devenir, du fait des centres d'hébergement et de la famine qui le ravage, un vaste camp de concentration pour miséreux et affamés.

Le gouvernement qui déclare avoir « pleine conscience de la gravité de la situation créée par la sécheresse et de l'ampleur de la tâche imprévue à laquelle il est appelé à faire face », doit comprendre les besoins réels du pays et assurer son avenir par une transformation profonde et radicale de la politique en cours dans le sens de ses aspirations déjà trop connues du gouvernement au Maroc et en France.

Plus de palliatifs ou de demi-mesures, mais des réformes profondes et générales, voilà ce qu'exige la situation marocaine et ce que doit entreprendre le gouvernement.

Sous le règne des lettres de cachet Libérez Si Mokhtar Essoussi!

Notre ami Si Mokhtar Essoussi est un ardent patriote qui s'est toujours consacré à l'enseignement arabe, notamment à Marrakech.

Tous ceux qui ont connu ce jeune professeur — et il n'est que trop connu et estimé dans les milieux marocains — savent bien qu'il est toujours demeuré à l'écart de la politique active, préférant s'adonner exclusivement au développement de l'enseignement parmi ses compatriotes qui en ont un très grand besoin.

Mais la politique vint, un jour, troubler sa quiétude et il en fut *arbitrairement* victime.

En effet, le 11 mars dernier, de très bon matin, des agents du Pacha s'étant présentés à son domicile, lui dirent que leur maître voulait le voir d'urgence pour affaire le concernant. Etonné de cette visite trop matinale, il s'enquit auprès de ses «visiteurs» en leur demandant quelques précisions. Mais des réponses obtenues, il ne put soupçonner rien de fâcheux. Il partit donc avec eux dans une voiture... militaire. Celle-ci, au lieu de prendre le chemin de la demeure du Pacha se dirigea vers... Taroudant où Si Mokhtar put enfin apprendre qu'il était l'objet d'une mesure d'exil! Ce fut un *rapt* savamment monté.

Le contrôleur, après deux jours de *détention* dans une dépendance du Contrôle, fit convoquer Si Mokhtar et se mit à l'interroger sur les motifs de son éloignement de Marrakech. Notre ami répondit qu'il n'en savait absolument rien et qu'il ne se souvenait de rien qui pût *légalement* motiver son exil. Après s'être renseigné sur son *activité culturelle* à Marrakech, le contrôleur aurait dit à Si Mokhtar que l'autorité — à ce qu'il lui paraissait — s'étant aperçue que le Maroc commençait à s'agiter et ayant, par conséquent, craint pour lui qui appartient à une excellente famille, avait cru utile pour sa... sympathique personne de l'écartier d'un lieu de désordre!

A des amis de Si Mokhtar qui étaient allés se renseigner sur les motifs ayant amené son exil à Taroudant, le commandant du Bureau des renseignements à Marrakech aurait affirmé que Si Mokhtar n'était point exilé et que celui-ci se trouvait à Taroudant sur sa propre demande!

La mesure *arbitraire* prise à l'encontre de Si Mokhtar Essoussi a soulevé l'indignation dans tous les milieux marocains. Tous les amis de ce professeur ont, verbalement ou par écrit, formulé auprès des autorités tant locales que centrales, d'énergiques protestations contre l'injustice criante dont notre ami était, et demeure victime. Nous devons une mention spéciale aux télégrammes de protestation adressés par les étudiants de Karaouiyine à Sa Majesté et au Général Noguès, ainsi qu'aux pétitions remi-

ses, par une délégation, au nom de la population tant au Souverain qu'au Résident général.

Lors de notre entrevue avec Monsieur le Général Noguès à Fès, le 18 mars dernier, nous avons attiré son attention sur le cas de Si Mokhtar. Nous avons spécifié que la mesure qui venait d'atteindre notre ami avait affecté profondément nos milieux musulmans et qu'il était de *bonne politique* que Monsieur le Résident examinât lui-même ce cas, *dans un but d'équité et d'apaisement*. Monsieur le Résident général nous a répondu en rappelant les sentiments qui l'animaient à l'égard du peuple marocain et en exprimant son profond attachement à tout ce qui pouvait apaiser l'opinion publique de chez nous. Comme il devait se rendre à Marrakech pour l'inauguration du collège Sidi Mohamed, M. le Général Noguès nous a donné la promesse formelle d'examiner, sur place, le cas soulevé par l'exil de Si Mokhtar Essoussi.

Mais Si Mokhtar est toujours en exil. D'inquiétantes nouvelles nous sont parvenues à son sujet. Toutes indiquent qu'il est l'objet de *brimades qui aggravent l'arbitraire qui pèse sur lui*.

En effet, il lui est absolument interdit de correspondre et de recevoir des visites. Il ne peut rien faire sans l'autorisation expresse du contrôle!

Quel crime a-t-il donc commis pour qu'il se soit attiré les foudres de l'autorité et qu'il subisse ce triste sort?

Personne n'a pu le savoir jusqu'ici. Si Mokhtar, qui l'ignore aussi, ne s'en trouve que plus tourmenté.

Le cas de notre ami Essoussi prouve que le *régime des lettres de cachet* règne toujours au Maroc à l'encontre du peuple marocain! Avec ce régime, il ne peut y avoir la moindre garantie pour nos droits et libertés qui sont pour rien violés et piétinés.

A Monsieur le Résident général Noguès, qui est ici le plus haut représentant de la *démocratie française*, nous nous permettons de dire que *le règne du régime des lettres de cachet est absolument incompatible avec les principes de cette démocratie et les promesses qu'elles nous a faites* par la bouche de ses porte-paroles en France et au Maroc même.

Nous demandons donc que justice soit rendue à Si Mokhtar par l'annulation pure et simple de la décision abusive qui le frappe depuis des semaines.

En marge d'un grand décès

Moulay Abdelhafid est mort, et comme il fallait s'y attendre, sa mort a donné le signal à une campagne de critiques et de faux jugements dirigés contre la personne de l'ancien Souverain.

Tous les journaux trouvèrent l'occasion pour publier de longs articles, les uns concernant la vie politique du défunt, son avènement au trône, la situation du Maroc sous son règne, les circonstances qui l'ont obligé à signer le traité du Protectorat, son abdication; d'autres ses relations avec l'Allemagne, ses menées anti-françaises, etc., etc... Mais ce qui choque le plus dans ces interminables articles et qui mérite d'être souligné, sont les faux renseignements et les contradictoires opinions que relatent ces soi-disant journaux d'information. Et ils ajoutent avoir recueilli tout ce qu'ils racontent de bonne source. Tout honnête homme bien renseigné sur l'histoire du Maroc et le règne de ses souverains a pu constater que ces *études historiques et dynastiques* n'ont aucune part de vérité et qu'elles font honte aux messieurs qui les ont entreprises ou plutôt imaginées. Mais ceci n'est pas étonnant, puisque la plupart de ces soi-disant journalistes n'ont jamais vu le Maroc et ne l'ont connu qu'à travers des «bouquins» écrits par des personnes de mauvaise foi qui ne cherchent à faire des Protectorats et des colonies que des pays de barbarie et d'anarchie!

Entre autres articles que j'ai lus dans la presse marocaine et parisienne, mon attention fut retenue par ceux concernant les relations de Moulay Abdelhafid avec l'Allemagne et ses menées... anti-françaises. Les uns racontent que Moulay Abdelhafid les a vendus à l'Allemagne, d'autres qu'il les a trahis. Pourquoi donc, aurait-il cherché à vous vendre et à vous trahir, puisque rien ne l'empêchait de signer avec l'Allemagne, contre laquelle vous ne pouviez rien, le traité par lequel il vous a «offert» son pays? Pourtant, ces messieurs semblent oublier que c'est précisément Moulay Abdelhafid qui a été trahi, lui qui a eu confiance en la France et qui lui a confié le sort de son peuple et de son Empire. Mais Moulay Abdelhafid s'aperçut bientôt que la confiance n'est pas de ce monde et que ceux qui l'ont poussé à signer ce mémorable traité de Protectorat, l'avaient trompé et trahi. Oui, ceux-là ont bien vendu Moulay Abdelhafid qui constata que le Protectorat, loin de respecter ses engagements et accomplir ses promesses, l'obligeait à abdiquer pour lui laisser le terrain libre. Loin de sauver le Maroc de la crise politique, économique et sociale qu'il traversait, la Résidence le plongea dans une autre crise morale, sociale et religieuse plus grave. Traditions, mœurs, religion, tout fut violé. Une véritable féodalité fut *installée*. Partout une action anti-islamique fut menée et finalement couronnée par *le dahir berbère*. Et dire que les chefs du gouverne-

ment répétaient et répètent encore qu'ils sont venus ici pour rétablir l'ordre et répandre la civilisation! Partout ce ne furent que discours et promesses. Les représentants du gouvernement envoyés pour faire des inspections, montraient leur éloquence par de longs discours et, après un voyage d'agrément à travers le pays (bien entendu aux frais du budget marocain) retournaient chez eux et faisaient la sourde oreille.

Moulay Abdelhafid, comme d'ailleurs aurait fait n'importe quel souverain devant pareille situation, abdiqua. Il quitta son Empire pour ne point assister à l'humiliation et au supplice de ceux qui voyaient en lui «*le héros de l'indépendance*» et de la «*pacification*». Les années s'écoulèrent et un simple voyage en Espagne fournit au Gouvernement français le prétexte pour priver Moulay Abdelhafid de ses biens, de sa famille et de de ses fils. Quelques jours avant sa mort, il pria le Gouvernement français de lui envoyer ses fils, mais sa demande fut classée dans le dossier des «*demandes sans réponse*». Et ainsi Moulay Abdelhafid mourut avec la désolation de ne pas avoir vu ses fils même avant sa mort. Ma foi, c'est là l'acte le plus horrible que l'on puisse imaginer surtout envers le signataire du traité de Protectorat, l'oncle du Souverain régnant. Et les autorités n'ont pu souffler mot en lisant des articles désobligeants pour la mémoire de Moulay Abdelhafid. Sans doute, elles se sont dit: «*Dans tous les cas, c'est un Marocain qu'on attaque, donc pas de mal, parfait.*» Bravo, Messieurs les représentants de la nation protectrice, continuez votre politique d'indifférence et de mépris et vous aurez notre estime et notre entière fidélité; mais, comme dit le proverbe, la roue tourne et le temps nous dévoilera bien des choses.

Tous ces détails, la grande presse les a passés sous silence; elle n'a vu en attaquant Moulay Abdelhafid qu'un meneur anti-français. Ces messieurs en attaquant Moulay Abdelhafid manquent de respect envers la mémoire d'un mort et envers S.M. le Sultan et toute la dynastie.

Nous reviendrons sur ce sujet, surtout en ce qui concerne l'article paru dans le «*Progrès de Fès*» et intitulé: «*Comment le traité du Protectorat fut signé*», récit de M. Kaddour Ben Ghabrit.

L'abdication de Moulay Hafid*

L'abdication de l'ex-sultan Moulay Hafid demeure un des points les plus controversés de la question marocaine. Pourtant, il n'est pas difficile d'en connaître les raisons déterminantes et d'établir une fois pour toutes, sur ce point, la vérité telle qu'elle résulte de témoignages authentiques. Entre autres, on peut citer celui de Moulay Hafid après ce qui nous fut rapporté par Monsieur Gaillard, ancien consul de France à Fès. Comme celui-ci voulait, en effet, vaincre l'intransigeance de Moulay Hafid sur la détermination prise par lui d'abdiquer, il se vit répondre ceci :

«Je ne suis pas et je ne peux pas être un Sultan de Protectorat. Ce serait contraire à tout mon passé, à mon besoin de liberté, d'indépendance. Je ne puis oublier, et tout mon peuple se le rappelle, que si je suis actuellement Sultan, c'est précisément parce que je me suis posé à Marrekech en défenseur de mon pays contre toute intrusion étrangère. Je ne puis, sans forfaire à ma conscience, accepter et solliciter moi-même un joug contre lequel je me suis élevé dans une attitude qui m'a valu le trône. Je ne veux pas tromper la confiance que mon peuple a mise en moi. D'autre part, j'ai toujours été habitué à agir à ma guise, à faire tout ce qui me convenait, à dépenser sans compter l'argent qu'il me plaisait de prodiguer, à aller où bon me semblait sans avoir de comptes à rendre à personne. Mon père et tous les sultans du Maroc ont été habitués à cette autorité et à cette indépendance absolues. Je ne puis me résoudre à accepter un contrôle qui limiterait ma volonté et soumettrait mes actes à sa sanction. Non! vraiment, ce n'est pas possible, je ne suis pas l'homme qu'il faut pour jouer le rôle de Sultan de Protectorat. Il est inutile d'insister, ma décision est irrévocable.»

Ces déclarations n'ont rien de *singulier* pour qui connaît la personnalité de Moulay Hafid.

«C'est réellement un caractère, comme l'écrivit Hubert Jacques dans ses *«Journées sanglantes de Fès»* :

«Souvent, il a tenu la diplomatie en échec par ses arguments inattendus et non dénués d'à-propos, en les présentant avec un sens de la logique vraiment remarquable.

Et, très certainement, si Hafid avait eu, pour défendre ses conceptions, une armée et une marine puissantes, il eût passé pour le premier diplomate de l'Europe.»

Parlant de ses projets d'avenir, Moulay Hafid confia à Hubert Jacques ce qui suit :

* Voir d'autres analyses de cette période de l'histoire du Maroc :

1^{er} Volume des *«Mémoires d'une Vie et d'un Combat-L'histoire du Mouvement du Libération nationale au Maroc»* : Mohamed Hassan Ouazzani. Pages 25-232.

« Mon intention est du reste d'écrire prochainement un livre dans lequel je remonterai dans l'histoire du Maroc jusqu'à Moulay Ismaël, non pour présenter un exposé général des faits retraçant le règne de tous les sultans qui m'ont précédé, mais simplement pour étudier le rôle qu'ils ont joué au point de vue diplomatie et préciser leurs relations avec l'étranger.

Je veux démontrer que ce n'est pas par moi que le Maroc a été démembré; je tiens à expliquer l'attitude que j'ai eue de tout temps avec la France, la nature de mes sentiments à son égard et les raisons qui m'obligent à me retirer après avoir assuré l'avenir du Maroc.

Si j'étais animé de sentiments fanatiques, comme on voudrait le faire croire, aurais-je appelé la France pour délivrer mon pays?

Il convient donc d'écarter les raisons de religion et de fanatisme qui me pousseraient à abandonner le pouvoir, pour ne retenir qu'une question de besoin personnel de repos. J'avais déjà manifesté mon désir d'abdiquer avant la conclusion de l'accord franco-allemand. Je m'en vais, je vous l'ai déjà dit, pour continuer à vivre en bons rapports avec la France et précisément pour éviter des froissements que je sens inévitables avec le nouveau régime. »

L'Action du Peuple: n° 43, jeudi 6 mai 1937.

A la veille du Congrès national SFIO Le Front populaire devant le problème colonial

Le parti SFIO, au cours de son 33^e Congrès national qui se tint à Paris, en juin dernier, consacra une importante séance au problème colonial, en général, et nord-africain, en particulier.

Entre autres motions votées à *l'unanimité* par ce congrès, il importe de citer, dans leur texte intégral, le message adressé aux peuples des colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat, et les revendications spéciales au Maroc.

Voyons, d'abord, le message :

Le Congrès du Parti socialiste SFIO vous adresse l'expression de son active solidarité.

Il connaît votre misère, il a la volonté d'y mettre un terme.

Avec le Front populaire au pouvoir une ère nouvelle commence pour la France laborieuse, aussi bien que pour les peuples qu'elle associe à sa destinée.

Les espoirs qu'a soulevés la victoire du Front populaire ne seront pas déçus.

Toutes les iniquités, toutes les souffrances ne seront pas abolies en un jour.

Mais, dès maintenant, les hommes de bonne volonté sont à l'œuvre pour vous apporter plus de justice et plus d'humanité.

Le Parti socialiste vous en donne l'assurance fraternelle.

Voici les points essentiels du programme immédiat de réforme, applicables à l'ensemble de l'Afrique du Nord:

Amnistie large et humaine;

Abolition des lois et décrets d'exception;

Organisation démocratique des droits civiques;

Mise en vigueur des libertés démocratiques de la Métropole (liberté individuelle, liberté de conscience, liberté de réunion, d'association, de circulation, liberté de la presse);

Instruction générale et obligatoire pour tous les enfants indigènes, cette réforme comportant en première ligne la construction des écoles indispensables;

Grands travaux d'assainissement et d'urbanisme pour améliorer rapidement les conditions d'hygiène de la population indigène;

Reconstitution de la petite propriété paysanne et défense vigoureuse des indigènes contre l'usure; moratoire des dettes. Prêts agricoles;

Application automatique et intégrale aux indigènes de la législation sociale et de la législation du travail en vigueur dans la Métropole;

Application du principe: à travail égal, salaire égal;

Création d'un fonds de chômage.

Telle est la première étape que le Parti socialiste propose d'entreprendre immédiatement et de parcourir dans le plus court délai.

Certaines de ces mesures — comme l'amnistie et l'abolition des lois et décrets d'exception — doivent s'appliquer non seulement à l'Afrique du Nord, mais à l'ensemble des colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat.

Le prochain congrès du Parti aura d'ailleurs l'impérieux devoir d'élargir la question qui est posée aujourd'hui pour l'Afrique du Nord, et de porter à son ordre du jour la question coloniale dans son ensemble.

Voici, maintenant, le cahier des revendications spéciales au Maroc:

1. La loi de huit heures sans dérogations au Maroc, par application de la loi française du 23 avril 1919.

2. L'institution du salaire minimum vital au Maroc.

3. La liberté absolue de la presse indigène et européenne, française et étrangère, par application de la loi française du 29 juillet 1881 et transformation du dahir du 27 avril 1914 sur la presse.

4. La liberté syndicale au Maroc par application de la loi française sur les syndicats, du 21 mars 1884 et l'abrogation du Dahir du 24 mai sur les associations.

5. La restriction des pouvoirs du commandant des troupes du corps d'occupation du Maroc par abrogation de l'Ordre du 2 août 1914 et du 7 février 1920.

6. L'abrogation du Dahir du 26 mars 1914, sur les réunions publiques et du Dahir du 29 juin 1935 sur la liberté d'opinion.

7. La distribution gratuite et immédiate, aux frais de l'Etat français de blé et de pain aux affamés, de la ville et du bled marocains.

Onze mois se sont écoulés depuis le dernier Congrès socialiste et l'avènement du gouvernement de Front populaire à *direction socialiste*.

Pouvons-nous déclarer, aujourd'hui, que nous sommes satisfaits, parce que toutes les promesses généreusement données et toutes les revendications unanimement approuvées par le Congrès socialiste de l'an dernier ont été réalisées au profit des peuples coloniaux? Certes, non. Nous ne pouvons soutenir ceci sans malmener sérieusement la vérité que nous voulons toujours et avant tout servir.

Si, en effet, d'importantes mesures ont été prises au cours de cette année dans les trois pays de l'Afrique du Nord, dont le sort nous importe au plus haut point, nous constatons, par ailleurs, qu'elles ont concerné beaucoup plus les éléments français que les peuples musulmans du Maghreb. Nous constatons également que de tous ces peuples, *celui du Maroc a été et demeure le moins avantageé*. Cela nous étonne beaucoup et nous en comprenons difficilement les raisons.

Le Maroc n'a vraiment pas beaucoup de chances avec les socialistes au pouvoir. Pourtant, c'est le pays qu'avait si courageusement et si éloquemment défendu le grand Jaurès et qui avait toujours placé sa confiance dans le Parti socialiste français.

Un exemple entre cent fera mieux comprendre ce fait. Nous le rapportons, d'après *Le Temps* de Paris :

« Il y a trente ans, écrit-il, Moulay Hafid, qui vient de mourir, régnait au Maroc. Une mission militaire française travaillait à ses côtés à organiser l'armée chérifienne. Après le massacre de travailleurs dans le port de Casablanca, un officier dit au Sultan : « Si tu ne peux pas assurer la police dans l'Empire, la France enverra ses soldats. » Et Moulay Hafid de répondre : « Je ne crains rien, M. Jaurès et son parti sauront bien l'en empêcher. »

Les temps sont-ils si changés? ajoute le journal conservateur. Voici que les disciples du tribun ont atteint le pouvoir, poussés par les masses gagnées à leurs théories, à toutes leurs théories, y compris l'émancipation et la libération des peuples coloniaux.

Peut-on s'étonner, dans ces conditions, que ceux-ci aient, dès le lendemain du 8 mai 1936, été envahis par une formidable vague d'espérance? Délégations tunisiennes, algériennes et marocaines sont aussitôt venues à Paris demander aux héritiers de Jaurès la réalisation des promesses faites.»

Les héritiers de Jaurès ont, assurément, réalisé quelque chose, puisque nous avons pu bénéficier de certaines mesures. *Mais beaucoup reste à faire*, alors que le temps presse et le mal se fait plus grave. Je sais qu'on nous promet une commission d'enquête, comme si le Gouvernement français ne sait pas déjà tout ce qu'il faut savoir, à présent, pour agir en exécution de ses promesses.

Une commission d'enquête peut rendre service, mais à condition que les *conclusions favorables* auxquelles elle aboutit, soient traduites en actes par le gouvernement qui, seul, a qualité pour prendre des décisions.

Comme nous n'en sommes pas sûrs, nous craignons que le système des commissions d'enquête ne se révèle, en fait, un trompe-l'œil et un

moyen d'éluider des problèmes *vitaux* pour nous et peut-être *encombrants* pour le gouvernement, à une heure où il affronte d'énormes difficultés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Dans ce cas, le gouvernement aura non seulement failli à sa mission *tutélaire*, foulé aux pieds ses *promesses solennelles*, mais il aura surtout laissé s'aggraver une situation déjà fort alarmante et tragique à tous points de vue. Nous ne croyons pas qu'il y ait là le moindre intérêt pour la France et le gouvernement au pouvoir.

L'expérience acquise par les peuples nord-africains sous les précédents gouvernements de gauche n'a généralement servi ni ces mêmes peuples ni la France elle-même, exception faite, cependant, du capitalisme tant métropolitain que colonial. Mais la cause de celui-ci ne saurait, à nos yeux, s'identifier avec celle du peuple de France.

Quant à l'expérience du Front populaire, qui a soulevé partout d'immenses espoirs, elle doit se justifier sur le plan colonial, par une *action positive et une nouvelle politique, répondant à l'ampleur des problèmes économiques, culturels et politiques* qui intéressent la vie de dizaines de millions d'être humains.

Si les peuples colonisés ou soumis au régime colonial ont, dans le passé, désespéré tant des gouvernements conservateurs que des partis de gauche parvenus au pouvoir, le gouvernement de Front populaire se doit de justifier la grande espérance des peuples des colonies et pays de Protectorat. Ceux-ci ont d'ailleurs le droit de l'exiger au nom de l'idéologie «Front Populaire» comme en vertu des promesses formelles et écrites qu'on leur a faites.

Personne ne doit se dissimuler — et nous le proclamons franchement — que ces peuples tentent une *expérience décisive* avec le gouvernement actuel.

Il faut qu'on en soit persuadé dans les hautes sphères en France.

Une telle perspective que nous ne souhaitons point, doit inciter tous les Français clairvoyants et de bonne volonté car il s'agit, en pareil cas, d'un intérêt supérieur de la collectivité française à déployer l'effort nécessaire pour que le gouvernement modifie sa politique coloniale dans le sens le plus favorable aux peuples dont les destinées se trouvent liées avec celles de la France.

La dernière session du *Haut Comité Méditerranéen*, qui s'est déroulée, suivant l'expression d'un écrivain colonial, dans la *forme traditionnelle*, c'est-à-dire «rideaux baissés et portes closes» a soulevé chez nous de légitimes appréhensions qui ne sont pas de bon augure pour le succès de la politique que nous appelons de nos plus ardents vœux.

Les directives qui ont émané de cet aréopage colonial concernent, en effet, une «politique cohérente de redressement, d'autorité et de prestige».

Autant d'euphémismes qui masquent d'inquiétantes menaces. Le Front populaire paraît donc vouloir continuer la tradition léguée par la trinité Flandin-Laval-Sarraut. Nous n'en sommes que très stupéfaits. Mais il n'est pas vrai, comme l'a écrit un spécialiste des questions coloniales, que la force apporte une solution aux problèmes pendants. Si, parfois, elle réussit, le plus souvent, elle complique les données. Des gouvernements paresseux ont pu dompter les désirs populaires avec une bonne police; ils se sont assis sur la chaudière pour l'empêcher de sauter, et la chaudière a sauté quand même, les pulvérisant. Il n'est pas vrai que la force fonde rien de sérieux et de durable, car, ce que la force a fait, elle le défait, quand les poussées changent de sens.»

L'Action du Peuple: n° 43, jeudi 6 mai 1937.

Au temps de la misère et de la famine

La réforme administrative

Le Maroc, au moment où il connaît le paupérisme, la misère, la famine et les épidémies qui en résultent inévitablement, va-t-il continuer à se ruiner pour entretenir son armée de fonctionnaires fortement cramponnés à leurs privilèges?

Ces mêmes fonctionnaires viennent — il est vrai — de consentir un léger sacrifice en faveur des miséreux et affamés marocains. Le gouvernement a lui aussi envisagé diverses mesures pour lutter contre la misère et la famine. Autant de gestes louables parce qu'humains.

Mais nous joignons certain confrère pour dire que les plus fervents, cependant, ne se font pas d'illusion sur la portée de ce mouvement par rapport aux misères à soulager et que tout le monde est d'accord pour penser qu'il s'agit non seulement de sauver une partie des vies humaines, en péril, mais encore d'appuyer, de susciter s'il en était besoin, une orientation très précise de la politique française au Maroc.

Nous pensons, quant à nous, que cette orientation doit consister à pratiquer une politique d'extrême économie budgétaire, en vue de trouver l'argent nécessaire au financement des réformes urgentes qui s'imposent tant pour sauver nos populations malheureuses que pour assurer leur avenir au moyen d'une politique de production et de prévoyance.

Politique d'extrême économie budgétaire et politique de production et de prévoyance, tels doivent être nos *leitmotive*, en face des problèmes du paupérisme, de la misère et de la famine qui déciment vies humaines et animales.

Pour mieux se convaincre de la nécessité et de l'urgence qu'il y a à entreprendre une profonde réforme administrative, nous estimons utile de publier un rapport inédit que nous avons rédigé en juin 1935 pour être soumis au gouvernement. En voici la première partie à laquelle nous avons apporté de légères retouches pour la mettre à jour :

Mohamed Hassan Ouazzani

Le Maroc possède une administration démesurément disproportionnée à ses besoins et à ses capacités. Il en résulte une pléthore de fonctionnaires, un développement parasitaire de services, des charges trop excessives et ruineuses pour les contribuables et, par-dessus le marché, des méthodes administratives défectueuses qui nuisent aussi bien à l'Etat protecteur qu'aux intérêts du peuple marocain.

Le fonctionnarisme est une véritable épidémie qui sévit dangereusement dans tout le Maroc. Ce qui est plus grave encore, c'est que *le pays ne cesse de se sacrifier et de s'épuiser pour entretenir le mal dont il souffre toujours plus gravement.*

Pour mieux préciser les choses, disons que la zone de Protectorat français (plusieurs millions d'habitants) comptait en 1930-1931: 16.551 fonctionnaires et que l'Indochine (20 millions d'habitants) et les Indes anglaises (365 millions d'habitants) avaient respectivement 6.000 et 4.800 fonctionnaires!

Depuis 1931, le fonctionnarisme s'est développé ici pour atteindre le chiffre de 19.304 en 1934 et celui de 19.350 en 1935.

Ce nombre prodigieux de fonctionnaires émergeait pour 53 pour cent au budget de l'Etat marocain, qu'il était presque toujours difficile d'équilibrer.

Le Maroc ne souffre pas seulement du trop grand nombre de ses fonctionnaires, mais aussi des frais fort excessifs que son administration hypertrophique lui fait supporter. La comparaison suivante permet d'établir la situation respective du fonctionnaire français servant en France et au Maroc :

Jusqu'en 1934, tout fonctionnaire en France dont le traitement nominal était de frs: 100.000 payait 12 pour cent d'impôt sur les salaires et ne touchait donc que frs: 88.000.

Tout fonctionnaire servant au Maroc et ayant le même traitement percevait :

1. Traitement: 100.000 francs;

2. Majoration dite marocaine (50 pour cent): 50.000 francs;
3. Indemnité de résidence (40p. 100 sur les 50. p. 100 de majoration) qui coûtent à l'Etat 10 p. 100 en moyenne): 10.000 francs.

Le total perçu par le fonctionnaire français s'élevait donc à 180.000 francs.

A ceci, il faut ajouter certaines indemnités et primes spéciales au Maroc et l'on arrive à avoir une idée de la *situation pécuniairement privilégiée du fonctionnaire français au Maroc*.

Les légers abattements réalisés en 1934 n'ont pas modifié profondément cet ordre de choses.

Services pléthoriques et fonctionnarisme budgétivore, telles sont les deux graves maladies de l'Administration marocaine.

Une telle situation n'a que trop duré au grand préjudice de l'économie générale comme au grand scandale du pays qui, la plus grosse partie de ses charges étant absorbée par les frais de sa gestion administrative et les arrérages de sa dette publique, *souffre d'une décadence générale à défaut de pouvoir réaliser des réformes dans les domaines politique, économique, intellectuel et social*.

La crise économique sévit depuis des années dans notre pays qui n'est pas en mesure de la combattre efficacement. Elle aggrave de plus en plus la situation des contribuables marocains en faisant peser sur eux, surtout en cette année de sécheresse, de terrifiantes menaces de misère et de famine. Nos malheureuses populations en ont témoigné d'une façon trop évidente par d'importantes processions et des prières publiques qui se sont déroulées dans des villes et des campagnes marocaines pour invoquer la clémence du ciel contre une calamité de plus en plus épouvantable.

La situation est donc des plus alarmantes. Elle est trop connue pour que nous soyons obligés de nous y attarder. Tout le monde ici connaît le mal et appelle l'un des remèdes efficaces et appropriés: *réformer l'Administration dans le sens de la simplification et de l'économie à outrance sans gêner, cependant, le fonctionnement des rouages nécessaires au bon gouvernement du pays*.

Parlant au Conseil du gouvernement (section française) le 28 décembre 1934, M. Henri Ponsot déclarait, au sujet de la réorganisation projetée:

«J'espère que cette réforme, tout en donnant au Maroc l'organisation qui convient aujourd'hui à ses besoins, permettra de réaliser aux différents échelons de la hiérarchie administrative, de haut en bas, une économie qui, dans ma pensée, devrait s'élever à dix pour cent des crédits et des effectifs.

Si les diverses administrations ont pu justifier l'importance des cadres actuels à une époque où le Protectorat travaillait avec fièvre à son équipement, vous estimerez avec moi que, dans l'ensemble, ces effectifs sont aujourd'hui trop importants et ne correspondent plus aux besoins actuels».

«Le Maroc doit se faire un habit à sa taille», disait encore Monsieur le Résident général dans une autre séance du Conseil du gouvernement.

Tout le monde est d'accord là-dessus. Mais, puisque la réforme administrative doit être conforme aux *besoins véritables du Maroc* et permettre d'obtenir, à tous les échelons de l'Administration, les économies nécessaires, il y a lieu de réaliser, non seulement une réduction de 10 pour cent des crédits et des effectifs suivant l'exemple de la France, mais un pourcentage plus élevé, étant donné que l'Administration marocaine est, par rapport aux besoins et aux capacités du pays, beaucoup plus pléthorique que ne l'est l'Administration en France, proportionnellement aux nécessités de sa gestion publique.

Au Maroc, une véritable réforme administrative doit comporter nécessairement, dans le double but de la simplification et de l'économie :

1. Le regroupement de tous les services susceptibles de l'être, faisant ainsi disparaître les administrations autonomes qui constituent des sortes de féodalités ou de petits Etats dans l'Etat;

2. La simplification de certains rouages pour détruire les doubles emplois encombrants et coûteux et les emplois créés par simple népotisme;

3. La suppression pure et simple de tous les postes superflus. Il en existe partout. Tous ces moyens sont de nature à faire réaliser d'importantes économies budgétaires; mais ils ne suffisent pourtant pas pour adapter la réorganisation administrative aux besoins actuels du Maroc. Le gros travail doit porter, compte tenu des strictes nécessités du pays et des exigences de son développement et de son évolution, sur la *réduction massive et progressive des effectifs et des frais de gestion*.

D'autres économies doivent être envisagées parce qu'elles sont incontestablement justifiées. Il s'agit des dépenses publiques que l'on fait supporter au budget marocain et qui doivent, en grosse partie, être prises en charge par le budget de la France. En voici les plus importantes :

1. La Résidence et ses services particuliers;

2. L'enseignement français;

3. Les contrôles civils;

4. Les établissements officiels et les œuvres françaises de la zone de Tanger et de celle du Protectorat espagnol (le consulat français à Tétouan). L'ensemble coûterait au budget marocain la somme de *quinze millions de francs!*

5. Les allocations aux anciens combattants français, aux familles nombreuses françaises et les indemnités accordées aux fonctionnaires et agents accomplissant leur devoir militaire ou mobilisés.

6. L'aide à la colonisation déjà existante.

A propos de la colonisation, nous croyons devoir soulever la question de la fraude fiscale contre laquelle l'Etat marocain doit lutter efficacement

en réprimant avec l'énergie nécessaire les fausses déclarations de tertib par les colons. Cette question a fait l'objet en 1933 d'une dénonciation vigoureuse de la part d'un ancien rapporteur général du budget. Celui-ci voulant appuyer ses déclarations, a souligné que le fait par les colons «d'accepter une réévaluation de 6 millions sans récriminer, prouve bien qu'il y a de ce côté une évasion contre laquelle il faut s'élever et qu'à ce tarif, ceux qui devraient payer intégralement estiment encore s'en tirer à bon compte».

On peut, a-t-il ajouté, citer des faits montrant que seul est contribuable intégral le Marocain qui paie sans récrimination»¹ alors que le colon, par ses fausses déclarations, est cause annuellement de plus de 20 millions perdus¹. Pour cela, il faut accepter qu'à l'avenir, une inspection des comptabilités des caisses de crédit et des sociétés coopératives servira à rétablir l'honnêteté fiscale.

L'Etat marocain doit également obtenir un rajustement de la dette publique et s'employer à faire disparaître le déficit des chemins de fer lequel s'élèverait annuellement à des dizaines de millions supportés par le budget marocain.

De plus, il faut que l'établissement du budget de l'Etat soit clair et précis dans tous les détails de ses chapitres et qu'on lui assure une publicité donnant au pays la possibilité d'un *contrôle général*.

Ce contrôle de l'opinion est de nature à éviter le gaspillage des deniers publics. Mais un tel gaspillage ne peut disparaître — dans une assez grande mesure — que si l'on supprime les subventions et faveurs accordées sans aucune justification, soit par le gouvernement soit par les services. Il y a lieu de supprimer également les fonds réservés aux caisses dites spéciales (les fonds secrets) dont l'emploi est enveloppé d'un mystère absolu et ne peut se justifier surtout au point de vue moral, ainsi que les subventions aux cultes chrétiens (547.000 francs en 1932 et 369.000 en 1933) et à l'Institut musulman à Paris (90.000 frs en 1932).

L'Etat doit, enfin, organiser un contrôle efficace et permanent sur les dépenses publiques, les adjudications et l'exécution des travaux conformément aux modalités stipulées dans le cahier des charges.

Il y a là autant de moyens pour éviter toute dilapidation des deniers publics et réaliser une économie se chiffrant annuellement par plusieurs dizaines de millions de francs.

Mais le problème des fonctionnaires reste le plus important de l'heure présente. De sa solution résulteront pour l'Etat marocain des économies considérables. L'unanimité est faite là-dessus. Il s'agit donc de ramener à

1. L'ancien rapporteur n'a pas tenu compte des 50 pour cent de réduction accordée aux colons sur leur tertib à titre de ristourne.

Bulletin d'Abonnement

Je déclare souscrire un abonnement d'UN AN
Je vous envoie ci-joint en mandat, chèque, etc..., la somme de
50 FRANCS (Maroc), de 60 FRANCS (Afrique du Nord et France) ou
de 70 FRANCS (Etranger).

....., le 19S..
Signature :

NOM ET PRENOMS.....
ADRESSE

-
- 1) *Abonnez-vous. Faites des abonnés. Soutenez ceux qui défendent votre cause. Faites lire l'ACTION DU PEUPLE.*
 - 2) *Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.*
 - 3) *Biffer les mentions inutiles.*



de *strictes proportions* les frais de gestion qui absorbent actuellement plus de la moitié du budget général.

Les moyens d'y arriver sont les suivants :

1. Réduction des effectifs en rapport avec les *besoins justifiés* de l'Administration et la *capacité fiscale* de la collectivité des contribuables.

2. Compression massive des traitements, en premier lieu ceux des moyens et gros fonctionnaires;

3. Suppression totale de certaines indemnités ou primes;

4. Révision des indemnités non susceptibles d'être supprimées et du régime des pensions;

5. Interdiction des cumuls, de l'emploi des femmes et filles dont le mari ou père est au service de l'Etat, du maintien en activité des fonctionnaires retraités au titre d'auxiliaire ou autres, de l'utilisation par les fonctionnaires des biens de l'Etat dans un but privé. (Plan de réformes marocaines);

6. Etablir pour les immeubles de l'Etat occupés par des fonctionnaires des loyers en rapport avec les taux de l'époque et refus par l'Etat de prêts sollicités par les fonctionnaires pour la construction de leurs habitations. (Plan de réformes marocaines).

Le pourcentage (10 pour cent) prévu en 1934 pour la réduction des effectifs et des traitements est insuffisant comme nous l'avons signalé précédemment.

Les indemnités ou primes dont la suppression s'impose sont celles de cherté de vie, de logement, de voyage, de technicité, de rendement, indemnités journalières de signatures, de mariage, d'enfant, d'estivage, du pécule particulier, de sténographie, de fonctions en pays berbère, de possession de titres de berbères, d'encouragement pour l'étude de connaissance de la langue arabe, prime journalière de connaissance de la langue arabe, prime de fin de service. Cette énumération n'est pas limitative.

Seules doivent être maintenues *les indemnités justifiées par les besoins réels du service*; mais leur taux doit être *annuellement fixé* en rapport avec le coût de l'époque.

Par ailleurs, l'Etat marocain ne doit payer ni les fonctionnaires accomplissant leur devoir militaire ni les agents mobilisés. Ceux-ci peuvent donc être assimilés aux fonctionnaires en congé pour affaire personnelle, en congé hors-cadres ou en disponibilité. Ils peuvent conserver la possibilité de réintégrer leurs postes dans la mesure où la situation des cadres et les nécessités du service le permettent. *L'Etat marocain doit pratiquer le principe qui consiste à ne rétribuer que les fonctionnaires ou agents qui le servent dans une administration publique marocaine.*

(voir la suite dans L'Action du Peuple: N° 45 — p: 247)

A propos d'un anniversaire

Que les lecteurs ne cherchent pas à trouver dans cet article une étude historique proprement dite, car notre but n'est pas de faire de l'histoire; cette matière nous la laissons à des personnes plus compétentes que nous. Mais, loin de là, notre but est d'attirer l'attention des lecteurs sur le numéro spécial du «*Progrès de Fès*», intitulé: «Un quart de siècle de Protectorat.»

Nous allons essayer de commenter quelques passages de ces articles, de les étudier de près, de dire nos objections et nos remarques, puisque cette «soi-disant» documentation historique nous concerne, et d'un bout à l'autre du numéro, il n'est question que de nous, Marocains. Nous essaierons aussi de dire la vérité là où elle fait défaut, d'éclairer le lecteur là où il pourrait se tromper.

En effet, nombre de nos lecteurs doivent avoir lu le «sensational» numéro du *Progrès de Fès*: «Un quart de siècle de Protectorat».

Dans ce numéro, M. Bouyon retrace la politique du Protectorat pendant cet espace de temps. Il veut, et ce n'est pas sans trop d'emphase, nous montrer la «grandiose œuvre accomplie par le Protectorat dans un pays qu'il trouva dans l'anarchie et la décadence». Les matières, les «documents» et les illustrations abondent. Mais, ce qui frappe et mérite d'être souligné, c'est le manque de netteté, d'objectivité, si bien que le vrai titre de ce numéro serait: «*Contes et légendes sur le Maroc*». Et ceci est tellement arrangé que ceux qui n'ont jamais vu le Maroc et qui ont lu ces articles, prendraient ce pays pour un paradis sur terre et ses habitants pour des anges.

D'après M. Bouyon, le Maroc, grâce au Protectorat, est devenu une terre de prospérité, de civilisation, de richesses, une terre dont les habitants sont instruits et éduqués, une terre où règne l'ordre et la paix. Les étrangers qui ont lu cette «profonde et authentique documentation» (?) ont certainement dit: «Mais qu'est-ce que nous racontent donc ces Marocains? Que veulent dire leurs manifestations et leurs revendications? Que veulent-ils avoir de plus?»

M. Bouyon illustre ses articles par de nombreuses photos, ma foi fort intéressantes; mais que M. Bouyon nous permette de lui demander quels sont ceux qui jouissent de ces piscines, de ces stades, de ces barrages, de ces villes magnifiques? Nous lui demandons aussi de nous dire le nombre de ports comparables à ceux de Casablanca et de Port-Lyautey et si on trouve au Maroc, en nombre suffisant des hôpitaux et des collèges musulmans? Nous pouvons, dès maintenant, prévoir la réponse de M. Bouyon, à moins qu'une illusion ou qu'un rêve ne vienne à son secours. Entre deux photos de Fès, l'une portant 1912, l'autre 1937, on peut lire:

«Les photos et croquis ci-contre montrent beaucoup mieux que de longs discours l'œuvre accomplie à Fès en moins d'un quart de siècle».

Oh! le beau style! Oh! les belles idées des esprits colonialistes! Nous demandons aussi à M. Bouyon pourquoi n'a-t-il pas reproduit les *innombrables taudis qui pullulent autour et à l'intérieur de Fès* et où un très grand nombre de personnes mènent une vie des plus misérables? Pourquoi n'a-t-il pas reproduit ces *nombreuses hordes de mendiants* qui, vêtus de haillons et traînant leurs corps décharnés par la faim, errent toute la journée à travers les rues, dans l'espoir de découvrir quelques os ou quelques détritrus alimentaires? Pourquoi n'a-t-il pas reproduit les asiles où l'on entasse des pauvres les uns sur les autres, dans des chambres trop exigües, si bien que, par suite d'une épidémie, comme celle du typhus qui vient de se déclarer, on enterre plusieurs cadavres par jour? Et aussi, par des affirmations qui n'ont aucune part de vérité, M. Bouyon veut nous persuader que le Protectorat a accompli pour nous une *grande œuvre* pendant vingt-cinq ans. Eh! bien, nous répondons franchement dans tous les domaines, *peu de choses a été fait*. Notre situation économique, politique et sociale est plus à plaindre qu'avant le Protectorat. Et, après avoir fait du Maroc un pays des mille et une nuits, un pays qu'il a peut-être vu en rêve, M. Bouyon, plein d'enthousiasme, arrive à cette conclusion:

«Oui, que de chemin parcouru depuis vingt-cinq ans. Toute imparfaite, notre œuvre est grandiose et aux critiques, aux mécontents, aux jaloux, nous pouvons la présenter en témoignage irréfutable du génie de la France».

Ainsi les partisans de la colonisation arrivent à dissimuler la vérité, à étouffer la voix des Marocains pour les laisser se débattre dans la misère et leur faire mieux sentir le poids du régime colonial. Mais, si cette méthode a donné, autrefois, des résultats, aujourd'hui, son action est sans effet; car, comme l'avait déjà prévu Lyautey, *les Marocains se sont réveillés et demandent leurs droits*.

Une jeunesse combative se dresse maintenant sur la route des ambitieux. Cette jeunesse ne cessera d'élever sa voix et de se sacrifier jusqu'au jour où les Marocains recouvreront la plénitude de leurs droits.

Dans un autre article intitulé: «Vingt-cinq ans de Protectorat français», M.J. Du Pac, parlant du domaine politique, dit:

«En moins d'un quart de siècle, au prix inestimable du sang de nos nationaux, la France a imposé l'ordre et la sécurité sur tous les territoires de l'Empire, rallié à l'obéissance chérifienne des tribus en dissidence depuis des siècles. L'autorité morale et matérielle du Sultan, celle de son Maghzen ont été rétablies. Le Souverain chérifien est universellement respecté...».

M. Du Pac semble oublier que ce sont précisément les intrigues de l'intervention des nations européennes — n'en déplaise à *La Voix Françai-*

se — qui ont conduit le Maroc dans cet état de désorganisation et de révolte. En effet, tant que le Maroc avait été à l'abri de la diplomatie européenne, la paix et l'organisation aussi bien politique que sociale et économique de notre pays n'avaient pas trop à souffrir. L'autorité marocaine était fortement consolidée et reconnue. Partout le prestige du Sultan était respecté. Sans aller trop loin, nous ne citerons que les 7 années de paix, d'ordre et de prospérité que le Maroc connut pendant la régence de Ba Ahmed. Pendant toute cette période, aucune nation ne se hasarda à intervenir dans les affaires marocaines. Mais avec la mort de Ba Ahmed, l'orage éclata; dans certaines régions du Maroc ce ne furent que troubles et révoltes qui, finalement, eurent pour résultat l'établissement du Protectorat.

Que M. Du Pac ne vienne donc pas nous raconter que notre pays était désorganisé et révolté, avant l'immixtion de l'Europe et que le Protectorat a rétabli l'ordre et la sécurité pour nous exclusivement. Non, le Protectorat s'est révélé au-dessous de sa mission véritable. Nous avons été expropriés et exploités, et nous le sommes encore par ces temps de crise, que dis-je, de famine. Quant aux belles promesses, elles ne peuvent résoudre nos graves problèmes économiques, sociaux, culturels et politiques.

Poursuivant son étude, M. Du Pac dit à propos de l'ordre social: «Il (le gouvernement) s'est efforcé d'apporter aussi du bien-être «social et moral», oh! la belle formule! De «bien-être social et moral» il ne peut s'agir, alors que des centaines de milliers de personnes meurent de faim, alors que des dizaines de milliers de fellahs sont chassés de leurs terres et exposés aux périls de la famine, du froid et des maladies, alors que des personnes sont exilées arbitrairement pour la seule raison d'avoir cherché à répandre l'instruction parmi leurs frères Marocains, alors que les colons reçoivent des subventions pendant que, les fellahs ne trouvant même pas de quoi nourrir leurs familles, sont saisis et emprisonnés pour le tertib qui sert notamment à payer le luxe des autres. Plus loin, M. Du Pac dit: «D'un pays décimé par les maladies endémiques et épidémiques, la France a, par une assistance médicale dévouée, fait un pays sain».

Sans mésestimer ce qui a été fait dans ce domaine, nous devons à la vérité de dire que le pays est loin d'être à l'abri des épidémies quelles qu'elles soient et nous invitons l'auteur à aller visiter «nos» hôpitaux; il verra comment les «docteurs» armés parfois de matraques reçoivent les malades, comment les règles de l'hygiène sont appliquées, comment des malades qui, ne pouvant pas même se tenir debout, sont obligés d'aller bêcher des jardins ou réparer des chemins. Peut-on parler de «bien-être social ou moral»?

Parlant de l'instruction, M. Du Pac dit: «Elle (la France) ne s'est pas

contentée encore de veiller à l'amélioration physique des indigènes, elle s'est attachée aussi à perfectionner leur condition intellectuelle».

Le perfectionnement de notre condition intellectuelle? Mais c'est une plaisanterie que nous pouvons faire voir en reproduisant les crédits affectés à «notre» enseignement par «notre» budget de l'an de grâce 1936:

Enseignement secondaire français

(200.000 Européens) 21.058.380

Enseignement primaire et professionnel

pour les Européens et les Israélites 27.885.310

Total 48.943.690

Enseignement primaire, secondaire et professionnel musulman

(6 millions de musulmans) 15.280.390

(Rapport de la Résidence générale).

Ma foi, ce rapport est assez clair pour qu'on ait besoin de le commenter. Sans doute, si M. Du Pac ne s'était pas contenté de renseignements superficiels sur le Maroc, il n'aurait pas écrit cette phrase:

«Il résulte de ce bilan que la France peut être fière de l'œuvre civilisatrice réalisée aussi rapidement dans l'Empire chérifien, tant au profit des sujets de l'Empire que des étrangers qui l'habitent ou le visitent».

Eh bien, Monsieur, si vous appelez cela de la civilisation et du bien-être social et moral, nous vous souhaitons donc notre sort ainsi qu'à tous ceux qui en sont jaloux.

L'Action du Peuple: n° 43, jeudi 6 mai 1937.

Les Français doivent prendre position

contre la politique berbère

Le «droit» coutumier berbère

La politique berbère constitue une des principales *innovations* du régime colonial en matière d' *administration directe*.

Elle entend pratiquer celle-ci sous le fallacieux prétexte d'une réforme judiciaire inspirée elle-même par un *faux-respect* du «droit» coutumier berbère.

Elle ne tend en droit et en fait *qu'à dénationaliser* la population berbère au profit d'une entreprise *d'assimilation à outrance*.

Dès le 11 septembre 1914, le Résident Lyautey imposa au souverain du pays un décret posant le principe de la non-islamisation des tribus berbères et de leur exception à la loi religieuse (Chrâa).

«Il constitue la charte légale (Sic) des tribus berbères, élève dans l'Empire leur coutume (Izref) à la hauteur de la loi religieuse et ouvre toutes les possibilités d'avenir». (Ct. P. Marty: «Le Maroc de Demain»). Nous sommes donc très bien fixés sur les visées de cette nouvelle et machiavélique croisade antimarocaine.

Les coutumes qu'on *prétend* maintenir selon un *soi-disant* vœu des berbères et une *prétendue promesse* des autorités du Protectorat, sont archaïques et barbares. En voici quelques exemples:

«La femme et les enfants du sexe féminin font partie de l'héritage; la succession d'une femme veuve décédant sans enfant mâle, même si cette femme a été abandonnée et a dû pourvoir seule à ses besoins, revient aux héritiers de son mari; le viol d'une vierge ou d'une femme mariée entraîne le versement d'une indemnité de cinquante douros (250 frs); l'indemnité accordée au mari trompé par l'amant de la femme est fixée à 75 douros (375 francs), la «dia» (prix du sang) est fixée à 300 douros (1.500 francs) pour un homme, à 150 douros (750 francs) pour une femme» (Revue des Etudes islamiques). Chez les Imaziren «l'institution de l'appel paraît inconnue en matière pénale. Les peines sont toujours appliquées sur-le-champ. Le seul mode de preuve connu est le serment appuyé d'un nombre variable de co-jureurs. Le testeur ne peut disposer de ses biens qu'avec le consentement de ses héritiers éventuels et dans la mesure où ils consentent. Les femmes berbères n'héritent pas, parce qu'elles sont considérées comme inférieures et pour éviter, en cas de mariage, la diminution du patrimoine. En ce qui concerne les co-jureurs, il est dû cinquante serments en matière de crime commis sur la personne d'un homme ou pour avortement provoqué d'un fœtus mâle; trente-sept serments et demi pour un fœtus incertain (le demi-serment est fourni par une femme, par la femme dont les violences exercées sur sa personne ont provoqué l'avortement); vingt-cinq serments sont dus pour le meurtre d'une femme ou l'avortement d'un fœtus femelle ou encore en matière de vol dans les silos, car les berbères considèrent le grain enfermé dans le silo comme la moitié d'une âme. Si cinquante serments sont exigés pour une âme, vingt-cinq seront nécessaires pour la moitié de cette âme. On exige dix serments en matière de vol d'armes et de gros animaux, pour les blessures entraînant une impotence fonctionnelle, pour les atteintes à l'honneur; cinq serments pour les injures, blessures légères, coups, vol de petits animaux, etc. En droit pénal, existe l'énucléation des yeux par le procédé qui consiste à chauffer à blanc un bloc de fer et à l'approcher assez près des yeux pour faire éclater la cornée. Pour apporter la preuve de la propriété, il faut également, comme en droit pénal, cinquante co-jureurs, puisque le champ pour les berbères, est assimilé à une âme. Lorsque le différend ne porte que sur les limites du champ, il suffira de dix co-jureurs; pour une contestation sur une partie plus importante du champ, il en faut vingt-cinq. Pour qu'un serment soit annulé, il suffit qu'un seul des co-jureurs se récuse ou refuse de prêter serment.» (G. Surdon: Esquisses de droit coutumier berbère marocain).

C'est ce «droit» coutumier que les représentants de la France veulent conserver à la base de l'organisation de la justice berbère.

D'aucuns parmi les berbésisants se déclarent pour une politique ber-

bère telle que l'a décrété le dahir de 1914 « dans un but de rapprochement et de fusion des races! ». Ils la présentent par conséquent comme un « gage de paix, une source de tranquillité, de garantie et de durée ».

Mais cette thèse me paraît *extravagante* car, sur le terrain colonial, ce rapprochement et cette fusion se révèlent *impraticables*, tant les sentiments, les idées, les besoins, les intérêts des éléments en présence s'affirment opposés par un *antagonisme* qui ne peut que se développer et s'aggraver à mesure que l'un des éléments ethniques — c'est-à-dire l'élément colonisateur — affiche des prétentions à l'*assimilation* de l'autre et travaille à la *résorption* de tout ce qui constitue l'individualité propre, disons simplement de son partenaire. C'est le cas de la France à l'égard du Maroc.

C'est, en effet, une *hérésie sociologique* des plus grotesques que de vouloir, au moyen d'un tel raisonnement, faire croire à la réalisation possible d'une œuvre de l'envergure de celle visée par les protagonistes de la politique berbère. Ethnographes, sociologues, linguistes et juristes se leurrent profondément sur ce terrain. Jusqu'à quand persisteront-ils dans leur trop singulière et trop grave erreur?

De plus, la législation berbère, pour ne parler que de celle-là, a été toujours *extorquée* à nos souverains. Qui ne connaît, en effet, l'opposition farouche, irréductible de feu Moulay Youssef qui refusait constamment d'entrer dans la voie de la *berbérisation*, estimant ainsi que la moindre décision dans ce sens « *bouleverserait le chrâa et décrèterait en quelque sorte sa propre déchéance d'Imam, gardien de la loi religieuse* ». (Lettre n° 3.883, du Conseiller du gouvernement au secrétaire général du Protectorat, à la date du 15 juin 1927).

La politique berbère est un fait dont toutes les *tristes conséquences* ne se sont pas encore révélées. En hypothéquant le sort de notre peuple, elle pèse lourdement sur nos rapports avec les autorités françaises. Elle empêche donc tout rassérènement de l'atmosphère actuelle, qui est, sans nul doute, fort peu propice à toute action d'entente et de rapprochement.

Qu'en pensent donc tous les Français qui considèrent la France, pays des célèbres révolutions émancipatrices, comme le premier guide des peuples et le grand pionnier de la civilisation?

Doivent-ils tolérer la politique berbère qui se pratique au nom de leur pays, qui est néfaste pour son bon renom et qui compromet l'avenir de ses relations avec le Maroc et tout l'Islam?

Ou bien doivent-ils *prendre nettement position* contre cette politique erronée et abominable pour qu'il y soit mis fin dans l'intérêt de nos deux pays et pour ramener une certaine tranquillité dans les esprits?

C'est ce que nous espérons.

C'est ce que nous voulons savoir.

Le 16 mai 1937 au Maroc

La commémoration du 7^e anniversaire du dahir berbère du 16 mai 1930 a eu lieu comme d'habitude dans tout le Maroc. Les Marocains se sont rendus par milliers dans les mosquées pour accomplir des prières publiques en signe de protestation contre la politique berbère du Protectorat.

De nombreux télégrammes adressés à Sa Majesté le Sultan, au Résident général et au Gouvernement français ont sanctionné toutes ces manifestations pacifiques et émouvantes. Celles-ci ont été la démonstration éclatante de ce que le peuple marocain n'a pas oublié et n'est pas prêt à oublier l'acte législatif qui a porté une grave atteinte à son unité politique, judiciaire, culturelle et spirituelle.

A Fès, la commémoration a revêtu cette année un caractère fort important. En effet, les Fassis se sont rendus en très grand nombre à la grande mosquée de Karaouyne. Entre midi et deux heures cette dernière était débordée de monde. Tous les fidèles rassemblés en ce lieu saint avaient, pendant deux heures environ, récité en chœur divers chapitres du Coran fort appropriés à la circonstance.

Après l'accomplissement de la prière rituelle, l'écoulement de cette mer humaine s'est fait dans l'ordre et le calme, toute la manifestation devant conserver son caractère absolument pacifique. Notre masse a prouvé une fois de plus qu'elle est capable de discipline et qu'elle ne manque pas de sens politique.

L'Action Nationale marocaine a contribué pour beaucoup au succès de cette grande manifestation populaire du 16 mai par le vibrant appel qu'elle avait fait distribuer notamment à la Médina et qui avait produit partout un effet des plus enthousiastes.

Nous en avons eu la preuve par le très grand succès obtenu par la pétition que nous avons fait circuler en Médina et qui a été recouverte de milliers de signatures et d'empreintes digitales, marquant ainsi l'adhésion d'éléments appartenant à toutes les conditions sociales. Cette pétition signée en double est destinée à Sa Majesté le Sultan et au Résident général. Elle est le plus important document populaire que l'on ait enregistré depuis 1930, date de naissance de notre mouvement national.

Enfin, l'ANM a adressé à notre Souverain, au Résident général et au sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, la motion suivante :

«Des milliers de Marocains réunis à Karaouyne pour commémorer le 7^e anniversaire du dahir du 16 mai 1930 protestent énergiquement contre la politique berbère qui rompt brutalement les engagements de la France relatifs au Protectorat.

Ils s'élèvent d'autant plus contre cette politique qu'elle porte gravement atteinte à l'Islam, à la culture arabe, à l'unité et à la souveraineté marocaines.

Ils revendiquent avec insistance au gouvernement français de s'en tenir à l'observation stricte et loyale des principes généraux du Protectorat en abolissant totalement la politique berbère et en réalisant l'unification de l'administration de la justice marocaine et de l'enseignement arabe dans toute l'étendue de l'Empire chérifien.

Ils saisissent enfin cette occasion pour protester vivement contre les manifestations berbères du Congrès de la Montagne marocaine qui s'est tenu récemment à Rabat. *Pour l'Action Nationale marocaine: OUAZZANI.*

L'Action du Peuple: n° 44, jeudi 20 mai 1937.

Septième anniversaire du dahir berbère

16 mai 1930 — 16 mai 1937

Le peuple marocain réclame l'abolition de la politique berbère

Témoignages Autorisés

La politique berbère fut conçue et décrétée *officiellement* dès l'installation du «Protectorat» de la France au Maroc.

Elle constitue une arme destructive dirigée contre le Sultan et le gouvernement marocain vis-à-vis desquels l'Etat français se trouve engagé, notamment par le Traité de 1912 dit le Protectorat, contre l'Islam, religion douze fois séculaire de la presque totalité des Marocains en même temps que loi civile organique de la société maghrébine, contre la langue et la culture arabes, contre l'ordre et l'union au sein de la société marocaine.

La politique berbère apparaît donc comme une entreprise colonialiste d'*exploitation*, d'*assimilation* et de *prépondérance*. Elle poursuit la *désarabisation* et la *désislamisation* de notre pays au profit d'une francisation à outrance qui n'exclut pas une certaine tendance à la christianisation d'une notable fraction du peuple marocain.

Les preuves? Nous en avons en très grand nombre. Nous en donnons ici quelques-unes qui nous paraissent probantes, péremptoires. Voyons, pour commencer, ces témoignages autorisés et irrécusables.

«Tout d'abord, disait *Lyautey* dans une de ses circulaires, nous n'avons pas à enseigner l'arabe à des populations qui s'en sont toujours passé. *L'arabe est un facteur d'islamisation*, parce que cette langue s'apprend dans le Coran; or, *notre intérêt nous commande de faire évoluer les berbères hors du cadre de l'Islam*. Au point de vue linguistique, *nous devons tendre à passer directement du berbère au français*. (Je rappelle à ce sujet ma circulaire du 20 février 1919). Il faut aussi créer des *écoles franco-berbères où l'on apprendra le français aux jeunes berbères*. Cette notion a déjà été comprise dans certains postes où les délibérations des Djemaâs (assemblées locales) berbères ont été consignées sur des registres *non pas en arabe, mais en français*».

Définissant l'action à mener sur le plan colonial contre l'Islam, un ancien haut fonctionnaire français de l'Administration centrale, Jules Siccard, a écrit dans son livre; «*Le Monde musulman dans les possessions françaises*»

«L'Islam étant dans son génie profond une puissance contraire à nos désirs, à nos aspirations, à nos tendances, qu'on peut apaiser et calmer sans songer à le réduire jamais. Il est évident que notre intérêt est d'éviter, dans la mesure du possible, sa propagation chez les peuples soumis à notre empire».

Victor Piquet, dans son ouvrage: «*Le peuple marocain et le bloc berbère*», dit en substance:

«Ce qui importe avant tout, c'est de ne pas islamiser davantage et de ne pas arabiser les berbères».

Voyons comment les hommes de l'Eglise catholique apprécient l'action du Protectorat en matière berbère:

«Le Maréchal Lyautey, écrivait Jean Guiraud dans *le Maroc catholique* (revue de l'évêché) de novembre 1923, a compris combien cet antagonisme séculaire peut servir la politique française».

Dans la «Revue d'histoire des Missions» (quatrième année, n° 3, 1^{er} sept. 1927), de Jurquet de la Salle écrivait également:

«Le gouvernement français a été plus loin dans sa politique si rationnelle de désagrégation des deux races (?) marocaines. Non content de distribuer notre instruction aux populations arabes, il commence à créer pour les berbères des écoles spéciales où l'arabe est sévèrement pros crit et, par conséquence directe, l'Islamisme, toujours intimement mêlé, au Maroc, aux études littéraires».

Le Maroc catholique (nov. 1923) disait à propos du Maréchal Lyautey:

«S'il a tenu essentiellement à l'érection du vicariat apostolique de Rabat, sous la direction d'un évêque franciscain, assisté de ses frères en religion, et s'il favorise leurs écoles, c'est qu'il se rend compte de l'influence considérable que ces «marabouts chrétiens» exerceront sur les musulmans, le jour surtout où ils réussiront à leur faire accepter ce qui est l'âme même de la civilisation française, le christianisme».

Le Protectorat ne peut contester qu'il a toujours toléré et même encouragé la propagande chrétienne contre l'Islam. En agissant ainsi, il a servi constamment les visées de l'Eglise qui demeure, sur le terrain colonial, l'alliée de l'impérialisme. Cédons encore la parole aux intéressés eux-mêmes:

«Un problème se pose, peut-on lire dans les *Annales de l'Académie des Sciences coloniales* (tome V, p. 114, 1932) qui retiendra l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux questions coloniales et aux destinées du Maroc, non en vue

d'une solution immédiate, mais pour envisager les *hypothèses possibles*, suivre l'évolution des esprits et n'être pas pris au dépourvu. C'est celui de l'avenir possible de l'Islam dans l'Afrique du Nord et en particulier au Maroc. Dans quelle mesure son évolution influera-t-elle sur notre domination ?

La thèse du père de Foucauld était d'envisager la *christianisation progressive des éléments musulmans*. Il la pratiquait d'ailleurs avec infiniment de doigté et de modération, ne comptant que sur le temps et la vertu de son exemple pour faire des convertis.

Il rejoignait sur ce point la thèse un peu simpliste du cardinal Lavigerie, lequel voyant dans les berbères d'anciens chrétiens convertis par le sabre à l'Islam, pensait qu'il serait assez facile de les ramener au christianisme. Il jugeait d'ailleurs que cette mesure était indispensable pour notre maintien en Afrique du Nord. «*L'Empire Nord-Ouest Africain*» de la France a 30 millions d'habitants, écrivait-il, il en aura le double dans cinquante ans. Il sera alors en plein progrès matériel, riche, sillonné de chemins de fer et peuplé d'habitants rompus au maniement de nos armes, dont l'élite aura reçu l'instruction de nos écoles. Si nous n'avons pas su faire des Français de ces peuples ils nous chasseront. *Le seul moyen qu'ils deviennent Français, c'est qu'ils deviennent chrétiens*».

Dans son «*Miracle du Maroc*», Henri Bordeaux, de l'Académie française, écrit (p. 275) à ce sujet :

«Le cardinal Lavigerie, résumant l'esprit de la France colonisatrice, fit cette invocation: «Ce n'est pas ta mission, ô France, d'arracher pour prix de ton sang et de ta gloire les trésors des peuples vaincus, ce n'est pas ta mission de les chasser devant toi pour te faire place en les livrant à la mort. Ton génie est de communiquer, au prix des sacrifices, tes sentiments et tes pensées». Sentiments et pensées imprégnés de dix siècles de christianisme, c'est cela qu'il (Lavigerie) désire communiquer».

Précisant la pensée qui inspire la politique coloniale, H. Bordeaux a déclaré ceci :

«La question religieuse est à la base de toute colonisation: elle seule résoud les autres, l'éducation et l'instruction».

Un ancien contrôleur civil français au Maroc, Maurice le Galy, écrit dans une brochure: *L'Ecole française chez les berbères*:

«Il faut écarter l'enseignement religieux (islamique) et l'enseignement de la langue arabe des écoles berbères et transcrire les dialectes berbères en caractères latins».

Il conclut ainsi :

«Apprenons tout aux berbères, *sauf l'arabe et l'Islam*».

Dans une conférence, Le Galy dit notamment :

«On doit cesser, en tout lieu, de parler arabe, d'écrire, de commander en arabe à des gens qui sont astreints, pour nous comprendre, d'emprunter des

tolbas aux zaouias du voisinage, foyers d'islamisme irréfléchi, retardataire et souvent hostile».

Dans cet ordre d'idées, nous pouvons invoquer d'autres témoignages non moins autorisés et caractéristiques du rôle attribué à l'école dans les régions «décrétées» berbères. C'est ainsi que le Commandant Paul Marty, ancien haut fonctionnaire à Rabat, écrit dans son livre: *Le Maroc de Demain* (p. 214):

«C'est l'école française par l'enseignement et la vie, berbère par le recrutement et le milieu; française par le maître, berbère par les élèves. Donc, pas d'intermédiaire étranger (sic). *Tout enseignement de l'arabe, toute intervention du fqih (instituteur musulman), toute manifestation islamique seront rigoureusement écartés.* Nous attirons à nous par le seul canal de notre université les enfants chleuhs. *Nous écartons délibérément tout stade d'islamisation, c'est-à-dire de cristallisation.* Sur ce point, l'unanimité des opinions est faite ici comme ailleurs».

Dans son ouvrage: *L'Œuvre française en matière d'enseignement au Maroc* (thèse pour laquelle l'auteur s'est servi de documents et de renseignements officiels à lui fournis par les services compétents), R. Gaudet-Demonbynes s'exprime ainsi:

«C'est seulement depuis octobre 1923 que nous avons une politique berbère en matière d'enseignement. *Cette politique consiste essentiellement à isoler artificiellement les populations berbères des populations arabes en s'efforçant de les rapprocher de nous dans le plan de leurs traditions.*»

Dans le domaine judiciaire, voici comment s'organise la manœuvre. Dans le procès-verbal de la séance tenue le 18 octobre 1924 par la Commission d'étude de la réglementation de la justice berbère, nous lisons:

«*Il n'y a aucun inconvénient à rompre l'uniformité de l'organisation judiciaire de la zone française; dès lors qu'il s'agit de renforcer l'élément berbère, en vue du rôle de contrepoids qu'il peut être appelé à jouer, il y a même un avantage certain, au point de vue pratique, à briser le miroir.*»

A la séance du 13 mars 1930, le président de la commission déclarait:

«*A l'esprit de tous est présente cette réforme idéale qui consisterait à installer des tribunaux français chez les berbères.*»

Il est donc évident que la politique berbère du Protectorat est exactement ce que nous l'avons définie au début de cet article.

Mobiles réels de la politique berbère

Les protagonistes de cette politique vont jusqu'à prétendre qu'elle se justifie par une *soi-disant* volonté des berbères d'être ainsi régis et administrés après leur soumission au pouvoir central et par une *non moins soi-disant promesse des autorités françaises* de respecter le «statut coutumier» berbère. Mais, en fait, les Français veulent, *malgré les Berbères eux-mêmes*, s'affirmer plus berbérissants que les plus purs et les plus irréductibles d'entre les berbères. Ce raisonnement ou cette attitude ne doit pas surprendre, car, sur le plan du colonialisme, l'un et l'autre sont fonctions de la force qui, seule, fait loi en tout et partout, foule aux pieds des droits des faibles et des vaincus (provisoirement), se montre capable et coupable des entorses les plus étranges à la raison et au bon sens. Toute l'explication est là. Ne la recherchons donc pas ailleurs. Mais, pour étayer le démenti catégorique que nous apportons à la prétention des colonialistes en mal de berbérisation, servons-nous de leurs propres témoignages, autant dire de leurs propres désaveux..

Dès le début des opérations guerrières connues dans les annales du Protectorat sous l'euphémisme de *pénétration pacifique*, on s'était aperçu, surtout à la suite de «quelques échecs retentissants et douloureux» que, pour réduire les montagnards marocains et les maintenir sous l'obédience des nouveaux maîtres, il ne fallait pas compter sur «les moyens politiques ordinairement employés jusqu'alors» et qu'il y avait une *technique spéciale* dont il convenait d'user nécessairement dans la guerre en pays berbère. On avait pensé notamment qu'il devait y avoir une «politique berbère appropriée à découvrir et à pratiquer avec méthode, pour vaincre ces résistances, désarmer ces hostilités et transformer en auxiliaires ces adversaires dangereux, jugés jusqu'alors irréductibles. (Les annales de l'Académie des Sciences coloniales, T.V. 1932)».

«Les leçons de l'Algérie et de la Tunisie» purent servir les desseins des nouveaux occupants. «Aux soucis et difficultés de leur *tâche quotidienne, militaire et administrative*» vint s'ajouter l'action d'une *équipe de berbérissants en chambre improvisés pour les besoins de la cause*, en vue de «faciliter la besogne du lendemain». N'insistons pas sur leur œuvre néfaste qui n'est faite que de négations, de chimères et d'inventions appropriées à la besogne à laquelle ils doivent leurs privilèges. Voyons rapidement les principaux mobiles de la politique berbère en tant que *système d'administration et instrument de domination coloniale*.

Dès 1915, une année après l'institution officielle de la politique berbère (dahir «résidentiel» du 11 septembre 1914), le colonel H. Simon, direc-

teur des Services de Renseignements, publiait dans le premier numéro des *Archives berbères* ses «études berbères au Maroc et leurs applications en matière de politique et d'administration». Il y signalait «toute l'ampleur et montrait toute l'urgence de la besogne».

Ainsi, dès le début du Protectorat, «un premier problème se posait :

«fallait-il, à mesure que ces tribus se soumettaient au Maghzen que nous représentions, les administrer comme le vieux pays Makhzen, leur imposer (sic) des institutions musulmanes: la justice des cadis et la langue arabe?

Quelques esprits simplistes (!) le pouvaient poser, mûs par un désir d'uniformisation et de centralisation. Mais leur thèse fut promptement écartée, car cette *politique eût été grosse de difficultés ultérieures et elle ne servait nullement les intérêts français que nous avons à considérer*¹».

Mais, à l'expérience, cette politique berbère du Protectorat s'est révélée contraire aux intérêts et au prestige français au Maroc comme dans tout le monde de l'Islam. Elle a engendré toutes sortes de difficultés qui demeurèrent à l'origine du malaise général au Maroc et de la désaffection qui s'y développe à l'égard du Protectorat français.

La besogne accomplie dans notre pays est très grave, «car elle n'est pas seulement un travail de recherche scientifique sur des dialectes, *mais surtout l'affirmation d'un principe de colonisation que l'on veut mettre en valeur*¹».

Des chaires de berbères furent créées à l'Institut des Hautes Etudes marocaines de Rabat et à l'Ecole des Langues orientales de Paris où «les instituteurs qui doivent exercer en pays berbère, reçoivent une préparation spéciale». Un collège fut installé à Azrou, au Maroc, en 1925 pour «les élèves berbères susceptibles de recevoir un enseignement français assez élevé, *sans avoir à aller dans une région de langue et d'institutions arabes.*»

Au lieu donc de réaliser, *conformément aux obligations formelles de la France vis-à-vis du Sultan et de son gouvernement, l'unification du Maroc pacifié et d'établir dans toutes ses régions une organisation uniforme*, les autorités du Protectorat s'y refusèrent dans toute la mesure du possible, sans nul souci des conséquences immédiates ou lointaines d'une telle détermination. Ainsi elles «*décidèrent de laisser aux tribus leurs coutumes, leur organisation, leurs procédés de gouvernement et leurs chefs naturels*¹» sans négliger, cependant, de leur imposer des lois françaises, des systèmes d'administration directe et des chefs français, militaires ou civils. Cette conduite, les autorités du Protectorat la baptisent: *respect absolu du statut coutumier et de l'organisation sociale des Berbères*. Vraiment, le Protectorat exagère au grand mépris du plus élémentaire bon sens!

1. Annales de l'Ac. des Sc., Col., T.V., 1932.

Le Sultan s'oppose à la politique berbère et ne la tolère qu'à titre provisoire

La politique berbère du Protectorat vit le jour le 11 septembre 1914, date à laquelle fut promulgué le «dahir» organique de la «justice» coutumière berbère.

Le Sultan Moulay Youssef demeura farouchement hostile à cette étrange politique qui viole les engagements formels pris par le gouvernement français pendant et après l'installation de son «Protectorat» au Maroc.

En effet, Moulay Youssef ne put jamais admettre que le Protectorat fût fondé à poursuivre une telle politique qui crée, entretient, exploite toutes sortes de divisions parmi le peuple marocain au profit d'une *entreprise de prépondérance colonialiste*.

Après la Grande Guerre, c'est-à-dire dès l'époque où Lyautey jugea opportun d'entrer résolument dans la voie de la «berbérisation» du Maroc pour favoriser une *francisation de grande envergure*, l'opposition du Sultan aux *projets résidentiels* se révéla des plus irréductibles. Lyautey eut, en ce temps-là, toutes les peines du monde à *imposer momentanément au Souverain ses innovations hardies et aventureuses*.

Nous pouvons, sous ce rapport, signaler que, lors de la préparation du dahir «portant réglementation des aliénations immobilières consenties par les Marocains appartenant à des tribus reconnues de coutume berbère au profit d'acquéreurs étrangers à ces tribus», la Résidence rencontra de *sérieuses difficultés* résultant du refus de Moulay Youssef de signer le dahir qui lui fut proposé.

«Quand le texte du dahir, écrit Ribaud dans son ouvrage: «*Les Djemâas judiciaires berbères*», fut soumis au Sultan et au grand vizir, tous deux opposèrent une vive résistance, affirmant que toute tribu pacifiée devait, comme le reste de l'Empire, être soumise au chrâa musulman.»

Ribaud ajoute qu'il fallut beaucoup d'efforts et de discussions s'inspirant notamment des *nécessités de la pacification* pour amener le Sultan à se déclarer *provisoirement* d'accord sur le point de vue de la Résidence.

Celle-ci se servit aussi d'un autre argument pour essayer de calmer les appréhensions du Sultan. Elle fit comprendre, en effet, à ce dernier que l'action de la France au Maroc n'était pas destinée seulement à faire régner l'ordre, mais qu'elle était également entreprise «dans l'unique intérêt de l'Islam». Le souverain ne se laissa pas persuader facilement. Il se montra très méfiant et fut amené à formuler nettement certaines réserves.

«Sa Majesté, toutefois, écrit encore Ribaud à ce sujet, ne consentit à donner son approbation que si cette réglementation était présentée comme ayant un caractère provisoire, en attendant l'organisation définitive.»

Le maréchal Lyautey ne put finalement que s'incliner. Le dahir sur les aliénations immobilières fut promulgué le 15 juin 1922 comme «portant réglementation des aliénations immobilières consenties par les Marocains appartenant à des tribus reconnues de coutume berbère *et non pourvues de mahakmas pour l'application du chraâ*, au profit d'acquéreurs étrangers à ces tribus».

Ainsi Moulay Youssef imposa au Protectorat *le caractère provisoire de la législation berbère*.

Cette opposition du Sultan à la politique berbère fut d'ailleurs signalée à la Commission d'études de la réglementation de la justice berbère. Réunie le 13 mars 1930, cette commission eut à examiner les moyens de *décréter la création de cette justice par un acte du Sultan*. Le Conseiller du gouvernement chérifien p.I. rappela que: «*le dahir de 1914 a été longuement discuté au Makhzen*».

Et que le:

«Sultan, empreint de sa qualité et de son prestige de chef religieux, ne peut que nous dire: faites ce que vous voulez, mais faites-le vous-mêmes.»

Il ajouta que «*le gouvernement a été averti de cet état d'esprit du Sultan*»; c'est ainsi que le Conseiller du gouvernement chérifien écrivait à ce sujet, le 15 juin 1927 (lettre N° 3888 à Monsieur le secrétaire général du Protectorat):

«Mais il n'a pas paru possible au Sultan d'entrer dans cette voie. Sa Majesté a fait remarquer que le chraâ a sa procédure religieuse et qu'il lui est absolument impossible de la modifier.

J'ai maintes fois signalé la position du Sultan dans ces questions berbères. Il admet fort bien que les tribus berbères soient organisées par les soins des autorités françaises. *Mais il ne veut d'aucune façon être mêlé à ces questions et prendre par un texte officiel une décision qui bouleversait le chraâ et décrèterait en quelque sorte sa propre déchéance d'Imam, gardien de la loi religieuse. C'est pour lui une question de prestige personnel aux yeux de ses sujets, et aussi de conscience religieuse à laquelle il est attaché souverainement.*»

La «justice» berbère et ses antinomies

En quoi consiste la «justice» coutumière berbère? Tout simplement en ceci: la répression des infractions commises par des Marocains — à quelque région qu'ils appartiennent — en territoire décrété *arbitrairement* comme étant régi par les coutumes berbères, est de la compétence des

chefs de tribus, au lieu d'être confiée aux caïds comme dans les autres parties du Maroc non classées sous l'empire de la coutume (article 1).

Les «tribunaux coutumiers», sous réserve des règles de compétence qui régissent les tribunaux français du Maroc connaissent en premier ou dernier ressort des actions civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières. A ces mêmes tribunaux est dévolue la compétence *en toute matière du statut personnel et successoral* (art. II).

L'appel des jugements de ces juridictions est porté devant les tribunaux d'appel coutumier (art. III). A ceux-ci est également confiée, en matière pénale, la répression de toutes infractions non prévues au premier alinéa de l'article premier. Ils en connaissent en premier et dernier ressort (art. IV).

L'article V organise le *contrôle français* auprès de ces juridictions. Le prétendu respect des coutumes berbères, affirmé dans le préambule du «dahir» subit dans le texte même un *démenti cinglant*. Car, les art. VI¹ et VII disposent, le premier, que :

«Les juridictions françaises statuant en matière pénale, suivant les règles qui leur sont propres sont compétentes pour la répression des crimes commis en pays berbère, quelle que soit la condition de l'auteur du crime.»

et le second :

«Les actions immobilières auxquelles seraient partis, soit comme demandeur, soit comme défendeur, des ressortissants, sont de la compétence de ces juridictions.»

Les considérations politiques et les intérêts de la colonisation priment donc toute justice, méprisent toute morale. Nous n'en fûmes jamais dupes.

L'article VIII du «dahir» du 16 mai 1930 a prévu l'intervention de textes fixant «toutes les règles d'organisation, de composition et de fonctionnement des tribunaux coutumiers». Ces règles ont fait par la suite, l'objet des «dahir et arrêté» du 8 avril 1934 que nous verrons plus loin.

La portée antimarocaine du «dahir berbère»

La simple lecture ou l'exposé des stipulations de ce «dahir» ne suffit pas à révéler la gravité des innovations qui en découlent forcément. Un bref commentaire s'impose donc pour souligner le *caractère nettement offensif et antimarocain* de ce décret. Celui-ci n'est, en effet, qu'un *chef-d'œuvre de machiavélisme* et symbolise l'*abominable croisade* livrée par les impérialistes

1. Cet article a été abrogé par le dahir du 8 avril 1934.

et les prêtres à l'islam et à la culture arabe. Il constitue par là une *atteinte au pouvoir chérifien* et au patrimoine du peuple marocain.

En effet, sans revenir sur la signification de son préambule, il importe de préciser que le décret du 16 mai, par ses articles I et II, *fait abdiquer* au Sultan, chef incontesté au temporel comme au spirituel, son double pouvoir dans toutes les régions que le *bon plaisir* de l'Administration *décrète* comme étant reconnues de coutume berbère. Ceci est très grave, surtout si l'on se place sur le terrain des engagements qui lient la France à l'Etat marocain.

Cette abdication de pouvoir se trouve à l'extrême limite du fait des articles VI et VII, qui imposent la naturalisation française à toute la partie du Maroc dite berbère, atteint même les Marocains non reconnus dans leur province d'origine comme étant régis par la coutume berbère.

A ces innovations, il convient d'ajouter celle que constitue la consécration de la coutume comme *loi régulière* imposée à une grande fraction du peuple marocain *malgré la résistance de nos souverains et par défi aux engagements et aux promesses solennels de la France*.

L'impraticabilité de la politique berbère

Nous ne voulons pas conclure ce bref commentaire sans rappeler que la législation berbère rencontre pratiquement *d'insurmontables obstacles et d'inextricables difficultés d'application*. Car, il ne suffit pas de consacrer le principe de la coutume comme droit régissant le territoire dit berbère. Il faut aussi spécifier et régler la ou les coutumes applicables. Est-ce possible quand on se prétend mû par le souci de *respecter intégralement* le «statut» coutumier de toutes les tribus, en exécution d'un engagement formel qui leur aurait été généreusement donné? Est-ce possible encore quand on est en présence de coutumes qui changent non seulement entre tribus, mais également entre fractions d'une même tribu? Peut-on être sûr de *résoudre entièrement le problème* en lui donnant une solution aussi simpliste que celle qui consisterait à élaborer autant de codes coutumiers qu'il y a de tribus, de fractions et de sous-fractions de tribus?

Ce ne sont là que quelques difficultés principales qui surgissent, de prime abord, devant qui raisonne tant soit peu sur l'application de la législation berbère du Protectorat. Les berbérisants n'ont vraiment pas fait preuve de compétence et de sens pratique au moment où ils forgeaient l'instrument qui leur était demandé.

Mais, c'est bien malheureux à dire, cela ne les a pas empêchés d'accomplir leur besogne et de nous faire payer *très cher* leurs errements et leurs combines.

Réaction et répression

On saisit, maintenant, pourquoi la promulgation du «dahir» du 16 mai 1930 fut *infailliblement* suivie d'une *réaction énergique* du peuple marocain, qui trouva un grand appui auprès de l'opinion et des masses de tout le monde arabe et musulman. On ne l'ignore point en «haut lieu», à Rabat comme à Paris. Tous ceux qu'intéresse le mouvement «*latifiste*» contre la politique berbère s'en souviennent assurément.

Le Maroc connut à cette époque une crise politique très aiguë; celle-ci finit par y établir un «climat» politique difficilement imaginable à cause des brutalités et des iniquités qui pesaient sur les Marocains désarmés devant une administration omnipotente et déchaînée dans sa colère répressive.

Le mal continue: les décrets des 8 avril et 15 septembre 1934

La Résidence, malgré les assurances que ses agents peuvent nous donner sur le *caractère provisoire de la législation berbère*, ne donne pas l'impression qu'elle envisage résolument une éventualité telle que l'abolition de cette législation *indésirable*. Nous n'en voulons pour preuve que le dahir et l'arrêté viziriel du 8 avril, l'arrêté du 15 septembre 1934 et d'autres textes consécutifs portant réglementation des juridictions coutumières.

Voici, en quelques mots, comment se présente la nouvelle organisation:

Commençons, d'abord, par enregistrer une modification importante: la compétence du Tribunal français institué dans les régions «berbères» par le dahir du 16 mai 1930 se trouve abolie par le dahir du 8 avril 1934. Il va sans dire qu'il y a là un résultat des plus appréciables. Avec ce décret tombe donc un grief qui fut des plus violemment reprochés à la «justice» berbère telle que l'organisait le «dahir» de 1930.

Mais la solution du problème est loin d'être satisfaisante pour nous. La modification apportée par les décrets des 8 avril et 15 septembre 1934 ne peut qu'être un pas vers la solution adéquate: *l'abrogation totale de la législation «berbère»*.

Par ailleurs, s'il faut se déclarer satisfait d'une telle *révision partielle* du dahir du 16 mai, il ne peut en être ainsi en ce qui concerne l'innovation qui résulte des textes des 8 avril et 15 septembre 1934.

En effet, ces textes ne se contentent pas d'organiser pratiquement les juridictions coutumières — ce qui prouve déjà la volonté du Protectorat de

continuer ses errements et de persister dans ses gaffes politiques — mais ils *imposent également* ces mêmes juridictions au Sultan et au Maghzen central en les *décrétant institutions chérifiennes*, relevant directement du Sultan et fonctionnant sous son égide. C'est un tour de force exécuté avec une audace extrême. L'installation de la «justice» coutumière au sein du Palais impérial apparaît comme une tâche noire souillant la blancheur immaculée de l'auguste demeure, une manœuvre compromettant toute l'autorité chérifienne, un subterfuge utilisé pour *camoufler le caractère et les visées de l'entreprise berbère*.

Bref, la «besogne» du dahir du 16 mai 1930, sauf sur le point de la révision qui a été signalée plus haut n'a, par de telles mesures, fait que recevoir une nouvelle confirmation. C'est une aggravation vraiment intolérable.

Le décret de mai 1930 a posé le principe d'une innovation. Les décrets consécutifs sont venus réaliser cette même innovation en *l'aggravant du patronage direct et permanent du Sultan et du Maghzen*. A ces griefs que nous invoquons à l'encontre des décrets en question, il faut ajouter ceux formulés au sujet du «dahir» du 16 mai 1930. La suppression du Tribunal français en «pays berbère» reste donc le seul avantage qui résulte de la révision en question.

Conclusion: il faut abolir la législation berbère

Malgré l'amélioration qu'apportent les décrets de 1934, la politique berbère se trouve faussement confirmée et organisée. Il va falloir que le gouvernement réfléchisse à cette situation complexe et y applique résolument le remède nécessaire.

Le remède? Il est simple, logique, inévitable en fin de compte: *l'abolition totale* — par le moyen que ce même gouvernement jugera utile et opportun — *de la politique et de la législation berbère*. Oui, c'est bien le remède qui s'impose et que nous réclamerons sans relâche et sans transigeance.

Si les autorités n'entendent pas s'engager dans cette voie, le peuple marocain, tout en appelant au gouvernement français contre la politique de ses représentants au Maroc, intensifiera la lutte sur ce terrain, afin de faire donner par le Protectorat au problème berbère la seule solution qu'il postule, à savoir sa disparition pure et simple. Nous ne saurions trop l'affirmer et la trêve sur ce terrain est à ce prix.

A propos des élections au Troisième Collège Le Maroc aux Marocains!

Nous ne voulons, par ce titre, exprimer aucun sentiment d'hostilité contre la France.

Que les Français qui nous lisent soient donc rassurés et ne nous prennent pas pour de farouches antifrançais.

Ce que, au contraire, nous voulons dire *nettement et tout haut* — n'en déplaise à certains Français grincheux — c'est que *le Maroc doit rester marocain*, c'est-à-dire s'inspirer, dans son organisation politique, des *principes du Protectorat* tels que les déterminent le droit et la diplomatie.

Pour préciser ces principes, reprenons la définition donnée par Lyautey lui-même du Protectorat :

«La conception du Protectorat, écrivait-il à son gouvernement en 1920, est celle d'un pays gardant ses institutions, se gouvernant et s'administrant lui-même avec ses organes propres, *sous le simple contrôle* d'une Puissance européenne; ce qui domine et caractérise cette conception, c'est la formule *contrôle*, opposée à la formule *Administration directe*».

Comme le déclarait solennellement le gouvernement français dans son message au Sultan Moulay Youssef le 7 décembre 1919, c'est dans le cadre du régime de Protectorat, garanti par les traités, que le Maroc peut assurer son développement matériel et social, sa sécurité et sa force.

Mais encore faut-il que ce régime dont la charte fondamentale engage l'honneur de la France, soit *strictement* et *loyalement* appliqué dans tous les domaines.

En fait, le Protectorat dont nous venons de mettre en relief la conception tant juridique que diplomatique, est-il appliqué d'une façon strictement et loyalement conforme aux principes essentiels qui se dégagent de cette même conception ?

Sans hésiter, nous répondons: non.

Et nous faisons cette réponse négative, forts que nous sommes de la réalité du régime de Protectorat tel qu'il demeure pratiqué de nos jours.

Depuis que Lyautey a dénoncé à son gouvernement l'application *anarchique et déloyale* du régime de Protectorat, on peut dire, en se servant même des propres termes de l'ancien Résident général, que non seulement nous ne sommes pas en *progrès* ou *stationnaires*, mais en *régression sur certains points*.

Pour dire les choses nettement, il faut déclarer ici que, en réalité, le Protectorat n'est autre chose qu'une *fiction*.

Et précisément, nous ne voulons pas; et l'honneur de la France ne veut pas qu'il en soit ainsi.

Nous affirmons ou plutôt nous constatons que le Protectorat est fictif, en ce sens que l'application qui lui est donnée au Maroc s'écarte *résolument* des traités qui le fondent, viole *brutalement* le principe essentiel sur lequel il repose, à savoir *le principe du simple contrôle* qui laisse intacts les droits et prérogatives de la *souveraineté marocaine*.

Déjà en 1920, Lyautey s'est élevé — alors qu'il en était le principal responsable — contre *l'infidèle* exercice du Protectorat, en signalant à son gouvernement, en conclusion de son exposé, que, de fait, on arrivait de plus en plus à *l'administration directe*.

Si la réalité du Protectorat se présentait ainsi au début de ce régime, c'est-à-dire à l'époque où celui-ci n'avait pas encore pris le développement qu'il devait avoir par la suite du fait de la *volonté égoïste* des hommes et sous *l'empire despotique* des circonstances, avec quelle sévérité doit-on juger ou plutôt avec quelle force doit-on réprouber l'organisation politique actuelle qui réalise, sur une très large échelle, *le système de l'assimilation et de l'administration directe*, alors que celles-ci sont *absolument inconciliables* avec le régime du Protectorat.

Nous n'entreprenons pas de démontrer comment, au Maroc, le Protectorat a, en fait, dégénéré en administration directe. Ceci nous entraînerait fort loin et nous sortirait du cadre limité du présent article.

Mais nous voulons parler du Conseil du gouvernement et plus notamment du *Troisième Collège* français qui est un exemple typique de gouvernement direct.

Personne n'ignore, en effet, que les Français participent directement à l'administration de notre pays, puisqu'ils y possèdent presque autant de prérogatives qu'ils peuvent en avoir en France. Ils ont donc *voix au chapitre* tant sur le plan local que sur le plan général. Ainsi, les sections françaises des assemblées marocaines sont les seules qui fonctionnent *normalement* et *efficacement*. Que ces assemblées soient mixtes ou non, *tout s'y règle entre leurs membres français et les autorités françaises*.

Les Français ont, par un paradoxe — le Maroc n'est-il pas le pays des miracles et des paradoxes? — le droit de vote dans ce pays. Ce qui revient à dire qu'ils y ont la *double citoyenneté* française et marocaine. Cette *innovation* juridique est pour le moins grotesque.

Une telle prérogative est condamnée par le principe de Protectorat. Car le Maroc n'est pas assimilable à la France et le traité de Protectorat lui laisse son autonomie vis-à-vis d'elle.

«Il en résulte plusieurs conséquences extrêmement importantes :

1. Les Français sont dans l'Empire chérifien des *étrangers*, et le principe de *l'égalité juridique* ne permet pas de leur accorder des droits supérieurs à ceux des autres Européens;

2. Les lois françaises ne sont pas applicables au Maroc...».

Les Français ne peuvent donc *juridiquement* et *diplomatiquement* jouir des droits qui, au Maroc, reviennent *exclusivement au citoyen marocain*.

Et s'ils en possèdent, en fait, ce n'est que par abus et empiètement. Rien, en droit, n'autorise une pareille *anomalie*, que disons-nous, une pareille *hérésie*.

L'organisation politique au Maroc présente donc deux aspects principaux :

1. Une minorité étrangère *privilegiée*, élevée au rang de la *citoyenneté* et, par conséquent, *prépondérante*.

2. Le peuple marocain *dépourvu* de la presque totalité de ses droits et prérogatives, abaissé au rang de la *sujétion* et, partant, soumis à un système politique très particulier.

A ces deux aspects de la situation marocaine correspondent deux formules de gouvernement :

A la minorité française, on applique autant que possible des *principes de démocratie*.

Au peuple marocain, on impose des *méthodes d'autorité et de prestige*, c'est-à-dire de *dictature*.

Pour revenir au droit de vote dont bénéficie le citoyen français dans notre pays, nous disons qu'il a été institué par l'ancien Résident Steeg (arrêté résidentiel du 13 octobre 1926 créant le Troisième Collège).

Et c'est en vertu de ce décret que deux arrêtés résidentiels en date du 7 mai 1937 sont venus préciser, entre autre, les conditions dans lesquelles devaient se dérouler les élections du 23 mai dernier au Troisième Collège.

Ainsi, la collectivité française a pu désigner ses délégués au Conseil du gouvernement qui est en passe de prendre figure d'un véritable parlement, s'il ne l'est déjà pas en fait.

Et avec tout cela, les Français trouvent encore qu'ils n'ont pas assez, sinon qu'ils n'ont rien ou presque.

Il est, en effet, très édifiant pour le lecteur de rappeler ici certains thèmes développés par des candidats au cours d'une précédente campagne électorale.

Cela va pouvoir nous aider à mieux pénétrer la psychologie de Français oublieux, malheureusement, des droits du Marocain, le soi-disant protégé de la France :

1. *Dans l'ordre municipal :*

a) L'élection des membres de la Commission municipale (dans certaines localités non encore dotées de ce privilège) et le droit électif des fonctionnaires.

b) L'octroi de la *voix délibérative* à cette assemblée ;

2. *Dans l'ordre administratif :*

Le remplacement, par les nationaux français, des étrangers (les Marocains y sont compris pour une foule de raisons), car :

«En période de misère, *est-il dit dans un programme*, il est indispensable que l'Etat réserve ses emplois à ceux qui, non seulement supportent le poids des charges fiscales, mais paient, de plus, l'impôt du sang».

3. *Dans l'ordre gouvernemental :*

a) L'octroi de la *voix délibérative* au conseil du gouvernement (section française, bien entendu) ;

b) La fusion des trois collèges en un *collège unique* ;

c) La *représentation législative au Parlement des Français habitant le Maroc* (pourquoi, Monsieur, ne pas consacrer, d'abord, la conquête en réclamant une loi annexant le Maroc à la France ou à l'Algérie?).

Le candidat, auteur d'un tel programme, s'adresse ensuite à ses concitoyens en ces termes :

«Vous me rendez cette justice que je ne me suis pas réfugié dans de vagues formules dont l'imprécision se prête à toutes les interprétations. Je n'ai voulu ruser avec personne, j'appelle un chat, un chat, sachant bien qu'il ne m'est pas possible de contenter tout le monde et mes électeurs.»

Un autre candidat écrit ceci :

«Il ne faudrait tout de même pas oublier que nous sommes au Maroc, pays de PROTECTORAT (souligné par l'auteur lui-même).»

Mais ceci ne l'empêche pas de se contredire quand il affirme que les délégués étant de «simples témoins impuissants et irresponsables», ils doivent :

«Protester énergiquement, avec toute la foi que donne le bon droit, contre les décisions prises sans consultation préalable, sans égards pour les droits acquis, et *au mépris des traités!*».

(Quelle ironie!) Il estime donc que les délégués au Conseil :

«doivent, par-dessus tout, lutter inlassablement pour conquérir la voix délibérative qui, seule, permettra, entre autres choses, de *collaborer effectivement à la législation du pays*, de s'assurer une *participation réelle aux décisions du gouvernement*».

Adieu le Protectorat et le respect des traités!

La *voix délibérative* acquiert donc un caractère d'endémicité qui n'épargne aucun des candidats français au Maroc.

Elle est pour eux le seul moyen de «prendre en mains les destinées du pays» et de lui imposer l'orientation politique et économique la plus commode aux intérêts de l'élément prépondérant par la somme de ses droits et privilèges.

Pareilles revendications n'émanent pas seulement des candidats de

partis durant leur période électorale, mais aussi de certains groupements qui passent pour être *neutres!* en matière politique.

Nous pouvons, à titre d'exemple, citer la motion votée par le *Congrès de la Fédération marocaine de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen*, en mars 1937. Ce Congrès demande, en effet :

«1. Que le Parlement soit saisi d'urgence de la question de l'élection des députés par les Français des pays de Protectorat auxquels on ne peut méconnaître les mêmes droits civiques que les indigènes des colonies et des départements français;

2. Que tous les accords internationaux nécessaires soient effectués dans ce but, s'il y a lieu;

3. Qu'un système électoral basé sur le suffrage universel soit appliqué pour la composition des assemblées chargées du gouvernement intérieur de ces pays.»

Ainsi donc nous voyons, non sans torture d'âme, qu'au moment où le peuple marocain n'a pas voix au chapitre, — les comparses de nos assemblées décoratives étant pour nous, Marocains, une simple quantité négligeable et négligée — la colonie française jouit d'une large participation à la gestion des affaires publiques. Ceci lui donne — à ses yeux — le droit d'entreprendre un mouvement de revendications dont *l'extravagance et l'inouïsme* n'ont d'égal que l'ignorance et l'égoïsme aveuglant de ceux qui s'en font les protagonistes.

Cet état d'esprit est d'autant plus grave que les représentants officiels de la France semblent le considérer comme très naturel et ne réagissent nullement contre les excès de certains Français qui trouvent normal et ingénieux de leur part de prendre le Maroc pour ce qu'il n'est point : une colonie ou un département français et qui croient tout permis et possible par rapport à leurs caprices et à leurs ambitions.

Un gouvernement conscient des devoirs de sa charge doit juguler et tuer dans l'œuf un mouvement revendicatif aussi insensé qu'aventureux.

Il importe donc que le développement de ce mouvement de revendications déplacées et insoutenables soit sévèrement condamné et définitivement arrêté.

Cette tâche impérieuse incombe, en premier lieu, à la Résidence générale dont le chef a pour attribution essentielle, comme dépositaire de tous les pouvoirs de la République dans l'Empire chérifien, d'être «l'agent de contrôle supérieur chargé de veiller à l'observation du traité de Protectorat».

Le Résident ne peut, sans faillir gravement aux devoirs de ses fonctions, demeurer indifférent et impassible en présence des menaces dirigées actuellement par certains éléments de la colonie française contre les droits et prérogatives de l'Etat et du peuple marocains.

Le représentant de la France — et à travers lui, nous nous adressons au gouvernement français — doit donc se résoudre à opérer le *redressement du principe de Protectorat*, en imposant les limites nécessaires aux ambitions des éléments français dont l'inconscience en matière de Protectorat et le mépris total et absolu pour le statut du Maroc, constituent le germe d'une situation dont les conséquences peuvent être graves.

Si la France ne donne pas à sa politique marocaine une orientation conforme à ses engagements et à ses promesses solennelles relativement au Protectorat, si elle ne se décide pas, enfin, à s'en inspirer constamment, dans ses rapports avec le Maroc, celui-ci — en désespoir de cause — sera peut-être *déterminé*, par la faute du Protectorat lui-même, à se souvenir qu'après tout il y a une justice qui, n'ayant pas déçu d'autres peuples, saura ne point décevoir également le nôtre.

Notre conclusion sera de formuler une revendication très précise, à savoir la suppression des institutions qui relèvent de près ou de loin de l'assimilation et de l'administration directe et l'organisation sur le plan législatif et gouvernemental de la *citoyenneté marocaine*.

L'Action du Peuple: n° 45, jeudi 3 juin 1937.

La réforme administrative La majoration marocaine

Nous arrivons, maintenant, à la majoration dite marocaine et qui représente les 50 pour cent du traitement de base de chaque fonctionnaire français. Cette majoration doit être réduite à de justes proportions. Elle ne cesse d'être l'objet de toutes sortes de controverses. Les fonctionnaires ont protesté contre sa réduction — ce qui ne peut étonner de leur part, désireux qu'ils sont de conserver tout le morceau — mais ils ont laissé entendre qu'ils se contenteraient du 33 p. 100. D'autres sont allés un peu plus loin en demandant qu'elle fût ramenée à 30 p. 100. Le ministre des Affaires étrangères paraissait décidé à aller plus loin encore puisqu'il envisageait de la compresser jusqu'à 25 p. 100.

A notre avis, réduire cette majoration au 33 p. 100, c'est appliquer au Maroc le régime du *tiers colonial* contre lequel on récrimine partout, notamment en Tunisie. Le Maroc ne saurait considérer comme un remède de ce qui est dénoncé comme un mal dans d'autres pays.

Le plus logique serait de ramener la majoration dite coloniale à de strictes proportions. Rappelons, ici à titre indicatif, qu'elle avait été primitivement fixée à 20 p. 100 (arrêté résidentiel du 6 novembre 1920, B.O. n° 19-420, 2 et 9 novembre 1920, p. 1876).

Le principe de cette majoration est fort contestable et ne trouve pas sa justification dans les raisons invoquées habituellement par ses partisans, c'est-à-dire par les bénéficiaires eux-mêmes.

Si nous voulons discuter les raisons fondamentales par lesquelles les fonctionnaires s'efforcent, tout au moins apparemment, d'expliquer le principe de la majoration dite marocaine, force nous sera de constater qu'elles ne constituent pas des arguments dignes d'être pris en considération, encore moins des preuves justificatives sous le rapport envisagé.

Les deux raisons sur lesquelles on s'appuie généralement sont l'*expatriation* et le *climat* «colonial». Voyons brièvement ce qu'il en est dans la réalité:

L'*expatriation* ne peut s'appliquer à un grand nombre de fonctionnaires français de l'administration marocaine, puisqu'ils ne sont pas recrutés en France même. Nous voulons parler des fonctionnaires français nés et élevés au Maroc comme dans le reste de l'Afrique du Nord et aussi des éléments «coloniaux», algériens, tunisiens, syriens, etc, qui sont naturalisés ou assimilés à titre français. Et s'il faut fournir un argument décisif comme quoi l'expatriation n'est pas à la base de la majoration marocaine, nous citerons le fait que les fonctionnaires français de l'Office économique du Maroc à Paris et de ses agences à Lyon et à Marseille la perçoivent également.

Le *climat colonial* ne constitue pas un argument plus valable que l'expatriation. Et s'il ne concerne pas les employés des offices marocains de France, il n'explique pas davantage le principe de la majoration perçue par les fonctionnaires à titre marocain. Car il est parfaitement et communément admis que le climat marocain qui est du type tempéré et méditerranéen, est très supportable par la plupart des Européens, y compris les Français. Maintenant, s'il est vrai que l'été est assez pénible dans certaines régions du Sud marocain, l'hiver y est, contrairement à la France, très agréable.

Si la majoration «marocaine» était accordée aux fonctionnaires sous prétexte qu'ils servent le prestige de la France en ce pays — comme ils ne manquent pas de le prétendre — n'incomberait-il pas à la France, dans ce cas, de supporter le paiement de cette majoration?

Et tous les éléments français qui ne sont pas des fonctionnaires publics, ne seraient-ils pas fondés à invoquer ce prétexte pour réclamer le bénéfice de cette majoration? Car ils pourraient soutenir qu'ils sont eux aussi des expatriés, des êtres sujets aux rigueurs du climat, des serviteurs de ce prestige et, par conséquent, des Français dignes d'être dédommages et récompensés au même titre que les fonctionnaires.

En admettant même la remarque faite par un des maîtres français du droit administratif, à savoir que «en un certain sens l'organisation des

services publics serait impossible sans l'intervention d'un peu de privilèges et de faveurs», il faut reconnaître que *l'organisation administrative au Maroc a été et demeure une féodalité qui ruine le pays par ses prébendes et ses faveurs excessives.*

Si nous voulons savoir comment les fonctionnaires entendent justifier cette majoration, une de leurs motions (*La Vigie Marocaine* du 30 mars 1935) nous dira qu'elle «est un supplément de traitement pour leur permettre de représenter dignement et modestement leur pays.»

Il faut avouer que cet «argument» n'est pas de nature à convaincre les contribuables.

Des fonctionnaires faisant flèche de tout bois emploient un autre «argument» qui n'est pas plus soutenable; si la réduction de la majoration coloniale se réalisait, la somme retirée de la circulation, aux dépens de toute l'activité sociale, se chiffrerait par tant de millions et il en résulterait de lourdes conséquences pour l'économie marocaine. Ce qui reste à établir autrement que par des paroles gratuites. Mais ils affectent d'oublier que la somme économisée sera comme nous l'espérons, mieux utilisée par l'Etat ou permettra d'alléger d'autant les charges des contribuables. Ce qui s'impose comme une mesure importante de salut public.

D'autres protestent, enfin, contre la réduction de la majoration parce qu'ils la considèrent comme une partie de «leurs droits et prérogatives». Mais l'Etat, jugeant révolue l'époque de pareils «droits et prérogatives», peut normalement leur retirer, aujourd'hui, ce qu'il leur a accordé hier. Devant la décision de l'Etat, laquelle est imposée par les exigences de l'intérêt public, les mécontents n'ont qu'à se soumettre ou à se démettre. *Ainsi le veut l'intérêt du pays et un Etat digne de ce nom ne doit pas reculer devant ses responsabilités pour donner satisfaction à la collectivité dont il doit être le premier serviteur.*

Les mesures prises en 1934 et celles de mars 1935 ont témoigné de la part du gouvernement d'une volonté d'agir. Mais, les Pouvoirs publics étaient loin de conformer leurs actes aux exigences posées par la complexité des problèmes économique, financier et politique de l'époque.

C'est ainsi que le dahir du 8 mars 1935 aurait gagné, au point de vue de l'intérêt général bien compris, à ne pas s'inspirer de certaines considérations de *pur favoritisme hiérarchique*. Ceci fausse la *conception de la réforme et diminue la portée de ses résultats.*

En effet, ce dahir portant modification de la limite d'âge, après avoir fixé celle-ci à 60 ans pour les fonctionnaires de la catégorie A (service sédentaire) et à 55 ans pour ceux de la catégorie B (service actif) prévoit une exception pour les hauts fonctionnaires (directeurs généraux, directeurs et sous-directeurs chefs de service), puisqu'il porte la limite d'âge à 65 ans pour les fonctionnaires de la catégorie A et à 60 ans pour ceux de

la catégorie B dans le cas où, étant père de trois enfants vivants et justifiant de leur aptitude physique à continuer à servir, ils atteignent 60 ou 55 ans.

Des cas d'exception en faveur des gros fonctionnaires sont abusifs, donc injustifiables. Les dérogations prévues par l'article 8 du dahir en question n'ont pas une grande importance et leur bénéfice dépend du caprice de l'administration sur laquelle on compte démesurément pour qu'elle se réforme elle-même.

Il aurait été plus logique et plus juste de décréter une règle simple et équitable en fixant la limite d'âge à 60 ans pour le service sédentaire et à 55 ans pour le service actif, *sans prévoir d'exceptions en faveur des gros agents de l'Etat* et en maintenant seulement, pour les besoins du service, les dérogations générales prévues par l'article 2 du dahir du 8 mars. Il y a donc lieu de faire cesser de telles iniquités qui entachent l'esprit de la réforme et d'abroger les cas d'exception accordés par privilège aux chefs de l'administration et aux gros fonctionnaires.

Si les principales mesures que nous venons d'indiquer pour permettre d'entreprendre *une réforme administrative profonde et générale* étaient réalisées, elles seraient la source d'économies considérables pour le Maroc. De telles mesures ne sauraient tarder pour un pays qui souffre cruellement d'une profonde crise économique. Celle-ci, aggravée du fait des charges écrasantes supportées par les contribuables et absorbées en grande partie par les frais de gestion administrative, se trouve, cette année, compliquée d'une sécheresse qui a déjà compromis plus des deux tiers des récoltes et qui fait prévoir d'atroces misères aboutissant peut-être à une famine avec toutes les conséquences sociales qu'elle comporte fatalement.

Mais toutes les mesures envisagées pour réduire les traitements, supprimer ou réviser les indemnités, primes et autres prétextes au gaspillage des deniers publics, laisseront, cependant, subsister au Maroc une administration qui continuera à revenir cher à la collectivité des contribuables.

Nous estimons que le Maroc n'a pas intérêt à conserver une administration à personnel en majorité composé d'éléments français qui reviennent plus cher à l'Etat que les éléments originaires du pays lui-même.

L'Etat a donc l'impérieux devoir d'entrer résolument dans la voie de la préparation des cadres techniques marocains.

Le gouvernement aurait dû l'envisager pratiquement dès le début. Il n'en fut rien. Cela entraîna de lourds sacrifices pour le Maroc dont l'Administration ne cesse d'être en grande partie confiée à des éléments aussi onéreux qu'instables. Le Résident Lyautey, déplorant la carence de l'Administration dans ce domaine, résolut en 1920 d'y remédier. C'est ainsi que, dans son rapport adressé au gouvernement, le 3 décembre de la même année, l'ancien Résident général déclarait :

«Dans ce pays déjà assez peuplé et appelé à se surpeupler très vite, l'immigration européenne ne formera jamais qu'une infime minorité; le corps d'occupation s'y réduira fatalement de plus en plus; d'ailleurs, les éléments européens n'y sont, surtout depuis la guerre, qu'une faible minorité qui se réduira encore pour se restreindre peu à peu aux seuls spécialistes.»

Il ajoutait, au sujet des jeunesses marocaines :

«D'autre part, il y a à former un jeune personnel gouvernemental... Il y a là trop de forces inemployées. Je m'adresse à tous les directeurs pour leur demander de les rechercher, de les employer auprès d'eux, de leur créer des situations honorables, rémunérées, leur ouvrant des débouchés. J'avais, il y a quatre ans (1916) prévu des stagiaires dans les différents services, issus des cours supérieurs des collèges musulmans. C'est resté à peu près lettre morte. Je demande qu'on se reporte à ce texte. L'idéal d'une administration de Protectorat serait de former une équipe d'auxiliaires aptes progressivement à remplacer les Français dans beaucoup d'emplois, remédiant ainsi à la pénurie du personnel.»

«Je suis sûr que les Travaux publics, les Finances, les Domaines, l'Agriculture, les Beaux-Arts, les Cabinets mêmes, recruteront et formeront là des auxiliaires très intéressants.»

Voilà donc l'essentiel de la réforme administrative dont le Maroc a nécessairement besoin au double point de vue économique et politique.

La réforme administrative telle que la conçoit le gouvernement a soulevé le mécontentement du fonctionnaire menacé dans ses prérogatives et ses prébendes. On s'y attendait, car, de telles récriminations intéressées étaient inévitables de la part de la caste des détenteurs de tant de privilèges.

Les manifestations bruyantes auxquelles ils se sont livrés ont servi à démasquer au pays le gros scandale d'une situation dont il a toujours fait les frais au prix de ruineux sacrifices financiers. En se signalant à l'opinion, les fonctionnaires l'ont donc amenée à les juger comme ils le méritaient. Leurs ordres du jour et leurs motions de protestation comportaient ainsi leur propre annulabilité. Une telle attitude aurait peut-être gagné à être moins immodérée, moins arrogante et moins méprisante pour l'intérêt général du pays.

Mais c'est au gouvernement surtout qu'il appartiendra de les ramener à plus de raison dans l'intérêt utilement servi du pays. Celui-ci ne comprendrait pas que les Pouvoirs publics puissent se laisser réduire par le tapage et l'agitation des serviteurs de l'Etat et apparaître dans une attitude de peur et de repentir devant les outrances de langage et les menaces d'intimidation émanant du fonctionnaire prébendier.

Le pays qui peine, souffre et paye attend donc du gouvernement qu'il lui prouve sa volonté d'agir, sans faillir un moment à tous les devoirs que lui impose une réforme de l'Administration, qui s'avère depuis longtemps

nécessaire, urgente, et dont dépendent, en grande partie, le salut de la nation et le prestige d'un régime loyal de gouvernement.

Rien ne devra dans ce domaine, contrecarrer les résolutions réformatrices du gouvernement. Celui-ci, le cas échéant, userait de sanctions à l'égard des récalcitrants qui, au grand scandale de l'opinion, tenteraient de s'opposer aux mesures salutaires à envisager pour réorganiser l'Administration sur de sérieuses bases de simplicité et d'économie.

C'est pourquoi nous estimons que le gouvernement devra répudier tout marchandage avec les fonctionnaires, afin qu'il puisse, *en toute indépendance et dans l'intérêt exclusif de la collectivité*, entreprendre et mener à bien l'ensemble des réformes exigées par les besoins réels et les capacités fiscales du Maroc, et par une crise des plus aiguës qu'aggrave une extrême misère économique et sociale et la perspective d'une famine effroyable.

L'heure n'est pas celle des promesses, des tergiversations ou des compromis. Le gouvernement doit regarder en face les réalités objectives, faire preuve de beaucoup de perspicacité et de prévoyance et prendre toutes ses responsabilités pour agir avant qu'il ne soit trop tard.

Il faut enfin que le gouvernement évite de donner au pays le spectacle de l'hésitation et de l'abdication en présence des graves problèmes que pose la situation catastrophique du peuple marocain.

L'Action du Peuple: n°45, jeudi 3 juin 1937.

Protectorat ou colonisation Expropriation — Politique berbère

Loin d'accomplir ses promesses, d'exécuter ses engagements, c'est-à-dire d'appliquer scrupuleusement le traité du Protectorat, la France a fait de notre pays une véritable *terre de colonisation*. Depuis l'établissement du Protectorat jusqu'à nos jours, soit un quart de siècle, le Maroc a vécu sous le *régime colonial*. Nulle part ce régime ne paraît se faire plus sentir que dans ce pays. Nulle part les agents du gouvernement ne semblent plus abuser de leur autorité et employer vis-à-vis des autochtones des méthodes aussi illégales qu'inhumaines. Une politique d'exploitation et d'arbitraire règne encore d'un bout à l'autre de l'Empire chérifien.

L'action colonisatrice du Protectorat comprend notamment deux grandes étapes, d'une part, l'expropriation, d'autre part, la politique berbère.

Prévoyant les graves conséquences de l'expropriation, Jaurès écrivait en 1911, à propos des Marocains :

«Une politique est nécessaire qui protège non seulement la liberté de leurs coutumes et de leurs traditions, mais qui protège en fait contre les roueries des hommes d'affaires leur propriété traditionnelle. Vous pouvez transformer leurs habitudes de culture sans leur dérober le sol sur lequel ils vivaient indépendants depuis des siècles et prenons garde d'étendre au Maroc tout entier les procédés d'*expropriation pseudo-légale* qui, déjà, à Oujda, ont volé aux Marocains toute la riche et féconde terre.»

Hélas! les paroles de Jaurès, comme celles, d'ailleurs, de toutes les personnes de bonne foi, ne furent jamais écoutées. On dirait même qu'elles n'ont fait qu'exciter les ambitieux et les ennemis de la démocratie à pratiquer leurs méthodes inqualifiables. Jaurès ne savait pas que c'est précisément dans cette malheureuse terre marocaine que l'expropriation allait le plus se manifester et aboutir à des résultats scandaleux.

En effet, le Protectorat n'a pas hésité à déposséder un grand nombre de Marocains de leurs riches terres pour les donner à des colons de tout acabit. Et c'est ainsi qu'on a vu devenir de gros propriétaires ceux qui, quelque temps avant la signature du traité de Protectorat, mouraient de faim dans je ne sais quel coin de la terre.

D'exorbitantes sommes d'argent ont été prises et le sont encore sur *notre* budget pour les donner à ces colons à titre de *subventions*. Fortement financés et retranchés dans leurs vastes domaines, ces messieurs mènent une véritable vie seigneuriale. Que leur manque-t-il, en effet? Leurs terres sont irriguées par l'eau provenant des barrages construits avec l'argent des Marocains, des écoles pour l'instruction de leurs enfants sont édifiées partout, leurs domaines sont défrichés et travaillés par une main-d'œuvre marocaine touchant des salaires de famine. Et à côté de ces «élus du ciel», des millions de fellahs déracinés de leurs terres, errant dans les quatre coins du Maroc, sans foyer, sans nourriture, sans secours. Partout où ils vont demander une croûte de pain, ils sont chassés, refoulés, pour employer le terme classique. Le jour, ils errent dans les quartiers des villes fouillant dans les tas d'ordures et frappant aux portes; le soir, le ventre creux, on les voit s'allonger au pied des murailles et dormir à la belle étoile. Et malgré cette sordide misère, beaucoup des nôtres sont obligés de payer le tertib et les impôts sous peine de prison.

Comme prétexte des méthodes d'expropriation, l'Administration déclare parfois que les fellahs sont ignorants et incapables de bien travailler la terre. Pourtant cette même Administration oublie ou affecte d'oublier que ce sont les ancêtres de ces «ignorants» qui ont fait la gloire de l'agriculture de toute l'Espagne et particulièrement de l'Andalousie. Elle oublie aussi que ces ignorants feraient de leurs terres de véritables jardins si elle

leur fournissait les moyens et les secours nécessaires, car il ne suffit pas de dire que les fellahs sont ignorants pour les chasser de leurs terres. Il faut, au contraire, combattre leur ignorance et leur faciliter le travail par tous les moyens qui s'imposent.

D'ailleurs, ces méthodes d'expropriation n'ont pas tardé à entraîner les conséquences les plus graves, et en ce moment même, un million et demi de fellahs dont la plupart ont été injustement expropriés de leurs terres, meurent de faim. Cette famine ne cessera que le jour où l'Administration mettra fin à l'expropriation, sauf pour cause d'utilité publique légalement établie, sinon il n'y aura que famine sur famine et bientôt ce sera la ruine générale du Maroc dont le bonheur dépend de celui du fellah.

La seule solution qui reste au gouvernement pour résoudre ce grave problème économique et social, est de *fixer* nos malheureux fellahs sur la terre de leurs ancêtres et de leurs pères et de leur donner aide et protection pour bien travailler et vivre.

La deuxième étape de la colonisation au Maroc est la politique berbère. Le principal initiateur de cette néfaste politique fut le Maréchal Lyautey, ce proconsul qui, pour instaurer au Maroc ses méthodes dictatoriales qu'il avait tant espérées, eut recours à la *politique de désagrégation et d'isolement*. En effet, la politique berbère consiste avant tout « à isoler artificiellement les populations berbères des populations arabes en s'efforçant de les rapprocher de nous (les Français) dans le plan de leurs traditions. »

Longtemps même avant l'établissement du Protectorat, des missions dites d'études et d'exploration avaient été envoyées dans tout le Maroc et particulièrement dans l'Atlas.

Aujourd'hui, on voit plus franchement des missionnaires distribuant dans les souks ruraux des brochures anti-islamiques qui prêchent le christianisme. Ces évangélistes sont actuellement mieux organisés et mieux instruits: ils prennent un caractère officieux puisqu'ils continuent à fonctionner sous l'égide même de certains fonctionnaires. Toute la politique berbère qui leur sert d'instrument est basée sur cette devise: « Diviser pour régner ». Toute la responsabilité en retombe sur Lyautey qui écrit notamment:

« Tout d'abord, nous n'avons pas à enseigner l'arabe à des populations qui s'en sont toujours passé (sic). L'arabe est un facteur d'islamisation, parce que cette langue s'apprend dans le Coran. Or, notre intérêt nous commande de faire évoluer les Berbères hors du cadre de l'Islam.

Au point de vue linguistique, nous devons tendre à passer directement du berbère au français, pour cela, il nous faut des berbèrisants et nos officiers de renseignements doivent se mettre résolument à l'étude des dialectes berbères. (Je rappelle à ce sujet ma circulaire du 20 février 1919). Il faut aussi créer des écoles franco-berbères, (*je me demande s'il y a vraiment une langue berbère*

re) où l'on apprendra le français aux jeunes Berbères. Cette notion a déjà été comprise dans certains postes où les délibérations des djemâas ont été consignées sur des registres non pas en arabe, mais en français.»

Ma foi, cette déclaration est un témoignage des plus éclatants. Elle établit de façon évidente la responsabilité du maréchal dans la politique berbère.

Le premier coup porté à l'unité marocaine par cette politique fut le fait du décret du 11 septembre 1914. Suit ensuite une série de dahirs et d'arrêtés qui ne firent que consolider cette politique. Les principaux dahirs sont ceux du 2 juin 1915, du 27 juin 1919, du 27 janvier 1928 et enfin celui du 16 mai 1930.

Dès le 9 janvier 1915, Lyautey institua une commission spéciale pour l'étude des questions berbères. Plus tard, la Commission d'études de la réglementation de la justice berbère déclarait, entre autre: «Il n'y a aucun inconvénient à rompre l'uniformité de l'organisation judiciaire de la zone française; dès lors qu'il s'agit de renforcer l'élément berbère, en vue du rôle de contre-poids qu'il peut être appelé à jouer, il y a même un avantage certain, au point de vue pratique, à briser le miroir.»

Toutes ses déclarations, toutes ses études, tous les décrets résidentiels et tous les dahirs aboutissent à cette même devise: «Diviser pour régner». Les principales méthodes employées pour appliquer la politique berbère sont les suivantes:

1. Bannissement absolu de la langue arabe dans toutes les tribus berbères et institution d'écoles franco-berbères où dans certaines on n'hésite pas à enseigner le catéchisme.

2. Suppression du droit musulman et institution d'une «justice» coutumière berbère. Les cadis, représentants du pouvoir spirituel du sultan, sont remplacés par les djemâas.

3. L'octroi de facilités et de subventions aux missions chrétiennes dont l'action s'exerce dans toutes les tribus berbères.

Toutes ces méthodes aboutissent à un même but: l'extirpation du droit islamique de toutes les tribus berbères et l'éloignement de ces mêmes tribus de tout enseignement arabe et, par suite, musulman.

Et pendant que la politique berbère soustrait à l'autorité morale et matérielle du Sultan les trois-quarts de la population de son Empire, il y a encore des gens qui viennent nous raconter que «l'autorité morale et politique du Sultan, celle de son Maghzen ont été rétablies», que «le souverain chérifien est universellement respecté» et que «son prestige se trouve constamment rehaussé».

La besogne accomplie par la politique berbère fut complétée par le dahir de mai 1930. On se rappelle encore la grande émotion que provoqua ce mémorable dahir au Maroc et dans tous les pays musulmans. Dès qu'il

fut décrété, toute la jeunesse marocaine se dressa pour demander justice. La Résidence, loin de répondre à la voix du peuple marocain et d'abolir ce dahir et, par suite, toute la politique berbère, persista dans l'erreur et continua son aide à l'Église et à ceux de ses agents travaillant contre l'Islam. On se rappelle aussi les mauvais traitements subis par nos hommes qui se dressèrent énergiquement contre ce dahir. Mais jamais et jusqu'à nos jours, ce décret n'a été abrogé, sauf son article VI relatif aux tribunaux français.

Quoi qu'il en soit, la politique berbère révéla et révèle encore une violation délibérée des principes du Protectorat qui s'est engagé devant toutes les nations à garantir, dans toute l'étendue de l'Empire chérifien le respect de nos institutions et à restaurer partout l'autorité et le prestige du souverain marocain.

A propos du septième anniversaire du dahir berbère, le peuple marocain vient d'élever sa voix indignée et protestataire contre ce décret et toute la politique qu'il symbolise. *Les Berbères ont été de tous temps musulmans et marocains et le resteront toujours.* Notre peuple n'admet et n'admettra en son sein aucune politique de séparation et d'isolement; car le Maroc n'a formé et ne formera qu'un seul et même pays, qu'une seule et même nation.

Et encore une fois, nous demandons que soit abolie cette politique berbère qui ne fait qu'approfondir le fossé qui sépare déjà Français et Marocains. Cette politique démontre, non seulement que le Protectorat viole brutalement ses engagements vis-à-vis du Maroc et des Puissances mais aussi qu'il manque de respect aux doctrines et aux traditions françaises. Comment admettre, en effet, qu'un pays comme la France qui se vante d'être la nation la plus libérale, puisse détourner de sa foi, de sa loi, de sa culture, bref, de sa civilisation, un peuple qu'elle s'est engagée à aider dans son redressement initial?

L'Action du Peuple: n° 45, jeudi 3 juin 1937.

La famine au Maroc

La misère au Maroc prend cette année des proportions considérables. Dans certaines régions, il y a la famine avec toutes les tragiques conséquences qu'elle comporte aussi bien pour les hommes que pour les animaux.

D'après un document officiel, la misère atteint les *deux tiers* de la superficie totale du Maroc et le *quart* de la population. Ceci se traduit en chiffres comme suit:

Maroc oriental: 200.000 Marocains.

Sous et Tafilalet: 800.000 Marocains.

Région de Marrakech: 400.000 Marocains.

Soit 1.400.000 Marocains.

En admettant que ces chiffres représentent le nombre *réel* des miséreux et affamés marocains de toutes ces régions, il faut avouer qu'ils posent un problème social et politique qui est d'une ampleur et d'une gravité exceptionnelles.

L'Administration compte qu'une masse importante des deshérités marocains, soit un demi-million, peut être mise à la charge de la communauté.

Pour le reste, l'Administration a envisagé certaines mesures qui ont sans doute leur valeur. On peut rappeler les plus importantes:

1. *Ravitaillement des régions atteintes:*

a) Réquisition de blé et d'orge dès le 27 mars;

b) Taxation du maïs dès le 27 avril;

c) Stockage de 70.000 quintaux d'orge;

d) Achat de 15.000 quintaux de riz d'Indochine;

e) Achat et distribution de viande (50.000 têtes) dès le 4 mai.

2. *Création de centres d'hébergement:*

Pour arrêter l'exode des populations affamées et le dépeuplement de certaines contrées.

3. *Création d'infirmières volantes:*

Pour la lutte contre les épidémies, entre autres le typhus.

Mais ces mesures ne sauraient avoir qu'une portée limitée et un caractère temporaire. Etant de simples palliatifs, elles ne peuvent que secourir partiellement la misère sans résoudre totalement et définitivement les graves problèmes qui en résultent.

Pour résoudre de tels problèmes, il faut s'attaquer aux origines de la misère dont les principales sont la sécheresse et la politique économique et fiscale du Protectorat.

En fait de lutte contre la sécheresse, on parle de travaux hydrauliques. Mais il importe de savoir si l'Administration est bien décidée à pratiquer une *énergie politique hydraulique* ou seulement des *travaux sans importance* par rapport à l'immense tâche qui s'impose au profit de nos fellahs.

En tout cas, il faut craindre que l'Administration n'invoque les sempiternelles difficultés budgétaires pour justifier son manque d'énergie dans ce domaine.

Il faut éviter que pareille attitude finisse par jeter un discrédit total sur le gouvernement. L'énormité du mal n'est pas seulement imputable à la sécheresse; le gouvernement y a aussi sa large et évidente part. Il doit donc, maintenant, prendre toutes ses responsabilités.

Quelqu'un a dit: «Ce que le genre humain sait, les gouvernements l'ignorent. Cela tient à ce que les gouvernements ne voient rien qu'à travers cette myopie, la raison d'Etat; le genre humain regarde avec un autre œil, *la conscience*.»

Nous pensons, comme l'auteur de ces paroles, que devant la misère et la famine marocaines, «le moment est venu d'élever la voix», car il y a des heures où la conscience humaine prend la «parole et donne aux gouvernements l'ordre de l'écouter.»

Que dit-elle, en effet, cette conscience? une conscience *française*. Tout simplement ceci:

«Un gouvernement qui a mis en première ligne de son programme l'amélioration sociale, le mieux-être pour tout ce qui est français, sans distinction de classes, ni de globules sanguines, est le mieux placé pour ne pas rester indifférent à la situation lamentable des tribus du Sud marocain.

«Point de vue humanitaire.

«Personne ne le discutera. Si on nous dit: «Mais dans la Métropole il y a aussi la gêne largement répartie, la misère même. Nous répondrons: «Là-bas, sous le drapeau français, il y a la détresse, il y a la famine...»

«Point de vue politique aussi, question de prestige.

La famine, dans le Sud marocain, c'est la mort égrénée le long des pistes. Ce sont les lentes caravanes de fantômes squelettiques, d'êtres des deux sexes qui ont perdu l'apparence humaine. Ce sont les enfants verdâtres au dos des mères dont le lait s'est tari. J'ai vu, en pareilles circonstances, des malheureux chercher dans le crottin des bêtes de somme les quelques grains d'orge qui pouvaient s'y trouver et, dans le fumier, des os immondes à ronger.

«Je n'exagère rien. Et ces longues caravanes d'affamés remontent invariablement vers le Nord, selon l'attraction millénaire des courants de migration au Maghreb.

«Les misérables rêvent des plaines grasses de chaouia, du Gharb, des hauts plateaux irrigués, dont l'image hante leurs cerveaux anémiés avec les couleurs riantes des récoltes plantureuses. Mais leur arrivée parmi d'autres populations dont *le sort n'est pas non plus marqué au signe de l'abondance*, est une menace de misère nouvelle, généralisée, déplacée d'un point à un autre. Et l'autorité, prévoyante, est tenue d'arrêter ce mouvement de fuite devant le spectacle de la mort, de s'opposer à la migration grosse de dangers.

«Contenues dans les limites de ce qu'elles considèrent comme le pays de la calamité, parmi leurs champs arides, au bord des oueds desséchés, ces malheureuses tribus pensent qu'elles sont persécutées, l'objet d'une injustice criminelle. Dans les poitrines décharnées, douloureuses, couvent les flammes de la haine, de la révolte.

«Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de peuplades qui se sont récemment soumises, qu'elles se sont rendues sous l'effet d'une politique habile et généreuse et qu'elles sont venues à l'ordre Maghzen, sous l'égide française, animées par l'espoir d'un âge de prospérité.

«Ce qu'elles considéraient comme l'indépendance — l'indépendance berbère avec tous ses rudes à-côtés, son âpreté, ses misères, mais chère quand même à leurs cœurs revêches — elles l'ont troquée contre une promesse de paix et de bien-être.

«Quel cruel et dangereux réveil, si ce lendemain de la soumission se présente sous les auspices de la famine. Si du poste voisin, où s'ébat dans le soleil le drapeau de la France, ne vient qu'un faible et impuissant secours, même une contrainte qui apparaît comme une injustice, une cruauté.

«Péril, péril pour l'ordre et pour le prestige français.

«Pour le prestige français au sein des tribus affamées. Mais aussi dans le vaste monde de l'Islam, peut-être dans le monde tout court.»

Pour lutter donc efficacement contre la misère et la famine et mettre notre masse paysanne à l'abri des calamités génératrices d'une situation désespérée et tragique, il faut nécessairement envisager *d'énergiques mesures à longue portée*.

En voici quelques-unes :

1. Une extrême économie budgétaire (réforme administrative);
2. Une refonte du système fiscal;
3. Un programme de réformes économiques orientant le Maroc vers la production agricole et artisanale et développant le pouvoir d'achat des masses citadines et paysannes;
4. Un vaste plan hydraulique pour les fellahs;
5. L'institution d'un bien de famille insaisissable et inaccessible;
6. L'organisation rationnelle du crédit agricole et artisanal;
7. L'interdiction de l'exploitation du Marocain par les agents de l'Administration tant française que chérifienne;
8. La constitution de stocks de céréales de réserve;
9. L'entreprise d'une action de grande envergure pour secourir les affamés, soulager les miséreux et combattre les épidémies qui déciment humains et animaux.

Ce que le pays demande au gouvernement, ce n'est pas le balbutiement d'une réponse ou le recours aux palliatifs, mais une *action urgente, appropriée au mal et décisive* dans la lutte contre toutes les causes déterminantes de la misère et de la famine.

Comme on l'a dit, «la façon de pallier ajoute à l'horreur. Chicaner l'indignation publique, rien de plus misérable. Les atténuations aggravent. C'est la subtilité plaidant pour la barbarie.»

«Si noire que soit la nuit, il faut bien que l'horizon finisse par blanchir.»

La conscience humaine a déjà parlé. Au gouvernement d'écouter, de comprendre et d'agir.

L'Action du Peuple: n° 46, Jeudi 17 juin, 1937.

Meknès proteste et pousse un cri d'alarme!

Depuis quelques semaines, la Médina de Meknès se trouve privée de l'eau de l'Oued Boufkrane. Toute la population musulmane s'est dressée comme un seul homme pour protester contre la mainmise de l'Administration sur l'eau qui appartient de droit à la ville depuis des siècles. L'attitude observée jusqu'ici par la population, pour correcte qu'elle soit, n'en est pas moins indicative d'un mécontentement profond qui englobe toutes les couches sociales.

Rien ne sert d'aggraver davantage le malaise qui atteint actuellement toute la population musulmane de Meknès. Il faut, au contraire, que les pouvoirs publics donnent satisfaction à ses revendications dont ils sont saisis, seul moyen d'éviter le pire. Nous sommes et toute la population marocaine est avec Meknès pour défendre l'intégralité de ses droits sur les eaux de l'Oued Boufkrane.

Voici maintenant les pétitions adressées par la Médina de Meknès aux autorités:

Meknès, le 16 juin 1937.

LOUANGE A DIEU SEUL,

«A Sa Majesté Notre Maître le Sultan très grand, refuge de son peuple, descendant du Prophète et perle de l'Empire chérifien alaouite.

Dieu fasse perpétuer Votre Empire, fortifie Votre Nation et fasse triompher durablement Votre Trône.

Nous soussignés, habitants de Meknès et représentants de la population entière de cette ville, avons l'honneur de recourir à Votre Majesté, en vous dépeignant la situation douloureuse à laquelle sont réduits notre ville, ses champs et ses jardins environnants, à cause du détournement des eaux de l'Oued Boufkrane, dont elle est la victime par suite de l'arrêté viziriel daté du 12 avril 1937 (n° 1268 et approuvant les décisions prises par la Commission déléguée par le Service des Travaux publics en vue de répartir les eaux de l'Oued précité.

C'est avec douleur et regret que nous constatons que nos jardins et nos champs sont sur le point d'être détruits par la sécheresse qui menace de ravager les cultures et les fruits et de faire périr les arbres, alors que les terres

de nos voisins les colons jouissent complètement des eaux d'irrigation qui leur sont fournies par les abondantes sources et les cours divergents de l'Oued Boufkrane.

Notre ville jouissait auparavant de toutes ses eaux, qui sont son bien naturel surtout celles de l'Oued Boufkrane; elle en jouissait à l'époque où elle ne comptait que 20.000 âmes.

Est-ce par logique et par intérêt qu'elle soit privée d'une grande partie de ses eaux dans un temps où elle a évolué et où le nombre de ses habitants s'est accru au point qu'elle est devenue l'une des plus grandes et des plus importantes villes du Maroc?

Nous croyions que l'Administration se contenterait, pour servir les intérêts des colons et de la municipalité, de ce qu'elle nous avait déjà pris, à savoir les deux sources de la Kasbah de Boufkrane et de Tagma. Mais voici qu'une fois encore elle diminue la part qui nous reste de cet Oued et qui est la base de nos intérêts et la vie de nos terres. Ce regrettable agissement nous inquiète, trouble la paix de notre vie et nous a poussés à être sur nos gardes en vous élevant nos protestations et vous adressant nos plaintes.

La manière dont furent réparties les eaux de Boufkrane nous a plongés dans une profonde consternation, ce qui nous fait présager mal l'avenir de nos propriétés et les productions régulières de nos jardins et de nos champs. Bien plus, elle nous a poussé à croire que l'Administration n'a agi de la sorte qu'afin de nous submerger dans notre indigence et d'abolir les derniers restes de nos richesses.

C'est pourquoi nous nous sommes réfugiés en Votre Majesté en lui manifestant notre désapprobation des actes accomplis par la Commission susdite et nos protestations énergiques contre celle-ci. C'est pourquoi aussi nous lui déclarons que l'eau, qui est l'objet de nos revendications, est indispensable à notre vie, à la vie de notre ville et que nous n'en souffririons la moindre perte.

Cette eau n'est-elle pas la garantie de notre substance? N'est-elle pas l'élément qui sert à notre purification dans nos mosquées, nos lieux saints et nos bains? Votre Majesté n'ignore pas le caractère sacré et divin des biens inaliénables de mainmorte dans la loi islamique ainsi que dans les autres religions célestes.

C'est pourquoi vos sujets de la ville de Meknès manifestent à Votre Grande Majesté leur désapprobation énergique de l'arrêté précité et espèrent en Son appui afin que rien ne leur soit ravi de leur eau qui est à la base de leur vie et de leurs actes religieux sacrés.

Vos sujets très soumis qui vous aiment sincèrement et saluent Votre Majesté.»

(Deux mille signatures).

La délégation qui a porté cette pétition à S.M. le Sultan était composée des personnes suivantes:

Moulay Abdessalam Lamrani, Mohamed Ben Ahmed Berrada, Brahim El Hilali, Mohamed Ben El Madani Bennani, conseiller municipal; Moulay Abdelmalek Lemnoui, Mohamed Ben Dris Lemzouri, Hamza Ben Omar Tahri, Saïd El Araïchi, Moulay Abderrahman Ben Hachem, Mohamed Ajana.

Une autre délégation a remis au Général Caillaud, commandant la région de Meknès, pour être soumise à Monsieur le Résident général, la même pétition avec, cependant, en plus les déclarations que nous donnons plus loin.

La délégation en question était formée des personnes ci-après: Mohamed Ben Mehdi Tahri, Moulay Abdessalam Lamrani, Moulay Abdelmalek Lemnoui, Hommane Ben Dris Lemzouri, Saïd El Araïchi, Hamza Ben Omar Tahri, Mohamed Ajana, Alami El Araïchi, Mohamed Bou Ghaleb, Haj Mohamed El Hourif, Bou Bekr Ben Mchich Lemghrari, Mohamed Ben Allal Zahraoui, Moulay Hassan Ben Slimane El Alaoui, le faqih Mohamed Slaoui, Moulay Abderrahman Ben Hachem El Alaoui, Saleh Sfindla, Alami Ben Larbi al-Alj.

Voici, maintenant, les déclarations dont il est parlé plus haut:

«En conséquence, nous faisons appel à la justice de notre gouvernement protecteur et nous invoquons cet amour de l'équité et de la défense de l'Humanité, dont sont épris les libres enfants de France. Nous invoquons ces nobles sentiments que nous avons toujours remarqués chez vous et qui vous poussent à rendre justice aux musulmans, à défendre leurs droits, à respecter ce qu'ils ont de sacré dans leur religion et nous vous conjurons de prêter une oreille attentive au cri de dizaines de mille d'hommes qui souffrent dans leur vie spirituelle et matérielle.

Nos revendications se résument ainsi:

1. La conservation de toute l'eau de Boufkrane, qui doit être assurée à notre ville, est considérée comme l'un de ses droits naturels et sacrés.

2. La suppression de sa répartition telle qu'elle fut conçue par la commission précitée et le retour à la distribution telle qu'elle existait depuis des générations et des siècles.

Nous avons une confiance parfaite et un espoir complet en votre appui afin que rien ne nous soit ravi de notre eau, qui est à la base de notre vie et de nos actes religieux sacrés.

Nous vous prions, Monsieur le Résident général, d'agréer nos salutations très sincères et profondément respectueuses».

(Suivent deux mille signatures).

* * *

Meknès, le 2 Juin 1937.

*A Monsieur le Contrôleur,
chef des Services municipaux
de la ville de Meknès.*

Monsieur le Contrôleur,

«Les signataires de la présente lettre sont les propriétaires des dix-huit moulins dont les noms suivent:

Moulin El Abadi

Moulin Drijat

Moulin Boulevard El Haboul

Moulin Joukia
Moulin Sflia
Moulin Zemmouri
Moulin Moulay Abdellah Ben Ahmed
Moulin Tligi
Moulin Slaoui
Moulin Touta
Moulin Moulay Mohamed Cheik,
Moulin Harifa
Moulin Srira
Moulin El Ain
Moulin Bonussif
Moulin El Rhar
Moulin El M'esria.

Ces moulins sont tous situés en aval du pont portugais, sur l'Oued Boufrane. La plupart sont propriétés des Habous ou de Djemâas qui détiennent les titres de propriété ou de droit d'eau.

Tout d'abord le personnel exploitant ces moulins tient à protester de ses sentiments dévoués et respectueux vis-à-vis de Sa Majesté le Sultan et de l'autorité française.

Il espère, ensuite, que le droit d'exploiter ces moulins qu'il tient d'habitudes ancestrales lui sera facilité dans les circonstances présentes.

D'après le Service des Habous, les moulins construits sur l'Oued Boufrane ont droit à toute l'eau de cet Oued sans restriction de temps. C'est du reste la raison de la construction de ces moulins ainsi que des loyers souvent fort élevés qu'ils paient.

Qu'est-il devenu de ce droit d'eau?

Sur la réclamation, il y a longtemps, de puissants propriétaires riverains qui prétendaient que les moulins ne travaillaient pas vingt-quatre heures par jour, une première amputation a été faite aux droits des moulins qui se sont vus supprimer l'eau de six heures du matin à environ treize heures de l'après-midi.

Cet état de choses a été approuvé par arrêté du Pacha et n'a apporté qu'un trouble acceptable au travail des artisans.

La deuxième amputation a eu lieu lors de la construction de la piscine municipale.

Celle-ci s'est emparée du débit des sources de Bou Amer, non sans provoquer un certain étonnement chez nous autres, indigènes, qu'un si petit filet d'eau puisse alimenter de si grands bassins. Nous avons pensé que cela ne serait profitable ni à la propreté des bassins, ni à notre travail personnel.

Et de fait le régime de la piscine municipale constitue vis-à-vis de nous une véritable spoliation.

Nous savons bien que l'eau de Bou Amer ne fait que traverser la piscine, mais elle ne la traverse pas d'une façon régulière et c'est là qu'est l'origine du mal dont nous souffrons et auquel nous venons vous demander respectueusement de porter remède.

Qu'arrive-t-il en effet? Pour remplir le bassin existant et cela malgré le débit accru de Bou Amer, il faut, croyons-nous, huit heures. Ce sera bien pire lorsque le deuxième bassin projeté sera en exploitation. Par parenthèses l'accroissement du débit de Bou Amer n'a aucun intérêt pour nous, puisque les eaux captées en supplément s'en allaient autrefois directement dans l'Oued.

Ainsi après avoir arrêté nos moulins pendant huit heures, on nous rend l'eau dont nous aurions dû profiter, mais on nous la rend brusquement en vidant le bassin en peu de temps, si bien que, pour éviter la mise hors de services de nos frêles installations, nous sommes obligés d'ouvrir nos déversoirs et que c'est à *ce moment-là* même que la force motrice de l'eau est perdue pour tout le monde.

Ceci se passait une fois par semaine l'année dernière. Maintenant nous nous apercevons que cela arrive presque quotidiennement, si bien que nous allons être obligés d'abandonner nos moulins et de cesser tout travail.

Nous pensons, Monsieur le chef des Services municipaux, que vous ne permettez pas une pareille injustice.

Vous vous souviendrez, tout d'abord, que nos droits d'eau très anciens sont certains et imprescriptibles, que notre travail contribue dans une large mesure, au ravitaillement de la Médina, particulièrement des pauvres gens, que nous payons des droits de portes qui profitent à la ville et que notre corporation mérite la bienveillante attention des Pouvoirs publics.

Cette dernière est constituée, en effet, d'un grand nombre de braves gens chargés de familles. Jusqu'à présent, elle a pu tenir le coup et ne rien demander à personne.

Vous ne voudrez pas la mettre en chômage.

Nous nous sommes demandés s'il n'y aurait pas moyen de concilier les intérêts des gens qui veulent se baigner avec ceux des artisans qui veulent travailler, manger et faire vivre leurs familles.

A défaut de la solution logique que serait une adduction d'eau supplémentaire et qui ne nous regarde pas, nous pouvons toutefois proposer une idée qui, peut-être, arrangerait provisoirement les choses.

Nous avons expliqué plus haut que nous étions déjà privés d'eau chaque jour de six heures à treize heures.

Pourquoi ne pas profiter de cet intervalle pour retenir et reverser l'eau nécessaire à la piscine, cette eau destinée ensuite à l'irrigation pouvant être renvoyée sous n'importe quel régime dans les jardins sans dommage. De plus, nous consentirons à céder une heure en plus de nos droits pour être tranquilles ensuite, ce qui donnerait à l'arrosage un volume d'eau supérieur.

Veillez agréer, Monsieur le Contrôleur, chef des Services municipaux, l'assurance de nos sentiments les plus respectueux et dévoués.»

L'Action du Peuple: n° 46, jeudi 17 juin 1937.

S'agit-il d'une croisade contre la culture arabe ?

L'autorité locale vient de convoquer le personnel dirigeant des écoles musulmanes privées à Fès pour lui faire part de l'intention du gouvernement d'étendre à ces établissements l'application de la législation régissant l'enseignement privé et notamment le dahir de 1935 relatif à l'enseignement primaire privé musulman.

Dès que le bruit de cette convocation circula en Médina, toute la population sans distinction en conçut les plus vives inquiétudes et l'on put

visiblement en discerner les marques sur tous les visages et dans toutes les paroles.

On fut donc unanime à réprover et à repousser toute atteinte, si discrète soit-elle, qui serait éventuellement portée à nos établissements libres. Bref, on eut fortement l'impression que Fès et le Maroc allaient connaître de nouveau de fâcheux événements. Heureusement, il n'en fut rien, l'entrevue qui, par la suite, eut lieu entre les autorités et le personnel dirigeant des écoles musulmanes ayant dissipé toute inquiétude, du moins pour le moment.

Quant au dahir que l'administration tente d'appliquer à nos établissements libres, il fut conçu pour servir, le cas échéant, d'*instrument de répression* à l'encontre des établissements en question. Ce dahir renferme même des dispositions à *double tranchant*, c'est-à-dire pouvant être utilisées en matière d'enseignement comme moyen *répressif* ou *préventif*. En effet, il y est stipulé que le grand vizir a la faculté *inconditionnée* de fermer toute école privée musulmane (à remarquer qu'une disposition analogue ne cesse, depuis 1920, de régir la presse de langue arabe ou hébraïque).

Quoi qu'il en soit, ce dahir n'est pas applicable à nos écoles libres, puisqu'il y est *formellement* stipulé que les *écoles coraniques sont exclues* de la réglementation, objet de ce décret.

De ce côté, on n'a absolument rien à dire. Quant aux écoles primaires privées musulmanes auxquelles peut s'appliquer le dahir en question, nous demandons qu'elles soient *tout simplement* soumises à la *réglementation générale* qui régit les écoles chrétiennes et juives. Il y a donc lieu de réviser le dahir relatif aux écoles musulmanes en abrogeant ses stipulations *draconiennes* et en l'adoptant au règlement général seul pouvant favoriser, dans une certaine mesure, la lutte contre l'analphabétisme au Maroc.

Si la menace semble temporairement écartée, il n'en demeure pas moins que la *ligne de conduite* de l'Administration en fait d'enseignement privé musulman demeure inchangée.

Nous savons, en effet, que l'effort de l'Administration tend à une *mainmise totale et absolue* sur nos écoles libres. Qui dit mainmise dit fermeture — comme le fait s'est produit récemment à Ouezzane — ou mort au ralenti de ces mêmes écoles.

Mais pourquoi donc leur en veut-on?

Sont-elles de trop?

Ceci nous paraît insoutenable dans un pays comme le Maroc où 0,34 pour cent seulement des nôtres reçoivent l'instruction dans les écoles franco-marocaines, alors que la proportion se chiffre par 18 pour cent pour les Européens et par 11 pour cent pour les juifs (y compris les écoles de l'Alliance israélite universelle).

Est-ce parce qu'elles sont arabes et musulmanes?

Dans ce cas, la culture arabo-musulmane serait, du fait de cette croisade, *gravement* compromise. Si nos écoles libres venaient à disparaître, où apprendrions-nous notre langue et la science islamique? Ce serait alors *la politique d'obscurantisme et d'assimilation* qui règnerait en souveraine maîtresse au Maroc.

Est-ce parce qu'elles concurrencent les écoles franco-marocaines?

Mais personne n'empêche l'Administration du Protectorat de développer ces écoles en nombre et en enseignement arabe et musulman. Elle en a certainement la possibilité et les moyens. Et les Marocains en seraient très enthousiastes et très reconnaissants.

Ne veut-on plus d'écoles privées?

Mais nous n'avons point entendu qu'on empêche les chrétiens et les juifs d'en avoir dans ce pays. Pourquoi donc nous enlever ou nous défendre ce qui leur est laissé ou permis dans ce domaine?

Veut-on, enfin, imposer aux Marocains un enseignement laïc?

Mais, à ceci, nous répondons que le Maroc n'est pas la France et qu'il est, avant tout, *traditionnellement* et *volontairement* attaché à l'Islam.

Vouloir y porter la moindre atteinte c'est violer délibérément le traité du Protectorat qui garantit formellement le respect de l'Islam et de toutes les institutions qui en portent le caractère.

Toucher, de quelque manière que ce soit, à l'Islam et à la langue arabe, c'est provoquer d'imprévisibles réactions du peuple marocain contre cette nouvelle politique «berbère».

A cette nouvelle croisade du colonialisme contre notre patrimoine islamique et culturel, le peuple ne restera pas indifférent et saura, par conséquent, se montrer digne dans son auto-défense et sa résistance au mal.

L'Action du Peuple: n° 46, jeudi 17 juin 1937.

Il faut instruire le Marocain!

Notre confrère *La Dépêche de Fès* vient de consacrer un intéressant article à l'enseignement marocain.

Nous en citerons les passages suivants:

«Nous avons au Maroc une tâche formidable à accomplir, et si nous ne voulons pas accentuer encore ce décalage dangereux qui existe entre une élite marocaine fort restreinte et une masse qui n'évolue pas, il faut créer des écoles partout. *L'école c'est le germe de l'évolution sociale.*

Si cette évolution nous fait peur, si l'ascension des Marocains vers nos théories de liberté, d'égalité, de fraternité nous effraye, pourquoi ne pas le dire courageusement?

Je ne sais rien de plus dangereux que cette politique fuyante, faite de promesses et de reniements, de louvoyages, de ruses.

Je veux croire que le Résident général Noguès a été sincère en déclarant qu'il serait l'artisan d'une nouvelle politique scolaire...

Nous n'avons plus un instant à perdre. Il faut des écoles, encore des écoles et toujours des écoles. Qu'elles soient mixtes le plus souvent possible, afin que se nouent déjà sur les bancs d'études, des amitiés sincères entre Marocains et Français.

Ce n'est que par une collaboration étroite et loyale entre les deux éléments dominants de ce pays, par une interpénétration des deux civilisations en contact, par le développement progressif de l'instruction et le relèvement du niveau matériel et moral des masses marocaines que nous ferons du Maroc ce qu'il doit être: un grand pays lié indissolublement à la France.»

Tout en remerciant *La Dépêche de Fès* pour la sympathie qu'elle témoigne au peuple marocain et l'intérêt qu'elle ne cesse de porter à un problème aussi vital que celui de l'instruction, nous croyons utile de formuler des réserves en ce qui concerne certaines expressions au sens imprécis. Nous ajoutons de même, que, pour des raisons d'ordre notamment culturel, nous ne sommes pas partisans des écoles mixtes pour Français et Marocains. Cela ne veut point dire que nous ne voulons pas la libre admission des Marocains dans les établissements français du Maroc. Nous sommes, au contraire, des partisans résolus et convaincus.

Quant au rapprochement franco-marocain sur la base d'amitiés sincères, il doit être recherché et réalisé au moyen d'une hardie et méthodique orientation de la politique française dans le sens des revendications du peuple marocain. Sans cela, on perdra son temps et on ne fera rien de bon ni de durable pour nos deux peuples.

L'Action du Peuple: n° 46, jeudi 17 juin 1937.

A propos d'un anniversaire

Voulant présenter une étude «historique» sur les vingt-cinq ans du Protectorat, M. Bouyon a publié entre autres le «sensational» article intitulé:

«S. E. Si Kaddour Ben Ghabrit nous raconte comment fut signé à Fès le traité du Protectorat».

On sait, en effet, que M. Ben Ghabrit est un de ceux qui ont joué un grand rôle dans l'établissement du Protectorat de la France au Maroc. Malheureusement, M. Ben Ghabrit, comme d'ailleurs la plupart de ceux qui furent mêlés de près à nos affaires politiques aussi bien intérieures qu'extérieures a fait de l'histoire du Maroc depuis 1900 une suite de contes et de légendes.

Il est vrai que l'histoire peut devenir de la légende. Mais pas sitôt. Il faut attendre, cher M. Bouyon, que l'on ne puisse plus être en mesure de vérifier vos assertions. Pour le moment, soyez, dans la mesure du possible, objectif et franc, ne cherchez pas à dissimuler ou à travestir la vérité, car ce pays que vous ne cessez d'attaquer et de critiquer à votre manière trouve et trouvera en ses fils *au patriotisme ardent et à la foi inébranlable* les plus zélés et dévoués défenseurs de son patrimoine et de sa cause éternelle.

Avant d'arriver au fameux entretien Moulay Abd El Hafid — Regnault, M. Ben Ghabrit nous parle de la situation du Maroc avant l'établissement du Protectorat et de la période de «brigandage et d'anarchie» que ce pays traversait. Écoutons-le un peu.

«Vous désirez savoir comment fut signé le traité de Protectorat?

Je vais vous le dire... Mais permettez-moi, tout d'abord, de vous exposer très brièvement quelle fut la politique de la France avant cet événement.

Tant que le pouvoir du Sultan sut faire respecter l'intégrité du Maroc et la sécurité de ses habitants et des étrangers, la politique de la France ne rechercha que des relations de bon voisinage (sic) cordiales et désintéressées (resic). Nous avons intérêt à avoir des voisins forts, capables de conserver leur indépendance et d'assurer la paix extérieure et intérieure. (Quelle ironie).

Notre diplomatie prodiguait des conseils au Maghzen et tâchait de lui faire comprendre que le Maroc ne pourrait pas toujours rester enfermé sur lui-même, recroquevillé dans son isolement, qu'il fallait prendre part au mouvement d'évolution mondiale des peuples et réaliser des réformes indispensables...».

Et bien, puisque tous les détracteurs de notre pays sont d'accord pour présenter à l'opinion un aussi sombre tableau de la situation de notre pays avant le Protectorat, il n'est pas inutile qu'un Marocain, mieux renseigné sur l'histoire de son pays que n'importe quel autre soi-disant historien, dise son mot sur la vraie situation du Maroc avant le Protectorat.

En effet, tant que le Maroc avait été à l'abri des interventions et des intrigues européennes, les Marocains jouissaient de leur entière indépendance. Le Souverain était respecté dans tout l'Empire, depuis Agadir jusqu'à Tanger et depuis l'Océan jusqu'à Oujda. Son autorité était reconnue par tous les habitants du pays. A l'occasion de chaque fête, toutes les tribus sans distinction, celles des montagnes comme celles des plaines (n'en déplaise à tous ceux qui prétendent que les berbères n'ont jamais reconnu l'autorité du Sultan), venaient rendre les hommages traditionnels à leur Souverain et Lui témoigner leur fidélité et leur obéissance. Le pouvoir central était fortement organisé. Dans le reste de l'Empire, le Sultan était représenté par des gens dévoués et consciencieux qui ne voyaient que le bien de leur pays et qui ne travaillaient que pour son intérêt. Mais, dès que l'Europe eut des convoitises sur le Maroc, la situation commença à

changer. L'ère des intrigues s'ouvrit. Les puissances jalouses de l'action de la France ne demeurèrent pas indifférentes. La mêlée des intérêts antagonistes des Etats convoitants fut grosse de menaces pour la paix intérieure du Maroc et pour son indépendance extérieure. Ce n'est pas exagérer de dire que la France fut la nation la plus acharnée dans son entreprise concernant le Maroc et c'est dès la fin de la conquête de l'Algérie que la diplomatie de la France n'eut qu'une seule idée: posséder le Maroc à n'importe quel prix et n'importe comment.

Bien longtemps avant la mort du grand monarque Moulay Hassan, des Français déguisés sous toutes les formes parcourèrent en tous sens le Maroc. Les uns se fixèrent parmi les tribus les plus importantes et en se réfugiant parfois dans des zaouias, d'autres vinrent dans les grandes villes pour s'installer comme étudiants dans les Medersas. Les uns et les autres furent des agents du Gouvernement français et ses informateurs attitrés. Ils furent chargés entre autre de comploter contre la sûreté de l'Etat marocain et de créer ainsi une situation d'anarchie et de brigandage susceptible de provoquer l'intervention de la France. La mort de Moulay Hassan ouvrit la porte à toutes les intrigues et à toutes les perfidies. Mais toute intervention directe se heurta à la vigilance et à l'énergie de Ba Ahmed, ce vizir qui, grâce à son intelligence et à son expérience, sut faire régner dans tout le Maroc une paix sans exemple. Ce n'est qu'après la mort de Ba Ahmed que le destin du Maroc fut compromis à cause de certains hauts fonctionnaires incapables de lutter efficacement contre l'intervention étrangère et de déjouer ses manœuvres.

L'action de la France notamment devint de plus en plus prépondérante. Elle ne tarda pas à amener l'affaiblissement de l'autorité du Sultan en suscitant des révoltes sporadiques propres à être exploitées par la diplomatie aux fins d'intervention politique et militaire dans les affaires de notre pays.

Sans aller plus loin, nous ne citerons que la rébellion de Bou Ahmara qui fut à la solde de la France puisque c'est elle qui finança et arma son soulèvement contre le gouvernement de Moulay Abdelaziz. Il s'en suivit la ruine du trésor et le recours à une politique d'emprunts qui donna aux étrangers l'occasion d'intervenir dans le pays.

La corruption fit également son œuvre et finit par faire décider certains gros personnages de la cour à pousser Moulay Abdelaziz à contracter de gros emprunts en France. Par cette politique d'emprunts l'influence de la France sur les affaires marocaines devint plus décisive. C'est alors que Moulay Abdelhafid qui était khalifa à Marrakech, inquiet de cette lamentable désorganisation, s'y fit proclamer comme Sultan en 1907.

Après avoir vaincu la résistance des tribus restées fidèles à Moulay Abdelaziz, Moulay Hafid entra à Fès et fut reconnu comme souverain.

Pour renverser Moulay Abdelhafid qui s'annonçait déjà comme le libérateur du pays et le héros de son indépendance, la France voulut soutenir Moulay Abdelaziz, mais celui-ci repoussa l'aide proposée et c'est finalement Moulay Abdelhafid qui régna sur le pays.

Le premier acte de Moulay Abdelhafid fut de constituer une forte armée et de poursuivre Bou Ahmara qui ne tarda pas à être capturé. La défaite de Bou Ahmara eut pour résultat de faire de Moulay Abdelhafid le héros de l'indépendance et de la pacification du Maroc.

L'influence de la France s'en trouva fortement ébranlée. D'où le commencement d'une ère caractérisée par le recours à des méthodes directes. Les événements de Beni Snassen, de Marrakech, de Casablanca, en sont d'évidents témoignages. Mais les troupes françaises, en occupant différentes régions du Maroc, contribuèrent à décider Moulay Abdelhafid à signer le traité du Protectorat, voulant ainsi éviter à son pays de devenir par la force une colonie de la France.

Après ce bref aperçu historique sur la situation du Maroc avant l'établissement du Protectorat, on voit que, contrairement à ce que déclare M. Ben Ghabrit, *la politique de la France n'a jamais recherché des relations de bon voisinage cordiales et désintéressées avec le Maroc indépendant* et que cette politique n'a été satisfaite que le jour où le Maroc devint un pays de protectorat français.

Quant aux relations du Maroc avec l'Algérie, que M. Ben Ghabrit se rappelle l'aide apportée par nos Sultans aux Algériens dans leur lutte héroïque pour sauvegarder l'indépendance de leur pays.

Parlant du fameux entretien Moulay Abdelhafid – Regnault qu'il qualifie de banal, M. Ben Ghabrit dit qu'au moment de la signature du traité de protectorat, Moulay Abdelhafid ne demanda que l'endroit où il fallait signer, comme si Monsieur Ben Ghabrit ne connaît pas Moulay Hafid et ne sait pas les longues discussions auxquelles donna lieu la négociation du traité de mars 1912.

Comment, en effet, admettre – à moins d'être un M. Bouyon – que Moulay Abdelhafid dont l'intelligence et le savoir furent connus de tous, ne peut savoir où signer un traité?

Hubert Jacques dans ses «Journées sanglantes de Fès» n'a-t-il pas dit de lui ceci:

«C'est réellement un caractère, souvent il a tenu la diplomatie en échec par ses arguments inattendus et non dénués d'à propos, en les présentant avec un sens de la logique vraiment remarquable.

Et très certainement, si Hafid avait eu, pour défendre ses conceptions une armée et une marine puissantes, il eût passé pour le premier diplomate de l'Europe.»

Après cette mise au point, nous demandons à MM. Bouyon et Ben Ghabrit de ne plus malmenier la vérité au sujet d'un pays auquel ils doivent beaucoup.

L'Action du Peuple: n° 46, jeudi 17 juin 1937.

Après un an de Front populaire

L'Afrique du Nord comme d'ailleurs les pays qui ploient sous le fardeau du colonialisme languit d'une attente qui risque d'être éternelle.

Après une longue période d'étouffement, nous avons cru qu'une nouvelle ère s'ouvrirait pour nous avec l'avènement du Front populaire au Pouvoir.

Beaucoup de gens en France même ont partagé nos espérances. Nous n'en voulons pour preuve que ce qu'a écrit une publication de gauche lors de cet important événement:

«On n'a que tardé, dit-elle, à accorder à ces soixante millions qui sont courbés sous le joug, des réformes indispensables. Nous luttons et nous lutterons jusqu'au bout pour la réalisation la plus rapide possible de toutes les réformes progressives qui sont proposées pour les colonisés.

Nul ne doute que si les peuples colonisés avaient la faculté de s'exprimer librement, leurs cahiers de revendications seraient beaucoup plus riches et plus précis pour l'immédiat, beaucoup plus catégoriques pour ce qui est des buts fondamentaux qu'ils veulent atteindre, et en tout cas correspondraient certainement à leurs intérêts véritables et à leur volonté profonde. On sait quel rôle immense a joué dans la Révolution de 1789 le fait que les paysans, artisans et ouvriers de l'époque ont pu élaborer leurs célèbres «Cahiers de Doléances». Les fellahs, artisans et ouvriers de l'Afrique du Nord, les travailleurs asiatiques d'Indochine n'ont pas moins de sens pratique et politique que les serfs d'avant 1789. Il faut laisser leur initiative s'exercer. C'est pourquoi il nous semble nécessaire de mettre au premier rang des réformes les plus immédiates celles précisément qui permettront à tous les peuples des colonies françaises de s'exprimer librement, à savoir: la complète liberté de parole, de presse, de réunion et d'organisation.»

Pour réaliser ce si beau programme, on a vu se constituer une association tendant à travailler à l'émancipation des peuples de la «France d'outre-mer», initiative qui n'a pas eu de suite évidemment.

En effet, de ce vaste et hardi programme que notre confrère parisien a étalé sous les yeux de ses lecteurs, nous avons l'amertume de constater que rien de sérieux n'a été fait. On n'a pas pu obtenir du Gouvernement français les réformes dont l'urgence se faisait partout sentir. Pour étudier la situation, M. Viénot, ancien sous-secrétaire d'Etat, vint en personne en

Tunisie et, au milieu de la population en délire, retraça à nos frères de la Régence, en un discours d'une haute portée littéraire et politique, tout le bonheur que le cabinet Blum promettait aux Tunisiens. Ceux-ci attendent toujours et leur attente risque de se prolonger longtemps encore. En fait de déclarations officielles, ils en auront connu de quoi être gavés jusqu'à l'indigestion.

L'Algérie — vieux théâtre des querelles partisans et vaste champ d'action pour les Arabophobes qui n'admettraient au profit des Arabes aucune concession en terre française — est loin de connaître la paix et le bonheur.

Le vaillant peuple algérien, après 107 ans de régime colonial, a ouvert tout grands ses bras pour accueillir le fameux projet Violette. Des deux éléments proprement algériens, l'un a franchi le mur de l'infériorité depuis 1871, c'est l'élément juif, tandis que l'autre continue à avoir tous les devoirs et fort peu de droits. Le grand vacarme soulevé par le projet en question ne suffit pas à faire le bonheur du peuple algérien qui souffre autant de l'ignorance que de la misère et de maladies.

Quant au Maroc, dernier nourrisson des préceptes de libéralisme et de démocratie, il n'est pas plus heureux que ses deux frères de l'Afrique du Nord. Nous n'avons pas, comme d'autres peuples colonisés, besoin de dresser des cahiers de revendications. Nous avons, depuis trois ans, franchi cette étape en présentant officiellement notre *Plan de Réformes*. Ce qu'il nous faut, ce sont des réformes qui soient dans le cadre de ce que nous considérons comme juste et nécessaire pour notre évolution.

Au nombre des questions urgentes dont on nous a promis l'étude, figurent la réforme judiciaire que nous attendons comme le paysan guette les premières pluies pour commencer ses labours et l'épuration des cadres français et marocains, dont nous avons trop souvent montré la nécessité. S'il faut en juger par le mouvement qui a eu lieu récemment dans les contrôles civils, il y a là la preuve plus que suffisante de ce que peut être le résultat des promesses qu'on nous donne, car déplacer un administrateur n'est pas le changer et condamner ses méthodes. Il ne s'agit pas de faire de l'épuration une sorte de jeu aux échecs sur le plan administratif.

Qu'on nous permette de conclure par l'indication entre autres de faits significatifs ayant marqué la politique « indigène » sous le signe du Front populaire.

1. Dissolution du Comité d'Action marocaine;
2. Interdiction de la création d'une Amicale des anciens élèves de Quaraouyine à Fès;
3. Arrestation arbitraire et déportation de Si Mokhtar Essoussi pour avoir sans doute voulu se consacrer avec dévouement à la lutte contre les préjugés et l'ignorance;

4. Interdiction d'une Amicale des chauffeurs à Fès;

5. Emprisonnement des notables de Ait Imour pour avoir réclamé de l'eau pour leurs cultures et osé répliquer à cette déclaration du contrôleur : « Vous croyez que sans les colons, nous aurions dépensé cinquante millions de francs pour l'aménagement d'un barrage? »

6. Arrestation de deux jeunes Marocains à Mazagan pour avoir rappelé à certains de leurs concitoyens que le 16 mai était bien l'anniversaire du dahir berbère et qu'il fallait participer à sa commémoration;

7. Interdiction à Marrakech de la commémoration de la naissance du Prophète et fermeture des mosquées à cet effet. Ce qui équivaldrait pour un pays chrétien à l'interdiction de célébrer la Noël en faisant évacuer les églises et garder leurs portes par des agents de la force publique;

8. Tentative pour priver la Médina de Meknès de ses droits sur les eaux de Boufekrane.

Voilà quelques faits qui illustrent les libertés tant politiques que sociales que le gouvernement le plus libéral qu'ait jamais connu la France nous a apportées.

Il faut vraiment que tout soit changé pour que sous un gouvernement à direction socialiste, nous ne soyons en rien plus privilégiés que sous un gouvernement réactionnaire.

Quel sort nous est-il maintenant réservé sous le gouvernement à direction radicale?

C'est l'inconnue de demain.

Gardons-nous pourtant de tout jugement hâtif et attendons ce gouvernement à ses actes.

L'Action du Peuple: n^o 47, jeudi 1^{er} juillet 1937.

Le Protectorat et nous

L'évolution du peuple marocain doit avant tout être l'œuvre du peuple marocain lui-même

Répondant au discours prononcé par le Maréchal Lyautey, au cours d'un banquet organisé au Cercle interallié à Paris, en mai 1934, Monsieur Henri Ponsot, ancien Résident général, fit entre autres cette déclaration :

« Si nous ne pratiquions pas une bonne et utile politique marocaine, notre œuvre au Maroc serait périssable. Il faut que nous puissions accorder aux Musulmans du Maroc à quoi ils ont droit. Il faut sur ce plan, des solutions harmonieusement satisfaisantes. Il faut que dans tous les milieux marocains, la confiance en la France soit restaurée. »

De telles paroles aux termes précis, au sens clair et à la portée profonde, se passent de tout commentaire.

Mais s'il était nécessaire de les commenter, nous n'aurions rien à dire sauf que le *Plan de Réformes* était, en décembre 1934, venu à son heure pour proclamer les aspirations du peuple marocain dans le domaine du progrès, préciser les droits revendiqués par lui et formuler pour résoudre ses multiples problèmes des solutions susceptibles de lui donner satisfaction.

D'une manière générale, ce *Plan* avait posé les principes et déterminé les buts qui doivent être ceux de *toute bonne et utile politique de Protectorat* seule capable d'inspirer aux Marocains la confiance dans l'action de la France dans ce pays.

Notre *Plan* avait tenu, avant tout, à définir le régime de Protectorat en s'appuyant sur des traités, des déclarations officielles et des principes de droit international relatifs au Protectorat.

De la lettre et de l'esprit de tels documents surtout, il apparaît que *le Protectorat est limité dans le temps et l'espace*.

Etant en effet soumis à des conditions et lié par des engagements formels, le Protectorat ne peut, sans comporter pour cela sa propre annulabilité, y porter atteinte, surtout s'il est établi que celle-ci est faite *délibérément* par ceux qui se trouvent engagés vis-à-vis de nous.

Le Protectorat, dans ces conditions, apparaît comme un régime ayant pour mission d'accomplir les réformes dont le Maroc a besoin et qui ont l'accord du peuple et de l'Etat marocains.

Pour plus de précision, nous dirons que le régime de Protectorat ne peut avoir de raison d'être et de base juridique acceptable que dans la mesure où il prête au gouvernement marocain le concours nécessaire à la réalisation de tout ce à quoi aspire le peuple en matière de progrès, c'est-à-dire à l'accomplissement de ce qu'imposent les traités dans le domaine des institutions modernes, celles-ci devant, bien entendu, être conformes à la volonté de l'Etat marocain et reconnues par le peuple comme servant son *intérêt général* en exécution du pacte conclu avec la puissance protectrice.

Le Protectorat se doit donc de ne point faillir aux exigences de sa mission, car l'exécution des engagements est imposée non seulement par l'honneur et la dignité du peuple et du gouvernement français, mais elle l'est également par l'intérêt commun des parties contractantes. Ceci est d'autant plus vrai que les engagements du Protectorat français au Maroc ont été formels et à maintes reprises confirmés. On ne saurait donc les mésinterpréter ou les confondre.

Nous n'en voulons pour preuve que la déclaration du rapporteur du traité du Protectorat devant la Chambre des députés, M. Maurice Long, qui déclara jadis en parlant du Résident général qu'*il aura à mettre notre*

Protectorat en valeur, en observant nos engagements vis-à-vis des Puissances et en demeurant fidèle à la conception même du Protectorat, exclusive du gouvernement direct».

On nous dit parfois: «*Il faut tendre vers l'idéal sans négliger le réel*». C'est notre avis également. Il s'agit tout simplement de nous comprendre.

Nous allons donc essayer de nous faire comprendre.

Nous déclarons, tout d'abord, qu'il n'entre pas dans nos intentions d'ouvrir un débat sur le principe même du Protectorat du point de vue de savoir s'il est ou non justifiable et justifié.

Tout ce que nous voulons affirmer, c'est que le Protectorat est un fait et qu'il faut que ce fait profite aux Marocains comme le veulent la lettre et l'esprit des traités organiques de ce régime, les déclarations officielles qui en confirment et précisent les obligations, les règles du droit international, l'honneur des signatures et la sauvegarde des intérêts légitimes des deux parties, la France et le Maroc.

Notre position est donc très nette en face du Protectorat.

En effet, tout en reconnaissant la *nécessité d'un concours extérieur*, nous voulons que celui-ci nous soit prêté avec une *constante loyauté* et le *ferme désir d'aboutir le plus rapidement possible* dans la réalisation des réformes inscrites aux traités.

Nous devons ajouter que nous admettons que notre pays y consente une *contrepartie* qui soit un *prix raisonnable* et une *juste récompense*; car, comme le dit une sommité du droit international, «le caractère intéressé du Protectorat pour l'Etat protecteur n'a jamais été nié et on n'a jamais eu la naïveté de croire au développement pur dans les combinaisons diplomatiques: l'essentiel est de savoir si l'on ne peut pas rendre service à autrui en travaillant pour soi-même. Le bien, en lui-même et abstraction faite de son mérite moral, cesse-t-il d'exister par le fait qu'il profite à qui l'accomplit? Ce serait peu encourageant pour la faiblesse humaine, à qui on ne peut demander l'héroïsme d'une manière générale, et bien peu consolant, si l'on remarque l'alliage impur d'intérêts qui se mêle à tout ce qui se fait de bon dans ce monde».

Notre point de vue en ce qui concerne le *vrai Protectorat* ne peut donc prêter à confusion, puisqu'il est très clair et repose sur l'équité, la logique et le bon sens.

Nous devons préciser que nous acceptons ce qui lui a été assigné comme limites, conditions et buts. Nous approuvons également parmi les déclarations officielles relatives au Protectorat toutes celles qui ne recèlent pas *d'arrière-pensées* à notre égard et ne s'inspirent pas de *visées* de quelque nature qu'elles puissent être.

Il n'appartient donc à personne, surtout parmi les Français, de nous demander davantage, car *il est impossible pour nous d'être plus partisans du*

vrai Protectorat que ses protagonistes eux-mêmes.

Mais encore faut-il que le *Protectorat soit appliqué d'une façon stricte-ment et loyalement conforme au statut international* qui le fonde et le régit. Cela revient à dire que le régime du Protectorat ne doit plus rester lettre morte. L'équité et la justice exigent en effet qu'on en exécute les obligations, qu'on en respecte les limites et qu'on en réalise les *buts utilement réformistes*, suivant, bien entendu, ce que déterminent *explicitement* ou *implicitement* les traités dont l'essentiel a été confirmé par des déclarations officielles dans tout ce qui a trait *directement* ou *indirectement* à la mission fondamentale de ce régime.

Nous sommes persuadés que les réformes que nous revendiquons dans notre *Plan* sont conformes au *vrai Protectorat*.

Le principe essentiel de celui-ci étant admis de part et d'autre, il importe donc d'entreprendre l'accomplissement des *réformes de structure* que nous avons depuis longtemps proposées. S'il est vrai que les modalités techniques de leur exécution peuvent donner lieu à des discussions, il n'en demeure pas moins vrai que ces réformes sont conformes au *Protectorat strict et loyal* dont nous avons déterminé le cadre et souligné la portée pour l'Etat et le peuple marocains.

Notre principale revendication en matière de Protectorat se résume donc à demander la *renonciation à la ligne politique actuelle* pour adopter une autre complètement nouvelle qui ne soit en rien contraire à une bonne et utile politique de Protectorat, la seule qui soit autorisée par les traités et que nous puissions accepter comme *base de toute compréhension et de toute coopération* ayant pour but d'accomplir la *mission réformatrice* qui fut et demeure la *raison d'être* du régime institué en mars 1912.

Nous complétons notre pensée en disant que le fait de réclamer le *retour à une juste et loyale politique de Protectorat* nous laisse dans le cadre des promesses généreuses de la France et de la foi jurée des traités qui régissent, en principe, nos rapports mutuels.

Nous croyons devoir ajouter que notre point de vue ne saurait, de ce fait, être taxé de *révolutionnaire* ou d'*anti-français*, car pareil jugement équivaldrait à une *négation absolue de toute justice humaine* et à une *méconnaissance totale de la loi morale qui gouverne les individus et les Etats*.

S'il est donc établi, comme nous venons de le voir, que le Protectorat est un régime limité dans le temps et l'espace en vertu même de l'ensemble des traités qui en constituent la charte internationale, s'il est établi également qu'il comporte, pour les mêmes raisons comme *mission fondamentale d'aider seulement* le gouvernement marocain à réorganiser le pays de manière à lui assurer le *maximum de bien-être matériel et moral*, il nous faut proclamer, ici, de nouveau, que nous ne comprenons pas que le gouvernement français puisse tolérer que le Protectotat administre directement notre

pays par une politique faite d'abus d'autorité et par le moyen d'assemblées locales et centrales qui ne peuvent normalement se justifier que dans une terre française de *plein droit*. Or il est admis que *le Maroc ne peut, en aucune façon, s'identifier à un territoire français proprement dit*.

Nous nous permettons à ce sujet de rappeler la déclaration faite par le général Lyautey à Rabat le 24 novembre 1919.

«Le régime du Protectorat, proclamait-il, n'est pas une question ni personnelle ni locale, ni métropolitaine. Il est un fait réglé par des traités. Il est garanti par des accords internationaux, qu'il ne dépend d'aucun de nous, ni du gouvernement français, de modifier. *Il en résulte que le Maroc est un Etat autonome, dont la France a assuré la protection, mais qui reste sous la souveraineté du Sultan avec son statut propre*. Une des premières conditions de mon rôle est d'assurer l'intégrité de ce régime et le respect de ce statut.

L'une des conséquences de cette situation de fait est que les institutions politiques françaises n'ont pas de place au Maroc. Nos nationaux peuvent y avoir des organismes et une représentation professionnelle, mais *ne peuvent y avoir une représentation politique*. Les revendications et les polémiques à ce sujet ne représentant donc que de l'encre gâchée et du temps perdu. J'ajoute, sans y insister davantage, que du fait même que ce statut est garanti par des accords internationaux, les revendications à cet égard sont, non seulement inutiles, mais des plus périlleuses et que le gouvernement de la Métropole serait le premier à y couper court».

Autant nous nous sommes réjouis de constater la confirmation par le général Noguès, dans son récent discours au Conseil de gouvernement, des principes rappelés plus haut et la concordance qui existe, sur plusieurs points entre, d'une part, le point de vue du Résident et, partant, de son gouvernement, et, d'autre part, celui que nous soutenons dans ce journal, autant nous avons regretté la contradiction qui oppose les déclarations résidentielles aux suggestions envisagées par lui pour assurer la mesure et le mode de participation de la colonie française à la gestion des affaires du Maroc.

En effet, s'il est entendu, comme l'affirme M. le Résident, que l'on ne saurait déterminer ceci, sans tenir le plus grand compte de la souveraineté de S.M. Le Sultan, que la France s'est engagée à respecter, il est juste de dire que le statut international du Maroc et la souveraineté chérifienne que le général Noguès déclare vouloir respecter dans l'accomplissement de sa mission n'admettent pas qu'on laisse subsister pour la colonie française le Conseil de gouvernement actuel.

Que l'on envisage pour cette même colonie un mode de représentation *strictement* professionnel qu'assureraient le comité de défense économique et le comité d'action sociale tels qu'ils sont ou modifiés, nous n'y voyons, en l'état actuel des choses, nul inconvénient du moment qu'il s'agit de donner aux Français le moyen de défendre leurs intérêts légitimes dans le

respect constant et absolu des traités et des prérogatives de notre souveraineté interne.

Mais, que l'on maintienne l'organisation actuelle ou qu'on l'aggrave au moyen d'*innovations* qui relèvent de la *politique d'assimilation et du gouvernement direct*, cela ne se doit pas.

En effet, il existe des traités qui portent la signature de la France; et l'honneur de cette nation exige que sa signature ne soit en aucune manière reniée même à l'égard d'un pays faible comme le Maroc.

Par ailleurs, une assemblée de Français ne peut avoir de *qualité* pour assumer la représentation et la défense des intérêts du peuple marocain. De même que ne peut le faire une assemblée de Marocains *incapables* telle la section musulmane du Conseil de gouvernement.

Ceci nous conduit donc à proclamer cette vérité: *l'évolution du peuple marocain doit avant tout être l'œuvre du peuple marocain lui-même* et à demander, en conséquence, le droit pour lui d'administrer ses propres affaires publiques au moyen d'assemblées de représentants élus et capables de s'acquitter de leur mission dans l'intérêt public.

Nous en sommes d'autant plus persuadés que la réalisation des réformes exigées par l'état général du peuple marocain nécessite un *dévouement* et des *sacrifices* dont seuls les Marocains sont capables. Ce n'est pas, en effet, de fonctionnaires rétrogrades, séniles, ambitieux et paresseux que le Maroc a besoin pour évoluer et se développer, mais au contraire, il a besoin de *réformateurs* et d'*apôtres* à la foi ardente et à l'action énergique et persévérante; autrement, ce serait perdre le temps comme par le passé et pousser le pays vers une catastrophe dont personne ne peut présumer l'ampleur et les conséquences.

L'Action du Peuple: n° 47, jeudi 1^{er} juillet 1937.

Le Maroc crie haro sur la politique d'assimilation et d'administration directe

Au dernier Conseil de gouvernement — section française — certains délégués ont soulevé la question de la constitution d'un *collège électoral unique ayant voix délibérative*.

Monsieur le Résident Noguès, voulant préciser la position du gouvernement français en face de cette question, a déclaré notamment qu'il *avait été arrêté à l'unanimité du Conseil des ministres qu'il n'apparaissait pas possible de donner à une assemblée de Français au Maroc la voix délibérative*.

Le général Noguès a affirmé, par ailleurs, qu'on ne saurait déterminer la mesure et le mode de participation de la colonie française à la gestion des affaires publiques du Maroc *sans tenir le plus grand compte à la fois de la souveraineté de S.M. le Sultan, que la France s'est engagée à respecter et des pouvoirs organiquement dévolus aux représentants du gouvernement de la République.*

Ces déclarations du Résident ont été nettes et décisives. Mais ont-elles été suffisamment persuasives pour faire abandonner aux Français d'ici leurs prétentions d'ordre politique et législatif? Rien ne nous permet de le dire. Cependant, la question de la section française du Conseil de gouvernement mise à part, il demeure acquis que la position de la Résidence est, dans l'ensemble, assez satisfaisante pour nous.

Pour mieux préciser notre point de vue en ce qui concerne les réclamations des Français relativement à la réorganisation du Conseil de gouvernement, nous tenons à rappeler notre position à l'égard du *Plan de Relèvement économique* qui demeure la charte revendicatrice des corps élus français.

Sans entrer dans les détails de ce document, nous croyons cependant nécessaire d'en tirer quelques conclusions principales:

1. Les auteurs du Plan de Relèvement économique visent à chamberder le régime de Protectorat et à lui substituer un système d'administration directe analogue à celui qui existe en Algérie. Ils paraissent fort peu soucieux des droits et des intérêts de l'Etat et du peuple marocains comme ils semblent faire fi des engagements d'honneur de la France et de la République en ce qui concerne la garantie de ces mêmes droits et intérêts et le fonctionnement du régime de Protectorat.

2. Par «relèvement économique» le plan vise également à établir la mainmise totale et absolue des éléments européens sur toutes les branches de l'économie marocaine et à organiser la toute puissance de ces mêmes éléments tant vis-à-vis de l'administration qu'à l'égard de la population marocaine considérée simplement comme un *facteur de richesse.*

3. Les auteurs du «Plan de Relèvement économique» affectent de parler au nom du peuple marocain. Ce qui est absolument inexact et inadmissible. Ajoutons que la part de misère qui se trouve incidemment réservée par ces gens à notre peuple, est fort bien caractéristique de leur état d'esprit et de leurs dispositions à son égard.

4. Le parallèle entre notre *Plan de Réformes marocaines* et le *Plan de Relèvement économique*, permet de mesurer tout ce qui a été fait pour la colonie européenne et tout ce qui reste à faire pour le peuple marocain. Il y a là une illustration de l'odieuse *politique des deux poids et deux mesures.*

Au sujet des deux premiers points qui forment la base essentielle du document français, nous estimons devoir faire les observations suivantes :

Ayant soulevé la question des « principes » mêmes du Protectorat en demandant le « pouvoir délibératif » et la « consultation législative obligatoire » pour le Conseil de gouvernement dont *l'existence est absolument inconciliable avec le principe fondamental* du Protectorat, nous ne comprenons pas que le gouvernement français ait cru devoir tolérer la cause même de telles revendications, à savoir l'existence d'assemblées françaises dite consultatives. Nous répétons que cette manière d'agir ne peut qu'encourager les partisans du système de l'administration directe et accroître notre inquiétude sur le sort de notre pays.

Pour bien caractériser ces revendications, disons que, par pouvoir délibératif et consultation législative obligatoire, les rédacteurs du plan français entendent réserver les prérogatives de la citoyenneté marocaine aux membres de la colonie française.

Puisque le *Protectorat est exclusif de l'administration directe*, que le traité conclu entre la France et le Maroc pour l'organisation du Protectorat n'a pas eu pour effet de faire perdre au Maroc son autonomie et que, par conséquent, le territoire marocain est, au regard de la France, un territoire étranger (arrêt de la Cour de cassation du 12 avril 1924), les Français ne peuvent cumuler la *citoyenneté marocaine et la citoyenneté française*. Car il y a un principe juridique universellement admis qui interdit à tout individu d'être en même temps citoyen de plusieurs nations. L'intégralité des droits civiques au Maroc demeure donc la prérogative des Marocains à l'exclusion des autres.

Quant au second point qui est l'aspiration des Français à la mainmise totale et absolue sur la gestion de la « chose publique marocaine », il est injustifiable pour les raisons juridiques et diplomatiques que nous venons de rappeler et inadmissible au moment où les Marocains réclament le *retour à la pratique d'une stricte et loyale politique de Protectorat*, notamment par la suppression des institutions basées sur le système de l'assimilation et de l'administration directe et par la renonciation aux néfastes méthodes des deux poids et deux mesures.

* * *

Les auteurs du « Plan de Relèvement économique » ne se sont appuyés que sur l'agitation, n'ont eu recours qu'aux moyens de pression tels des journaux, des interventions parlementaires et des démissions bruyantes, pour faire aboutir des réclamations qui ne se prêtent à aucune discussion documentée et raisonnée.

Il y a là toute la faiblesse et toute la vanité de la position adoptée par les « corps élus » français.

Quant à nous, nous pensons que le gouvernement français ne se laissera pas persuader et entraîner au reniement de la signature de la France par une campagne d'intimidation et des démarches trop suspectes pour que nous soyons obligés de les démasquer.

Nul n'admet que la turbulence puisse constituer un argument décisif contre les droits et les intérêts de l'Etat et du peuple marocains, d'autant plus qu'ils sont l'objet d'une garantie solennelle qui demeure gagée sur l'honneur de la France et de la République.

L'Action du Peuple: n° 48, jeudi 15 juillet 1937.

Libérez Abdelkrim!

Hélas! la mort n'a pas voulu de moi.

Comme elle eut été plus douce que l'exil

Depuis la conclusion du traité franco-syrien, qui a mis fin au régime du mandat, le peuple arabe de Syrie a vu ses chefs, exilés depuis de nombreuses années dans des pays d'Orient et d'Europe, regagner leurs foyers au milieu de l'enthousiasme général. Entre autres, nous mentionnons plus particulièrement l'ancien chef de la révolte syrienne, Sultan Attrache Pacha.

En Tunisie, le cheikh Abdelaziz Taâlbi, fondateur en 1920 du Parti libéral constitutionnel et auteur du célèbre pamphlet, la «Tunisie martyre», vient de rentrer également après un exil qui a duré quinze ans.

Le gouvernement français qui a gracié les leaders dont Sultan Attrache et le leader tunisien Taâlbi fera-t-il exception d'un autre exilé qui n'est pas moins digne d'une mesure de grâce que l'ancien chef de l'insurrection syrienne? Il s'agit d'Abdelkrim. Celui-ci la mérite d'autant plus que son calvaire ainsi que celui de sa famille durent depuis douze ans. Ce serait donc une injustice des plus grandes, pour ne pas dire plus, que de prolonger indéfiniment son séjour à la Réunion, alors que l'ancien chef de la révolte syrienne se trouve maintenant en pleine liberté. Faut-il vraiment attendre la conclusion d'un nouveau traité entre la France et le Maroc pour obtenir la libération d'Abdelkrim?

D'autre part, nous rappelons que la Commission des colonies a déjà voté, en décembre 1936, une résolution tendant à améliorer les conditions matérielles d'existence d'Abdelkrim et à l'autoriser à s'établir en France, comme il en a d'ailleurs manifesté le désir, à défaut de recevoir l'autorisation de s'installer au Maroc ou dans le reste de l'Afrique du Nord.

Nous voulons espérer que cette importante résolution ne demeurera pas lettre morte.

La France ne pourrait qu'en profiter moralement dans tout le monde islamique où Abdelkrim jouit d'un prestige considérable.

Elle doit donc, aujourd'hui beaucoup plus que jamais, prendre une mesure de clémence à l'égard de l'ancien chef riffain qui, du lieu de son exil, ne cesse de plaider sa cause, celle d'un proscrit accablé sous le poids de la souffrance matérielle et morale et découragé par l'injustice qui crée un abîme profond entre lui et le cœur de ceux qui arbitrent son destin.

En effet, écoutons-le parler à un journaliste français :

« Quoique les tribus, depuis mes revers, eussent perdu leur confiance en moi, il me paraissait que renoncer, lâcher pied, m'abandonner et tout le pays avec moi, c'eût été trahir le rôle de libérateur qu'on m'avait confié.

Tel m'apparut mon devoir. Me suis-je trompé ? Je résolus d'aller jusqu'au bout et de mourir à la tête de ces guerriers plutôt que de désavouer lâchement toute ma conduite passée. *Hélas ! la mort n'a pas voulu de moi. Comme elle eût été plus douce que l'exil !* »

Le gouvernement français n'a, que nous sachions, aucun motif valable à invoquer pour justifier le prolongement de l'exil d'Abdelkrim.

Le gouvernement espagnol lui-même ne peut qu'être favorable au retour de ce grand proscrit en Afrique du Nord ou en France.

Qu'attend donc le gouvernement français pour le délivrer d'un exil qui s'avère des plus douloureux ?

Nous demandons à M. le général Noguès d'inscrire cet acte hautement humain à l'actif de sa politique en terre marocaine.

Le séjour de S.M. le Sultan en France lui facilite la tâche et le peuple marocain, comme d'ailleurs tout l'Islam, ne lui en serait que profondément reconnaissant.

L'Action du Peuple : n° 48, jeudi 15 juillet 1937.

Notre nationalisme

Nous, jeunes Marocains, qui sommes animés d'un souffle purement patriotique, avons une mission à remplir pour le salut de notre chère patrie.

Nous avons déjà établi un *Plan de Réformes*, posant ainsi les bases d'une action utile et fixant notre but.

Dès lors, toute notre pensée, tous nos efforts, toute notre énergie ont convergé vers ce but.

A ceux qui se dressent sur notre chemin et qui veulent interrompre notre marche, à ceux qui ne voient en nous que des esprits frivoles, qu'une

génération paresseuse et somnolente, à ceux qui croient encore que le peuple marocain est condamné à être éternellement exploité et asservi, à ceux-là nous opposerons un front d'action, de courage, de patriotisme. Notre action se fait et se fera de plus en plus sentir et nous ne nous déclarerons satisfaits que le jour où tous les Marocains sans distinction de race ni de religion recouvreront la plénitude de leurs droits. Notre voix s'élèvera donc de plus en plus forte et retentissante jusqu'au jour où nous aurons battu tous les ambitieux, tous les jaloux, tous les mécontents et où nous aurons atteint notre but et rempli notre mission.

Peut-être ne jouirons-nous pas même du fruit de notre action et de nos efforts. Mais nous partirons avec la conviction d'avoir rempli notre devoir envers notre patrie et les générations futures qui hériteront un idéal digne de notre vaillante et irréductible race.

Nous sommes donc fiers de notre mouvement national. Nous savons que dans nos veines circule un sang noble, celui des Arabes et des Berbères qui ont formé un grand peuple dont l'action a contribué pour une grande partie à éclairer et à guider l'Europe dans sa progression vers la civilisation moderne.

Nous nous rappelons encore l'éclatante civilisation musulmane qui, pendant que l'Europe était plongée dans les ténèbres de l'ignorance et dans l'anarchie, illuminait tout l'Orient et l'Occident depuis Bagdad jusqu'à Cordoue. Nous nous rappelons encore que pendant l'épanouissement de la civilisation arabe, les peuples d'Europe vivaient sous la tyrannie de la féodalité et le despotisme de la monarchie et que les universités arabes de l'Andalousie étaient les seules sources où l'on pouvait puiser toutes les sciences.

Nous savons aussi que notre peuple arabo-berbère que l'Europe méprise aujourd'hui a été pendant plusieurs siècles le maître incontesté d'une grande partie du monde, qu'il a lui aussi et que c'est grâce à lui que s'est transmise et perpétuée la civilisation gréco-latine qu'on glorifie tant aujourd'hui. Nous savons, enfin, et c'est là la cause profonde de notre mouvement, que le Maroc a de tout temps joui de sa pleine liberté et de son entière indépendance et que pendant longtemps, l'autorité de ses souverains s'étendait jusqu'en Tripolitaine et au Sud même de la France, la Gaule de jadis.

Quant à nous, jeunes Marocains, héritiers de cette glorieuse civilisation et dignes continuateurs de ces nobles et vaillantes générations, nous ne voulons pas faillir à la mission qui nous est léguée par nos ancêtres. C'est pourquoi nous ferons revivre leur prestige et briller leur gloire.

Nous sommes et nous resterons toujours hostiles à toute politique à caractère colonial, mais cela ne veut pas dire, comme certains esprits peuvent le croire, que nous sommes des anti-français et des insurgés, car

pour nous, la France peut — si elle le veut — être la nation alliée à laquelle nous devons estime et reconnaissance. Comme on l'a déjà bien dit, on peut être l'ennemi irréductible d'une politique sans être pour cela l'ennemi de la nation qui la pratique. C'est notre cas à l'égard de la France dans ce pays où les vrais représentants de cette nation, les bons serviteurs de la République, en un mot, les dignes représentants de la démocratie française ne représentent qu'une très faible minorité par rapport au nombre prodigieux des agents anti-républicains et antidémocrates qui ne voient que leurs intérêts et qui ne cessent, par leurs méthodes tyranniques, d'aggraver le malaise et de dresser les Marocains contre la France faisant ainsi œuvre d'anti-français. Pour arriver à une réelle compréhension et, partant, à une pratique et fructueuse collaboration, le gouvernement doit avant tout épurer toute l'administration de tous les mauvais agents qui desservent et les Marocains et leur propre pays.

Maintenant, ceux qui nous aideront dans notre évolution, qui sauront comprendre nos aspirations et contribuer à leur réalisation, ceux-là quel que soit le parti auquel ils appartiennent, auront notre sympathie et notre estime.

Mais ceux qui, poussés par des mobiles colonialistes voudront arrêter notre marche pour mieux exploiter et asservir le peuple marocain, ceux-là nous nous trouverons toujours en face d'eux, les bravant et les combattant.

Bref, ce serait commettre une grave erreur, ignorer la nature humaine, méconnaître la psychologie des peuples et sous-estimer leur irrésistible marche vers leur destin que de nous reprocher notre mouvement national et vouloir de ce fait ne voir dans les Marocains qu'un peuple figé dans ses plus vieilles traditions, c'est-à-dire un peuple gouverné tyranniquement par les archaïques conceptions du «Service des Beaux-Arts» et n'intéressant que ses acolytes, le Service du Tourisme et celui bien entendu des impôts et contributions.

L'Action du Peuple: n° 48, jeudi 15 juillet 1937.

Plan de Réformes marocaines

Le peuple marocain doit cesser d'être un facteur de richesse pour le colonialisme

Le plus grand grief que l'on reproche au Protectorat est, la plupart du temps et dans la plupart des matières, *l'inobservation des traités*.

Ceci se manifeste, en effet, par une *politique générale* s'inspirant, au profit quasi exclusif des éléments étrangers européens, du *principe des deux*

poids et deux mesures. Autrement dit, le Protectorat pratique, aux dépens des Marocains, une politique de *privilèges racistes*.

Et c'est cette *ligne de conduite délibérément tracée* qui fait que l'administration responsable ne cesse de négliger les moyens propres à assurer notre progrès tant matériel que moral.

Ceci se passe précisément au moment où cette même administration n'épargne rien pour assurer à la colonie européenne, élément minoritaire étranger, tout ce qui est de nature à lui procurer la *quiétude* et la *prospérité* auxquelles elle aspire.

La colonie européenne est, de ce fait, devenue *l'élément privilégié et élu sur la terre du Maghreb*.

Devant une telle situation, les Marocains, forts des traités et des déclarations officielles du gouvernement français, pensent unanimement ce que nous proclamons hautement ici, à savoir, d'une part, que le traité du Protectorat n'a pas imposé à la France de contribuer à la pacification du pays et à son équipement moderne au profit presque exclusif des Européens, et que, d'autre part, le Maroc n'a jamais pris ce traité pour une *charte de colonisation ethnique, d'exploitation économique et de domination politique*.

C'est donc la *politique d'exception* que l'on pratique à l'égard du peuple marocain, qui demeure la cause de ses souffrances et de la *situation rétrograde* qui lui est encore faite malgré ses protestations et la gravité de la situation internationale, notamment celle engendrée par le conflit espagnol en Méditerranée.

Cette politique, pour parler nettement, traite les Marocains, dans leur propre pays, comme s'ils étaient des *parias*, et leur impose *les devoirs et les charges de la trop grande majorité*, alors qu'elle ne leur distribue qu'une misérable part de droits et de profits, celle qui revient habituellement à une *négligeable minorité ethnique*.

Nous disons négligeable, parce qu'il existe dans ce pays des éléments qui, pour étrangers et minoritaires qu'ils sont, n'en détiennent pas moins *les droits et les privilèges* qui reviennent normalement à une grande majorité.

Pour être plus explicite et plus précis, — il nous faut dire que la *politique de Protectorat* — telle que nous la *constatons objectivement*, impose au peuple marocain des *sacrifices matériels* dépassant de beaucoup son *importance numérique* et ses *capacités contributives*, alors qu'elle ne le fait profiter des dépenses publiques et des diverses réalisations gouvernementales que d'une façon par *trop inférieurement disproportionnée* à ses *besoins* et à la *part de profit* qui lui revient de *plein droit*.

Pour peu que l'on soit au courant de la *réalité* de la politique de Protectorat, c'est-à-dire de ses *mobiles*, de ses *moyens* et *méthodes*, de ses

objectifs et de ses *résultats* — directs ou indirects, secrets ou manifestes — on doit reconnaître que le peuple marocain vit, pour ainsi dire, *en marge de l'œuvre gouvernementale*, ainsi la *position* où il se trouve est comparable à celle d'un *indigent* ou d'un *infirmes* qui compte, pour sa subsistance, sur la *mendicité* et la *compassion* des gens de bien et de cœur qui se font *malheureusement* de plus en plus rares dans le monde que nous connaissons.

Serait-ce l'exagération que d'affirmer que *l'état du Marocain* est, en général, *plus malheureux et plus déplorable* que celui de beaucoup d'indigents et d'infirmes? Nullement.

Ignore-t-on, en effet, que le Marocain donne plus que ce qu'il doit et reçoit moins que ce qu'il mérite?

Rien ne sert de nier *l'évidence* et de contester le témoignage de la *réalité*.

Nous n'avons donc point besoin de nous étendre longuement sur ce point pour démontrer la *faillite de la politique actuelle* considérée, bien entendu, du seul point de vue marocain.

Et ce n'est pas d'aujourd'hui que nous proclamons cette *bien triste et peu honorable vérité*.

Notre *Plan de Réformes* avait, dès 1934, *énoncé l'échec de la politique systématiquement impérialiste* qui était de demeure pratiquée à l'égard de notre peuple.

Il avait, en constatant un tel échec, suggéré un *programme d'action* à entreprendre pour résoudre les *problèmes spécifiquement marocains*.

On ne doit pas considérer notre *Plan de Réformes* comme une œuvre littéraire, un simple programme de propagande, une énumération de réformes utopiques ou encore un plan de *dénigrement systématique* et de *menées anti-françaises*.

Notre *Plan* n'a rien de tout cela.

Il est, au contraire, une *œuvre constructive* et un *programme d'action* salutaire destiné à opérer le *redressement national marocain* et *l'établissement de bons rapports* entre notre peuple et celui de la France.

Pour définir l'esprit et montrer la portée d'un tel plan, nous ne pouvons mieux faire que rappeler ici ces passages de l'avant-propos :

«Ce Plan de Réformes, y est-il dit, a justement pour objet de faire connaître les *droits* auxquels aspire le peuple marocain, propose des *solutions* de nature à lui donner satisfaction, indique les *bases* et les *buts* d'une *bonne et utile politique de Protectorat*, la seule capable de restaurer la confiance en l'œuvre de la France au Maroc».

Nous pensons fermement que l'assainissement de la situation ne peut être réalisé avec succès qu'en entreprenant, dans *l'ordre d'urgence qui s'impose, des réformes profondes et générales*. Celles-ci devront avoir pour but im-

médiat d'empêcher, dans toute la mesure du possible, la prolétarianisation des masses travailleuses et de secourir tous ceux qui, déjà, connaissent la misère sous toutes ses formes. Elles devront, ensuite, tendre à réaliser, au profit des uns et des autres, un certain *bien-être général* et une *atmosphère politique* rassérénée où chacun pourra respirer un air pur et vivifiant. *La faim et l'injustice sont les pires ennemis de la paix sociale et de l'entente des peuples.*

Pour réaliser ces réformes urgentes au Maroc où le peuple continue à ne pas avoir voix au chapitre et subit, en la payant chèrement, la «Sainte-Alliance» du *despotisme politique* et du *féodalisme économique*, il faudra lutter *impitoyablement* contre les *méthodes d'exploitation* et condamner *pratiquement* toute *politique de privilèges* qui favorise un élément ethnique au détriment d'un autre. *Le service de l'intérêt général* devra prévaloir dans les préoccupations gouvernementales et prédominer dans les réalisations des Pouvoirs publics.

Parallèlement à cette lutte contre les *puissances de l'argent*, les *aspirants dictateurs* et les *amateurs de sinécures*, il faudra également que le *peuple marocain* puisse résolument *entreprendre son apprentissage de la démocratie dans les domaines politique, social et économique.*

N'ayant de nos jours que des charges et des devoirs, il aspire à la conquête de ses droits légitimes».

Le Plan de Réformes n'intéresse pas une *classe sociale* à l'exclusion des autres. Il intéresse, au contraire, *toutes les classes sociales marocaines* qui sont plus ou moins *opprimées*, mais qui le sont toutes par le *colonialisme politico-économique* en face duquel elles doivent, sous peine de périr, constituer un *front unique de résistance et de combat.*

De là nous concluons que l'introduction de la *lutte de classes* au sein du peuple marocain est le plus *grand crime* qui se puisse commettre et que le colonialisme ne manque pas d'exploiter à notre détriment par application de son odieux principe: *diviser pour régner.*

Le Plan de Réformes affirme donc le principe de la *solidarité de toutes nos classes* sur le plan de la lutte contre le colonialisme avec lequel nous ne pouvons, sans préjudice pour notre *cause nationale*, accepter de *compromis.*

Toute personne loyale ne peut se refuser à reconnaître que notre *Plan* est le *programme de revendications du peuple marocain tout entier.*

Nous n'en voulons pour preuve que les nombreux témoignages de solidarité manifestés, à diverses reprises, par toutes nos classes sociales à l'égard de ce *Plan* dont elles ne cessent de se réclamer.

Comme nous le disons dans la préface, «la revendication initiale qui forme le cadre de ce *Plan de Réformes* consiste tout simplement à demander l'application d'une stricte politique de Protectorat avec toute la loyauté et toute la constance qui s'imposent en vertu des engagements du gouvernement français vis-à-vis de S.M. chérifienne et du peuple marocain. Nous pensons qu'en formulant nettement une revendication de cette nature, nous restons dans le domaine de la *parole donnée*, de la *foi jurée des*

traités, du respect dû à l'honneur des signatures apposées au bas des pactes qui régissent les rapports de la France et du Maroc».

Pour que le peuple marocain cesse d'être pour le colonialisme un *facteur de richesse*, il est absolument nécessaire que l'on répudie l'*actuel système politique et que le Maroc soit bien gouverné*.

Et pour y parvenir, il faut *infailliblement* donner à notre peuple la *possibilité* et le *moyen* de s'exercer aux *méthodes du Pouvoir* et de *se gouverner* selon les *principes de la démocratie moderne*.

Ceci nous paraît s'imposer de plus en plus pour que le peuple marocain puisse *se relever dans tous les domaines de sa vie nationale* et s'élever de la *position inférieure* qu'il occupe aujourd'hui — celle des charges, des corvées, des sacrifices et des devoirs — au *rang supérieur* qui est digne d'un peuple jouissant normalement de ses *droits légitimes* et profitant régulièrement de l'œuvre gouvernementale selon toute la somme de ses besoins et dans toute la mesure de ses sacrifices.

L'Action du Peuple: n° 49, jeudi 29 juillet 1937.

Le Protectorat

Que peut-il? Beaucoup

Que fait-il? Peu

Le *Plan de Réformes* qui nous sert de *programme d'action*, n'est, certes, pas réalisable *immédiatement* dans son *intégralité*.

Nous comprenons, en effet, qu'il y a lieu d'envisager, dans sa réalisation, l'*ordre d'urgence* que commandent les nécessités mêmes de l'évolution marocaine *sainement* comprise et *sérieusement* menée.

Mais le premier acte qui s'impose au gouvernement français — seul responsable, à nos yeux, de la *régression générale* que nous sommes plus que jamais fermement décidés à combattre par tous les moyens en notre pouvoir — consiste à prendre sans plus tarder des mesures capables de condamner à jamais la *politique viciée* et erronée poursuivie ici de nos jours et de lui substituer une *nouvelle ligne d'action* qui soit fructueuse et digne de notre confiance.

C'est ce que nous n'avons cessé de revendiquer, notamment depuis la présentation du *Plan* aux gouvernements français et marocain.

Un tel changement s'impose d'autant plus que le gouvernement n'a plus l'excuse d'ignorer ou de mal connaître notre pitoyable situation et les revendications que nous formulons pour améliorer notre sort général,

recouvrer et garantir nos droits légitimes, bref, pour asseoir l'avenir de notre pays sur des bases solides et durables.

Autrement dit, nous avons mis le gouvernement au pied du mur. Nous lui avons enlevé *tout prétexte à tout promettre pour ne rien faire*, en le mettant en face de notre cahier de doléances et de notre charte revendicative.

Mais quel sort a-t-il donc réservé à cette dernière?

Nous avons la preuve écrite que M. Laval, à qui fut présenté le *Plan de Réformes* pendant qu'il était au Quai d'Orsay, ne manqua pas de s'intéresser à nos revendications. Des directives favorables furent immédiatement données à la Résidence en attendant, pour faire mieux, l'étude détaillée de l'ensemble du Plan.

Cette marque de sollicitude fut précieuse pour nous à l'époque où la France traversait une *crise politique et morale* sans précédent et où le gouvernement français avait à faire face à des difficultés des plus insurmontables qui menaçaient non seulement la paix intérieure du pays mais aussi le sort de l'Europe entière.

Nous serons plus précis en disant que le gouvernement français avait même ordonné à la Résidence de lui faire parvenir un dossier aussi complet que possible sur le *Plan de Réformes*.

Le résultat final?

Nous en sommes encore à demander ce que nous demandions avant et surtout depuis décembre 1934, date à laquelle fut soumis le *Plan* au gouvernement.

Nous venons d'établir une vérité. Il nous faut dire une autre pour compléter notre pensée et édifier suffisamment le lecteur.

Nous sommes, en effet, les premiers à reconnaître l'intérêt manifesté par le gouvernement français à l'égard de nos revendications et à apprécier tout ce qui a été fait, c'est-à-dire le peu qui a été réalisé en exécution des promesses généreusement prodiguées.

Il ne faut dissimuler à personne que, au début, nous étions optimistes du fait des déclarations recueillies au sujet du *Plan*.

Sans nous illusionner outre mesure, nous pensions, en effet, que le gouvernement, après avoir étudié l'ensemble de nos revendications, se déciderait à en réaliser ce qui était susceptible de l'être. En agissant ainsi il n'eût desservi ni la France ni le Maroc. Mais le gouvernement n'a pas justifié notre optimisme.

Bien que nous admettions la nécessité de procéder, en matière de réformes, par étapes, c'est-à-dire selon l'ordre d'urgence exigé par les besoins du peuple marocain lui-même, nous sommes fortement persuadés qu'il est possible de réaliser une *importante tranche* de nos revendications nationales qui commandent l'évolution générale de notre peuple.

En affirmant, aujourd'hui, que le Protectorat n'a pas répondu par des actes à nos légitimes aspirations, nous ne voulons pas proclamer notre déception, exprimer notre désespoir.

Cependant, nous n'hésiterons pas à le faire le jour, qui n'est peut-être pas très loin, où nous constaterons la *faillite* totale et absolue du système politique actuel et où nous serons contraints d'enterrer notre *ultime espérance*.

Nous avons dit que le gouvernement peut, à l'heure actuelle, faire beaucoup pour le peuple marocain. Vouloir, c'est pouvoir, comme dit le proverbe.

Le gouvernement doit donc agir pour nous libérer du *régime d'exception* qui demeure à la base de la situation qui nous est faite.

Si nous avons à dresser le bilan annuel des réalisations gouvernementales en faveur du peuple marocain, on constaterait qu'elles sont peu de choses par rapport à tout ce qui est fait pour la colonie européenne.

Comment, par ailleurs, peut-on expliquer que l'Administration renforce, sans y être obligée, sa politique fiscale au moment où des millions de Marocains souffrent effroyablement de misère, crèvent de faim ou meurent d'inanition?

L'explication? Un confrère vient de la donner à propos de l'augmentation des tarifs postaux. Écoutons-le:

«On dirait en vérité que l'Administration l'a décidée par malveillance. Elle veut faire augmenter le prix de la vie, elle veut brimer la population, elle veut plonger dans le marasme producteur et commerçant.

La France a augmenté ses tarifs? Est-ce une raison pour que le Maroc les augmente? Notre budget est-il celui de la France? Nos lois sociales sont-elles celles de la France? Nos nécessités sont-elles celles de la France? Non. Alors?

La France est menacée par l'étranger et doit préparer la défense de ses frontières à coups de milliards. Mais nous? Allons-nous fabriquer des avions ultra-perfectionnés capables d'aller bombarder New York ou des tanks derniers modèles destinés à nous emparer de Larache? Non. Alors?

Le gouvernement français a dépensé les ressources de l'Etat. De cet argent, il a fait joyeux usage: il a gavé ses amis. L'Etat qui a vidé ses caisses cherche à les remplir par le moyen le plus facile: les *impôts*. Rien de tel au Maroc. Les caisses de l'Etat ne sont pas à sec. Alors, pourquoi employer les mêmes méthodes que le gouvernement français? Celui-ci a mangé la grenouille, s'il était un particulier on l'enverrait en prison; comme il est un gouvernement on lui donne de l'argent; c'est normal. On dirait que le gouvernement marocain fait l'inverse: il demande de l'argent afin de pouvoir manger la grenouille.»

Que va-t-il se passer?

Le budget étant en équilibre, les nouvelles augmentations vont amener un excédent de recettes, ce qui conduira fatalement à l'augmentation

des dépenses publiques. Qui en profitera? Ceux qui en profitent toujours: les fonctionnaires, les colons et l'ensemble des parasites qui vivent aux dépens de la collectivité des contribuables.

Comme le dit si bien le confrère précité: «le gouvernement déshabille Pierre pour habiller Paul. Pierre qui n'avait plus que sa chemise. Paul qui avait de bons vêtements. Si Pierre prend froid, il sera obligé de le soigner; s'il meurt, il se privera de son appui.

«L'Etat ne peut indéfiniment augmenter les impôts. Au Maroc, il le peut moins qu'ailleurs. Pays en pleine construction, il doit recevoir de l'argent, non en donner, pays sans débouchés assurés, il n'a qu'une arme, la concurrence des prix.

«Lui donner des impôts, c'est tarir sa jeune vie, c'est arrêter son expansion au début. Or il n'a pas besoin de nouveaux impôts. Il équilibre son budget. On ne peut créer d'impôts nouveaux au Maroc que par vice.

«Tuer le Maroc en l'écrasant sous les impôts, voilà le type même du *crime inutile*. Tuer pour avoir de l'argent quand on meurt de faim, passe encore. Mais tuer *sans nécessité, par goût*, c'est un peu fort. C'est ce que notre gouvernement s'apprête à faire.»

A ceux qui nous prodiguent de bonnes paroles, qui nous distribuent à tour de bras de belles promesses, qui cherchent à nous berner d'illusions et de vains espoirs, nous tenons à dire qu'ils récolteront ce qu'ils ont ou auront semé dans nos esprits et nos cœurs.

Qu'ils sachent une fois pour toutes que ce qui compte à nos yeux, ce sont les actes qui soulagent notre peuple trop chargé de *poids* et profondément souffrant de misères tant physiques que morales.

Qu'ils sachent également qu'il est difficile, sinon impossible, pour notre peuple, qui est *d'humeur souffrante*, de croire à la politique de compréhension, de rapprochement et d'amitié au moment où il assiste à des manifestations pour le moins déplacées qui lui rappellent de douloureux souvenirs qu'il est de bonne politique de ne pas faire revivre à une heure si grave comme la nôtre. Nous voulons parler de la récente célébration du trentième anniversaire du débarquement des troupes d'occupation au Maroc et du troisième anniversaire de la mort de Lyautey.

Quand comprendra-t-on, enfin, que c'est tomber dans le ridicule que de souffleter les Marocains dans leur dignité, à l'instant où l'on recherche leur amitié et leur confiance?

Compréhension, rapprochement et coopération, voilà de grands mots qui relèvent du plus ennuyeux rabâchage. Et qui doute de cette vérité qui affirme que «les idées les plus justes se déconsidèrent en tombant dans le rabâchage»?

Il faut donc éviter que les promesses qu'on nous donne ne soient des linceuls de paroles qui cachent des néants d'action.

Tout ce qui précède indique de façon nette combien la politique française au Maroc est loin d'être compréhensive, réaliste et prévoyante.

Pour se transformer *utilement*, cette politique doit nécessairement avoir la *claire vision* de nos problèmes spécifiquement marocains, la saine conception de leurs solutions, la *bonne volonté* pour agir et la *tenace résolution* d'aboutir dans la tâche qui s'impose dans l'intérêt de tous.

L'Action du Peuple: n° 50, jeudi 12 août 1937.

La grande tragédie de Meknès

La journée sanglante de Meknès

Le 2 septembre 1937

Le 1^{er} septembre de très bon matin, l'attention des passants était attirée par un important attroupement de Marocains qui manifestaient avec assez d'exubérance devant les Services municipaux, à la ville nouvelle.

Après intervention du Pacha, l'attroupement se dispersa.

Le 2 septembre vers 8 heures, une certaine effervescence se manifeste dans la ville arabe et des manifestants, en très grand nombre, se trouvent sur la Place El Hédim (grande place de Meknès), et peut-être un quart d'heure plus tard une fusillade éclate. La ville est encerclée et le soir l'on compte de nombreux Marocains tués et des dizaines de blessés connus.

Voilà brutalement les faits. A quoi faut-il les attribuer ?

La genèse de l'affaire remonte très loin, mais elle était rentrée dans une acuité nouvelle depuis près de quatre mois.

C'est une question d'eau.

L'eau qui alimente les mosquées, les fontaines, les abreuvoirs de la Médina (ville arabe) provient de l'oued Boufkrane y compris les affluents de cet Oued (rivière) qui prend sa source à une vingtaine de kilomètres de Meknès à un endroit appelé Ain-Maarouf.

La question des eaux au Maroc, très importante, est réglée de façon différente; mais la principale et la plus conséquente consiste à l'attribution par *donation à la population*.

En ce qui concerne Meknès, la source d'Ain-Maarouf ainsi que l'Oued Boufkrane furent donnés, par acte impérial, par Moulay Ismael, alors Sultan du Maroc. Cet acte a été lu par le Chef des Services municipaux lui-même, lors d'une réunion qui a eu lieu le 11 août 1937 et à laquelle assistaient les autorités françaises et les notabilités marocaines.

Par suite de cette donation, la source ainsi que son débit et son parcours devenaient propriété indivise de la population de Meknès et particulièrement des petits maraîchers (fellahs) habitant Dar Zitoun.

Un autre caractère de cette donation est son caractère religieux, la question est de prime importance.

Automatiquement toutes ces donations deviennent «biens habous» et tous les biens habous sont gérés par une administration musulmane, mais à une *condition démocratique*, qui consiste à ce que, avant de prendre une décision, l'ensemble de la population intéressée donne son accord, principalement en ce qui concerne cette question.

La même donation, sous la même forme et par le même Sultan, s'applique aux sources d'Ain-Karrouba, eau potable de la ville.

En l'occurrence, il était interdit de prélever ou de détourner la moindre parcelle de ces eaux, sans une consultation de la population.

Or, les Habous, de leur propre autorité, ont autorisé certains prélèvements. Les habitants de Meknès, comprenant la nécessité d'alimenter en eau potable la totalité de la population, sans distinction de race, acceptent cette décision, mais protestent contre le paiement de cette eau potable.

Elle reste sur ses positions en ce qui concerne l'eau de Boufkrane (source d'Ain-Maarouf).

Pour affirmer leur état de propriétaires d'Ain-Maarouf et de Karrouba, une pétition (3.000 signatures) avait été adressée à Sa Majesté le Sultan il y a environ quatre mois; cette pétition est restée sans réponse.

La ville recevait depuis quelque temps 38 litres-seconde sur 450 litres seconde, débit normal de l'Oued Boufkrane.

Des circonstances aggravantes ont rendu à cette question toute son acuité, la sécheresse, d'une part, et, d'autre part, le Service d'hygiène faisant fermer les puits particuliers, l'eau étant soi-disant polluée (typhoïde); puis encore la fermeture de 6 vannes sur 10 ont diminué d'autant le débit déjà très réduit de l'Oued Boufkrane.

Les Marocains se trouvent donc devant la situation suivante:

Manque d'eau par sécheresse, par fermeture des puits et par irrigation au détriment de la population urbaine.

Par suite de ces causes, l'eau s'est tellement raréfiée qu'elle a fini par faire défaut, d'abord, d'une façon partielle et, ensuite, complètement dans les mosquées, notamment le 1^{er} septembre au moment de la prière.

Cette absence d'eau pendant les ablutions de caractère religieux est d'une importance capitale.

Cet historique de l'affaire étant ainsi établi, nous arrivons aux faits suivants:

Mardi 31 août 1937, une délégation composée de sept membres de la population marocaine s'est rendue auprès du Chef des Services municipaux pour lui exposer ses doléances, c'est-à-dire pour demander le rétablissement du débit normal de l'Oued Boufkrane (le débit en temps normal étant déjà insuffisant) par ouverture de toutes les vannes.

L'entretien n'a duré qu'une minute, juste pour s'entendre dire d'adresser leur requête au Pacha.

Ces délégués se sont adressés directement aux Services Municipaux connaissant l'incompétence du Pacha seul pour traiter cette question importante.

Environ un quart d'heure après, une délégation composée de trente Marocains, représentant le quartier Dar Zitoun (maraîchers) arrivait aux Services municipaux, trois des délégués se sont détachés pour demander à être reçus par le Chef des Services Municipaux; ils ont eu le même sort que les premiers, à la différence que les chaouchs (plantons) les ont bousculés assez brutalement, notamment Moulay Addi Ben Taiat, Hadj Mohamed, Si Driss Ben Hadj; malgré cela ils ont rejoint leur domicile tranquillement.

Le mercredi, une commission composée du Chef des Services municipaux, du Pacha, du Chef des Travaux publics, d'une délégation de la Médina, d'une autre de Dar Zitoun et de quelques notables, était réunie aux bureaux des Services municipaux. Pendant ce temps, un groupe de Marocains comprenant environ 2.000 personnes venant de la Médina se *présentait très calmement* devant les Services municipaux.

La réunion a été suspendue, le Pacha est descendu devant la porte et a parlé à quatre Marocains faisant partie du groupe en leur disant qu'il allait faire tout son possible pour un bon arrangement de division de l'eau. Les quatre Marocains posèrent plusieurs questions au Pacha qui leur répondit que les *colons bénéficieraient d'une partie de l'eau*. Les Marocains n'ont pas accepté et ont fait remarquer que *le débit de la source leur appartenait en totalité*.

Le Pacha, considérant la question close, s'est retiré, à la suite de quoi les 2.000 Marocains ont regagné la Médina en criant: «El ma! El ma!» (de l'eau! de l'eau!), mais sans pousser de cris hostiles. Une seule revendication: de «l'eau».

Le soir du mercredi, une petite quantité de troupe fut répartie à la place El Hedim, notamment à l'école européenne.

Le jeudi matin, à partir de 7 heures, la police et la gendarmerie, casquées et armées, entouraient la maison du Pacha.

Vers huit heures, le Pacha a envoyé des moghaznis (police du Pacha) chercher cinq Marocains, les plus en vue et aimés de la population: Mohamed Berrada, Moulay Idriss Menoumi, Ahmed Benchakroun, Si Mohamed Ben Azzou, Ould Medani Slaoui. Dès leur arrivée, le Pacha les fit conduire en prison, sans jugement et sans que ces Marocains, sachent pourquoï.

Ces cinq Marocains ont obéi sans récriminer et sans résistance.

La nouvelle de l'arrestation de ces Marocains s'est propagée avec une

grande rapidité telle une traînée de poudre. Ces arrestations ont provoqué l'indignation de toute la population. Tous les commerçants en signe de protestation ont fermé leurs magasins et la foule a été se réunir à la grande mosquée. Elle en est ressortie un moment après, dans le but de demander au Pacha la libération des cinq des leurs, arrêtés. Le mouvement a eu lieu sans coups, calmement.

Le groupe s'est dirigé vers Bab Aissi. Arrivé aux abords de cette porte, quelques-uns se sont détachés pour avoir une audience avec le Pacha. A ce moment, la Légion et le service d'ordre les ont empêchés de passer, malgré qu'une délégation se soit détachée du groupe et ait expliqué ce qu'ils voulaient, c'est-à-dire parler au Pacha. Voyant cela, les Marocains ont protesté. La Légion et le service d'ordre ont réussi à retenir la foule et, à l'aide de violents coups de crosse, à la repousser. Les manifestants se sont alors retirés et réunis à nouveau à la grande mosquée. Une banderole a été faite où était inscrite leur revendication :

« Nous voulons la liberté de nos frères et notre eau ». Les manifestants, banderole en tête, cette banderole étant portée par deux jeunes dont le chérif El Amrani, travailleur en cuivre, sont passés par Bab Sidi Amar et se sont dirigés vers Bab Mansour. Arrivés en face de celle-ci, la Légion a chargé à coups de crosses pour disperser les manifestants, malgré que ces derniers, une fois de plus, aient fait entendre *calmement* leur désir : voir le Pacha. Sans rien vouloir écouter, la Légion continue à distribuer des coups de crosse, mais devant la foule grandissante et la pression toujours plus forte de cette dernière, des renforts sont demandés et les coups pleuvent alors plus forts que jamais frappant tous : femmes, hommes et enfants. Les manifestants se retirent alors plus en arrière. A ce moment la Légion reçoit l'ordre par coup de clairon de reculer et l'on voit alors une quantité de blessés graves, des femmes, des hommes et des enfants.

Une deuxième fois la même avance se reproduit et la Légion essaye de disperser à nouveau les manifestants. Ces derniers reculent et découvrent des blessés beaucoup plus graves que la première fois, puisque des coups de baïonnettes ont fait des victimes dont un des porteurs de la banderole, le chérif El Amrani, qui gît à terre, le ventre ouvert. Voyant cela, les manifestants veulent prendre leurs blessés, la troupe les en empêche à coups de baïonnettes, mais ils réussissent à emporter le porteur de la banderole dont les intestins et le foie pendent. Il est mort quatre heures après sans avoir pu recevoir de soins, la troupe qui cernait la ville ayant empêché son transport à l'hôpital, et dans d'atroces souffrances.

Cette scène de carnage et de bestialité exaspère les non-manifestants qui se solidarisent avec les manifestants. Devant l'effervescence grandissante de cette foule énorme, la troupe perdant tout son sang froid tire sur elle, d'abord soi-disant en l'air, pas suffisamment cependant, puisqu'un Mar-

cain se trouvant sur une terrasse, est atteint, et le coup lui faisant perdre l'équilibre, il se tue en tombant dans la rue, une femme qui était à son côté est blessée grièvement au bras et au sein.

Quand la foule voit cela, complètement exaspérée, elle se jette sur la troupe à coups de cailloux et de gourdins et essaye de la désarmer, c'est alors la *grande et grave bagarre* et c'est aussi en cet instant que les spahis, venus en renfort, chargent sabre au clair.

Il s'avère, dès ce moment, impossible de discerner en détail les différentes phases de la bagarre qui dégénère en corps à corps. Cependant, devant la gravité des faits, au bout d'un moment, les manifestants se retirent à la grande mosquée. Mais la troupe tire toujours et poursuit les Marocains. La bagarre prend fin vers 11 h. 15.

Le bilan des victimes connues à ce moment-là est de 11 morts et soixante blessés, des femmes prises de panique et de peur ont avorté.

A noter qu'à part une trentaine de blessés dans le service d'ordre et la troupe, toutes les autres victimes sont marocaines.

Vers midi, une délégation sort de la mosquée et se rend auprès du Pacha pour réclamer l'enlèvement des corps des morts et faire hospitaliser les blessés.

A trois heures de l'après-midi, cette même délégation s'est rendue auprès du Chef des Services municipaux pour demander la libération des personnes emprisonnées le matin et le rétablissement intégral du régime de l'eau de Boufkrane.

La troupe reste sur place et patrouille aux alentours de la ville.

Le Résident général a déjà promis de faire droit aux revendications de nos frères. Ses paroles ont apporté un peu d'apaisement parmi la population endeuillée de Meknès.

Tout le Maroc l'attend aux actes.

<p style="font-size: small;">Fondé en 1279</p> <p style="font-size: x-large; font-weight: bold;">ARGUS de la PRESSE</p> <p style="font-size: x-large; font-weight: bold;">"Voit Tout"</p> <p style="font-size: small;">LES PLUS ANCIENS BUREAUX D'EXTRAITS DE PRESSE</p> <p style="font-size: small;">37, Rue Bergère, PARIS (9^e)</p>	N. B. Bureaux 279-280-281 La Presse 1611
<p>N° DE DEBIT _____</p> <p>Extrait de : BULETIN OFFICIEL</p> <p style="text-align: center;">RABAT</p> <p>Adresse : _____</p> <p>Date : 22 OCTOBRE 1937</p> <p>Signature : _____</p>	
<p>ORDRE DU GÉNÉRAL DE DIVISION, COMMANDANT EN CHEF DES TROUPES DU MAROC, portant interdiction, en zone française de l'Empire chérifien, du n° 51 du journal intitulé : « L'Action du peuple ».</p>	
<p>Nous, général Nogues, Commissaire résident général de France au Maroc, commandant en chef,</p> <p style="padding-left: 20px;">Vu l'ordre du 2 août 1914 relatif à l'état de siège ; Vu l'ordre du 7 février 1920 modifiant l'ordre du 2 août 1914 ; Vu l'ordre du 25 juillet 1924 relatif aux pouvoirs de l'autorité militaire en matière d'ordre public ; Vu l'ordre du 23 octobre 1936 modifiant l'ordre du 25 juillet 1924 :</p> <p>Considérant que le n° 51 du journal ayant pour titre « L'Action du peuple », publié en langue française à Fès, le 17 septembre 1937, est de nature à entretenir ou à exciter le désordre,</p> <p style="text-align: center;">ORDONNONS CE QUI SUIT :</p> <p>L'introduction, l'affichage, l'exposition dans les lieux publics, la vente, la mise en vente et la distribution du n° 51 du journal intitulé « L'Action du peuple », sont interdits dans la zone française de l'Empire chérifien.</p> <p>Les contrevenants seront poursuivis conformément aux articles 2, 3 et 4 de l'ordre du 2 août 1914, modifié par ceux des 7 février 1920, 25 juillet 1924 et 23 octobre 1936</p> <p style="text-align: right;">Rabat, le 8 octobre 1937.</p> <p style="text-align: right;">ANOGUES.</p>	

L'épée de Damoclès sur la Presse marocaine

On sait qu'à la suite des graves événements du 2 septembre, des journaux marocains, pour avoir voulu donner une version objective de ces incidents lamentables et pour découvrir ceux qui en sont et demeureront responsables devant Dieu et l'histoire, nos confrères, dis-je, furent saisis ou interdits. Mesure grave, inadéquate que nous considérons, en tout cas, comme une *atteinte réelle* à notre *prestige national*, puisqu'elle tend à nous priver d'organes de défense de nos intérêts et de lutte contre le *colonialisme forcément absurde*.

Or, le colonialisme est partout favorisé et soutenu par les autorités du Protectorat. Le malaise dont souffre le peuple marocain est tout entier issu de la colonisation — une colonisation incompréhensible — et sa gravité se mesure à l'extension du pouvoir que détiennent les autorités surtout militaires.

Je crois personnellement que ce développement d'autorité est une grave atteinte à notre liberté. Il va directement contre les intérêts du peuple marocain. Sans être un anarchiste, il me semble que toute autorité, quand elle est exagérée, est une *oppression* et une *exploitation* de l'homme par l'homme; ce qui est purement *odieux*. *L'Etat est un bien tant qu'il incarne l'expression de la volonté générale; mais dès qu'il travaille à restreindre la liberté individuelle, dès qu'il se mêle de supprimer injustement les journaux* — première réalisation de l'œuvre immense de progrès que nous avons courageusement entreprise — *l'Etat est la négation de la liberté; c'est alors un mal*.

Alarmées par notre avance victorieuse dans ce domaine de redressement, d'amélioration de nos frères attardés, les autorités — presque toujours ombrageuses — ont cherché à nous embarrasser en nous créant toutes sortes de difficultés: emprisonnement arbitraire de nos militants nationalistes, censure, saisie ou interdiction de nos journaux, *en somme, suppression progressive de la liberté d'opinion au Maroc*.

Mais rien ne nous arrêtera. Le problème de la liberté et en particulier celui de la liberté de la presse est très important.

Nous ne pouvons pas ne pas nous y intéresser. Il y va de la vie de notre pays. Nous voulons une presse qui soit vraiment libre et non point soumise au pouvoir *capricieux* d'une autorité quelconque.

La liberté de la presse est un droit que nous voulons obtenir à tout prix. Puissent les autorités, au lieu de prêter une oreille favorable aux atroces calomnies colportées par la grande menteuse — autrement dit la presse d'information — se décider à bien examiner elles-mêmes les problè-

mes nous concernant pour leur trouver les solutions qu'ils réclament et qui réalisent nos aspirations.

Nous voulons donc une presse qui exprime franchement nos opinions, où franchement nous puissions relever les bienfaits réalisés pour notre collectivité et toutes les erreurs de l'Autorité, une presse qui nous aide à éduquer la masse marocaine dans tous les domaines. Sans cela, la presse ne remplit pas sa mission sociale.

Je sais qu'en droit une certaine liberté de la presse existe, puisqu'un texte officiel la consacre. Mais, en fait, elle est précaire, rencontre de grosses difficultés et vit sous une constante menace, puisque nos plus légitimes revendications, qualifiées d'inadmissibles « par la presse pourrie », entraînent la saisie ou l'interdiction de nos organes de défense. Cependant, la presse française est libre dans ses campagnes de mensonges et de calomnies.

On veut nous priver d'un droit sacré. Nous en appelons à la Justice et à l'Histoire que nous faisons témoins de cette inéquité flagrante.

Un gouvernement qui refuse de donner au peuple ses libertés commet une erreur grave, je dirai même une absurdité, car le peuple a beau dormir, il se réveillera un jour de sa longue léthargie et bientôt obtiendra, arrachera même ce qu'on lui aura refusé. Aujourd'hui, l'égalité des hommes est un fait bien établi. Qu'on ne le lui conteste plus. Que nos gouvernants veuillent donc entrer dans le domaine des réalisations positives, au lieu de penser, de proclamer cette notion d'égalité, tout en ne voulant pas l'appliquer.

La liberté de la presse, la liberté d'opinion est une conséquence naturelle de l'égalité des hommes. Ce qui existe, disent les doctrines antidémocratiques, c'est l'inégalité en force physique, en intelligence, etc.

Or il n'est que trop vrai qu'il existe des inégalités parmi les hommes. Les hommes sont inégaux, c'est là un simple fait, un jugement de réalité. Mais nous sommes devant l'alternative de nous incliner devant ce fait brutal ou de faire progresser la société, c'est-à-dire aspirer à un idéal? Notre choix est fait: nous tendons vers l'idéal. Cet idéal, c'est l'égalité devant la justice.

Je dirai prochainement quelle est la valeur de cette notion d'égalité du double point de vue social et moral. Je me contenterai aujourd'hui d'affirmer et de rappeler à ceux qui déclarent être venus implanter ici l'ordre et la civilisation qu'*un peuple ne progresse qu'à la condition expresse d'accorder à ses membres la plus large liberté intellectuelle.*

Marrakech sous la terreur

A l'issue de la période critique que vient de vivre la ville de Marrakech, je crois nécessaire de préciser, comme membre de la jeunesse intellectuelle marocaine de ce centre, vu qu'aucun représentant de la presse, quelle qu'elle soit, n'avait participé effectivement au cortège officiel au passage duquel les événements éclatèrent, dans quel esprit il convient de s'orienter, afin d'être à l'abri de toute erreur dont la persistance est susceptible d'envenimer l'atmosphère de discorde déjà créée par quelques perturbateurs qui appartiennent à l'Administration.

Ainsi, vendredi 24 septembre, mettant à profit leur voyage dans le Sous, via Marrakech, en vue d'étudier nos richesses minières ainsi que la possibilité d'améliorer l'état social de nos travailleurs, Messieurs Ramadier, sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics, et le général Noguès, Résident général de la France au Maroc, avaient décidé de visiter les pittoresques curiosités de notre centre et plus notamment nos souks.

Vers 14 heures, El Biaz, dont l'animosité à l'égard de la population locale n'est plus ignorée de personne, descendit à la Kissaria où il ordonna l'organisation d'une réception solennelle des personnalités précitées.

Les commerçants s'y refusèrent. C'est là un point sur lequel il convient de ne pas se tromper, c'est-à-dire que, sans être désagréables à nos hôtes distingués, les commerçants avaient uniquement l'idée ferme et résolue de ne plus obéir, coûte que coûte, à tout ordre émanant d'El Biaz ou seulement transmis par son concours.

Bref, de sa propre initiative et sans en référer à qui que ce soit, El Biaz fit envoyer les tapis, les gâteaux et les musiciens nécessaires à cette réception.

Mais devant ces faits les gens réagirent. Une foule immense de miséreux dépassant les dix mille avait immédiatement empli la Kissaria et les principales rues empruntées par le cortège officiel.

Vers 15 heures, El Biaz eut vent de ce genre de réaction, redescendit, sans encore dire un mot à personne, à la Kissaria, accompagné de ses agents à qui une fois sur place il donna l'ordre d'évacuer ces lieux.

C'est en ce moment que la résistance du public, résolu à ne pas se plier à ses ordres, devint forte.

La foule était au paroxysme de la colère.

Soucieux de dissiper tout malentendu auquel pourrait donner lieu une mauvaise interprétation de leur résistance, les commerçants envoyèrent une délégation auprès de l'Administration de la Police en vue de l'éclairer à ce sujet et lui expliquer que l'idée de contrainte d'El Biaz était superflue, d'autant plus que l'apparition de sa silhouette aux yeux de la foule risquait

de faire dégénérer son irritation unanime en incidents fâcheux.

Donc si El Biaz n'avait pas assisté au cortège, les incidents que nous déplorons ne se seraient certainement pas produits.

Pourtant El Biaz n'était pas le seul représentant du Pacha qui était absent. Pourquoi donc Monsieur le Résident s'était-il fait accompagner par lui dans sa visite aux souks comme représentant local de l'autorité Makhzen?

Bref, les circonstances ont voulu que les choses fussent ainsi gachées du fait que la conduite d'El Biaz n'avait pas manqué d'échauffer outre mesure quelques esprits qui ne purent plus, malheureusement, dominer en la circonstance, leur colère.

Nos hôtes distingués visitèrent alors la Médersa Ben Youssef où ils eurent un court mais courtois entretien avec nos tolbas au cours duquel chacun d'eux fit remettre aux étudiants une offrande.

A sa sortie de la Médersa, le cortège fut bloqué au milieu du nombre considérable de nos miséreux, autant dire de nos déchets humains, qui criaient à tue-tête: pain! pain!

Le cortège put finalement se frayer un passage.

Mais à peine arrivé sur la Place El F'na qu'il trouva déjà devant lui toute cette foule de miséreux mêlant cris et mouvements à ceux de quelques jeunes qui, au passage du cortège, demandaient à l'autorité de relaxer le jeune homme arrêté auparavant.

La police dut alors recevoir l'ordre de charger les manifestants et d'arrêter les plus exaltés d'entre eux. Une cinquantaine d'arrestations furent alors opérées.

Fort de cette opération, El Biaz, dont personne n'ignore la haine qu'il nourrit à l'égard de la population locale, se livra à l'arbitraire.

Il s'empressa de préparer une liste de tous ceux à qui il voue une haine particulière. Puis il donna à ses sbires déchaînés l'ordre de les arrêter en les maltraitant de la façon que toute civilisation répugne.

Le potentat n'hésita pas à commettre en la circonstance l'odieux crime de violer, en personne avec dix de ses agents et au-delà de 23 heures, le domicile du vieillard et savant Si Lhocein El Mesfioui chez qui il perquisitionna pendant plus d'un quart d'heure avant de l'arrêter alors que c'est le fils de ce respectable personnage qui peut être considéré comme l'un des dirigeants du mouvement à Marrakech.

El Biaz avait cédé en l'occurrence à sa haine au point qu'il ne tenait plus guère compte du règlement interdisant toute perquisition à domicile après 19 heures ni même de la formalité élémentaire de se faire, à cet effet, accompagner par une arifa (femme chargée en pareil cas de prévenir le harem de s'effacer pour livrer passage aux agents de l'Autorité chargés de cette opération).

Voilà une erreur particulièrement grave en ce sens qu'El Biaz, détenteur du pouvoir malgré sa révocation depuis des années, est sensé plus que tout autre ne pas ignorer la Loi.

De nombreux individus arrêtés par ses soins ont d'ailleurs été relaxés par l'Autorité qui ne semblait pas ignorer les criants abus de pouvoir de ce fonctionnaire impopulaire.

A ses agissements répugnés par la Loi et la Société, les éléments commerçants et corporatifs surtout, ont répondu par une très vive réaction, après tout explicable, qui a dépassé un mouvement de mauvaise humeur et qui a été suffisant pour traduire au Résident général leur sentiment à l'égard d'El Biaz-le-Tyran.

Nous demandons au gouvernement de prendre la position qu'il croit le plus en harmonie avec les tendances de l'opinion publique. Nous souhaitons, par ailleurs, que cette position ne soit prise qu'après un examen sérieux de la situation créée et de son mobile — El Biaz — dont les agissements sont intolérables et susceptibles de perpétuer une atmosphère surchargée à laquelle l'ordre réel n'a rien à gagner.

Appréciation faite du mal fait par El Biaz à la fois au gouvernement et à la population de Marrakech, nous n'exagérons rien en demandant à S.M. le Sultan et à M. le Résident sa destitution ou plutôt l'exécution de la mesure de révocation le concernant. C'est un point capital que nous nous permettons de souligner tout en demandant, au préalable, une enquête impartiale sur l'exercice de ses fonctions.

On doit, en la circonstance, considérer qu'il s'agit là d'une mesure destinée et à pacifier les esprits et à réduire l'exaspération d'une population opprimée, exploitée, pillée même.

El Biaz disparu de la scène, les Marrakchis satisfaits, il y aura moins de motifs de discorde avec l'autorité. Il faut donc prendre en considération loyale les doléances justifiées de la population de Marrakech et de tout le Maroc pour que s'ouvrent les perspectives les plus heureuses d'apaisement, de collaboration et de relations amicales avec les Pouvoirs publics.

(Mohamed Hassan Ouazzani a signé le présent article: El Marrakchi)

Esquisse biographique

MOHAMED HASSAN OUAZZANI

Naissance

Né à Fès, Maroc, le 17 janvier 1910.

Etudes primaires et secondaires

Jeune, il fréquente l'école coranique de Sidi Ghiar (Sequiat Demnati de Fès).

Il s'inscrit à l'école El Mtyine pour recevoir une formation moderne et apprendre la langue française.

Après avoir passé le certificat d'études primaires, il entre au Collège Moulay Idriss — Fès, où il reste quatre ans.

Il suit des cours particuliers en arabe et approfondit ses connaissances religieuses et théologiques.

Après avoir terminé ses classes à Fès, il s'inscrit au Lycée Gouraud à Rabat où il reste deux ans. Il est interne chez les Franciscains.

Avant même de terminer ses études secondaires, il part pour Paris et il prépare le baccalauréat au Lycée Charlemagne.

Etudes supérieures

1927: Il s'inscrit à l'Ecole libre des Sciences politiques dont il sera le premier marocain diplômé — au Collège de France — à l'Ecole du Journalisme — à l'Ecole des Langues orientales.

Pendant son séjour à Paris, il approfondit ses connaissances de la politique internationale en participant aux cours d'Histoire diplomatique et de Droit international organisés par la Fondation Carnegie pour la Paix.

Activités culturelles et politiques

- 1927: Il participe à la création de l'Association des Etudiants musulmans Nord-Africains. Il est membre du Conseil de ladite association.
- 1928: Lors de l'Assemblée générale de l'AEMNA qui se tient le 16 décembre 1928 à Paris, il en est élu secrétaire général.
Le P.V. des délibérations est écrit et signé de sa main. Au cours de cette assemblée, il fait une importante intervention pour appeler les jeunes des trois pays du Maghreb à s'unir.
- 1928: Il organise en collaboration avec des étudiants arabes de Paris l'envoi du premier groupe de jeunes Marocains pour poursuivre leurs études en Palestine à l'Ecole Najah.
- 1929: Il prend une part active à la fondation de l'Association de l'Unité arabe à Paris dont le premier président est Mohamed Salah Eddine, devenu, par la suite ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement Nahas en Egypte.
Il est membre de l'Association «Etoile nord-africaine» de Messali El Hadj créée en 1926.
- 1929, septembre: Lors de son séjour à Fès, il apprend la destruction du Sanctuaire de Sidna Omar (Palestine) par les forces anglaises en collaboration avec les sionistes. Il organise une protestation sous forme de pétition qui recueille des milliers de signatures et qui est adressée au Premier ministre anglais.
En tant qu'initiateur de cette pétition, il est l'objet d'une campagne de la presse colonialiste.
- 1929, novembre: Après un séjour à Barcelone, il quitte cette ville pour se rendre à Paris afin de terminer ses études.
- 1930: Il termine ses études supérieures à Paris et rentre au Maroc.
Il organise la récitation du Latif lors de la prière du Vendredi à la Karaouyne (Fès) et prend la tête d'une manifestation populaire dans les rues pour protester contre la promulgation du Dahir berbère (16 mai 1930).
A la suite de cette manifestation, il subit la bastonnade chez le Pacha Baghdadi. Il est condamné à trois mois de prison qu'il purge à Taza.
Libéré, il est assigné en résidence surveillée à Fès.
Cet emprisonnement, et cette assignation en résidence ne lui permettent pas d'assister au premier Congrès de l'AEMNA qui se tient le 20 août 1930 à Tunis.
- 1931: Il quitte le Maroc pour la France après avoir obtenu un passeport valable seulement deux mois.
Il publie en collaboration avec ses amis à Paris un ouvrage intitulé «Tempête sur le Maroc ou les erreurs d'une politique berbère» avec l'appui des milieux français opposés à la politique coloniale du gouvernement.
- 1932, 14 mars: Il donne une conférence à Paris: «Moulay Hassan: père de la renaissance marocaine».

1932: Il séjourne à Genève où il collabore avec l'Emir Chekib Arsalan. Il publie des articles dans «La Nation Arabe».

Il est contraint de quitter la Suisse à cause de ses activités politiques.

Il part pour Madrid où il participe à la création de «l'Association Arabo-Islamique» (juin 1932).

Il séjourne à Ceuta et Tétouan (septembre, octobre, novembre 1932) où il rentre en contact avec les nationalistes marocains du Nord du Maroc et coordonne avec eux un plan d'action.

1932, juillet: Il participe à Paris avec Robert Jean Longuet à la création de la revue «*Maghreb*». Il écrit régulièrement dans ce mensuel d'importants articles.

1932, décembre: Il est à Madrid où il entretient des relations politiques et culturelles avec les hommes nouveaux de la République espagnole.

1933, janvier: Il rentre à Fès en passant par Tanger.

Il entreprend un périple à travers le Maroc et organise des réunions et des manifestations à Fès, Khmisset et Casablanca.

1933, 4 août: Il crée à Fès le célèbre journal: «L'Action du Peuple».

1933, 19-23 septembre: Il prépare à Fès le 3^{ème} Congrès de l'AEMNA qui est interdit en dernière minute.

1933, 8 décembre: Après la saisie par le Tribunal du n°18 de «L'Action du Peuple», Mohamed Hassan Ouazzani publie «La Volonté du Peuple». «L'Action du Peuple» réapparaît après l'infirmité par la Cour d'appel de l'ordonnance de saisie.

En créant «L'Action du Peuple» et «La Volonté du Peuple», Mohamed Hassan Ouazzani donne au Mouvement Nationaliste marocain une arme à la fois redoutable et efficace pour permettre la réalisation des aspirations marocaines.

C'est grâce à ces journaux que les Marocains découvrent leurs droits à l'égard du Protectorat et un certain fondement à leur motivation.

1934, mars: Mohamed Hassan Ouazzani assiste à Fès au Congrès de la Fédération marocaine de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen.

1934, mai: «L'Action du Peuple» accusé d'entretenir l'agitation est interdit. C'est le retour à une politique d'étouffement.

1934: Mohamed Hassan Ouazzani assiste au Congrès du Parti socialiste espagnol et adresse à ses amis français un rapport complet sur les travaux dudit Congrès.

1934, 18 septembre: Mohamed Hassan Ouazzani assiste au meeting organisé à La Mutualité par la Ligue contre l'Impérialisme pour dénoncer la répression en Tunisie.

1934, 1^{er} décembre: Mohamed Hassan Ouazzani est l'un des deux membres qui présente «Le Plan de Réformes marocaines» au gouvernement français à Paris.

Il est l'un des principaux rédacteurs de ce Plan.

- 1934, 28-30 décembre: Mohamed Hassan Ouazzani assiste à Bruxelles au Congrès Mondial de la Ligue contre l'Impérialisme.
- 1935, 11 janvier: Mohamed Hassan Ouazzani assiste à un important meeting de travailleurs nord-africains organisé par le Secours Rouge à son siège Avenue Mathurin-Moreau à Paris.
- 1935, mars: Mohamed Hassan Ouazzani est membre, aux côtés de plusieurs journalistes dont Jean Longuet, du Comité Provisoire de la Fédération des Peuples Colonisés présidé par André Berthon.
- 1935, 2 mai: Mohamed Hassan Ouazzani assiste à Paris aux côtés d'Algériens, Tunisiens, Syriens, Indochinois et Malgaches à une réunion organisée par le Comité de la Jeunesse contre la Guerre et le Fascisme où la question du boycottage des produits français notamment en Afrique du Nord a été étudiée.
- 1936, 31 mai: Mohamed Hassan Ouazzani assiste au Congrès national de la SFIO. Il distribue aux congressistes et aux journalistes les revendications marocaines dans deux tracts ayant pour titre «Appel du Peuple marocain au Gouvernement du Front populaire» et «Au Peuple français!».
- 1936, 7 juillet: Mohamed Hassan Ouazzani est reçu au Quai d'Orsay en présence de Robert Jean Longuet par Pierre Viénot à qui il remet un mémoire sur la politique suivie par la Résidence générale au Maroc à l'adresse du gouvernement du Front populaire.
- 1936, août: Mohamed Hassan Ouazzani reçoit à Fès successivement David Rousset, Robert Jean Longuet, Léo Wanner et Robert Louzon (un anarcho-syndicaliste) venus examiner avec lui la possibilité pour le Mouvement Nationaliste marocain d'aider la République espagnole contre Franco. Mohamed Hassan Ouazzani prépare avec ses amis un plan d'aide et part en compagnie de Omar Abdeljalil à Barcelone où il présente avec succès au gouvernement républicain les thèses des nationalistes marocains. Il élabore avec la Fédération Anarchiste Internationale un plan de coopération.
- Le gouvernement républicain ne veut exécuter les accords passés qu'avec l'accord du gouvernement français du Front populaire. Malheureusement, Léon Blum s'y oppose.
- Après son séjour en Espagne, Mohamed Hassan Ouazzani part pour Paris pour essayer de convaincre le gouvernement français. En vain.
- 1936, 25 octobre: Le Comité d'Action tient son premier congrès à Rabat.
- 1936, 2 novembre: Rentré de France, Mohamed Hassan Ouazzani prononce un discours lors d'un meeting du Comité d'Action marocaine à Fès dans lequel il rend compte de son voyage en France et de ses démarches auprès du gouvernement du Front populaire.
- Mohamed Hassan Ouazzani ne cache pas sa grande déception à la suite de l'attitude du gouvernement du Front populaire. Il envisage l'action directe au Maroc, étant convaincu que les Marocains ne doivent compter désormais que sur eux-mêmes. Plusieurs manifestations sont alors prévues par le Comité d'Action marocaine.

1936, 14 novembre: Interdiction à Casablanca d'un meeting sur la Liberté de la Presse. Mohamed Hassan Ouazzani est arrêté, étant accusé d'être l'instigateur de l'agitation inspirée par Robert Jean Longuet.

Les mouvements de protestation se produisent dans plusieurs villes du Maroc. Des arrestations de plusieurs militants s'en suivent. Les autorités du Protectorat, pour détendre l'atmosphère, libèrent Mohamed Hassan Ouazzani et ses amis et relèvent les mesures frappant la presse nationaliste.

1937: Cette année, une scission intervient au sein du Comité d'Action marocaine à la suite des divergences concernant le programme politique et les structures de l'Organisation. De ce désaccord sont nés deux mouvements: «Le Parti national» «Al-Hizb Al-Watani» et «l'Action Nationale marocaine»: «Al Haraka Al Qawmiya» de tendance moderniste et démocratique animé par Mohamed Hassan Ouazzani et ayant comme journaux «L'Action de Peuple» en français et «Difâa» en arabe.

«L'Action Nationale marocaine» et ses deux journaux engagés soutiennent les mouvements de protestation à la suite des événements de Meknès (2 septembre 1937), occasionnés par le détournement des eaux de l'Oued Boufekrane et ceux de Marrakech (24 septembre 1937), provoqués par El Biaz pendant la visite de Ramadier et du Général Noguès dans cette ville.

Les n^{os} 51 et 52 de «L'Action du Peuple» consacrés à ces deux événements sont saisis ainsi que «Ad-Difâa».

C'est au cours d'une vague de répression et d'arrestations que Mohamed Hassan Ouazzani est arrêté et exilé par un Dahir de novembre 1937 pour neuf ans.

1937-1946: L'exil de Mohamed Hassan Ouazzani commence début novembre 1937 et ne prend fin qu'en mai 1946.

1946: Mohamed Hassan Ouazzani crée le Parti démocrate de l'Indépendance (PDI) dont il est le chef en tant que secrétaire général. Il assigne à son parti les objectifs qu'il résume ainsi: «Comme son nom l'indique, le PDI est le parti démocratique marocain par excellence. Il est le champion de l'instauration au Maroc d'une démocratie au profit du peuple marocain. Pour le PDI, la lutte nationale pour l'indépendance a toujours été et demeure encore inséparable du combat pour l'avènement de la démocratie dans le cadre d'une monarchie libérale et constitutionnelle. Pour le PDI, l'indépendance n'est donc pas une fin en soi, mais le moyen de libérer le pays en le rendant à nouveau maître de ses destinées; ce qui ne peut se réaliser qu'au moyen d'une société libre d'essence démocratique. Ainsi, la démocratie apparaît-elle comme le contenu de toute souveraineté et de toute indépendance de la Nation.

«Depuis l'indépendance, la mission démocratique du Parti s'avère comme une œuvre de salut national et une action d'urgence capitale et décisive pour la vie du pays et le sort de son peuple.

«Pour accomplir sa mission, le parti entend par sa doctrine et son action mobiliser tous les éléments sains qui composent la nation. Cette mobilisation est nécessaire pour mener la lutte démocratique du peuple marocain. Les forces motrices essentielles de cette lutte sont le prolétariat, la paysannerie, l'intelli-

gentzia, la petite bourgeoisie et en général, tous les individus et groupes pénétrés des idéaux et des buts de la Nation, plaçant l'intérêt national au-dessus de tout.

« Nos adversaires principaux sont, outre le colonialisme et ses suppôts dans le pays, le féodalisme et la dictature sous toutes leurs formes. La tâche essentielle et première de notre parti est donc de coordonner directement ou indirectement la lutte démocratique à l'échelle nationale avec la lutte des ouvriers, des paysans, des intellectuels, des jeunes, des femmes, de tout le peuple sur tous les fronts nécessaires, principalement sur le front idéologique, le front social et le front économique.

« Le but général du Parti est de transformer le Maroc politiquement opprimé et économiquement exploité en un Maroc politiquement libre et économiquement prospère. De même, il faudra transformer le Maroc ignorant et arriéré en un Maroc instruit et prospère. Pour y aboutir, trois principes doivent être retenus: Indépendance, Démocratie, Bien-être du Peuple».

Depuis son retour de l'exil, Mohamed Hassan Ouazzani ne cesse de lutter pour la réalisation des objectifs qu'il a tracés à son Parti.

Dans le journal *Raï Al Amm* créé en avril 1947, il écrit régulièrement dans la rubrique devenue célèbre «*Al Ghamarat*» des articles de fond où il aborde différents sujets d'actualité tant nationale qu'internationale, qu'ils soient d'ordre politique, social ou économique. Ses longs articles sont de véritables cours de science politique.

1946, août: Mohamed Hassan Ouazzani rejette toutes les réformes proposées par le Résident général Eirik Labonne dans son discours du 22 juillet 1946 et s'oppose à la participation des nationalistes marocains au Conseil du Gouvernement.

1947, septembre: Mohamed Hassan Ouazzani rédige le mémoire du 23 septembre 1947 présenté au gouvernement français et ayant fait l'objet de pourparlers officiels entre le PDI et la Résidence générale à Rabat en vue de régler le problème franco-marocain sur la base de l'abrogation du Protectorat, du recouvrement de la souveraineté nationale et de l'élection d'un Conseil national dont la première tâche serait de donner au Maroc une constitution sur la base d'une monarchie constitutionnelle. Il préside la délégation du PDI à ces pourparlers.

1951, avril: Mohamed Hassan Ouazzani est co-fondateur du Front national dont le pacte est signé à Tanger par les représentants des partis politiques marocains.

1951, août-1957 janvier: Mohamed Hassan Ouazzani s'exile volontairement à l'étranger. Il se rend dans plusieurs pays pour exposer et défendre la cause marocaine. (Moyen-Orient, Etats-Unis, Espagne, Portugal, Suisse, Pakistan, Inde, Indonésie).

Il assiste aux sessions des Nations unies (Paris: Palais de Chaillot — New-York). A Paris, il signe en mars 1952, au nom du PDI avec les dirigeants nord-africains (Ferhat Abbès notamment) le Pacte nord-africain.

Il est membre fondateur du Comité de Libération du Maghreb arabe au Caire dont le président à vie est Abdelkrim Khattabi.

Il représente le PDI auprès de la Ligue Arabe au Caire.

Il assiste en tant que délégué du Mouvement National marocain à la

Conférence de Bandœng (avril 1955).

A partir de Lausanne, le territoire français lui étant interdit, il dirige les pourparlers menés par la délégation du PDI à Aix-les Bains (août 1955).

Il séjourne à Paris après le retour de S.M. le Sultan Sidi Mohamed Ben Youssef en France pour suivre les négociations franco-marocaines.

Il retourne au Maroc par la suite. Considérant que l'indépendance de son pays n'est pas une fin en soi, il va se consacrer désormais à l'instauration d'une véritable démocratie. Il définit lui-même les tâches qui l'attendent :

« Il y a près de trente ans que notre principal souci a été la libération du Maroc et la défense de son unité territoriale. On peut dire qu'en partie, ce but a été atteint, il reste cependant à parfaire notre indépendance et à compléter notre unité. Parallèlement à cette lutte pour la libération, le PDI a toujours préconisé de donner au peuple marocain une éducation démocratique pour qu'à la libération du pays, le peuple soit à même de gérer efficacement ses affaires locales et nationales.

« Mon premier souci, maintenant est de me consacrer à l'instauration rapide d'un régime de monarchie constitutionnelle, Sa Majesté le Roi étant d'ailleurs favorable à cette forme de gouvernement.

« Il faut aussi que je prenne contact avec les masses marocaines et avec les militants de mon parti. Mon rôle sera de veiller à l'éducation de ces masses pour les prévenir contre les appétits de ceux qui veulent les exploiter.

« Notre mission première est de révéler au citoyen marocain sa personnalité et de le libérer de ses complexes.

« Il faut donc aller vers le peuple pour comprendre ses aspirations, et détecter ses maux afin de leur trouver les remèdes appropriés.

« A présent, ce sont des problèmes économiques et sociaux qui sont les plus urgents et auxquels il faut trouver des solutions. Le Maroc doit mobiliser ses richesses et ses énergies humaines pour créer une prospérité économique qui doit profiter à tous les habitants du Maroc.

« Nous devons tout faire pour élever notre revenu national et en assurer une équitable répartition. N'oublions pas que notre économie, durant la période du Protectorat, a été une économie colonialiste qui n'a profité qu'aux étrangers et à quelques féodaux qui étaient les alliés de l'ancien régime. Le peuple marocain attend une réparation des injustices dont il a été victime. Dès à présent, je vais m'atteler à la réalisation de ce programme ».

Ainsi, Mohamed Hassan Ouazzani ne lutte-t-il pas seulement pour l'instauration d'une démocratie politique, mais également pour l'instauration d'une démocratie sociale. Ne déclare-t-il pas dans un meeting à Casablanca en janvier 1957 :

« Depuis la création du PDI, nous avons toujours lutté pour l'instauration d'un régime démocratique. Ce régime démocratique n'est pas seulement un régime politique, mais un régime social aussi. La condition du fellah, de l'ouvrier, nous impose de réviser nos conceptions sociales afin de concevoir une nouvelle distribution équitable des richesses du pays selon une méthode moderne et juste.

« Il faut donner un standing de vie honorable à la classe ouvrière parce qu'en

luttant pour l'indépendance et pour la libération, le monde du travail attendait de cette lutte bien-être et justice».

Parallèlement, il poursuit le combat de libération nationale en revendiquant l'unité territoriale du pays :

«Les territoires de Ceuta, Ifini, Rio de Oro, de même que Colomb-Béchar, Kenadza, Touat, Tindouf, la Mauritanie, doivent redevenir territoires marocains. Nous devons tout mettre en œuvre pour unifier notre pays.»

Fin 1957: Mohamed Hassan Ouazzani préside la délégation marocaine à la Conférence afro-asiatique qui se tient au Caire. Il est nommé membre du Conseil national permanent de cette conférence.

1957-1959: Il réside à plusieurs reprises au Moyen-Orient et en Suisse.

1959: Il est nommé membre du Conseil constitutionnel marocain. Il n'a jamais assisté aux séances de ce conseil.

1959, août-septembre: Quelques membres du bureau politique du PDI quittent le parti pour fonder avec Mehdi Ben Barka l'UNEP en s'emparant du journal Raï Al Amm et de l'imprimerie «Amal». Mohamed Hassan Ouazzani réunit un Congrès à Fès le 1^{er} et le 2 janvier 1960.

Le PDI change de nom: il devient le Parti démocrate constitutionnel (PDC). Le journal «Choura Erraï El Amm» est son porte-parole.

1960, juin: Mohamed Hassan Ouazzani est nommé ministre d'Etat. Quelques semaines après sa nomination, il présente sa démission. En tant que ministre d'Etat, il est chef de la délégation officielle marocaine à la conférence préparatoire des pays non-alignés au Caire et au Conseil de défense commune arabe au Caire.

1964: Mohamed Hassan Ouazzani est élu député de Ouazzan au premier parlement marocain.

Mohamed Hassan Ouazzani crée des journaux politiques «Addastour» 1962 (La Constitution) et «Assiyassa» 1967 (La Politique) dont il est le rédacteur en chef. Dans ces périodiques, il expose ses idées tant en ce qui concerne les questions nationales qu'internationales.

1971, juillet: Mohamed Hassan Ouazzani est blessé lors des événements de Skhirat (Maroc). Son bras droit est amputé. Depuis, son état de santé ne cesse de se dégrader l'obligeant à des séjours hospitaliers soit au Maroc soit à l'étranger. Si sa blessure et sa maladie l'ont beaucoup fatigué, affaibli, elles n'ont jamais affecté ni son moral, ni son dynamisme, ni sa capacité de travail. Tout en continuant ses activités politiques en tenant des réunions à travers le Maroc pour expliquer ses positions par rapport à la situation qui prévalait alors, il entreprend la rédaction de l'Histoire du Mouvement de Libération nationale marocaine. Ses positions politiques en ce qui concerne les problèmes marocains à partir de 1971 peuvent se résumer ainsi:

1. SUR LE PLAN INTÉRIEUR

a) *Politique générale*

«Le Maroc affronte plus que jamais une situation intérieure profondément détériorée, voire explosive.

«Mais les responsables ne semblent pas, hélas! avoir conscience des dangers qu'elle recèle et des menaces qu'elle fait peser sur le pays.

«A les entendre même, le Maroc se porterait à merveille et tout y irait pour le mieux dans le meilleur des mondes.

«Il n'en demeure pas moins que la situation est aussi critique que fragile. C'est à n'en pas douter, une situation de crise qui risque à tout instant d'éclater. S'il est vrai qu'elle n'est pas née d'aujourd'hui, elle est en passe de devenir sans issue pour tout le monde.

«En cette heure décisive de la vie nationale, nous avons donc l'impérieux devoir de dire à tous, sinon toute la vérité, du moins certaines vérités qu'il n'est plus possible de taire.

«Disons tout d'abord que, depuis seize ans, malgré certaines réalisations dans différents domaines, le pays est toujours à la recherche de son chemin, de sa voie de salut.

«C'est ainsi que tous les Marocains s'interrogent inquiets sinon angoissés: Où va le Maroc? Que faire?

«Ce qui revient à dire:

«Où est le mal? Quel est le remède?

«Questions qui se posent avec de plus en plus d'acuité à mesure que la situation empire faute de changement de politique et de méthodes de gouvernement.

«A ces questions nous entendons apporter les quelques éléments de réponse que voici:

«Nul doute que le Maroc ressemble à «un homme malade» qu'il est urgent de secourir au moyen d'une «grande opération chirurgicale» qui extirpe le mal et que seul peut mener à bien un «praticien qualifié» qui n'est autre qu'une nouvelle équipe dirigeante capable de bien gouverner le pays.

«Aussi, plus que jamais se pose le problème politique du Maroc indépendant.

«Ce problème ne saurait être résolu qu'en sortant le pays de la crise de son système politique actuel. Sans la solution de ce problème capital, le Maroc continuera donc à souffrir du grand vide qui caractérise sa vie publique, vide qui ne peut d'ailleurs être comblé par un «quelconque gouvernement» ou une «quelconque institution» figurant une «démocratie nominale ou tutélaire», c'est-à-dire une «démocratie sans le peuple!».

«Pour tout dire d'un mot, le problème politique évoqué plus haut traduit bien la crise de l'Etat et la faillite de la classe dirigeante au Maroc. *Toute classe dirigeante qui ne peut durer qu'à la condition de ne pas changer, qui n'est capable ni de s'adapter au cours des événements, ni d'employer la force fraîche des générations montantes est condamnée à disparaître de l'Histoire.* (citation).

«Pour revenir à la situation, comment donc y remédier? Un seul moyen s'impose:

«Apporter au grand problème politique du Maroc la solution qu'il exige, c'est-à-dire, permettre au peuple marocain de devenir son propre dirigeant, le responsable de son sort et l'artisan de son avenir. Recouvrer donc ce droit naturel, absolu et inaliénable ne peut ainsi signifier pour lui que cesser d'être absent de la direction de ses affaires publiques, d'être écarté de la gestion de son patrimoine national comme si, avec l'indépendance arrachée de haute lutte, il ne récupère pas le droit de reprendre en mains ses propres destinées et de se gouverner lui-même en tant que peuple majeur et maître chez lui.

«A toute autre solution du problème politique capital de ce pays, qui est un problème de souveraineté nationale et d'exercice par le peuple de tous les droits qui en découlent, nous ne pouvons qu'opposer le refus le plus radical et le plus total rejetant ainsi toute solution qui ne soit pas la plus juste, la meilleure.

«En attendant, ce problème d'ordre national, donc fondamental et prioritaire, demeure le problème-clé de la situation actuelle au Maroc. Il est donc clair et évident que de sa meilleure solution dépend nécessairement celle de tout autre problème intérieur, si important soit-il.

«Pour être précis, disons que ce problème-clé n'est autre que celui de bien gouverner le pays. Un tel problème ne peut donc être résolu au petit bonheur, mais avec tout le sérieux qu'il mérite. Problème essentiellement national, il ne doit pas être traité en dehors de la Nation, mais avec elle et pour elle.

«Pour concrétiser une telle solution, il n'y a qu'un seul moyen: doter le pays d'un gouvernement d'un style nouveau, sans précédent au Maroc.

«Qu'entendons-nous donc par un tel gouvernement?

«Dans un mémoire politique remis au Souverain, le 20 avril 1965, notre Parti a déjà soulevé le même problème et indiqué la solution qui lui convient. Il s'agit donc pour nous, aujourd'hui comme hier, de tourner définitivement la page des expériences gouvernementales malchanceuses et de pourvoir enfin le pays d'un gouvernement authentique qui gouverne réellement et efficacement au nom de la nation, pour elle et avec son soutien. Ainsi seulement, celle-ci pourra-t-elle disposer d'une direction politique à la hauteur de sa mission, des tâches à accomplir et des responsabilités à assumer au service de l'intérêt national.

«Pour réaliser cette aspiration profonde et unanime de la nation, seul le changement fondamental et complet du système politique en place peut y aboutir. Il s'agit, en d'autres termes, d'un changement de structures, d'hommes, de politique et de méthodes.

«En ce qui concerne le gouvernement national valable proprement dit, il ne peut être qu'un gouvernement d'un style nouveau. Il doit donc comprendre de véritables hommes d'élite par leurs capacités et leurs mérites, autrement dit, des hommes de valeur par leur formation, leur compétence, leur moralité, leur dynamisme, leur dévouement à la chose publique et la confiance qu'ils inspirent au pays.

«Pour être à même de s'acquitter de ses tâches nationales et agir en tant que nouvelle équipe dirigeante digne de remplir sa mission à la tête du pays, le gouvernement national valable doit être muni de tous les pouvoirs et de tous les

moyens d'un réel gouvernement agissant et efficace, en un mot, d'un gouvernement qui gouverne effectivement et utilement. L'avènement d'un tel gouvernement est exclusif de tout autre où figurent des «hommes à tout faire», c'est-à-dire, n'importe qui, pour faire n'importe quoi, n'importe comment. En comblant le vide politique qui caractérise la vie nationale, le gouvernement valable établit le dialogue entre le «pays légal» et le «pays réel», entre le gouvernement et la Nation.

«En résumé, la venue d'un tel gouvernement national valable est l'unique solution du grand problème politique que soulèvent l'organisation et le fonctionnement du pouvoir au Maroc. A défaut de cette solution, il ne peut exister ni interlocuteurs valables, ni dialogues utiles entre gouvernants et gouvernés, entre responsables et citoyens. En d'autres termes, à l'impasse politique où se trouve le pays, il faut nécessairement une issue politique qui consiste à changer de conceptions et de méthodes en matière de gouvernement. Il s'agit donc d'une grande politique se proposant de réaliser le grand renouveau auquel aspire la nation entière. «Aux grands maux, les grands remèdes».

«Autrement dit, un tel changement doit mener et accomplir une véritable «révolution à froid par en haut» que nous ne cessons de préconiser depuis 1962 comme politique et programme pour une nouvelle équipe dirigeante jouissant de l'estime, de la confiance et du soutien du pays. Pour accomplir l'œuvre de rénovation nationale, qui est la sienne, la nouvelle équipe dirigeante doit fonder son action sur un double programme de réformes hardies conformes aux exigences de l'heure et aux aspirations légitimes de la nation marocaine. Ce double programme comprend :

«1. Un programme minimum ou d'urgence destiné à rasséréner le climat moral du pays, à assainir la situation de crise intérieure et à redonner confiance au peuple, provoquant ainsi le choc psychologique nécessaire.

«2. Un programme maximum ou à terme de réformes radicales ayant pour objet le renversement des structures et l'établissement d'un ordre national nouveau fondé sur un Etat moderne, un gouvernement valable, une économie organisée et une société renouvelée.

«En dehors donc d'une «révolution à froid par en haut», qui est une révolution non-violente, bien conçue, bien réglée et bien menée, il n'y a pas, selon nous, d'autre issue à l'impasse politique actuelle, d'autre moyen de résoudre la crise intérieure menaçant de conduire le pays au pire, d'autre voie de salut pour la nation marocaine qui, libre et souveraine, aspire à vivre son histoire, non à la subir.

«Devant la situation critique qui persiste au Maroc, nous nous faisons, une fois de plus, le devoir d'élever la voix pour revendiquer, avec le changement en vue, l'avènement d'un ordre national nouveau, le droit pour le peuple marocain d'être bien gouverné en sa qualité de peuple majeur, souverain et maître de ses propres destinées.

«Le peuple marocain est las de perdre des occasions, des efforts et des moyens. Il est las d'être traité comme il l'est. Le Maroc est un pays libre ayant arraché son indépendance et sa souveraineté au prix de luttes et d'énormes

sacrifices. C'est un pays digne d'assumer ses droits pleinement dans le domaine du pouvoir politique sans aucune tutelle ni contrôle.

«En résumé, la question primordiale qui demeure posée est celle d'un changement radical de la situation. Le changement tel que nous l'entendons ne peut être que l'œuvre de la *révolution à froid par le sommet*, à l'exclusion de toute autre voie. C'est une révolution imposée par d'autres événements qui pourraient être en gestation. Il va sans dire que la révolution à froid par le sommet comporte deux étapes inséparables et deux phases concomitantes: le renversement et l'édification, le changement et l'évolution, l'assainissement et la rénovation.

.....

Si la situation demeure inchangée et le statu quo maintenu, le Maroc restera exposé au pire, du fait de l'instabilité et de l'insécurité, ce qui sera de nature à dégrader davantage la situation, à aggraver la crise et à accroître les causes d'explosion.

«Nous déclarons à ce propos que tout nouveau dialogue devra s'engager avec toutes les forces vives et conscientes du pays, en vue d'établir un ordre politique sain à la place de l'état de dégradation intérieure qui constitue le plus grave danger pour la vie de la nation dans le présent et le futur. Le maintien du statu quo en matière de politique et la persévérance à cette fin dans des procédés manœuvriers usant de ruses, de subterfuges et tromperies, ne peuvent conduire le pays à subir une nouvelle fois un bien triste sort pour tout le monde sans exception. C'est pourquoi, tout dialogue souhaité devra se proposer d'établir les fondements sur lesquels reposera nécessairement la nouvelle vie publique de la nation au temps de son indépendance et de sa souveraineté et conformément à sa volonté de changer et de rénover.» (1972).

b) Expériences parlementaires

Prenant position contre le projet de révision de la Constitution (1972), Mohamed Hassan Ouazzani exprime son point de vue concernant les expériences parlementaires.

Il écrit à ce sujet:

«Parmi ces expériences et ces tentatives malheureuses figurent les opérations constitutionnelles et les institutions représentatives de toutes sortes et de divers degrés. La conclusion inéluctable en fut de ridiculiser la démocratie dans ce pays, d'en entacher la réputation, d'en gâcher les institutions et de la discréditer dans l'esprit de la Nation qui n'en a connu que les expériences stériles et dépourvues de toute valeur.

«Si la démocratie et la constitution figurent parmi nos revendications fondamentales, nous leur donnons leur signification réelle qui ne veut dire en aucune façon un «plagiat de la démocratie et de la constitution» tel qu'il est pratiqué dans notre pays et qui est condamné à décevoir complètement et à échouer inévitablement.»

En ce qui concerne la non-inscription des citoyens sur les listes électorales,

Mohamed Hassan Ouazzani donne l'interprétation suivante:

«Si la non-inscription des citoyens sur les listes électorales est une lacune dans le corps électoral marocain, la cause en revient au détournement de ces citoyens et même de beaucoup d'autres déjà inscrits des élections telles qu'elles se sont déroulées ou se déroulent habituellement au Maroc, ceci d'une part, d'autre part, l'inscription est un moyen et non un but en soi. Celui-ci consiste à établir une organisation démocratique authentique et saine qui tire vraiment son origine de la volonté populaire et qui se consacre au service de la cause publique, de telle sorte qu'elle ne soit pas un nom sans la chose ou qu'elle ne soit pas bâtarde et asservie par les gouvernements à leur propre intérêt et à leur politique de circonstance.

«Toute démocratie peut se réaliser sur la base de la Choura (consultation-participation) selon le concept et la règle propres à l'Islam.

«En résumé, l'inscription qui ne peut être un moyen pour cette fin n'est qu'une simple manœuvre destinée à falsifier la volonté populaire, à confectionner des institutions de la même façon que leurs précédentes, si ce n'est plus.

«Ainsi, l'opération électorale et son résultat sont-ils en opposition avec la conception et le contenu de l'élection qui comporte la liberté et la sincérité du vote, car, sans cela, l'élection ne remplit pas sa mission au profit des citoyens et devient un moyen de servir les mobiles de la politique et sa propagande, ce qui est de la pure démagogie à la fois tapageuse et trompeuse».

2. SUR LE PLAN DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

«Il faut parfaire la libération du territoire national marocain dont certaines grandes parties, certaines villes importantes et plusieurs îles sont encore injustement et agressivement occupées par un Etat colonialiste, l'Espagne. Le maintien de ces portions territoriales sous la domination étrangère est incompatible avec l'honneur marocain et est blessant pour le sentiment national. Ce qui constitue pour le Maroc libre et indépendant un défi qui ne doit pas passer sous silence.

«L'affaire de la libération de notre sol national n'est ni celle de l'ONU, ni celle de toute organisation régionale, ni celle de tout congrès quel qu'en soit le niveau, mais elle est avant tout l'affaire des Marocains à l'exclusion des autres. De même, sa solution ne dépend nullement de la dite «politique d'amitié maroco-espagnole».

«Notre amitié envers l'Espagne est à sens unique et n'a point de contrepartie. C'est pourquoi l'affaire de la libération exige la révision de la politique marocaine pour la rendre plus réaliste et plus conséquente et harmonieuse avec l'intérêt supérieur du Maroc et sa volonté de parfaire la libération de son sol national.

«En un mot, la bataille de la libération s'impose à nous après dis-huit ans d'indépendance et après avoir tout essayé et tout expérimenté sans succès, ce qui est de nature à nous pousser à l'action décisive avec tous les moyens en notre pouvoir tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.»

.....

A l'égard de la politique gouvernementale vis-à-vis de l'Algérie, il écrit :

«Le peuple marocain est plus que jamais fortement attaché à son droit sacré de récupérer ce qui fut arraché de force du sol national marocain au temps du colonialisme par l'autorité occupante en vertu de sa politique expansionniste et annexionniste. C'est ainsi qu'il ne peut y avoir de souveraineté ni d'intégrité sans la libération de nos portions territoriales de l'emprise des accapareurs occupants, quels qu'en soient la durée et le sacrifice nécessaires.»

Il réaffirme «son opposition à toute politique de concession et d'abandon qui consacre l'iniquité et l'illégitimité en sacrifiant la moindre portion de notre sol national. La même opposition s'affirme en ce qui concerne tout traité déjà conclu ou qui serait conclu à ce sujet en l'absence du peuple en tant que détenteur de la souveraineté et maître du sol national libéré ou qui demeure occupé à ce jour.»

A l'occasion de l'accord signé lors de la conférence africaine tenue à Rabat en juin 1972, Mohamed Hassan Ouazzani, «observe avec étonnement et trouve étrange le fait de ne pas rendre public le texte de cet accord qui demeure caché au peuple sans aucune raison claire. Il en résulte que le peuple ignore encore la réalité de ce qui fut décidé entre les responsables marocains et algériens durant des années, lors des rencontres, des pourparlers et des accords qui demeurent confidentiels, ce qui laissa le peuple et l'opinion mondiale dans l'ignorance de ce qui fut résolu ou non résolu dans l'affaire des frontières et des territoires occupés.»

Mohamed Hassan Ouazzani ajoute :

«Ainsi, après deux mois environ, les Marocains ignorent la carte de leur pays dans ses limites authentiques comme si cela ne les concerne nullement de quelque façon que ce soit. C'est pourquoi, nous demandons aux responsables dans notre pays de dévoiler ce que cache la diplomatie marocaine afin que le peuple puisse juger en toute connaissance de cause.»

Mohamed Hassan Ouazzani «s'élève énergiquement contre la politique de négligence et d'accommodement dictée par le sentimentalisme et la pratique des solutions faciles». Il demande en conséquence, «le rejet de toute politique extérieure de la diplomatie marocaine, afin de la rendre plus conforme aux impératifs nationaux et plus soucieuse des intérêts supérieurs de la patrie et de la Nation.

«Ceci se réalisera en renonçant à toute politique sentimentale et complaisante et en adoptant une politique tenant mieux compte des faits et des réalités et agissant à la lumière des expériences par rapport aux choses, aux hommes et aux Etats. Toute autre politique qui ne suit pas la bonne voie, s'expose à l'échec et à la déception et mène le pays au défaitisme et à la catastrophe.»

Tel est très brièvement résumé le point de vue politique de Mohamed Hassan Ouazzani en ce qui concerne les problèmes que connaît son pays à partir de 1971.

1975: Mohamed Hassan Ouazzani dont la santé se détériore de plus en plus est très affecté par la disparition de son épouse Oum Keltoum à l'égard de laquelle il manifestait beaucoup de respect et d'admiration pour les sacrifices qu'elle a consentis à ses côtés.

1978, 9 septembre: Mohamed Hassan Ouazzani décède le 9 septembre 1978. Selon ses vœux, il est enterré dans le cimetière familial à Fès, auprès de son épouse et parmi ses ancêtres, au cœur de cette cité, témoin des premiers appels à la liberté et à la justice qu'il a lancés au début des années trente et qui ont redonné confiance et espoir au peuple marocain à une heure sombre de son histoire.

Mohamed Hassan Ouazzani laisse une importante œuvre que la Fondation qui porte son nom publie.

Table des matières

- 7 **Avant-Propos**
9 **Introduction**
- 27 **Les articles parus dans «L'Action du Peuple»**
(nos 1-18, 1^{er} août — 1^{er} décembre 1933).
- 29 — A nos lecteurs
34 — France — Maroc
39 — Pourquoi nous provoquer?
44 — L'entente cordiale
49 — Les iniquités de la Politique scolaire
55 — Regrets inopportuns
61 — La politique berbère
67 — L'interdiction du III^e congrès des étudiants Nord-Africains
73 — L'interdiction du III^e congrès des étudiants Nord-Africains
77 — La politique des rumeurs
82 — Le malaise marocain
85 — Opinions et réalités
91 — L'ultime espoir
Doctrines et responsabilités
94 — Le cas Tazi
Les provocations continuent!
97 — Le cas Tazi
L'Odyssée d'un persécuté
107 — Précisions sur la question berbère
110 — Vers un programme et une doctrine
- 115 **Les articles parus dans «La Volonté du Peuple»**
(nos 1-14, 8 décembre 1933 — 9 mars 1934).

- 117 — Comment on badine avec la justice
 121 — A propos d'un discours
 Expliquons-nous d'abord
 125 — Lyautey responsable de la politique berbère
 130 — La réorganisation administrative du Maroc
 133 — La réorganisation administrative du Maroc
 136 — La réorganisation administrative du Maroc
 140 Esquisse d'un programme
 144 — La croisade contre la pensée
 Tours d'horizons
 147 — La révolte des «Ali Baba»
 152 — Une contrebande ministérielle
 Le Maroc captif du baptistère de la France d'outre-mer
 157 — Trêve? Oui. Mais... lessivons le passé.
 162 — En marge de l'élévation de M. Ponsot à la dignité d'ambassadeur
- 165 Les articles parus dans «L'Action du Peuple»**
 (nos 33-41, 16 mars — 13 mai 1934).
- 167 — Le Fonctionnarisme parasitaire
 171 — La croisade contre la pensée au Maroc (!)
 La presse arabe
 176 — Une leçon de choses à maître Reynier
 177 — Une mise au point
 Ligueurs et Jeunes — Marocains
 182 — En marge d'un procès
 187 — L'éternel problème
 191 — Fès acclame les souverains marocains
- 202 Les articles parus dans «L'Action du Peuple»**
 (nos 42-52, 22 avril — 7 octobre 1937).
- 203 — Le problème de la misère
 207 — Sous le règne des lettres de cachet
 Libérez Si Mokhtar Essoussi!
 209 — En marge d'un grand décès
 211 — L'Abdication de Moulay Hafid
 212 — A la veille du congrès national SFIO

- Le Front populaire devant le problème colonial
- 226 — Les Français doivent prendre position contre la politique berbère
- Le «Droit» coutumier berbère
- 229 — Le 16 mai 1937 au Maroc
- 230 — Septième anniversaire du dahir berbère 16 mai 1930 — 16 mai 1937
- Le peuple marocain réclame l'abolition de la politique berbère
- 242 — A propos des élections au troisième collège
- Le Maroc aux Marocains
- 247 — La réforme administrative
- La majoration marocaine
- 252 — Protectorat ou colonisation
- Expropriation — politique berbère
- 256 — La famine au Maroc
- 260 — Meknès proteste et pousse un cri d'alarme
- 264 — S'agit-il d'une croisade contre la culture arabe
- 266 — Il faut instruire le Marocain!
- 267 — A propos d'un anniversaire
- 271 — Après un an de Front populaire
- 273 — Le Protectorat et nous
- 278 — Le Maroc crie haro sur la politique d'assimilation et d'administration directe
- 281 — Libérez Abdelkrim!
- 282 — Notre nationalisme
- 284 — Plan de réformes marocaines
- Le peuple marocain doit cesser d'être un facteur de richesse pour le colonialisme
- 288 — Le Protectorat
- Que peut-il? Beaucoup
- Que fait-il? Peu
- 292 — La grande tragédie de Meknès
- La journée sanglante de Meknès
- Le 2 septembre 1937
- 299 — L'épée de Damoclès sur la presse marocaine
- 301 — Marrakech sous la terreur
- 305 **Esquisse biographique**

Achévé d'imprimer dans les ateliers de l'imprimerie:
Nemr Habib, Beyrouth

La photocomposition et la mise en pages ont été effectuées par
HASSIB DERGHAM & FILS
Mkallès — Liban.

Dépôt légal à la Bibliothèque Générale de Rabat n° 1987/454

